

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°81-2023-038

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Occitanie / Délégation Départementale du Tarn

81-2023-01-17-00004 - Arrêté ARS Occitanie n° 2023-0433 modifiant la composition nominative du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de CASTRES-MAZAMET (3 pages) Page 4

81-2023-01-02-00003 - Décision tarifaire provisoire portant fixation pour 2023 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'ANRAS pour les établissements et services suivants : IME Echappée Verte, ITEP Saint François, IME St Michel de Biscaye, IME Joseph Forgues, SESSAD Le Naridel site de LAVAUUR, ESAT Les Rives de Garonne, IME Mathalin, SESSAD ITEP de MASSIP, ITEP de MASSIP, IME L'Orangerie, SESSAD L'Orangerie, SESSAD L'Astazou, SESSAD ITEP Saint François, IME Saint Jean Unité TSA, IME Saint Jean Plaisance, UEEA IME Saint Jean, ITEP L'Astazou, ITEP Le Naridel site de LAVAUUR, ITEP Echappée Verte (4 pages) Page 8

81-2023-01-02-00004 - Décision tarifaire provisoire portant fixation pour 2023 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'Association Notre Dame d'Espérance pour les établissements et services suivants : IME Notre Dame d'Espérance, SESSAD Notre Dame d'Espérance (2 pages) Page 13

Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations /

81-2023-01-27-00003 - ARRÊTÉ portant agrément d'un organisme agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (4 pages) Page 16

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population / Inclusion Sociale

81-2022-12-09-00006 - ARRÊTE portant agrément d'un organisme agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (4 pages) Page 21

81-2023-01-27-00002 - ARRÊTÉ portant agrément d'un organisme agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (Résidence Foch) (4 pages) Page 26

Direction Départementale des Territoires / Service Construction Habitat et Appui Territorial

81-2023-01-04-00002 - Arrêté du 4 janvier 2023 portant résiliation de la convention N° 81 3 04 1982 77 1131 106 (2 pages) Page 31

81-2023-01-17-00006 - Arrêtés relatifs aux demandes de dérogation à la réglementation accessibilité étudiées lors de la sous-commission du 03 janvier 2023 (12 pages) Page 34

81-2022-12-15-00009 - Arrêtés relatifs aux demandes de dérogation à la réglementation accessibilité étudiées lors de la sous-commission du 06 décembre 2022. (14 pages)	Page 47
81-2022-11-16-00007 - Arrêtés relatifs aux demandes de dérogation à la réglementation accessibilité étudiées lors de la sous-commission du 08 novembre 2022. (14 pages)	Page 62
81-2022-07-28-00001 - Convention + annexes de l'ORT de lacaune Murat et la salvetat sur Agout (293 pages)	Page 77
81-2022-12-16-00007 - ORT commune d' Alban convention cadre partiellement signée (221 pages)	Page 371

Direction Départementale des Territoires / Service Économie Agricole et Forestière

81-2023-01-30-00001 - Arrêté autorisant l'organisation d'épreuves de travail pour chiens courants (2 pages)	Page 593
81-2023-01-17-00005 - Arrêté modifiant l'arrêté du 5 juillet 2022 renouvelant la composition de la section « Structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du 17/01/2023 (2 pages)	Page 596

Agence Régionale de Santé Occitanie

81-2023-01-17-00004

Arrêté ARS Occitanie n° 2023-0433 modifiant la
composition nominative du Conseil de
Surveillance du Centre Hospitalier de
CASTRES-MAZAMET



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARRETE ARS Occitanie / 2023- 0433
Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
Du Centre Hospitalier de CASTRES MAZAMET (Tarn)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret du 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

Vu le décret ministériel du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;

Vu l'arrêté modifié ARS Occitanie n°2022- 4687 du 11 octobre 2022 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Castres-Mazamet ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2022-3397 du 22 juillet 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Vu le courrier préfectoral en date du 9 janvier 2023, désignant **Madame Françoise BARTHE** en qualité de personnalité qualifiée pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Castres-Mazamet;

Vu la demande de modification de la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Castres-Mazamet ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté modificatif ARS Occitanie n° 2022- 4687 du 11 octobre 2022 susvisé est modifié comme suit :

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

3° En qualité de personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées désignées par le Préfet du Tarn :

- **Madame Françoise BARTHE ;**

ARTICLE 2 :

Par conséquent, la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Castres-Mazamet, Etablissement public de santé, est arrêtée comme suit :

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° En qualité de représentant des collectivités territoriales :

- Monsieur Pascal BUGIS, Maire de Castres (nouveau mandat) ;
- Monsieur Olivier FABRE, Maire de Mazamet (nouveau mandat) ;
- Madame Catherine DURAND et Madame Josiane ESTRABAUD, représentant la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet ;
- Monsieur Etienne MOULIN, Conseiller Départemental du Tarn ;

2° En qualité de représentants du personnel :

Représentante de la commission de soins infirmiers de rééducation et médico techniques :

- Madame Nathalie MONTAGUT SORIANO

Représentantes de la commission médicale d'établissement :

- Madame le Docteur Marie-Hélène CLEOSTRATE ;
- Madame le Docteur Marie-José JEGOU

Représentants désignés par les organisations syndicales :

- Madame Christine FROMONT (CFDT), nouveau mandat
- Monsieur Eric PLAS (FO), nouveau mandat

3° En qualité de personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé :

- Monsieur le Docteur Jean-Pierre SCIOLLA (en remplacement de Monsieur le Docteur François HUPPE) ;
- Madame Andrée FARENC ;

Personnalités qualifiées désignées par le Préfet du Tarn :

- Madame Anne-Marie MAYNADIER (renouvellement de mandat), représentant l'association des soins palliatifs ;
- Madame Elisabeth ALBERT, représentant l'association « AFP France Handicap » ;
- **Madame Françoise BARTHE ;**

II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

- Le Vice-Président du directoire du Centre Hospitalier Intercommunal de Castres-Mazamet ;
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie ;
- Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Albi ;
- Monsieur Marc CROS représentant des familles de personnes accueillies.

ARTICLE 3 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance visés à l'article 1^{er} du présent arrêté est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture du Tarn.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourts citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le Délégué Départemental du Tarn de l'Agence Régionale de Santé Occitanie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Tarn.

Fait à Montpellier, le 17/01/2023

P/le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Et de l'Autonomie

Emmanuelle MICHAUD

Agence Régionale de Santé Occitanie

81-2023-01-02-00003

Décision tarifaire provisoire portant fixation pour 2023 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'ANRAS pour les établissements et services suivants : IME Echappée Verte, ITEP Saint François, IME St Michel de Biscaye, IME Joseph Forgues, SESSAD Le Naridel site de LAVAUUR, ESAT Les Rives de Garonne, IME Mathalin, SESSAD ITEP de MASSIP, ITEP de MASSIP, IME L'Orangerie, SESSAD L'Orangerie, SESSAD L'Astazou, SESSAD ITEP Saint François, IME Saint Jean Unité TSA, IME Saint Jean Plaisance, UEEA IME Saint Jean, ITEP L'Astazou, ITEP Le Naridel site de LAVAUUR, ITEP Echappée Verte

DECISION TARIFAIRE PROVISOIRE PORTANT FIXATION POUR 2023
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE
PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
A.N.R.A.S. - 310788609

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

- Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME ECHAPPEE VERTE - 810000430
- Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.) - ITEP SAINT-FRANCOIS - 310780861
- Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME ST MICHEL DE BISCAYE - 650780539
- Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME JOSEPH FORGUES - 650780562
- Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.) - SESSAD LE NARIDEL SITE
DE LAVAUUR - 810009373
- Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) - ESAT LES RIVES DE GARONNE -
820006690
- Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME MATHALIN - 320780299
- Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.) - SESSAD DE L'ITEP DE MAS-
SIP - 120001078
- Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.) - ITEP DE MASSIP - 120780234
- Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - ANRAS IME L'ORANGERAIE - 820000313
- Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.) - SESSAD L'ORANGERAIE -
820008191
- Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.) - SESSAD L'ASTAZOU -
650004831
- Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.) - SESSAD DE L'ITEP SAINT-
FRANCOIS - 310020045
- Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME SAINT JEAN - UNITE TSA - 310024443
- Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME SAINT JEAN PLAISANCE - 310780549
- Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - UEEA IME SAINT JEAN - 310034137
- Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.) - ITEP L'ASTAZOU - 650780851
- Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.) - ITEP LE NARIDEL SITE DE LAVAUUR -
810002337
- Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.) - ITEP ECHAPPEE VERTE - 810007849

Le Directeur de l'ARS Occitanie

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la Sécurité Sociale pour 2022 publiée au Journal Officiel du 24 décembre 2021 ;
- VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Mr, JAFFRE, Didier en qualité de Directeur de l'agence régionale de santé Occitanie ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le Directeur de la Délégation départementale du Tarn en date du 20/04/2022 ;
- VU Le Contrat d'Objectif et de Moyens conclu le 20/10/2019, prenant effet au 01/01/2019 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023 au titre de 2023, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux, financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée A.N.R.A.S. (310788609), a été fixée à 35 616 295,57 €.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter du 01/01/2023 étant également mentionnés.

-personnes handicapées : 35 616 295,57 €
(dont 35 616 295,57 € imputable à l'Assurance Maladie)

FINESS	Dotations (en €)						
	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
120001078	0,00	0,00	0,00	636 935,88	0,00	0,00	0,00
120780234	3 012 254,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
310020045	0,00	0,00	343 422,07	0,00	0,00	0,00	0,00
310024443	824 336,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
310034137	0,00	0,00	0,00	143 885,00	0,00	0,00	0,00
310780549	3 475 765,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

310780861	3 888 152,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
320780299	3 147 901,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
650004831	756 845,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
650780539	1 872 061,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
650780562	2 115 282,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
650780851	2 560 859,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
810000430	4 812 435,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
810002337	3 030 448,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
810007849	1 194 507,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
810009373	0,00	0,00	859 230,62	0,00	0,00	0,00	0,00
820000313	1 784 752,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
820006690	0,00	0,00	840 257,04	0,00	0,00	0,00	0,00
820008191	0,00	0,00	316 960,17	0,00	0,00	0,00	0,00

FINESS	Prix de journée (en €)						
	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
120001078	0,00	0,00	0,00	123,68	0,00	0,00	0,00
120780234	309,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
310020045	0,00	0,00	98,74	0,00	0,00	0,00	0,00
310024443	170,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
310034137	0,00	0,00	0,00	79,94	0,00	0,00	0,00
310780549	227,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
310780861	298,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
320780299	286,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

650004831	90,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
650780539	247,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
650780562	203,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
650780851	301,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
810000430	181,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
810002337	297,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
810007849	299,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
810009373	0,00	0,00	86,33	0,00	0,00	0,00	0,00
820000313	252,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
820006690	0,00	0,00	73,35	0,00	0,00	0,00	0,00
820008191	0,00	0,00	94,33	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 2 968 024,66 € (dont 2 968 024,66 € imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 17, Cours de Verdun, BORDEAUX, 33074 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 3 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 4 Le Directeur de l'ARS Occitanie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire A.N.R.A.S. (310788609) et aux structures concernées.

Fait à ALBI, le 2 janvier 2023

Pour Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation
Le Directeur de la Délégation départementale du Tarn,

Abderrahim HAMMOU-KADDOUR

Agence Régionale de Santé Occitanie

81-2023-01-02-00004

Décision tarifaire provisoire portant fixation pour 2023 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'Association Notre Dame d'Espérance pour les établissements et services suivants : IME Notre Dame d'Espérance, SESSAD Notre Dame d'Espérance

DECISION TARIFAIRE PROVISOIRE PORTANT FIXATION POUR 2023
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE
PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
ASS NOTRE DAME D'ESPERANCE - 810000422

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME NOTRE DAME D'ESPERANCE - 810000182

Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.) - SESSAD NOTRE DAME
D'ESPERANCE - 810010017

Le Directeur de l'ARS Occitanie

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la Sécurité Sociale pour 2022 publiée au Journal Officiel du 24 décembre 2021 ;
- VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Mr, JAFFRE, Didier en qualité de Directeur de l'agence régionale de santé Occitanie ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le Directeur de la Délégation départementale du Tarn en date du 20/04/2022;
- VU Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 01/07/2019, prenant effet au 01/10/2019 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023 au titre de 2023, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION NOTRE DAME D'ESPERANCE (810000422), a été fixée à 4 014 123,35 €.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter du 01/01/2023 étant également mentionnés.

-personnes handicapées : 4 014 123,35 €
(dont 4 014 123,35 € imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
810000182	3 051 124,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
810010017	0,00	0,00	962 999,11	0,00	0,00	0,00	0,00

Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
810000182	241,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
810010017	0,00	0,00	145,64	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 334 510,27 € (dont 334 510,27 € imputable à l'Assurance Maladie)

- Article 2 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 17, Cours de Verdun, BORDEAUX, 33074 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 3 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs..
- Article 4 Le Directeur de l'ARS Occitanie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION NOTRE DAME D'ESPERANCE (810000422) et aux structures concernées.

Fait à ALBI, le 2 janvier 2023

Pour Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation
Le Directeur de la Délégation départementale du Tarn,

Abderrahim HAMMOU-KADDOUR

Directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations

81-2023-01-27-00003

ARRÊTÉ portant agrément d'un organisme
agissant en faveur du logement et de
l'hébergement des personnes défavorisées

ARRETE

Portant agrément d'un organisme agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

Le préfet du Tarn,

- Vu** le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant la mise en œuvre du droit au logement ;
- Vu** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 modifiée de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 modifiée pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- Vu** le décret n° 2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable ;
- Vu** le décret n° 2020-236 modifié du 11 mars 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de la construction et de l'habitation ;
- Vu** le décret du ministre de l'intérieur du 26 janvier 2022 portant nomination de Monsieur François-Xavier LAUCH en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu** le décret du Président de la République du 17 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Fabien CHOLLET, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Tarn ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien CHOLLET, secrétaire général de la préfecture du Tarn ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 07 décembre 2022 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn ;
- Vu** la demande présentée le 19 septembre 2022 par l'organisme « SCIC Rehab » et complétée le 19 décembre 2022 ;
- Vu** les articles 28 et 29 des statuts de la SCIC qui disposent que la totalité des excédents sont affectés aux réserves, celles-ci ne pouvant ni être incorporées au capital ni distribuées ;

Vu la délibération de l'assemblée générale et du comité de direction, dans le cadre de la gouvernance de la SCIC, donnant tous pouvoirs, annuellement, au Gérant pour exercer toutes les actions nécessaires à mener à bien les missions de la SCIC.

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Arrête

ARTICLE 1^{er}

L'organisme « SCIC REHAB » dont le siège social se situe 32 Ter avenue Bouloc Torcatis 81400 CARMAUX est agréé pour assurer, sur le territoire du département du Tarn :

- Au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique :
 - les activités d'accueil, de conseils, d'assistance pour l'amélioration ou l'adaptation de l'habitat conduites en faveur des personnes défavorisées ou des personnes âgées et handicapées ;
 - l'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement.

ARTICLE 2

L'organisme « SCIC REHAB » devra transmettre, annuellement, à l'autorité administrative qui a délivré l'agrément le bilan de son activité ainsi que ses comptes financiers.

ARTICLE 3

L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable à compter de la publication du présent arrêté. Toutefois, son retrait pourra être prononcé en cas de manquements graves ou répétés de l'organisme à ses obligations et après que ses dirigeants auront été mis en demeure de présenter leurs observations.

ARTICLE 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire ou être contesté devant le tribunal administratif de Toulouse, situé 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse cedex 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Albi, le **27 JAN. 2023**

Le préfet,



Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Fabien CHOLLET

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.

Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection de la Population

81-2022-12-09-00006

ARRÊTE portant agrément d'un organisme
agissant en faveur du logement et de
l'hébergement des personnes défavorisées

ARRETE

Portant agrément d'un organisme agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

Le préfet du Tarn,

- Vu** le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant la mise en œuvre du droit au logement ;
- Vu** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 modifiée de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 modifiée pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- Vu** le décret n° 2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable ;
- Vu** le décret n° 2020-236 modifié du 11 mars 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de la construction et de l'habitation ;
- Vu** le décret du ministre de l'intérieur du 26 janvier 2022 portant nomination de Monsieur François-Xavier LAUCH en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu** le décret du Président de la République du 17 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Fabien CHOLLET, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Tarn ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien CHOLLET, secrétaire général de la préfecture du Tarn ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn ;
- Vu** la demande présentée le 30 août 2022 par l'association « Maison des Femmes Dominique Malvy » ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Arrête

ARTICLE 1^{er}

L'association « Maison des Femmes Dominique Malvy » dont le siège social se situe 15 et 26 rue de Genève 81000 ALBI est agréée pour assurer, sur le territoire du département du Tarn :

- Au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique :
 - l'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement ;
 - la recherche de logements adaptés ;
 - la participation aux réunions des commissions d'attributions HLM ;
- Au titre de l'activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :
 - la location de logements en vue de leur sous-location auprès d'un organisme agréé pour son activité de maîtrise d'ouvrage ou d'un organisme HLM ;
 - la location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées auprès d'un organisme conventionné à l'allocation logement temporaire (ALT) ;

ARTICLE 2

L'association « Maison des Femmes » devra transmettre, annuellement, à l'autorité administrative qui a délivré l'agrément le bilan de son activité ainsi que ses comptes financiers.

ARTICLE 3

L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable à compter de la publication du présent arrêté. Toutefois, son retrait pourra être prononcé en cas de manquements graves ou répétés de l'association à ses obligations et après que ses dirigeants aient été mis en demeure de présenter leurs observations.

ARTICLE 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire ou être contesté devant le tribunal administratif de Toulouse, situé 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse cedex 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Albi, le 09 DEC. 2022

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Fabien CHOLLET

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.

Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection de la Population

81-2023-01-27-00002

ARRÊTÉ portant agrément d'un organisme
agissant en faveur du logement et de
l'hébergement des personnes défavorisées
(Résidence Foch)

ARRETE

Portant agrément d'un organisme agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

Le préfet du Tarn,

- Vu** le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant la mise en œuvre du droit au logement ;
- Vu** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 modifiée de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 modifiée pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- Vu** le décret n° 2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable ;
- Vu** le décret n° 2020-236 modifié du 11 mars 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de la construction et de l'habitation ;
- Vu** le décret du ministre de l'intérieur du 26 janvier 2022 portant nomination de Monsieur François-Xavier LAUCH en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu** le décret du Président de la République du 17 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Fabien CHOLLET, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Tarn ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien CHOLLET, secrétaire général de la préfecture du Tarn ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 07 décembre 2022 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn ;
- Vu** la demande de renouvellement présentée le 23 novembre 2022 par « La Fondation de l'Armée du Salut – Résidence Foch » à Mazamet ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Arrête

ARTICLE 1^{er}

La Résidence Foch située 2 avenue Maréchal Foch 81200 Mazamet est agréée pour assurer, sur le territoire du département du Tarn :

- Au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique :
 - l'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement ;
 - l'assistance des requérants dans les procédures du droit au logement opposable devant les commissions de médiation ou les tribunaux administratifs ;
 - la recherche de logements adaptés ;
 - la participation aux réunions des commissions d'attributions HLM ;
- Au titre de l'activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :
 - la location de logements en vue de leur sous-location auprès d'un organisme agréé pour son activité de maîtrise d'ouvrage ou d'un organisme HLM ;
 - la location de logements en vue de leur sous-location auprès de bailleurs autres que des organismes HLM ;
 - la location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées auprès d'un organisme conventionné à l'allocation logement temporaire (ALT) ;
 - la location d'un hôtel destiné à l'hébergement auprès d'un organisme HLM ;
 - la gestion de résidences sociales ;

ARTICLE 2

La Résidence Foch devra transmettre, annuellement, à l'autorité administrative qui a délivré l'agrément le bilan de son activité ainsi que ses comptes financiers.

ARTICLE 3

L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable à compter de la publication du présent arrêté. Toutefois, son retrait pourra être prononcé en cas de manquements graves ou répétés de l'association à ses obligations et après que ses dirigeants aient été mis en demeure de présenter leurs observations.

ARTICLE 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire ou être contesté devant le tribunal administratif de Toulouse, situé 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse cedex 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Albi, le **27 JAN. 2023**

Le préfet,

~~Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général~~

Fabien CHOLLET

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.

Direction Départementale des Territoires

81-2023-01-04-00002

Arrêté du 4 janvier 2023 portant résiliation de la
convention N° 81 3 04 1982 77 1131 106



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Service Habitat Construction et appui territorial
Bureau de l'Anah et de la lutte contre l'habitat indigne
Réf :

**Arrêté du - 4 JAN. 2023
portant résiliation de la convention n°81 3 04 1982 77 1131 106**

Le préfet du Tarn,

Vu le code de la construction et de l'habitation ;
Vu le décret n° 80-429 du 16 juin 1980 relatif aux conventions conclues entre l'État et les bailleurs de logements en application de l'article L351-2 (4°) relatif à des logements faisant l'objet de travaux d'amélioration ;
Vu le décret du Président de la République du 26 janvier 2022 portant nomination de Monsieur François-Xavier LAUCH en qualité de préfet du Tarn ;
Vu l'arrêté préfectoral du 01 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Maxime CUENOT en qualité de directeur départemental des territoires du Tarn ;
Vu l'article L 353-12 du code de la construction et de l'habitation considérant ces conventions, en ce qui concerne les conditions de résiliation, comme contrat de droit public et pouvant donc être résiliées de façon unilatérale par l'État ;
Vu l'arrêté de mise en sécurité n° 02/2021 – Procédure ordinaire – établi par la commune de Rabastens concernant l'immeuble sus-visé suite à un sinistre intervenu ;
Vu la convention n° 81 3 04 1982 77 1131 106 conclue entre l'État et la SCI de la Castagné en date du 19 avril 1982 en application de l'article L351-2 du code de la construction et de l'habitation pour le programme de 4 logements dans un immeuble situé lieu-dit le Bourg à 81 800 Rabastens ;
Vu l'acte authentique de vente en date 08/07/2011 du dit immeuble à la SCI DIMK ;
Vu la demande de résiliation de la convention de la société DIMK, propriétaire du bien à la date du 07/10/2022 ;

Considérant que le bâtiment présente des désordres importants empêchant toute occupation dans le respect de la convention ;

Considérant que des travaux importants de réhabilitation sont nécessaires pour remettre à la location le dit bien ;

Considérant que les quatre logements sont inoccupés, que les occupants ont été relogés et les baux issus de ces locations, résiliés ;

Tél : 05 81 27 50 02
Mél : ddt-anah@tarn.gouv.fr
19, rue de Ciron
81013 ALBI cedex 09
Ouverture au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h30, ou sur rendez-vous

Considérant le motif de force majeure : incendie intervenu en date du 06/08/18 (ruine de la charpente avec incidences non maîtrisées sur les étages inférieurs) empêchant toute occupation ;

Considérant qu'alors la convention n° 81 3 04 1982 77 1131 106 conclue entre l'État et la SCI de la Castagné en date du 19 avril 1982 ne peut être maintenue ;

Sur proposition du chef du service

Arrête

Article 1^{er} - La convention est résiliée de plein droit à compter de la date de signature du présent arrêté

Article 2 : Il est mis fin à tous les effets et engagements de la convention sus-visée ;

Article 3 : Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Albi, le - 4 JAN. 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur


Maxime CUENOT

Délais et voies de recours – " La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet . Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)".

Direction Départementale des Territoires

81-2023-01-17-00006

Arrêtés relatifs aux demandes de dérogation à la réglementation accessibilité étudiées lors de la sous-commission du 03 janvier 2023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 004 22 E 9112

N° urbanisme :

Commune : ALBI

Demandeur : HABITAT DESIGN INTERNATIONAL représenté(e) par M DESHAYES Franck
Adresse du demandeur : 70 Avenue Victor Hugo 93300 AUBERVILLIERS

Nom établissement : HABITAT

Adresse des travaux : 28 Rue Mariès 81000 ALBI

Références cadastrales : AE01 171-179

Type / catégorie ERP : M Magasins de vente, centres commerciaux / 5

Nature des travaux :

Travaux d'aménagement

Demande de dérogation : oui, 2 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Disproportion manifeste) : Présence d'un demi-niveau avec Escaliers de 64cm - Motif financier

Point dérogatoire 2 (Disproportion manifeste) : Présence d'un demi-niveau avec Escaliers de 64cm - Plan incliné de Long > 10m

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 3 janvier 2023 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1

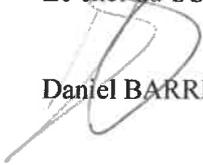
la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **17 JAN. 2023**

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
Le chef du SCHAT


Daniel BARRERE

Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 004 22 E 9115

N° urbanisme :

Commune : ALBI

Demandeur : ALBI ROAD représenté(e) par M ABRIC Pascal
Adresse du demandeur : 9 Rue Gabriel Compayre 81000 ALBI

Nom établissement : ALBI ROAD RECORD SHOP
Adresse des travaux : 10 Rue Augustin Malroux 81000 ALBI
Références cadastrales :
Type / catégorie ERP : M Magasins de vente, centres commerciaux / 5

Nature des travaux :
Travaux d'aménagement

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)
Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) : Marche à l'entrée de 12cm - Cave en sous-sol

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 3 janvier 2023 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1

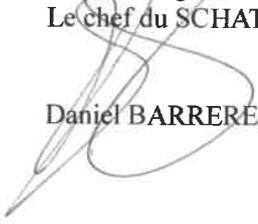
la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **17 JAN. 2023**
Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
Le chef du SCHAT

Daniel BARRERE



Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 099 22 T 9054

N° urbanisme :

Commune : GAILLAC

Demandeur : Mairie représenté(e) par Mme SOUQUET Martine

Adresse du demandeur : 70 Place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

Nom établissement : VEOLIA

Adresse des travaux : 54 Place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

Références cadastrales : BS 275-274

Type / catégorie ERP : W Administrations, banques, bureaux / 5

Nature des travaux :

Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) : Marches à l'entrée de 20cm - Programmation travaux de la voirie et de l'espace public sans échéancier

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 3 janvier 2023 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **17 JAN, 2023**

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
Le chef du SCHAT

Daniel BARRERE



Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 099 22 T 9055

N° urbanisme :

Commune : GAILLAC

Demandeur : Mairie représenté(e) par Mme SOUQUET Martine

Adresse du demandeur : 70 Place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

Nom établissement : MAISON DES ASSOCIATIONS

Adresse des travaux : 82 Place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

Références cadastrales : BS 163

Type / catégorie ERP : W Administrations, banques, bureaux / 5

Nature des travaux :

Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité

Demande de dérogation : oui, 2 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) : Marches à l'entrée de 20cm - Programmation travaux de la voirie et de l'espace public sans échéancier

Point dérogatoire 2 (Impossibilité technique) : Étage non-accessible à prestations identiques - 1 bureau adapté au RDC

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 3 janvier 2023 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **17 JAN. 2023**

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
Le chef du SCHAT

Daniel BARRERE



Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 099 22 T 9056

N° urbanisme :

Commune : GAILLAC

Demandeur : Mairie représenté(e) par Mme SOUQUET Martine

Adresse du demandeur : 70 Place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

Nom établissement : IMMEUBLE PREVIFRIC

Adresse des travaux : 50 Place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

Références cadastrales : BS 276

Type / catégorie ERP : W Administrations, banques, bureaux / 5

Nature des travaux :

Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité

Demande de dérogation : oui, 2 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) : Marches à l'entrée de 20cm - Programmation travaux de la voirie et de l'espace public sans échancier

Point dérogatoire 2 (Impossibilité technique) : 1/2 niveaux non-accessible à la desserte de l'ascenseur

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 3 janvier 2023 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1

la dérogation est **accordée**.

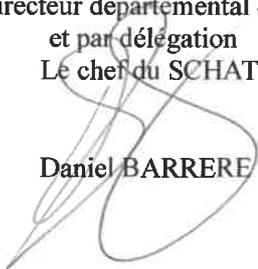
Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **17 JAN. 2023**

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
Le chef du SCHAT

Daniel BARRERE



Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 099 22 T 9057

N° urbanisme :

Commune : GAILLAC

Demandeur : Mairie représenté(e) par Mme SOUQUET Martine

Adresse du demandeur : 70 Place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

Nom établissement : IMMEUBLE PEQUINOT

Adresse des travaux : 86 Place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

Références cadastrales : BS 159

Type / catégorie ERP : W Administrations, banques, bureaux / 5

Nature des travaux :

Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) : Marches à l'entrée de 20cm - Programmation travaux de la voirie et de l'espace public sans échancier

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 3 janvier 2023 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **17 JAN. 2023**

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
Le chef du SCHAT

Daniel BARRERE



Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.

Direction Départementale des Territoires

81-2022-12-15-00009

Arrêtés relatifs aux demandes de dérogation à la réglementation accessibilité étudiées lors de la sous-commission du 06 décembre 2022.

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 004 22 E 9099

N° urbanisme :

Commune : ALBI

Demandeur : SARL ARTINIAN MANGIN représenté(e) par M MANGIN Gabriel
Adresse du demandeur : 44 Rue Rinaldi 81000 ALBI

Nom établissement : BAR LE COSY

Adresse des travaux : 14 Rue de la Porte Neuve 81000 ALBI

Références cadastrales : AH 246

Type / catégorie ERP : N Restaurants et débits de boissons / 5

Nature des travaux :

Travaux d'aménagement

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Disproportion manifeste) : Motif économique lié au chiffre d'affaire.
Établissement sur 4 niveaux non-accessibles - sanitaires non-accessibles.

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 6 décembre 2022 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

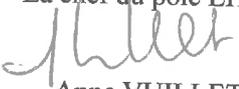
ARRETE

Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **15 DEC. 2022**
Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
La chef du pôle LHVC

Anne VUILLET

Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 004 22 E 9105

N° urbanisme :

Commune : ALBI

Demandeur : SARLU N'O BRAISE représenté(e) par M BOINAIDI Anis
Adresse du demandeur : 2 Avenue Maréchal Kellerman 81000 ALBI

Nom établissement : RESTAURANT N'O BRAISE
Adresse des travaux : 52 Avenue du Maréchal Fauch 81000 ALBI
Références cadastrales : AR 310
Type / catégorie ERP : N Restaurants et débits de boissons / 5

Nature des travaux :
Travaux d'aménagement

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)
Point dérogatoire 1 (Disproportion manifeste) : Agrandissement des sanitaires sur la salle de restauration.

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 6 décembre 2022 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

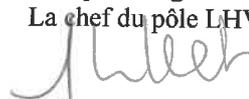
Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **15 DEC. 2022**
Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
La chef du pôle LHVC



Anne VUILLET

Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 099 22 T 9049

N° urbanisme :

Commune : GAILLAC

Demandeur : LES CLEFS DE JEANNE représenté(e) par Mme MUFFATO Jeanne

Adresse du demandeur : 10 Place Saint-Michel 81600 GAILLAC

Nom établissement : CONCIERGERIE

Adresse des travaux : 10 Place Saint-Michel 81600 GAILLAC

Type / catégorie ERP : W Administrations, banques, bureaux / 5

Nature des travaux :

Travaux d'aménagement

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) : Marche à l'entrée de 10 cm - Cheminements extérieurs du domaine public avec largeur et pente de trottoir non-accessibles.

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 6 décembre 2022 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

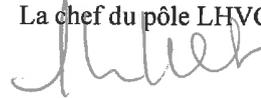
Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **15 DEC. 2022**
Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
La chef du pôle LHVC



Anne VUILLET

Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 140 22 A 5015

N° urbanisme :

Commune : LAVAUR

Demandeur : ENI FRANCE SARL représenté(e) par M ARCANGELI Luca

Adresse du demandeur : 12 Avenue Tony Garnier 69007 LYON 7EME ARRONDISSEMENT

Nom établissement : ENI STATION SERVICE

Adresse des travaux : 5 Avenue Pierre Fabre 81500 LAVAUR

Références cadastrales : AH 481-499-564-483

Type / catégorie ERP : M Magasins de vente, centres commerciaux / 5

Nature des travaux :

Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Disproportion manifeste) : Borne de commande de l'appareillage de lavage en libre service non-accessible - mise en place d'un interphone pour un service à la personne.

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 6 décembre 2022 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

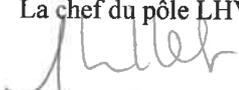
ARRETE

Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **15 DEC. 2022**
Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
La chef du pôle LHVC

Anne VUILLET

Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 163 22 B 9016

N° urbanisme :

Commune : MAZAMET

Demandeur : HAIR DU TEMPS représenté(e) par Mme MARTY Nathalie

Adresse du demandeur : 9 Rue Edouard Barbey 81200 MAZAMET

Nom établissement : SALON DE COIFFURE

Adresse des travaux : 9 Rue Edouard Barbey 81200 MAZAMET

Références cadastrales : AH 125

Type / catégorie ERP : M Magasins de vente, centres commerciaux / 5

Nature des travaux :

Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) : 2 marches à l'entrée - Cave en sous-sol

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 6 décembre 2022 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

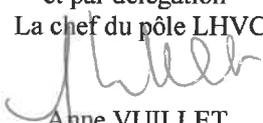
ARRETE

Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **15 DEC. 2022**
Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
La chef du pôle LHVC

Anne VUILLET

Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 222 22 A 9005

N° urbanisme :

Commune : REALMONT

Demandeur : AIOSE représenté(e) par M CANAC Bernard
Adresse du demandeur : 12 Rue de la République 81000 ALBI

Nom établissement : GROUPE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH
Adresse des travaux : 34 Avenue du Général De Gaulle 81120 REALMONT
Références cadastrales : E 45-1019-1652
Type / catégorie ERP : R Etablissements d'enseignement, colonies de vacances / 5

Nature des travaux :
Travaux d'aménagement

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)
Point dérogatoire 1 (Préservation patrimoine) : Porte de chapelle à double vantaux de 70cm -
Chapelle d'ouverture ponctuelle - Vantaux en mode de fonctionnement ouvert.

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 6 décembre 2022 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

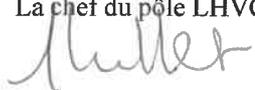
ARRETE

Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **15 DEC. 2022**
Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
La chef du pôle LHVC

Anne VUILLET

Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 140 22 A 1044
N° urbanisme : PC 081 140 22 A 2022

Commune : LAVAUUR

Demandeur : ASSOCIATION PAROISSALE représenté(e) par M BASTIE Philippe
Adresse du demandeur : 1 Place Saint-Alain 81500 LAVAUUR

Nom établissement : BIBLIOTHEQUE PAROISSALE
Adresse des travaux : 9 Rue du Grès 81500 LAVAUUR
Références cadastrales : AE 1239
Type / catégorie ERP : S Bibliothèques, centres de documentation et de consultation d'archives / 5

Nature des travaux :
création de volumes
Travaux d'aménagement

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)
Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) : Marche de 11cm à l'entrée - Trottoir de 55cm.

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 6 décembre 2022 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

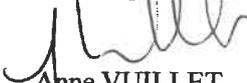
Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le
Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
La chef du pôle LHVC



Anne VUILLET

Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.

Direction Départementale des Territoires

81-2022-11-16-00007

Arrêtés relatifs aux demandes de dérogation à la réglementation accessibilité étudiées lors de la sous-commission du 08 novembre 2022.

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 004 22 E 9081

N° urbanisme :

Commune : ALBI

Demandeur : SAS TUA TOSCANE représenté(e) par M BENAMAR Ulrich

Adresse du demandeur : 29 Rue Henri Toulouse-Lautrec 81000 ALBI

Nom établissement : EPICERIE FINE

Adresse des travaux : 29 Rue Henri Toulouse-Lautrec 81000 ALBI

Type / catégorie ERP : M Magasins de vente, centres commerciaux / 5

Nature des travaux :

**Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
réhabilitation**

Travaux d'aménagement

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)

**Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) : Marches à l'entrée de 41cm - Cave en sous-sol
- Sonnette d'appel - Entrée secondaire.**

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 8 novembre 2022 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **16 NOV. 2022**
Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
Le chef du SCHAT

Daniel BARRERE



Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 004 22 E 9090

N° urbanisme :

Commune : ALBI

Demandeur : ARTISTE PLASTICIEN représenté(e) par M MIAU Denis

Adresse du demandeur : 15bis Rue de Ciron 81000 ALBI

Nom établissement : LA DEVANTURE

Adresse des travaux : 45 Rue Séré de Rivères 81000 ALBI

Type / catégorie ERP : T Salles d'exposition / 5

Nature des travaux :

Travaux d'aménagement

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) : Marche à l'entrée de 7cm - Présence d'une cave en sous-sol - Sonnette d'appel et rampe amovible.

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 8 novembre 2022 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1

la dérogation est accordée.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **16 NOV. 2022**
Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
Le chef du SCHAT

Daniel BARRERE



Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 065 22 E 9080

N° urbanisme :

Commune : CASTRES

Demandeur : SCI IMMOTEMPS représenté(e) par M DOULCIER Quentin

Adresse du demandeur : 1 Place Carnot 81100 CASTRES

Nom établissement : SAS ESCAPE THE GAME

Adresse des travaux : 61 Avenue Charles De Gaulle 81100 CASTRES

Références cadastrales : BN 275-479

Type / catégorie ERP : L Salles à usage d'audition, de conférence, de réunion, de spectacles ou à usages multiples / 5

Nature des travaux :

Travaux d'aménagement

Aménagement de salle de jeux dans un local culturel existant.

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) : Marches à l'entrée et escaliers intérieurs -

Sonnette d'appel, rampe amovible et plateforme élévatrice horizontale.

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 8 novembre 2022 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **16 NOV. 2022**
Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
Le chef du SCHAT


Daniel BARRERE

Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 099 22 D 9001

N° urbanisme :

Commune : GAILLAC

Demandeur : M CHAYNES Alain

Adresse du demandeur : 44 Place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

Nom établissement : LOCAL PROFESSIONNEL EN LOCATION

Adresse des travaux : 48 Place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

Références cadastrales :

Type / catégorie ERP : W Administrations, banques, bureaux / 5

Nature des travaux :

Travaux d'aménagement

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) : Marche à l'entrée - Sonnette d'appel et rampe amovible

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 8 novembre 2022 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **16 NOV. 2022**
Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
Le chef du SCHAT


Daniel BARRERE

Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 163 22 B 9014

N° urbanisme :

Commune : MAZAMET

Demandeur : DONDAINE Jérémy représenté(e) par M DONDAINE JEREMY

Adresse du demandeur : 9 place Geroges TOUNRIER 81200 MAZAMET

Nom établissement : BOUCHERIE DE L'ARNETTE

Adresse des travaux : 9 place Georges Tournier 81200 MAZAMET

Références cadastrales : AB 140

Type / catégorie ERP : M Magasins de vente, centres commerciaux / 5

Nature des travaux :

Travaux d'aménagement

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Préservation patrimoine) : 2 Marches à l'entrée 30cm - avis ABF et Avis de refus Exploitation du Domaine Public.

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 8 novembre 2022 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **16 NOV. 2022**
Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
Le chef du SCHAT


Daniel BARRERE

Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 099 22 T 0044
N° urbanisme : PC 081 099 22 T 0076

Commune : GAILLAC

Demandeur : ASSOCIATION DIOCESAINE D'ALBI représenté(e) par Mme ESTIBALS-CARRIERE Française
Adresse du demandeur : 12 Rue de la République 81000 ALBI

Nom établissement : PRESBYTERE DE GAILLAC
Adresse des travaux : 68 Place de la Libération 81600 GAILLAC
Références cadastrales : BS 334
Type / catégorie ERP : R Etablissements d'enseignement, colonies de vacances / 5

Nature des travaux :

Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
création de volumes
Travaux d'aménagement

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Préservation patrimoine) : Préservation de la porte d'entrée principale

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 8 novembre 2022 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **16 NOV. 2022**

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
Le chef du SCHAT

Daniel BARRERE



Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DU TARN

DOSSIER N° AT 081 288 22 R 9006

N° urbanisme :

Commune : SOREZE

Demandeur : NATUROPATHE représenté(e) par Mme CROS Nelly

Adresse du demandeur : 39 Impasse des Cathares / lotissement les peupliers 81540 SOREZE

Nom établissement : NELLY CROS NATUROPATHE

Adresse des travaux : 39 Impasse des Cathares / Lotissement les peupliers 81540 SOREZE

Références cadastrales :

Type / catégorie ERP : U Etablissements de soins / 5

Nature des travaux :

réhabilitation

Demande de dérogation : oui, 2 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Disproportion manifeste) : Largeur de couloir (1.08m) < 1m20 sur une longueur de 3m.

Point dérogatoire 2 (Disproportion manifeste) : poignées de porte < 0m40 d'un angle de mur

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment, les articles L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires du Tarn;

VU l'arrêté du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires ;

VU l'avis formulé le mardi 8 novembre 2022 par la Sous-Commission Départementale de dérogation pour l'Accessibilité des personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1

la dérogation est **accordée**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Albi, le **16 NOV. 2022**
Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
Le chef du SCHAT

Daniel BARRERE



Délais et voies de recours :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet du Tarn. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires du Tarn / Bureau Bâtiments et Constructions Durables au 05 81 27 50 30 - M RENAULT Dominique.

Direction Départementale des Territoires

81-2022-07-28-00001

Convention + annexes de l'ORT de lacaune
Murat et la salvetat sur Agout



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Pour les communes de Lacaune-les-Bains, Murat-sur-Vèbre et La Salvetat-sur-Agoût

ENTRE

Lacaune-les-Bains,

Représenté par son maire, Robert Bousquet, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 avril 2022,
Ci-après désigné par « Commune de Lacaune-les-Bains »,

Murat-sur-Vèbre,

Représenté par son maire, Daniel Vidal, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23 juin 2022,
Ci-après désigné par « Commune de Murat-sur-Vèbre »,

La Salvetat-sur-Agoût,

Représenté par son maire, Francis Cros, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 juin 2022,
Ci-après désigné par « Commune de La Salvetat-sur-Agoût »,

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc,

Représenté par son Président, Daniel Vidal, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 juin 2022,
Ci-après désigné par « Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Le Préfet du Tarn, François-Xavier Lauch,

Représenté par Monsieur Préfet de l'Hérault, Hugues Moutouh,

Ci-après désigné par « l'État » ;

La Banque des Territoires

Représentée par sa directrice régionale, Madame Annabelle Viollet

La Région OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE

Représentée par sa présidente, Madame Carole Delga

Le Département du Tarn

Représenté par son président, Christophe Ramond

Le Département de l'Hérault

Représenté par

Ci-après désignée par l'assemblée plénière du

Le PETR des Hautes Terres d'Oc,

Représenté par son Président, Jean-Marie Fabre

Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Représenté par son Président, Daniel Vialelle

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 – Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Lacaune-les-Bains, Murat-sur-Vèbre et La Salvetat-sur-Agout ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 29 avril 2021.

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (CCMLHL), a été désignée comme étant l'entité privilégiée pour le déploiement de « Petites villes de demain ». Cette communauté de communes résulte d'une fusion intervenue en 2017 entre la Communauté de Communes Monts de Lacaune et la Communauté de Communes Montagne du Haut Languedoc, toutes deux créées dans les années 90. Aujourd'hui, elle regroupe au total 20 communes : 6 situées dans le département de l'Hérault et 14 dans le département du Tarn.

Situé dans les contreforts méridionaux du Massif Central, ce territoire interdépartemental (Tarn & Hérault) est au cœur de la nouvelle région Occitanie. A mi-chemin entre les métropoles de Toulouse et Montpellier, ces vastes terres de 800km², faiblement peuplées (8007 habitants), se trouvent en totalité en zone de montagne et en zone de revitalisation rurale. Elles disposent notamment des points géographiques culminants du Tarn et de l'Hérault.

Au cœur du **Parc naturel régional du Haut-Languedoc**, et aux portes du Parc naturel régional des Grands Causses, ce territoire est au carrefour des influences méditerranéennes et atlantiques, sur la ligne de partage des eaux. De ce fait, il offre une très grande diversité paysagère et une richesse environnementale qui profitent au tourisme vert et à la pratique de sports de pleine nature. L'agriculture domine, tournée essentiellement vers l'élevage ainsi que les secteurs d'activités liés à la valorisation des richesses naturelles du territoire.

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (CCMLHL) est, par ailleurs, membre du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural des Hautes Terres d'Oc**.

Les trois communes Petites villes de demain accompagnées par le programme sont :

La-Salvetat-sur-Agout

Chef-lieu de canton jusqu'au redécoupage administratif depuis la loi NOTRE, ce bourg rural classé commune touristique au nord-ouest du département de l'Hérault à deux heures de route de Montpellier ou Toulouse est particulièrement apprécié pour la présence du lac de La Raviège propice aux activités nautiques et à la villégiature et la cité médiévale de La Salvetat-sur-Agout située sur un promontoire rocheux. La commune compte 1136 habitants en 2018 (+0,4% entre 2013/2018). Son économie repose principalement sur le tourisme, l'industrie du bois et de l'eau.

Lacaune-Les-Bains

Située au sud-est du Département du Tarn, la commune de Lacaune-les-Bains est, avec ses 2450 habitants, la commune principale de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc. Ancienne cité thermale dominée par les deux plus hauts sommets du Tarn, elle recense 2478 habitants (- 0,5% de population entre 2013 et 2018). Son économie repose en grande partie sur les industries de charcuterie salaisons (IGP) et les vertus de l'eau avec une importante usine d'embouteillage d'eau.

Murat-sur-Vèbre

Aux confins du département du Tarn, ancien chef-lieu de canton, Murat-sur-Vèbre est la troisième commune en nombre d'habitants de la communauté des communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc. Elle recense 847 habitants en 2019 (+0,8% entre 2013/2018) et son économie est tournée principalement autour de l'agriculture.

A travers le programme « Petites villes de demain », c'est tout un projet de territoire que la CCMLHL souhaite mettre en place. Celui-ci apparaît comme l'outil indispensable à la mise en œuvre du programme « Petites villes de demain ». Élaboré tel un plan unique de travail, il a vocation à apporter des solutions aux problèmes identifiés. Il veillera à s'inscrire dans les orientations établies dans les documents suivants :

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale des Hautes Terres d'Oc**
- **La Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc**
- **La Charte Architecturale et Paysagère**
- **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (en cours d'instruction)**

Le projet de territoire définit les axes de travail et les actions à engager au regard du diagnostic de territoire établi. Ce dernier, s'appuie lui-même sur des diagnostics déjà menés, notamment dans le cadre du **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** élaboré par le PETR. Il prendra également en considération le **bilan de l'OPAH** animé par le PETR entre 2014 et 2020 et se nourrira des éléments de l'**étude pré-opérationnelle** en cours.

Dans l'idée qu'un projet de territoire n'est pas figé mais au contraire en perpétuelle évolution, il intégrera la **stratégie touristique du territoire à l'horizon 2037** en cours d'élaboration par le cabinet d'étude MDP Consulting ainsi que la **stratégie touristique intégrée autour des lacs du territoire** dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intérêts « Territoires de lacs du Massif-Central ».

Les 3 Communes sont par ailleurs bénéficiaires d'un **Contrat Bourg-Centre**, co-signé par la Région Occitanie, le Département du Tarn, le PNR Haut Languedoc, le PETR des Hautes Terres d'Oc, la Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et des Communes. La CCMLHL a également conclu le contrat départemental Atouts Tarn.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 – Les ambitions du territoire

La Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc ambitionne de :

- Créer les conditions nécessaires au maintien de populations et à l'attrait de nouvelles populations, favoriser l'intégration des nouveaux arrivants, lutter contre l'isolement et soutenir les solidarités existantes, créer de l'activité et de la valeur ajoutée pour améliorer le revenu des habitants, prendre en compte le phénomène de desserrement et de vieillissement des ménages pour adapter l'offre de logements, soutenir l'accessibilité aux services publics, faciliter l'accès aux soins, déployer des solutions de mode de garde en faveur de la petite-enfance, développer des actions coordonnées pour la jeunesse, accompagner les publics fragilisés
- Améliorer la qualité des logements existants : sécurité salubrité, confort, consommation énergétique..., lutter contre la vacance, densifier et diversifier l'offre immobilière et locative, accompagner l'évolution du nombre de résidences secondaires, développer des logements adaptés aux évolutions des ménages, développer les alternatives entre le maintien à domicile et l'entrée en EHPAD, requalifier les centres anciens pour renforcer leur attractivité
- Aérer le tissu urbain, conserver l'identité et la pérennité de l'ancien, mettre en cohérence les différentes fonctions urbaines, tisser des connexions et favoriser un meilleur partage de l'espace public, favoriser la reconversion et la reconquête de friches, sensibiliser au maintien de la qualité du cadre de vie, permettre l'accessibilité à tous, améliorer l'accessibilité au territoire (avec la problématique des deux départements), créer un meilleur maillage au sein du territoire, optimiser l'usage des transports en commun et du co-voiturage, développer les mobilités douces, encourager l'utilisation de véhicule / vélo électrique, résorber les zones blanches et assurer une connexion au plus grand nombre
- Préserver l'armature économique du territoire, soutenir l'innovation au regard des nouvelles attentes de la population et des touristes, favoriser l'installation de nouveaux porteurs de projets, concilier valorisation et préservation des ressources naturelles du territoire, maintenir une offre commerciale de proximité diversifiée, mettre en relation producteurs et consommateurs (économie circulaire), développer l'offre d'emploi pour permettre la fixation de population active, répondre à un besoin de main-d'œuvre, soutenir la structuration de filières locales, développer un maillage économique structurant, accompagner les jeunes vers une insertion professionnelle au sein du territoire
- Identifier des pôles d'attractivités majeurs pour irriguer la culture, le patrimoine et le tourisme sur l'ensemble du territoire, donner au territoire une véritable identité culturelle, patrimoniale et touristique, protéger, valoriser et promouvoir les richesses culturelles patrimoniales et touristiques, développer une programmation et une offre moderne, diversifiée, à l'année, adaptée, accessible à tous sur l'ensemble du territoire
- Préserver paysages et milieux notamment au regard des changements climatiques, poursuivre les efforts en terme de consommation d'espaces naturels et agricoles, réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre, favoriser la sobriété des aménagements, anticiper les conséquences du changement climatique sur l'urbanisation, diminuer la production de déchets ménagers

LACAUNE-LES-BAINS

Lacaune-les-Bains, bourg majeur du territoire de la CCMLHL, jouit d'une dynamique économique et résidentielle importante. L'ensemble de la population de la communauté de communes peut être amenée à se rendre à Lacaune, zone de chalandise importante, où tous les services et commerces sont représentés. De ce fait, Lacaune concentre un flux routier et piétonnier conséquent qu'il convient d'encadrer notamment en terme de gestion et de répartition des flux.

Il est observé de nombreuses nuisances causées par une circulation importante de voitures et poids lourds dans le centre du village. Des efforts ont été engagés (déviation poids lourds) mais n'apparaissent pas suffisants. Avec des trottoirs étroits et une forte fréquentation de véhicules, le cœur de ville de Lacaune n'est pas engageant et potentiellement dangereux pour les piétons. Il apparaît nécessaire de retravailler sur les aménagements urbains et de renforcer la signalétique pour favoriser la sécurité des habitants et améliorer le parcours client.

Par ailleurs, une autre problématique réside dans le stationnement. Avec des zones de parking saturées, il convient de définir de nouvelles poches de stationnement à proximité du centre-ville et de mener un travail d'acculturation auprès de la population, qui dans ce territoire de moyenne montagne, fait de la voiture une priorité.

L'objectif étant d'atténuer l'usage des moyens de transports individuels à haute empreinte carbone dans un périmètre restreint tel que le centre-ville. Un effort est mené pour inviter les locaux à s'inscrire dans la transition écologique avec la création de liaisons douces, pour mailler les pôles urbains structurants de la commune. La continuité de linéaires existants sera concrétisée notamment avec la réouverture du tunnel du petit train (prévue pour 2022).

Au sens plus large, la commune de Lacaune et ses partenaires doivent impulser un élan en faveur de la transition écologique à travers différentes actions visant la diminution de la production d'ordures ménagères, la maîtrise de l'énergie notamment par le biais de l'OPAH, la lutte contre l'artificialisation des sols avec notamment la réhabilitation des friches urbaines, la valorisation des circuits-courts et l'introduction de la nature en ville.

Suite à des opérations de démolitions en vue d'aérer le tissu urbain du centre-ville, de nouveaux espaces publics vont voir le jour. L'idée étant d'apporter des lieux de convivialité à travers des espaces urbains ponctués de mobiliers qualitatifs dans un cadre de verdure propice à la détente en plein centre. Il n'en demeure pas moins, que certaines places historiques au cœur de ville restent encore à réaménager pour renforcer leur valeur patrimoniale et retrouver l'esprit de la petite ville où il fait bon vivre. Il s'agit de donner l'envie aux habitants de réinvestir les espaces publics et de faire en sorte qu'ils véhiculent une image positive de leur lieu de vie. La fontaine des pisseurs, patrimoine unique en Europe, en état de dégradation avancée est aujourd'hui en danger et mérite une attention particulière. La commune a un rôle à jouer pour mettre en valeur l'attrait de ce monument historique : fleurissement, entretien...

De nombreux bâtis apparaissent délaissés : aucune occupation avérée ni d'entretien des lieux constaté. Un travail de recensement des propriétaires est en cours. Il conviendrait de les engager à réaliser des travaux au travers de mesures incitatives. S'ils ne se mobilisent pas, des mesures plus coercitives pourraient être envisagées.

Ces aménagements, qui s'inscrivent dans une stratégie urbaine globale, seraient favorables au développement de la commune et aux dynamiques résidentielles, commerciales et touristiques recherchés par le programme Petites villes de demain.

Il est impératif, en parallèle, de veiller à ce que l'ensemble des besoins de la population soient satisfaits à travers des services à la population suffisants et de qualité : santé, petite-enfance, enfance, jeunesse, transport/mobilité, ...

En ce qui concerne l'habitat au sein de Lacaune, il est constaté dans le diagnostic de nombreux logements dégradés, difficiles à réhabiliter, qui ne correspondent pas toujours aux attentes des ménages : peu de luminosité, absence de jardins, habitations étroites sur plusieurs étages, vétusté et passoires énergétiques... Par ailleurs, le contexte est marqué par un déficit de logement locatif et plus largement d'offres immobilières. Différentes actions sont développées par la commune pour tenter de palier à cette situation et répondre à la demande existante : opération façade, création de logements communaux... Mais ces actions ne sont pas suffisantes et ne permettront pas à elles seules de palier aux difficultés cités ci-dessus. C'est à travers une stratégie globale d'amélioration de l'habitat à l'échelle de la communauté de communes et avec la mobilisation de l'ensemble des opérateurs publics que le territoire pourra se sortir de cette impasse.

Concernant le tissu commercial de Lacaune, il s'avère, riche et varié. L'association des commerçants est particulièrement dynamique et les animations proposées favorisent la bonne santé économique des commerces adhérents : chiffre d'affaires stable et positif... Néanmoins, des efforts peuvent être engagés pour favoriser l'accessibilité des commerces au public, améliorer les devantures des magasins, soutenir les porteurs de projets, proposer des locaux disponibles et faire émerger de nouvelles animations commerciales innovantes.

Il apparaît difficile de dissocier la dynamique commerciale des autres éléments systémiques : habitat, services, emploi, tourisme...

Le tourisme apparaît comme un levier de développement majeur pour la commune. Un projet ambitieux de développement touristique est engagé et favoriserait de manière conséquente la dynamique commerciale et économique. D'ores et déjà Lacaune a intérêt à poursuivre ses actions pour renforcer l'attrait touristique de la commune : mise en valeur des édifices et lieux patrimoniaux, hébergements, restaurants et activités diversifiés, en nombre suffisant et de qualité, promotion du territoire, communication et lisibilité renforcées auprès des touristes.

LA SALVETAT-SUR-AGOÛT

La commune de La Salvetat-sur-Agoût a la particularité de disposer de deux points d'attractivité majeurs :

- La cité médiévale historique
- La base de loisirs de La Raviège

La cité médiévale historique est située sur un promontoire rocheux. Aujourd'hui subsiste des vestiges de ce passé : Pont ancien sur la Vèbre, Chapelle Saint Etienne de Cavall, vierge noire sculptée « Notre Dame d'Entraygues », remparts, portanelle, venelles, ancien puit, porte à ogive....

Cette richesse patrimoniale est un des atouts susceptibles d'être développé pour accentuer l'âme originelle du village de La Salvetat-sur-Agoût, nom donné faisant référence en Latin à « sauveté » : lieu de refuge contre les ennemis.

La stratégie à mener réside dans la conservation, la valorisation et l'homogénéisation de la qualité architecturale et patrimoniale de cette partie du village. Il s'agira de soutenir et de développer de l'habitat, des services, commerces, équipements à la population qui s'intègrent dans le caractère authentique de la cité médiévale.

A ce titre, un travail de réflexion pour la revitalisation du centre ancien a été engagé en 2016 dans le cadre de l'élaboration des contrats bourgs-centres de la Région Occitanie.

De cette réflexion, un plan d'action opérationnel a été défini avec des projets structurants tels que la réhabilitation de l'ancienne mairie en restaurant et logements, le café de la source en halle au marché et les locaux de l'ASEI en Tiers Lieux. L'ambition étant toujours de créer une nouvelle dynamique résidentielle, culturelle, économique et touristique sur le haut du village pour amener la population à réinvestir le centre ancien.

La requalification des espaces publics à travers l'aération du tissu urbain, l'aménagement des voiries, l'enfouissement des réseaux, la végétalisation des rues viendra accompagner cette dynamique et améliorer l'esthétique urbaine du vieux village.

La Salvetat-sur-Agoût constitue par ailleurs une étape importante sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle, sur l'itinéraire d'Arles entre Murat sur Vèbre et Anglès. A ce titre, un gîte, situé dans l'ancien presbytère, bâtisse historique au cœur du village ancien, est dédié aux marcheurs. La municipalité souhaite mettre un point d'honneur à améliorer l'accueil prodigué et à devenir une halte reconnue, un arrêt incontournable pour les pèlerins.

Enfin, en misant sur la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement, La Salvetat-sur-Agoût pourrait, à terme, s'inscrire dans une démarche de labélisation Petites cités de caractère.

La base de loisirs de La Raviège, deuxième point d'intérêt touristique majeur de la commune, draine un nombre croissant de touristes attirés par la présence du lac dédié à la villégiature et au tourisme nautique. Le paysage naturel, préservé et varié qu'offre le territoire est particulièrement apprécié d'une population citadine, d'où l'importance d'agir sur la réciprocité ville (stock de population), campagne (stock d'espace).

Ce site compte de nombreux équipements touristiques et de loisirs : campings, hôtel, restaurants, piscine, parc accrobranche, embarcadère, prestataires de locations d'équipements nautiques divers, plage aménagée et surveillée...

Aujourd'hui il est constaté un vieillissement de certaines structures qui ne correspondent pas toujours à la demande actuelle. Il convient de repenser les équipements en ayant à l'esprit la loi 3D (Découvrir, Déguster, Dormir).

Une Orientation d'Aménagement Programmée est en cours de réalisation pour favoriser la cohérence des aménagements futurs sur cet espace avec une attention portée au respect de l'environnement du site.

Face à ces enjeux, la CCMLHL a fait le choix de s'épauler d'un cabinet d'étude pour bâtir la stratégie touristique à mener à l'horizon 2030 avec l'ambition de déployer une offre à l'année pour attirer, fidéliser le touriste et fixer les nouveaux arrivants. En parallèle, la CCMLHL a été désignée lauréate d'un appel à projet permettant de travailler à l'élaboration d'une stratégie touristique intégrée autour des lacs.

Comme indiqué dans le diagnostic, La Salvetat-sur-Agoût recense depuis la crise Covid une évolution importante du nombre de vente immobilière. Un travail est amorcé pour identifier le profil de ces nouveaux propriétaires, leurs attentes et leurs besoins. Il s'agira dans un second temps de favoriser leur intégration durablement au territoire et les faire évoluer autant que possible vers la résidence permanente.

Pour renforcer la connexion entre ces deux espaces complémentaires, le village et la base de loisirs, et mieux équilibrer les flux touristiques, un projet de création de liaison douce se dessine avec les services du département de l'Hérault.

Enfin, pour subvenir aux besoins de la population locale et favoriser le « bien vivre » à La Salvetat-sur-Agoût, étayer les services, en particulier en terme d'offre de santé et d'accueil petite enfance, reste une priorité.

MURAT-SUR-VEBRE

Au regard du diagnostic posé sur le centre-ancien de Murat sur Vèbre, apparaît la nécessité de créer du lien entre le « village rue » et le centre ancien séparés par un cours d'eau « Le Graissentous » et un large espace vert inondable. La partie du village développée le long de la RD622 regroupe l'ensemble des équipements à la population, services et commerces de premières nécessités.

Le centre ancien est peu visible et mérite d'être mis en valeur à travers une requalification du bâti et de l'habitat d'une part, et en le reliant au reste du village grâce à la création de cheminements piétonniers (mobilité durable) d'autre part. Le Centre d'Interprétation des Mégalithes viendra renforcer les liens entre ces espaces aux fonctions urbaines variées en répartissant les flux et en générant une dynamique favorable à la vitalité économique et touristique locale. Projet majeur de la commune, il sera à même de drainer un nombre croissant de touristes, sous conditions que ces derniers puissent trouver à se restaurer sur place, voir se loger. De nouvelles offres commerciales pourraient donc s'envisager afin de répondre aux besoins induits par l'affluence générée par ce musée d'exception.

Le centre ancien se caractérise par un habitat dense qui laisse entrevoir peu de possibilité d'installation de commerces. Il convient donc d'affirmer davantage sa fonction résidentielle pour développer son attractivité et amener les résidents secondaires à investir pleinement leurs logements et à donner l'envie à de futurs propriétaires d'acquérir sur cette partie du village. Par ailleurs, il s'agira d'intensifier l'offre locative sur la commune au regard d'une demande croissante et d'un déficit en logement observé à l'échelle de la communauté de communes. Pour cela, le centre ancien compte de nombreux bâtiments délaissés, susceptibles de répondre à la demande et de renforcer la fonction résidentielle que l'on souhaite lui conférer.

La nature est présente partout, pas seulement autour mais aussi au sein même du village. Elle constitue un élément identitaire de la commune qui peut être utilisé au profit des usages des résidents, touristes : activités, loisirs... On peut facilement imaginer l'aménagement d'espaces, jardins publics qui participeraient pleinement à améliorer l'esthétique, le cadre de vie et le confort des habitants dans une optique de cohérence urbaine globale. Cette ambition fera l'objet, à l'automne 2022, d'une réflexion par des étudiants en école d'architecture dans le cadre du dispositif Hors les murs encadré par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques :

- **Orientation 1** : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
- **Orientation 2** : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions
- **Orientation 3** : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
- **Orientation 4** : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité
- **Orientation 5** : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
- **Orientation 6** : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Les secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI figurent en annexe 2.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l’ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l’Ademe...), services déconcentrés de l’Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s’efforcent d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d’intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l’objet d’arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Lacaune-les-Bains, Murat-sur-Vèbre et La Salvetat-sur-Agout assument leurs rôles de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s’engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

L’intercommunalité signataire s’engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l’animation du programme et de son évaluation.

L’intercommunalité s’engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d’initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l’Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d’enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l’émergence d’éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s’engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu’à son évaluation.

Le territoire signataire s’engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d’ouvrage.

6.3 L’État, les établissements et opérateurs publics

L’Etat s’engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l’élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L’appui de l’État porte en particulier sur l’apport d’expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

6.5. Engagements du Département du Tarn

Le Conseil Départemental du Tarn, en tant qu'acteur de proximité et chef de file des solidarités humaines et territoriales, s'engage à apporter son soutien aux communes et aux intercommunalités pour la réalisation de leurs opérations d'investissement. Le département leur propose des réponses adaptées aux spécificités de chacune d'entre elles, tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn, de l'amélioration du cadre de vie et du développement économique et de l'emploi.

Les financements mobilisés par le département du Tarn au titre de cette convention, le seront prioritairement dans le cadre du Fonds de Développement territorial et auront pour objectifs de répondre aux 3 principaux enjeux de :

- **Solidarité humaine :**

Il s'agit d'accompagner les territoires dans le développement d'une offre de soins de proximité, dans la création de structures d'accueil petite enfance ou encore de création d'habitat partagé et par toute la mise en œuvre de sa compétence d'action sociale.

- **Attractivité territoriale :**

Le département accompagne l'aménagement rural et la rénovation du cadre de vie dans les centres bourgs, par exemple, il soutiendra la création de tiers-lieux et d'espaces d'échanges intergénérationnels, tout en participant aux opérations de maintien de services aux publics...

- **Adaptation des territoires aux changements climatiques :**

Le département accompagne les territoires dans la mise en place des nouvelles formes de mobilités comme la création d'aménagements cyclables (Plan vélo), pour la préservation d'Espaces Naturels Sensibles et autres projets collaboratifs. Il encourage aussi la rénovation énergétique et lutte contre l'artificialisation des sols.

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre leurs projets les maîtres d'ouvrage publics auront la possibilité de solliciter le Département en matière d'ingénierie publique.

6.6. Engagements du Département de l'Hérault

Le Département de l'Hérault, en tant qu'acteurs de proximité et chefs de file des solidarités humaines et territoriales, s'engage à apporter son soutien aux communes et intercommunalités pour la réalisation de leurs opérations de revitalisation de territoire sur les territoires de délégation. Le Département leur propose des réponses adaptées aux spécificités de chacune d'entre elles, tout en œuvrant en faveur de l'attractivité de l'Hérault, de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département de l'Hérault s'engage notamment à accompagner et soutenir la commune dans le cadre de ses programmes d'aide au territoire d'une part et d'aide à la pierre d'autres part. Chaque demande devra faire l'objet d'un dossier particulier. Ces dossiers seront examinés au cas par cas et pourront donner lieu, le cas échéant, à une contribution financière.

En outre le Département s'engage à participer aux différentes instances de gouvernance de la présente convention. Pour ce faire il désignera dans ses services un ou des référent (s).

6.7. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-7-1. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6-7-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

6-7-3. Action Logement

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés."

6.8. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.9. Maquette financière

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Le Comité de pilotage :

Un seul Comité de pilotage, à minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ; Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ; Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ; Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ; Établit le tableau de suivi de l'exécution ; Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ; Propose les évolutions des fiches orientations ; Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 9 – Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 10 – Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Les ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ; ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 14 – Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 15 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

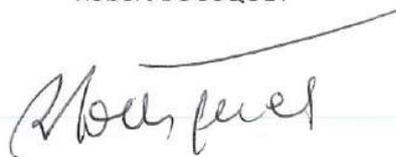
En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

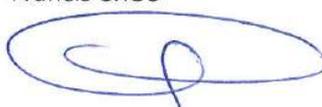
En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

Signé à Lacaune-les-Bains, le 28 juillet 2022

Le Maire de Lacaune-les-Bains
Robert BOUSQUET



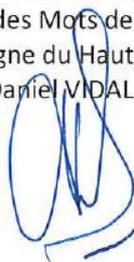
Le Maire de la Salvetat-sur-Agoût
Francis CROS



Le Maire de Murat-sur-Vèbre
Daniel VIDAL



Le Président de la Communauté de
Communes des Morts de Lacaune et
de la Montagne du Haut Languedoc
Daniel VIDAL



Le Président du PETR des Hautes
Terres d'Oc
Jean-Marie FABRE



Le Parc Naturel Régional du
Haut Languedoc
Daniel VIAELLE



Le Président du Conseil Départemental
du Tarn
Christophe RAMOND



Conseil Départemental de l'Hérault

La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie
Pyrénées-Méditerranée
Carole DELGA

PO

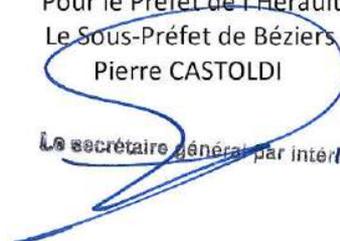

La Directrice Régionale Occitanie
de la Banque des Territoire
Annabelle VIOLLET

PO


Le Préfet du Tarn
François-Xavier LAUCH



Pour le Préfet de l'Hérault
Le Sous-Préfet de Béziers
Pierre CASTOLDI



Le secrétaire général par intérim

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire

Annexe 2 – Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Maquettes financières

TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES MONTS
DE LACAUNE ET DE LA MONTAGNE DU
HAUT LANGUEDOC
Lacaune-les-Bains, La Salvetat-sur-Agout,
Murat-sur-Vèbre

PROJET DE TERRITOIRE

Elaboré dans le cadre du programme
Petites villes de demain



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES



SOMMAIRE

I. La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, l'entité privilégiée pour le déploiement de « Petites villes de demain » 2

1. Le territoire de la CCMLHL 3

2. La Communauté des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc 6

2.1. Une communauté de communes relativement récente 7

2.2. Dotée d'un large panel de compétences 8

2.3. Des partenaires locaux de qualité 9

2.4. Des moyens financiers et humains importants 11

2.5. Un nouveau service dédié à Petite ville de demain 11

II. Quels enjeux et quelles ambitions pour le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc ? 12

1. L'importance d'un projet de territoire 13

2. Un diagnostic où le territoire est considéré dans sa globalité 13

3. Un diagnostic co-construit 15

4. Qui brosse le portrait du territoire 17

4.1. Le territoire perçu par ses habitants 17

4.2. Une démographie singulière 18

A. Une croissance démographique inégale

B. Une population vieillissante

C. Un territoire d'accueil

D. Un desserrement des ménages

E. Un risque d'isolement lié à une faible densité de population

F. Une vulnérabilité économique et sociale

4.3. Des équipements et services à la population à étoffer 21

A. Un accès aux services publics permis grâce aux Maisons Frances Services

B. Accès aux soins : une démographie médicale en danger

C. Des structures enfance / jeunesse à enrichir

D. Des équipements culturels et de loisirs satisfaisants

E. Une priorité donnée à l'enseignement

F. Un territoire a vocation sociale

4.4. Le parc de logements : une typologie de l'habitat caractéristique d'un contexte de moyenne montagne 24

A. Un habitat dégradé et énergivore ne répondant plus aux exigences de qualité de vie

B. Une forte pression immobilière et locative

C. Un taux de résidence secondaire particulièrement élevé

D. Une vacance sous-estimée, une difficulté de réhabilitation

E. Un habitat qui ne répond pas aux nouveaux enjeux de vieillissement de la population et de desserrement des ménages

F. Un territoire engagé dans l'amélioration du confort des logements

4.5. Une urbanisation à restructurer 31

- A. Une évolution de la structure urbaine vers une extension en périphérie des villages
- B. Des cœurs de village marqués par une densité du bâti
- C. Des espaces publics aux fonctionnalités plurielles
- D. Une structuration urbaine pas toujours évidente
- E. Des unités urbaines qui nuisent à l'image du territoire
- F. Des efforts de revitalisation à intensifier

4.6. Des enjeux de mobilité multiples 36

- A. Les transports : un poste d'émission de GES important
- B. La voiture : mode de transport prégnant
- C. Des transports en commun peu adaptés
- D. Le Transport à la Demande : une opportunité pour le territoire
- E. Des projets en faveur du déploiement de mobilités douces
- F. Réseaux et téléphonie : un territoire bientôt désenclavé

4.7. L'économie et l'emploi : point fort du territoire de la CCMLHL 39

- A. Une économie florissante qu'il convient de soutenir
- B. Un développement économique basé sur la valorisation des ressources naturelles du territoire
 - L'eau
 - L'air
 - La forêt
 - Les paysages
- C. Des commerces dynamiques concentrés dans les centres-bourgs
- D. Des emplois à dynamiser
- E. Des jeunes particulièrement frappés par des difficultés d'insertion

4.6. Une ambition culturelle, patrimoniale et touristique 56

- A. Un patrimoine et des sites touristiques remarquables qui nécessitent d'être protégés et valorisés
- B. Un manque de lisibilité du potentiel culturel, patrimonial et touristique du territoire
- C. Une difficulté pour diffuser la culture auprès des habitants du territoire et des touristes
- D. Un tourisme et des animations culturelles essentiellement concentrées en période estivale

4.7. Un territoire à haute valeur environnementale 58

- A. Confronté à des risques environnementaux
- B. Accentués par les effets du changement climatique
- C. Des mesures de protections indispensables
- D. Un territoire engagé dans la transition écologique
- E. Mobilisé dans la lutte contre l'artificialisation des sols

5. Synthèse du diagnostic de territoire et des enjeux dégagés 62

6. Stratégie retenue 65

7. Plan d'action 83

8. Budget prévisionnel 84

ANNEXES : 85

Annexe 1 : fiches actions

Annexe 2 : maquette financière 2022



PETITES VILLES DE DEMAIN : Un programme ambitieux de revitalisation pour les territoires ruraux

Le programme « Petites Villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques.

Ce programme constitue un outil de relance au service des territoires, appuyé et intégré au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) en cours de déploiement et porté sur le territoire par le PETR des Hautes Terres d'Oc. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs de solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Les communes de Lacaune-les-Bains, La-Salvetat-sur-Agoût et Murat-sur-Vèbre ont été labellisées au titre du programme « Petites Villes de Demain ». Elles en ont été informées par courrier, en date du 21 décembre 2020, de Madame la Ministre Jacqueline Gourault. La participation au programme des trois communes a été formalisée par la rédaction d'une convention d'adhésion signée par l'ensemble des parties le 29 avril 2021 en présence de Monsieur le ministre Joel GIRAUD.



Les trois communes sont par ailleurs bénéficiaires d'un Contrat Bourg-Centre co-signé par la Région Occitanie, le Département du Tarn, le PNR du Haut Languedoc, le PETR des Hautes Terres d'Oc, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et les Communes.

La convention d'adhésion PVD précise à ses articles 1, 2, 4, 6 et 7 la nécessaire rédaction d'une convention ORT afin d'encadrer les actions et de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire des périmètres des communes sus-visées.



I. La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, l'entité privilégiée pour le déploiement de « Petites villes de demain »

1- Le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Situé dans les contreforts méridionaux du **Massif Central**, ce **territoire interdépartemental** (Tarn & Hérault) est au cœur de la nouvelle région **Occitanie**.

A mi-chemin **entre les métropoles de Toulouse et Montpellier**, ces **vastes terres** de 800km², **faiblement peuplées** (8007 habitants), se trouvent en totalité en **zone de montagne** et en **zone de revitalisation rurale**.

Elles disposent notamment des **points géographiques culminants du Tarn et de l'Hérault**.



Au cœur du **Parc naturel régional du Haut-Languedoc**, et aux portes du Parc naturel régional des Grands Causses, ce territoire est au carrefour des influences méditerranéennes et atlantiques, sur la ligne de partage des eaux. De ce fait, il offre une très grande diversité paysagère et une richesse environnementale qui profitent au tourisme vert et à la pratique de sports de pleine nature.

L'agriculture domine, tournée essentiellement vers l'élevage ainsi que les secteurs d'activités liés à la valorisation des richesses naturelles du territoire.

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (CCMLHL) est, par ailleurs, membre du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Hautes Terres d'Oc**.

TERRITOIRE

20

Communes au
1er janvier 2019

789,10 KM2

10 habitants au km2 (moyenne
nationale 104,5 habitants par km2)

2 Départements

Tarn (81) et Hérault (34)

3 bourgs centres

Lacaune-les-Bains, La Salvetat-sur-Agout,
Murat-sur-Vèbre

8007

Habitants en 2018

Population stable

Entre 2013 et 2018

POPULATION

1614

- de 25 ans



3946

Entre 25 et 64 ans



2450

65 ans et plus



ECONOMIE

13 % d'agriculteurs

sur le nombre d'emploi en 2017 (France
1,6%)

5% de cadres

Et professions intellectuelles supérieures en
2017 (France 18%)

30% d'ouvriers

(France 20%) en 2017. 37% de postes de
l'industrie dans les établissements actifs
employeurs (France 13%) en 2017

3117

Nombre d'emploi
en 2018

534

Unités légales dont
56 créations en 2019

ENERGIE

570 GWH produits en 2018

Indépendance énergétique

La collectivité couvre 222% des consommations
énergétiques avec 89% d'énergie produite par l'éolien

HABITAT

75% de propriétaires

En 2018

51% de résidences secondaires

6,4% d'habitations vacantes

En 2018

LACAUNE LES BAINS

Commune principale de la communauté de communes, ancienne cité thermale

2478 habitants en 2018 selon l'INSEE (- 0,5% de population entre 2013 et 2018)

Dominée par les deux plus hauts sommets du Tarn

Économie qui repose en grande partie sur les industries de charcuterie salaisons (IGP), les vertus de l'eau



LA-SALVETAT-SUR-AGOUT

Chef lieu de canton jusqu'au redécoupage administratif depuis la loi NOTRE

Village médiéval situé sur un promontoire rocheux

1136 habitants en 2018 selon l'INSEE (+0,4% entre 2013/2018)

Économie qui repose principalement sur le tourisme, l'industrie du bois et de l'eau



MURAT-SUR-VEBRE

Aux confins du département du Tarn, ancien chef lieu de canton

859 habitants en 2018 selon l'INSEE (+0,8% entre 2013/2018)

Économie tournée principalement autour de l'agriculture

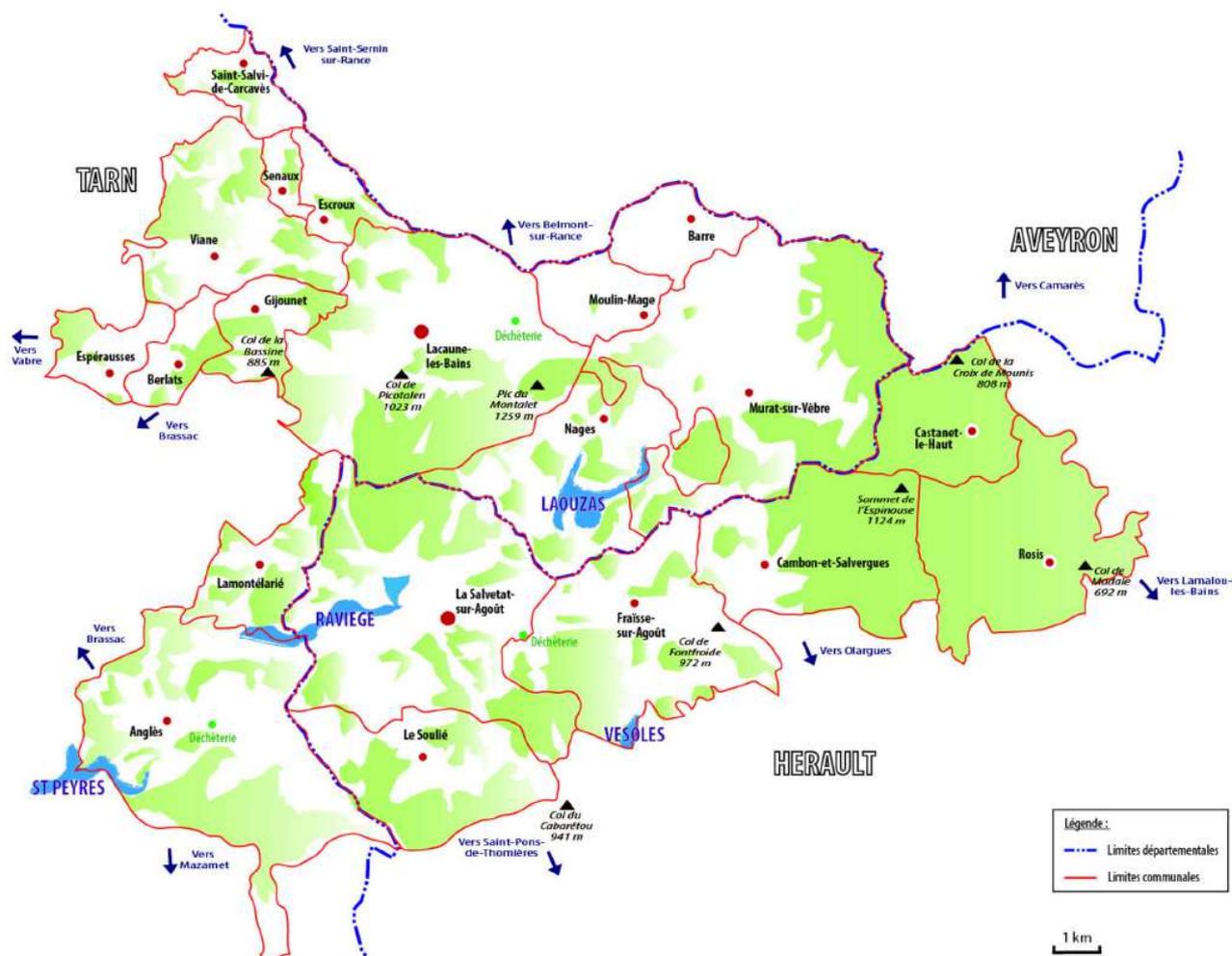


2- La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc

LA CCMLHL



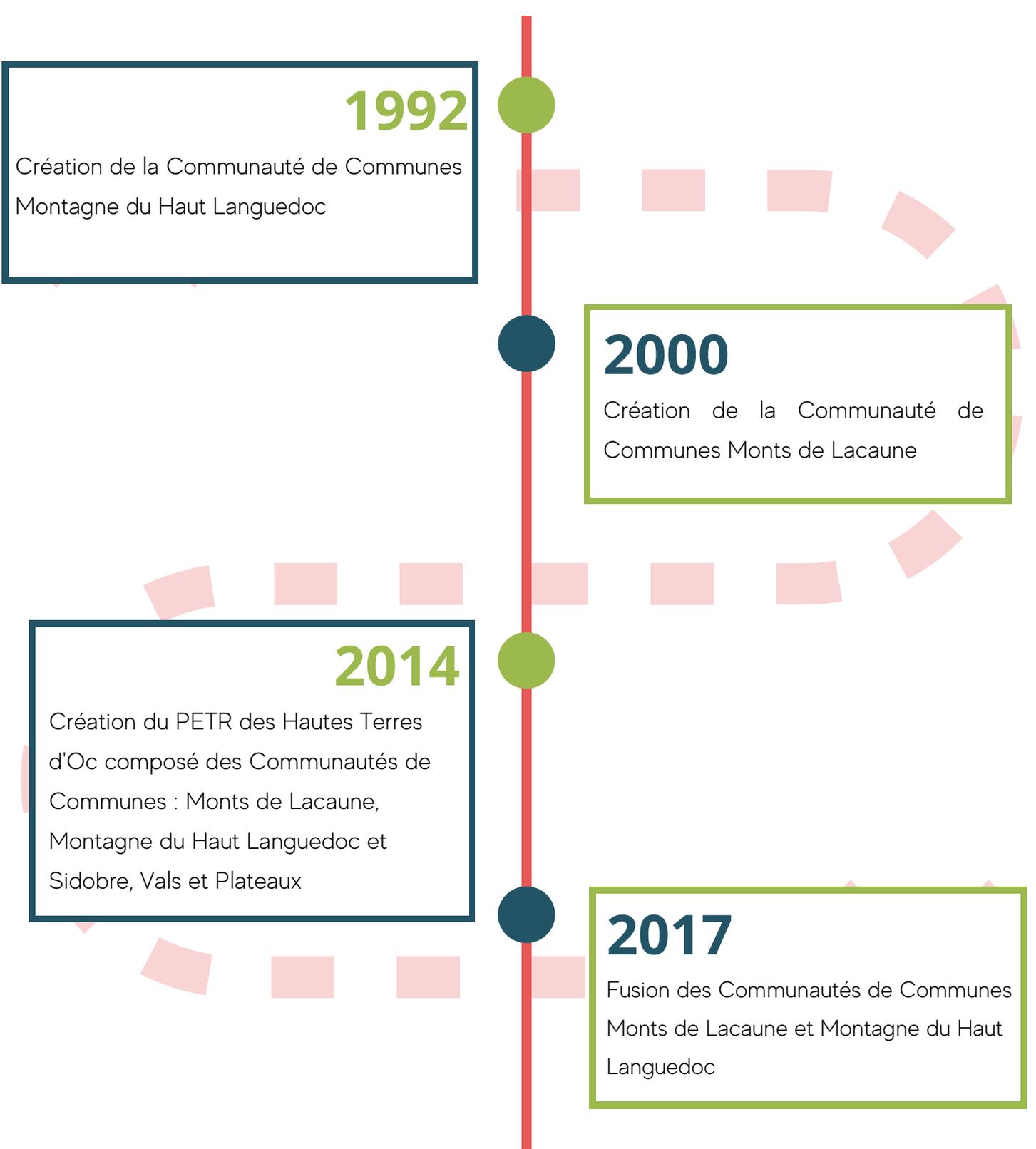
La CCMLHL résulte d'une fusion intervenue en 2017 entre la Communauté de Communes Monts de Lacaune et la Communauté de Communes Montagne du Haut Languedoc, toutes deux créées dans les années 90. Aujourd'hui, elle regroupe au total **20 communes** : 6 situées dans le département de l'Hérault et 14 dans le département du Tarn.



Cette fusion s'apparente à « un mariage voulu, non pas forcé » et n'a pas constitué un bouleversement en soit. Elle a juste nécessité de trouver une nouvelle organisation. Les deux Communautés de Communes avaient déjà l'habitude de travailler ensemble du fait de leur proximité et d'un bassin de vie commun. Elles partagent surtout une identité commune qui leur permet d'avancer dans un même sens. La CCMLHL est globalement bien identifiée par les habitants du territoire.

Au vu de son nombre d'habitants, 8004 habitants en 2018 (donnée INSEE), la CCMLHL a vu dans la fusion un moyen de mutualiser les moyens pour gagner en efficacité. De ce fait, la CCMLHL ne cesse de monter en compétences.

2.1 - Une communauté de communes relativement récente



1992

Création de la Communauté de Communes Montagne du Haut Languedoc

2000

Création de la Communauté de Communes Monts de Lacaune

2014

Création du PETR des Hautes Terres d'Oc composé des Communautés de Communes : Monts de Lacaune, Montagne du Haut Languedoc et Sidobre, Vals et Plateaux

2017

Fusion des Communautés de Communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc

2.2 - Dotée d'un large panel de compétences

OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Action de développement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

FACULTATIVES

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public

2.3 - Des partenaires locaux de qualité

La CCMLHL peut compter sur des partenaires locaux de qualité qui œuvrent en faveur de l'attractivité et de la gestion durable des ressources du territoire :



Le **Parc Naturel Régional (PNR) du Haut Languedoc** existe depuis 1973 et exerce des missions de protection et de gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'information et d'éducation à l'environnement, d'expérimentation, d'innovation, de coopération. Il met en place tout un ensemble d'actions de développement durable avec et au service des habitants, partenaires et acteurs locaux en s'appuyant sur une **charte** qui décline les axes et objectifs à atteindre. Celle-ci s'étend de 2011 à 2027 :

Axe 1 : Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages

- Objectif 1 : Connaître et gérer les patrimoines naturels pour les préserver
- Objectif 2 : Gérer les mutations de l'espace et les paysages ruraux (agriculture, forêt, habitats)

Axe 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du XXIème siècle

- Objectif 1 : Engager le Haut-Languedoc dans une politique énergétique "forte"
- Objectif 2 : Fournir aux acteurs locaux les outils nécessaires pour limiter les impacts de l'activité humaine
- Objectif 3 : Faire de la valorisation des richesses du Haut-Languedoc le moteur de développement de la consommation locale
- Objectif 2 : Développer la sensibilisation et l'éducation au territoire

Axe 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle

- Objectif 1 : Exploiter durablement les ressources naturelles du Haut Languedoc
- Objectif 2 : Développer de nouvelles activités économique et l'accueil sur le territoire
- Objectif 3 : Conforter une identité commune Haut-Languedoc autour de l'Occitanie, de la moyenne montagne et du patrimoine culturel

La **charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc et Plateaux du Gijou**, outil dédié à assurer la qualité des paysages, vient en complément, pour accompagner les collectivités dans leurs stratégies de planification urbaine. La **charte forestière** du territoire du Haut Languedoc établit des orientations partagées et un plan d'action visant à gérer durablement les forêts du territoire.

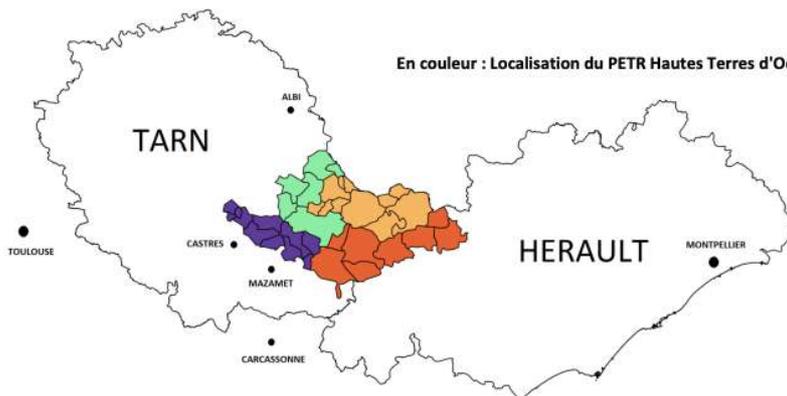




Le Pôle d'Équilibre territorial et Rural des Hautes Terres d'Oc contribue au développement et à l'aménagement du territoire, dans le périmètre délimité par les 2 Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) :

- La Communauté de communes Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc  
- La Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux  

Et par convention, la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire sur des missions de développement.



Il définit notamment les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre au travers de son **projet de territoire**, élaboré pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Celui-ci précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique.

Il a également en charge la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'analyse et la révision du **schéma de cohérence territoriale** (SCOT).

Il anime, par ailleurs, l'**Opération d'Amélioration de l'Habitat** qui a permis d'aider les propriétaires du territoire (CCMLHL / CCSVP) à améliorer leurs logements, en mobilisant des crédits de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat). Cette opération a participé à la réhabilitation de près de 600 logements sur la période 2015-2020. Après une période transitoire, nécessaire à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle, une nouvelle OPAH a été lancée depuis le 16 mai 2022.

La Communauté de Communes travaille en partenariat avec le PÉTR sur les sujets suivants :

- Contrat Territorial Occitanie
- CRTE
- Programme LEADER
- Développement économique (accueil et accompagnement de porteurs de projets)
- Développement touristique
- Coordination Enfance – Jeunesse / CTG
- FabLab
- Actions menées pour l'accueil de nouvelles populations

2.4 - Des moyens financiers et humains importants

La CCMLHL est dotée de moyens financiers conséquents provenant en grande partie des recettes fiscales des entreprises de son territoire. Cela lui permet une capacité d'autofinancement non négligeable dans les projets qu'elle mène et lui confère une image de collectivité dynamique et ambitieuse.

Elle peut compter sur une équipe de professionnels aguerrie dans ses divers domaines de compétences. Les différents services se composent comme suit :

Direction Générale des Services		
Le pôle administratif	Le pôle technique	Le pôle tourisme / loisir
Secrétariat général	Urbanisme	Piscine
Service communication	SPANC	Centre de bien-être
Service ressources humaines	Régie éclairage public	Office de Tourisme
Service comptabilité / finance	Suivi chantiers	Bases de loisirs
Espace France Services	Service travaux / collecte	Culture et patrimoine
Espace de vie sociale		
Petites villes de demain		

Ces services travaillent de manière transversale.

Fondant beaucoup d'espoir dans le programme « Petites villes de demain », la collectivité a fait le choix d'un apport en ingénierie pour élaborer la stratégie globale de revitalisation du territoire. Cela a pu être permis grâce à un appui financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Banque des Territoires dans la prise en charge du coût du poste à 75%.

2.5 - Un nouveau service dédié à "Petites villes de demain"

Sous l'autorité du président de la CCMLHL et de la DGS, le « chef de projet » fait partie d'un service à part entière auquel pourra être amené à se greffer d'autres professionnels au regard des besoins identifiés en terme de revitalisation du territoire.

Le choix politique qui a été fait est que le chef de projet « Petites villes de demain » soit à la fois chef d'orchestre et metteur en scène du projet de territoire en faveur du développement des villes lauréates du programme dans une optique de rayonnement sur l'ensemble du territoire de la CCMLHL.

Entre conduite de projets et coordination des partenaires, il développe une dynamique favorable à la transformation du territoire.

Il est chargé de :

- Participer à la conception du projet de territoire et en définir sa programmation
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- Contribuer à la mise en réseau (nationale et locale)



II. Quels enjeux et quelles ambitions pour le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc ?

1- L'importance d'un projet de territoire

A travers le programme « Petites villes de demain », c'est tout un projet de territoire que la CCMLHL souhaite mettre en place. Celui-ci apparaît comme l'outil indispensable à la mise en œuvre du programme « Petites villes de demain ».

Le projet de territoire est défini dans le rapport de l'Assemblée des Communautés de France comme le moyen d'organiser contractuellement l'action publique locale en fonction des ressources des territoires et des enjeux auxquels ils sont confrontés. Ce document permet de dépasser une gestion fragmentée pour définir un véritable projet commun d'intérêt local ».

Élaboré tel un plan unique de travail, il a vocation à apporter des solutions aux problèmes identifiés.

Il veillera à s'inscrire dans les orientations établies dans les documents suivants :

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale des Hautes Terres d'Oc**
- **La Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc**
- **La Charte Architecturale et Paysagère**
- **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (en cours d'élaboration)**

Le projet de territoire définit les axes de travail et les actions à engager au regard du diagnostic de territoire établi. Ce dernier, s'appuie lui-même sur des diagnostics déjà menés, notamment dans le cadre du **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** élaboré par le PETR et dans le cadre de l'étude réalisée par la promotion 2021-2022 du Master II Ville et Environnements Urbains de l'INU Champollion à la demande de la Préfecture du Tarn : "**L'Est tarnais et ses perspectives d'avenir**". Il prendra également en considération le **bilan de l'OPAH** animé par le PETR entre 2014 et 2020 et se nourrira des éléments de **l'étude pré-opérationnelle** qui a permis le lancement la nouvelle OPAH.

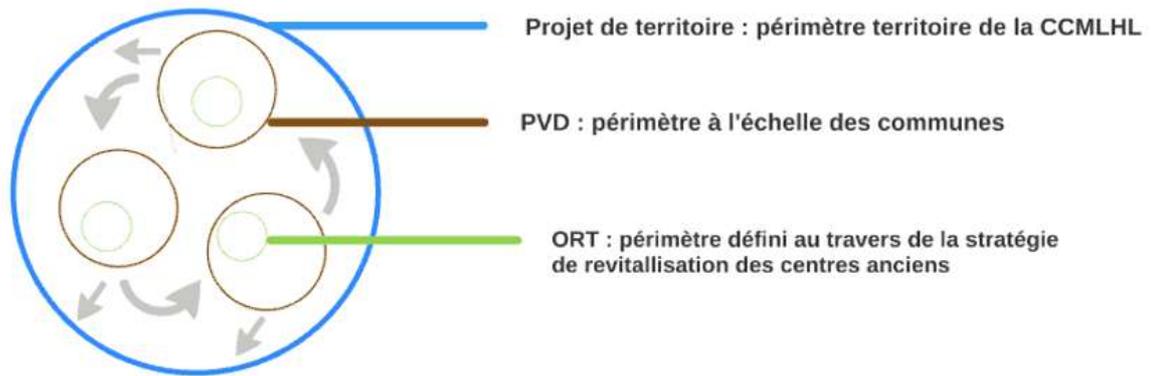
Dans l'idée qu'un projet de territoire n'est pas figé mais au contraire en perpétuelle évolution, il intègrera la **stratégie touristique du territoire à l'horizon 2037** en cours d'élaboration par le cabinet d'étude MDP Consulting ainsi que la **stratégie touristique intégrée autour des lacs du territoire**, menée dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intérêts « Territoires de lacs du Massif-Central ».

2- Un diagnostic où le territoire est considéré dans sa globalité

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc dispose de trois bourgs-centres, comme vu précédemment. Néanmoins, dans l'idée d'un projet commun, le périmètre de la stratégie territoriale est nécessairement large. Il couvre l'ensemble de la collectivité car l'objectif est bien de construire un territoire équilibré s'appuyant sur les actions mises en œuvre par chacune des communes dans une logique partagée d'aménagement de l'ensemble du périmètre de la CCMLHL.

Le diagnostic est donc réalisé prioritairement sur le périmètre stratégique des 20 communes pour identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions des bourgs-centres et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourraient nécessiter la redynamisation du territoire.

Grâce à des focus réalisés tout au long du diagnostic sur des aspects spécifiques aux trois communes Petites villes de demain, il s'agira d'amener le projet de territoire à se recentrer sur ces communes et d'identifier des secteurs d'intervention stratégiques sur chacune d'entre-elles. L'objectif final sera de déterminer, au regard du diagnostic, le (ou les) périmètres d'Opération de Revitalisation des Territoires.



Un enchevêtrement de périmètres au service d'un projet global

3- *Un diagnostic co-construit*

Au vu de l'importance de la collaboration dans l'élaboration et la poursuite d'une transformation, il nous a paru rapidement évident de co-construire le diagnostic avec les différents acteurs du territoire (habitants, acteurs socio-économiques, associatifs, élus...). L'idée étant que le projet établi in fine reflète leur perception, leurs envies, leurs besoins, leurs ressources et leviers de changement. Pour ce faire, nous avons utilisé des outils de concertations citoyennes et engagé plusieurs démarches :

Rencontre de l'ensemble des maires des communes de la CCMLHL

Objectif : présenter le dispositif "Petites villes de demain", recueillir leurs constats et identifier les projets, pouvant s'inscrire dans le programme, qu'ils souhaiteraient mettre en oeuvre sur le territoire.

Rencontre des différents services de la CCMLHL

Objectif : faire connaissance, initier un travail collaboratif pour la construction du projet de territoire de la CCMLHL et identifier les projets en perspective.

Groupe de travail avec le PETR

Objectif : favoriser le travail d'équipe à une échelle plus large, le PETR, échanger des conseils et bonnes pratiques, comparer et initier des actions communes.

Diffusion d'un questionnaire à la population

Objectif : identifier l'attachement et les représentations de la population vis à vis du territoire, recenser les faiblesses et les opportunités de celui-ci, identifier les axes stratégiques à développer et recueillir suggestions et idées afin d'écrire, avec la population, le territoire de demain.

Organisation ateliers citoyens

Objectif : donner la parole aux habitants à travers des ateliers ludiques et conviviaux.



Diffusion d'un questionnaire destiné aux collégiens via l'ENT et intervention auprès des troisièmes

Objectif : Recueillir la parole des jeunes et les questionner quant à leur épanouissement d'aujourd'hui et leur avenir sur le territoire.

Opération "Dessine moi ton territoire" auprès des enfants scolarisés dans les écoles des villes lauréates du dispositif PVD

Objectif : S'imprégner du pragmatisme des enfants pour illustrer le territoire, mobiliser l'ensemble de la population (des moins jeunes aux plus jeunes), premier pas vers un travail de réflexion sur leur territoire, sensibiliser les parents aux démarches en cours pour leur territoire par l'intermédiaire des enfants



Enquêtes dans le cadre de l'élaboration de la stratégie touristique auprès des touristes, habitants et socio-professionnels

Diffusion d'un questionnaire spécifique aux résidents secondaire du territoire des Hautes Terres d'Oc

Objectif : Connaître leurs profils, les caractéristiques des résidences secondaires, leur rapport à leur habitation et au territoire, la fréquence de leur venue, la période d'occupation, leurs perspectives (vente, location, occupation permanente...).

Organisation instances de travail : COPIL et COTECH

Objectif : Correspondre et établir un suivi avec les élus et instances politiques, travailler avec tous les acteurs du territoire susceptibles d'apporter une expertise autour de thématiques spécifiques

La méthodologie utilisée a été largement félicitée par les partenaires du programme dont l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, qui s'est servie de notre exemple pour alimenter sa progethotèque.

ACCUEIL → LA PROJÉTOTHÈQUE

Une concertation citoyenne dans le cadre de Petites villes de demain

- LOCALISATION**
Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc
- PROGRAMME**
Petites villes de demain
- THÉMATIQUE**
Attractivité et dynamisme territorial

4- Un diagnostic qui brosse le portrait du territoire

4.1- Le territoire perçu par ses habitants



Qualificatifs mis en avant par les habitants de la CCMLHL pour désigner leur territoire



RECENSÉS VIA LE QUESTIONNAIRE PUBLIÉ EN LIGNE

Lorsque l'on demande aux habitants de caractériser leur territoire, ils utilisent en grand nombre ses caractéristiques géographiques pour le décrire avec le champ lexical de la "montagne" de la "verdure" et ses attributs : "paysages", "lacs", "rivières".

"Nature" est l'adjectif le plus utilisé, 60%. Les termes "campagne", "rural", "bucolique", "sauvage", "biodiversité" sont également employés ainsi que le terme générique "environnement" associé à l'aspect de protection : "préservation de l'environnement".

Le champ lexical de la "beauté" est souvent ajouté en complément.

Le territoire est perçu, de manière positive, de par la grandeur de ses espaces et de son altitude associés à un sentiment de "liberté". Les contraintes liées à son éloignement des aires urbaines sont néanmoins pointées.

Un grand nombre d'adjectifs pour décrire le territoire est lié au climat qui y règne et à la "rudesse" de celui-ci.

Les habitants associent leur territoire à 80 % au "calme" qui y règne. Le champ lexical de la "tranquillité" est employé en grand nombre. Ils mettent en évidence la "qualité de vie" qu'offre le territoire en pointant son cadre sécurisant.

Les qualificatifs recensés concernent également les habitants, qui sont perçus plus ou moins positivement.

Ceux-ci disposent d'une "identité" territoriale forte, marquée par un attachement, un sentiment d'appartenance et un enracinement généalogique profond.

Le territoire est aussi envisagé de part sa "gastronomie", sa valeur "travail" avec des activités économiques nécessitant beaucoup de "biens" et les loisirs qui y sont pratiqués. Par ailleurs, lieu de "vacances" et d'"évasion", le territoire est considéré par son aspect "touristique".

“

C'est la distance
qui nous protège

Le temps nous
appartient

Petit mais capable
de jouer dans la
cour des grands

Paroles d'habitants recueillies
durant les ateliers citoyens

4.2- Une démographie en évolution

A. Une croissance démographique inégale

Le solde naturel de la population a été marqué par un affaiblissement au fil des années (-0,1% de la population entre 2013 et 2018 tandis que l'évolution annuelle moyenne de la population rurale d'Occitanie, entre 2008 et 2018, est positive à hauteur de 0,7 % selon l'INSEE).

Les dynamiques démographiques diffèrent selon les secteurs du territoire liées à :

- Des influences extérieures et notamment l'attraction de l'agglomération Castres-Mazamet sur la partie ouest
- Des potentialités de création d'emplois notamment dans les pôles économiques du territoire (Lacaune, La Salvetat-sur-Agout)
- De l'accessibilité (temps de route vers les pôles, vers une ville hors territoire, présence de transport en commun, accès au numérique)
- Du nombre d'équipements et services
- D'autres critères d'attractivité (climat, ensoleillement, relief, paysage)
- Des contraintes : industrielle, agricole, relief (pente, altitude), incidence paysagère et écologique
- De l'évolution démographique antérieure

De ce fait, certaines communes, en particulier celles situées sur les massifs du Caroux et de l'Espinouse, sont plus sujettes au déclin démographique tandis que d'autres connaissent une évolution positive du nombre d'habitants (La Salvetat-sur-Agout, Murat-sur-Vèbre...).

On assiste également à l'installation de ménages en périphérie du territoire travaillant au sein du pôle d'emploi de Lacaune.

B. Une population vieillissante

Avec une **tendance au vieillissement** (indice vieillissement CCMLHL : 186 contre 80 pour la France, établi par l'Observatoire des Territoires en 2021), le territoire est, de ce fait, confronté à un **risque de déclin démographique**, explicable en partie par le fait que les jeunes partent faire leurs études supérieures souvent hors du territoire poussés par l'attractivité des villes universitaires et que le taux de natalité reste relativement faible (8,6 pour 1000 habitants au niveau du département du Tarn contre 11,2 pour la France, source INSEE). Ce phénomène est particulièrement visible dans les petites communes du territoire.

C. Un territoire d'accueil

La CCMLHL est un territoire d'accueil depuis des décennies du fait d'une économie qui nécessite historiquement une main d'œuvre importante. Dans les charcuteries, abattoirs et salaisons lacaunaises, les Portugais et les Italiens, arrivés dans les années 1960 à 1980, ont laissé place petit à petit aux travailleurs venus des pays de l'est (Roumains, Russes, Autrichiens, Slovaques).

L'évolution de la population dû au solde entrées / sorties représente 0,7% contre 0% à l'échelle de la France (Source INSEE). La commune de Lacaune a notamment un solde migratoire relativement élevé (0,2% d'évolution de la population dû au solde d'entrées/sorties en 2017) lié à l'installation de ces nouvelles familles. 6.33 % de la population est née étrangère à l'étranger et réside sur le territoire de la CCMLHL selon l'INSEE.

Afin de faciliter leur intégration, qui passe notamment par l'apprentissage de la langue française, les enfants scolarisés au collège du Montalet et à l'école Victor Hugo (Lacaune) bénéficient de cours de français toutes les semaines. Une entreprise Lacaunaise a même pris en charge 70 heures de cours de français pour ses salariés qui se sont déroulées sur le lieu même de travail afin de leur permettre d'apprendre aussi un vocabulaire spécifique au métier.

D. Un desserrement des ménages

On assiste au phénomène de desserrement des ménages : la **taille des ménages est passée de 3,35 personnes en 1968 à 2,05 personnes en 2018** selon l'INSEE, cette diminution est plus importante qu'à l'échelle de la France, la taille des ménages étant passée de 3,08 en 1968 à 2,19 en 2018. Les familles avec enfants diminuent tandis que les ménages d'une personne augmentent ainsi que les familles monoparentales. Le vieillissement de la population et l'installation de retraités expliquent en partie cette baisse du nombre de personnes par ménage.

E. Un risque d'isolement lié à une faible densité de population

Le territoire est marqué par une **faible densité de population**, 10 habitants au km² (contre 105 habitants au km² pour la France selon l'INSEE) essentiellement localisée dans les bourgs centres du territoire :

- Lacaune-les-bains : 2443 habitants en 2020 soit 30% de la population du territoire
- La Salvetat-sur-Agout : 1132 habitants en 2020 soit 14% de la population du territoire
- Murat-sur-Vèbre : 846 habitants en 2020 soit 11% de la population du territoire

Le **risque d'isolement** est présent. Afin d'y palier le territoire a la chance de comptabiliser un **nombre important d'associations** sportives, culturelles, à vocation sociale ou de loisirs (280 en 2020) et d'une offre d'**équipements de qualité** (infrastructures sportives, centre culturel en cours de construction, espace détente des sources chaudes...) qu'il convient de compléter sur certaines communes. Afin de renforcer son action en faveur du lien social et au vu du risque d'essoufflement des bénévoles, la CCMLHL est dotée depuis septembre 2021 d'un **Espace de Vie Sociale** mobile sur l'ensemble du territoire.

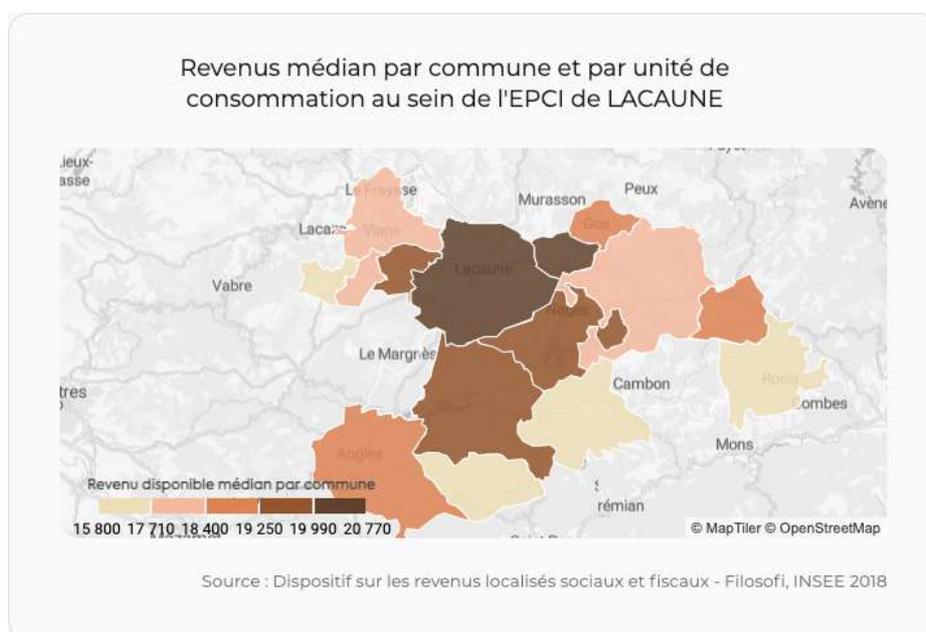
Par ailleurs, la **solidarité familiale, amicale et de voisinage** est encore présente sur le territoire où chacun se connaît : il n'y a pas, contrairement à des communes plus urbaines, de personnes totalement isolées et si un problème est signalé, la prise en charge, autant associative qu'institutionnelle, est rapide et efficiente.

F. Une vulnérabilité économique et sociale

La population de la CCMLHL est particulièrement touchée par la pauvreté avec un taux de 18,2%, supérieur au taux de pauvreté national qui s'établit à 14,8% en 2019 selon l'INSEE. La tranche d'âge la plus touchée est celle des 30/50 ans avec un taux équivalent à 19,4%.

La médiane de niveau de vie correspond à 19 390 euros par personne pour une année (Tarn : 20 040 euros) et le salaire net horaire moyen s'élève à 12,08 euros, 10,92 euros de l'heure pour les ouvriers (contre 11,40 euros à l'échelle nationale). De manière générale, les revenus des ménages du territoire sont inférieurs aux moyennes départementales sauf pour la commune de Lacaune qui dispose de revenus plus élevés.

39.4 % des ménages fiscaux sont imposés contre 43.2 % dans le Tarn, et 52 % en France. Néanmoins, une disparité existe entre les communes de la CCMLHL comme en témoigne la carte ci-dessous. On peut expliquer ce chiffre du fait que le territoire recense une part importante de retraités et d'agriculteurs.



Enjeux :

- Créer les conditions nécessaires :
 - au maintien de populations
 - à l'attrait de nouvelles populations
- Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants
- Lutter contre l'isolement et soutenir les solidarités existantes
- Créer de l'activité et de la valeur ajoutée pour améliorer le revenu des habitants
- Prendre en compte le phénomène de desserrement et de vieillissement des ménages pour adapter l'offre de logements

4.8- Des équipements et services à la population à étoffer

Le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc est maillé de six centres-bourgs permettant de rendre accessible les équipements de proximité à la population.

A. Un accès aux services publics permis grâce aux Espaces France Services

Dans un contexte de dématérialisation des démarches administratives et d'éloignement des services de l'État, principalement localisés sur Albi et Castres, la CCMLHL s'est dotée en 2008, sur la commune de Lacaune, d'une des première Maison de Services au Public de France. Aujourd'hui appelée Espace France Services, il couvre l'ensemble de la zone géographique du territoire afin de simplifier la relation des usagers aux services publics et connaît une croissance exponentielle : 16 646 usagers accueillis en 2018.



Malgré une fréquentation en hausse, ce service est confronté au désengagement de ses partenaires, qui effectuent des permanences dans les locaux : service des impôts, CARSAT....

Une Maison de services au public - poste a également été créée à La Salvetat.

Par ailleurs, l'ensemble des agences postales du territoire sont gérées par la CCMLHL, via une mutualisation de locaux et de moyens avec les Bureaux d'Information Touristique, ou par les communes.

B. Accès aux soins : une démographie médicale en danger

La CCMLHL recense un large panel d'acteurs de l'offre médicale : 7 kinésithérapeutes, 25 infirmiers libéraux, 2 sages-femmes, 2 orthophonistes, 1 diététicienne, 3 pédicures/podologues, 1 chirurgien / dentiste, 3 pharmacies, 1 service d'ambulance taxi... Certains sont regroupés dans la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Lacaune créée en 2013.

Néanmoins, tous ces professionnels ne permettent pas de satisfaire l'ensemble des besoins du territoire en matière de santé. Le territoire est notamment très sous doté en chirurgien-dentiste. La situation est critique et oblige la population à avoir recours aux soins dentaires sur d'autres territoires. Il en va de même quant à la situation des médecins généralistes de la CCMLHL. Celle-ci apparaît fragile et préoccupante au regard de leur nombre, 4 médecins pour 8 000 habitants depuis 2021 avec le départ à la retraite de deux médecins du territoire, et de la moyenne d'âge avancé des professionnels en poste : 1 médecin de plus de 72 ans.

Différents moyens sont déployés afin de tenter d'y pallier dont la création d'une nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.), l'engagement de cabinets de chasseurs de têtes et le recours à la télémédecine.

Les élus sont massivement mobilisés pour palier au phénomène de désertification médicale.

C. Des structures petite-enfance / enfance / jeunesse à enrichir

L'accueil petite enfance du territoire (1 crèche municipale de 20 places théoriques d'accueil, 1 Maison d'Assistante Maternelle composé de 2 assistantes maternelles pour 7 agréments, 12 assistantes maternelles couvrant 35 places théoriques d'accueil) ne permet pas de satisfaire la demande. Des parents sans solutions font régulièrement appel à l'animatrice du Relais d'Assistants Maternelle (RAM) Hautes Terres d'Oc, qui effectue des permanences sur Lacaune et Murat. Le RAM Grand Orb est présent sur La Salvetat-sur-Agout.

Par ailleurs, le territoire va être rapidement confronté à une pénurie d'assistantes maternelles du fait de départs à la retraite imminent et du découragement de nombreuses candidates au métier d'assistante maternelle au vu de la difficulté de la procédure PMI pour l'attribution d'agréments.

Deux projets d'accueil de jeunes enfants sont en réflexion sur les communes de Viane et La Salvetat-sur-Agout.

2 Accueils de loisirs Sans hébergement (La Salvetat / Lacaune), 3 Garderies municipales (Murat / Viane / Moulin Mage), 2 M.J.C. (Murat sur Vèbre / Lacaune), 1 Relais d'Information Jeunesse porté par France Services Lacaune et un Foyer laïque d'éducation populaire (Viane) couvrent l'ensemble des besoins en matière d'accueil enfance jeunesse et de loisirs. L'ALSH de Lacaune propose des chantiers loisirs jeunes mais un manque d'animations en faveur des plus grands est souligné.

Aujourd'hui, à la demande de la CCMLHL, le PETR Hautes Terres d'Oc élabore le Contrat Territorial Global (CTG) qui sera signé avec la Caf. Il consiste en une analyse des besoins afin d'identifier les orientations à prendre pour les années à venir en matière de petite-enfance / enfance / jeunesse / accès aux droits / animation de la vie sociale.

D. Des équipements culturels et de loisirs satisfaisants

Le territoire est globalement bien doté en équipements culturels et de loisirs, qui se concentrent dans les bourgs-centres. On recense :

- 1 ludothèque sur Lacaune
- 3 bibliothèques (Lacaune / Murat / La Salvetat)
- Des équipements sportifs et de loisirs de qualité
- 1 pôle culturel en construction à Lacaune qui intégrera la future médiathèque



E. Une priorité donnée à l'enseignement

Une attention particulière est portée à la qualité de l'enseignement prodiguée aux enfants du territoire. Ils peuvent être accueillis jusqu'à la troisième dans les établissements scolaires suivants :

- 3 écoles maternelles (Lacaune / La Salvetat / Murat)
- 3 écoles primaires (Lacaune / Murat/ Viane)
- 3 écoles élémentaires (La Salvetat / Fraïsse / Anglès)
- 1 R.P.I. (Moulin-Mage/La Trivalle)
- 1 collège sur Lacaune



Le territoire ne dispose pas de lycées, les jeunes se tournent en majorité vers Castres ou Mazamet (Tarn), Saint-Pons (Hérault) ou Saint Affrique (Aveyron) pour poursuivre leur scolarité.

F. Un territoire a vocation sociale

Le territoire s'inscrit dans une politique sociale à travers de nombreuses actions, menées par les CCAS, les associations du territoire... participant à la lutte contre l'exclusion sociale, favorisant le lien social et les solidarités. Il recense aussi des structures d'envergures, aux notoriétés reconnus : 1 hébergement pour enfants en situation de handicap, 4 structures d'hébergement pour adultes handicapés.

Des travailleurs sociaux des départements, des CAF et des MSA du Tarn et de l'Hérault couvrent le territoire. Ils recensent de nombreuses problématiques sociales (protection de l'enfance, vieillissement, isolement, logement, précarité...) amplifiées par les caractéristiques singulières du territoire.

Enjeux :

- Soutenir l'accessibilité aux services publics
- Faciliter l'accès aux soins
- Déployer des solutions de mode de garde en faveur de la petite-enfance
- Développer des actions coordonnées pour la jeunesse
- Accompagner les publics fragilisés

4.3 - Le parc de logements : une typologie de l'habitat caractéristique d'un contexte de moyenne montagne

Au détour des sentiers, hameaux et fermes semblent se fondre dans le paysage. C'est le résultat d'une longue tradition de construction paysanne, enrichie au fil des siècles. **L'Homme a bâti ses murs à l'image de la nature qui l'entourait**, utilisant les matériaux trouvés sur place. Il a adapté son architecture au relief et au climat rigoureux de la montagne. De même, la vie agricole et ses contraintes a marqué les formes et les volumes des maisons. Ainsi, le territoire, grâce à sa diversité naturelle, offre une riche palette de tons et de formes architecturales.

Cf. Guide HTO réhabiliter et construire dans le Sidobre et les Monts de Lacaune.

Globalement, l'architecture majoritaire du territoire se caractérise par des **habitations traditionnelles**, généralement **étroites**, sur **3 étages** avec des toitures en **ardoises**.

Le territoire est toujours agricole, mais des bâtiments nouveaux ont vu le jour, les Hommes et les animaux ne partagent plus le même toit. Les habitats touristiques et de villégiature se sont développés et sont particulièrement concentrés dans certains secteurs notamment autour des lacs. Jugées trop sombres ou exigües, les anciennes habitations sont parfois abandonnées, mais gens du pays et nouveaux arrivants les restaurent aussi.

A. Un habitat dégradé et énergivore ne répondant plus aux exigences de qualité de vie

Les bâtiments sont régulièrement confrontés à des problèmes d'humidité liés aux précipitations fréquentes (+ de 1000mm par an) et au relief favorisant le ruissellement des eaux de pluie et les infiltrations.

En moyenne, 60 % de l'énergie consommée dans le secteur résidentiel concerne le poste chauffage (Source ENEDIS).

Globalement, le bâti du territoire est dégradé (**36,9% des résidences principales étant en 2017 construites avant 1946 contre 21,7% en France selon l'INSEE**). Les logements présumés dégradés sont en majorité concentrés dans les centres bourgs.

Au sein des centres anciens demeure une impossibilité pour la plupart des logements de disposer d'une terrasse ou d'un jardin ne répondant plus aux exigences actuelles de qualité de vie. Les ménages convoitent en majorité des terrains constructibles ou des maisons avec jardins en dehors des centres urbains pour établir leurs résidences principales, hormis la population roumaine, présente en grand nombre sur la commune de Lacaune-les-Bains qui préfère habiter au cœur de la ville.

La demande en maison individuelle avec terrain est-t-elle qu'aujourd'hui les agences immobilières du territoire peinent à trouver des logements répondant aux critères des acquéreurs.

B. Une forte pression immobilière et locative

Les centres-bourgs du territoire sont confrontés à une pression locative très importante. Il est très difficile de trouver un logement à louer décent et au loyer raisonnable.

Comme évoqué plus haut il existe également une inadéquation entre l'offre et les aspirations des nouveaux ménages.

Le locatif, sur le territoire, permet d'assurer l'accueil d'une population jeune et sert de tremplin pour l'accession à la propriété. Les locataires sont représentés à seulement 21 % selon l'INSEE et le taux de logements sociaux est également très faible. Les saisonniers rencontrent particulièrement des difficultés à se loger. Il apparaît difficile de convaincre les opérateurs bailleurs de réhabiliter des bâtiments anciens pour en faire de "petits" lots et certains propriétaires de résidences secondaires ont pu exprimer ne pas vouloir mettre en location leur logement du fait des contraintes occasionnées (gestion immobilière, risques de loyers impayés et de dégradations de l'habitation...).

Globalement, on assiste à une recrudescence du nombre de vente de logements sur le territoire. La commune de La Salvetat-sur-Agout a par exemple recensé en 18 mois, 90 logements vendus. Même s'il convient de relativiser ce chiffre au vu de la difficulté à caractériser les acheteurs il n'en demeure pas moins, que le territoire attire. Il bénéficie d'une **forte attractivité résidentielle amplifiée par l'effet Covid et l'essor du télétravail**. Certaines communes risquent de ne plus être tôt ou tard en mesure de répondre à la demande et explorent les différentes solutions qui se présentent à elles : acquisition de foncier constructible, incitation à la mobilisation des propriétaires de logements vacants à travers des mesures de type taxe (Lacaune)...

C. Un taux de résidence secondaire particulièrement élevé

En période estivale, la communauté des communes voit sa population augmenter avec l'arrivée des résidents des maisons secondaires, présentes en grand nombre sur le territoire (50,8% sur la CCMLHL contre 9,7% en France selon l'INSEE), soit plus de **4000 résidences secondaires représentant 21665 lits touristiques non marchands** (source Office de Tourisme). A la fois perçu comme un atout du fait que ces habitants temporaires contribuent au maintien de la vie des villages, ces résidences peuvent également apparaître, au sein des communes en période hivernale, comme des verrues et comme des logements ne pouvant pas profiter à de potentiels nouveaux arrivants permanents.

L'étude menée avec le PETR au travers d'un questionnaire à destination des résidents secondaires, dans le cadre des thématiques « Petites villes de demain » mutualisées, a permis de recueillir 46 réponses sur le territoire de la CCMLHL. Les répondants sont à 40% des retraités, âgés en moyenne de 60 ans. Lors de leurs séjours ils profitent du cadre de vie et de la tranquillité qu'offre le territoire. Ils viennent en moyenne 60 jours par an, majoritairement en période estivale, voir sur les ailes de saisons, mais dans une moindre mesure l'hiver. En effet, les habitations apparaissent parfois difficiles à chauffer et ne sont pas toujours isolées.

D'une surface moyenne de 80m² et d'un état considéré globalement « convenable », les précisions apportées par les répondants sur l'état des bien mettent en évidence que les résidences qualifiées en « très bon état » et « convenable » ont généralement été récemment rénovées. Les maisons « dégradées » ou « extrêmement dégradées » souffrent notamment de problème d'humidité et d'isolation. Les résidents secondaires interrogés font part d'un attachement très fort à leur habitation souvent lié à des raisons familiales (lieu de naissance, maison dans la famille depuis plusieurs générations, ou proximité avec des membres de la famille).

Lié à un contexte historique d'échanges commerciaux entre les Monts de Lacaune, spécialisés dans l'industrie de salaison et la plaine languedocienne productrice de vin et de sel, on retrouve parmi les résidents secondaires, de nombreux héraultais. 25% des répondants à l'enquête menée aspirent à habiter leurs résidences secondaires de manière permanente.

On sait aujourd'hui que l'âge moyen des propriétaires sur le territoire s'établit à 66,5 ans (donnée issue du SCOT). Cela reflète la moyenne d'âge du territoire qui est élevée et correspond également au retour de retraités dans leur village.

Depuis le début de la crise sanitaire, les résidences secondaires désinvesties jusque-là dans certaines communes ont connu un regain d'intérêt de la part de leurs occupants et de nombreuses maisons ayant vocation à devenir des résidences secondaires ont été vendues.

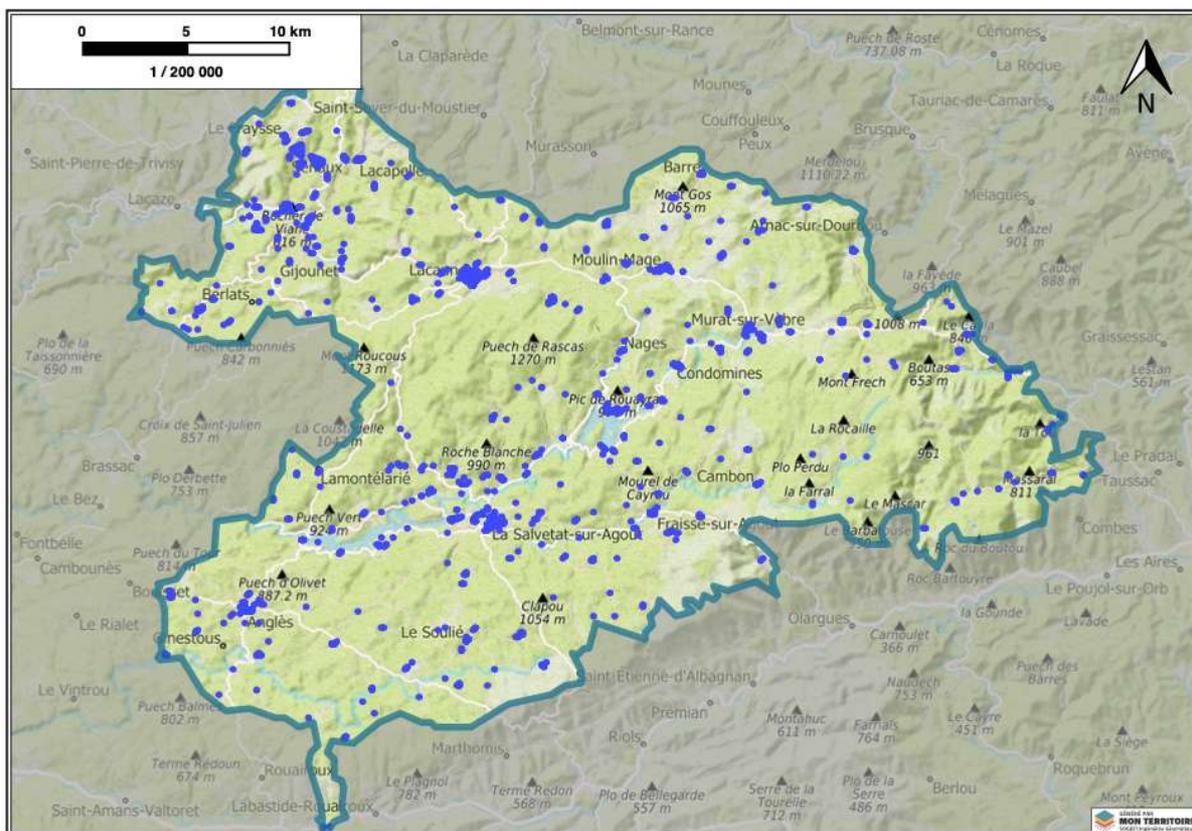
D. Une vacance sous-estimée, une difficulté de réhabilitation

La CCMLHL recense un faible taux de vacance, 6,4%, mais une grande partie des résidences secondaires masque une vacance de fait : « phénomène des volets fermés ».

Le parc vacant recensé se trouve disséminé sur le territoire avec des biens de grandes superficies (dépendances, surement lié à une activité agricole précédente). Il tend à s'amplifier avec le vieillissement de la population et la probabilité que les héritiers ne s'emparent pas de ces habitations. Les logements vacants pourraient théoriquement constituer une manne de logements locatifs.

Carte situant l'ensemble des logements vacants du territoire de la CCMLHL

● Logement vacant



Source : Mon Territoire Carto à partir de données DGFIP

26

Compte tenu de la situation des logements vacants : état de dégradation avancé, localisation en centres bourgs sans sorties, il peut s'avérer difficile de réhabiliter ces logements. En outre, les propriétaires de ces logements sont souvent des personnes âgées, aux revenus modestes.

Une taxe a été instauré par la municipalité de Lacaune mais ne permet pas d'obtenir de réel résultat sur une diminution du taux de vacance.

E. Un habitat qui ne répond pas aux nouveaux enjeux de vieillissement de la population et de desserrement des ménages

Dans un contexte de vieillissement de la population, les personnes âgées peuvent :

- Rester au domicile, si leur état de santé et leur autonomie le leur permet et avoir recours aux services de l'**Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)** et des **Services de Soins Infirmiers à Domicile (SIAD)** si nécessaire.
- Intégrer un **établissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)** présents au nombre de 4 sur le territoire (Lacaune / La Salvetat / Anglès/ Murat). La commune de Lacaune-les-Bains dispose par ailleurs d'un **Etablissement pour Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV)** pour permettre un accueil de qualité à ce public.

Il n'existe **pas d'établissement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'entrée en EHPAD.**

Au vu du risque d'isolement engendré par la faible densité de population sur le territoire et la dégradation avancée des logements occupés par des personnes de plus de 60 ans, on peut imaginer que le maintien à domicile apparaît difficile. Le bilan de l'OPAH menée entre 2015 et 2020 met en évidence que :

- 44% des demandeurs résident hors des bourgs et sont pour 1/3 d'entre eux des personnes seules souvent âgées de plus de 60 ans
- Les logements des habitants de plus de 60 ans sont anciens et demandent des rénovations pour fournir le confort nécessaire au maintien à domicile.

Il apparaît probable que certaines personnes sont accueillies en EHPAD alors même que ce type d'établissement n'apparaît pas adapté à leur situation au regard de leur faible degré de dépendance. Sur le territoire, il est recensé **15 % de personnes âgées de plus de 75 ans accueillies dans un établissement** selon l'INSEE contre 9 % à l'échelle de la France.

Plusieurs communes du territoire portent le projet de développer de nouveaux services afin de s'adapter au besoin de leur population : résidence autonomie, accueil de jour, accueil temporaire, (en réponse au besoin de répit des aidants par exemple...), logements partagés...

Par ailleurs, les **ménages** sont de plus en plus **petits** (en moyenne 2 personnes) et ont des revenus faibles ce qui implique des besoins en **logements adaptés en termes de taille et de coût** et l'offre en logement actuelle ne permet pas de répondre à ces nouveaux besoins. Le taux de sous-occupation est de ce fait particulièrement élevé sur le territoire.

F. Un territoire engagé dans l'amélioration du confort des logements

Le territoire a bénéficié de plusieurs Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

La dernière menée entre 2015 et 2020 met en évidence :

- 125 logements réhabilités sur la CCMLHL (581 sur tout le territoire des Hautes Terres d'Oc) du fait que la partie Monts de Lacaune n'a intégré cette OPAH qu'en octobre 2017
- Une majorité de demandeurs qui résident dans les bourgs (56%)
- Une majorité de propriétaires occupants
- Environ 66% de dossiers concernant des personnes de plus de 60 ans
- 78% des demandeurs font partie de la classe "Très modeste"
- Travaux orientés en majorité sur une amélioration énergétique

La difficulté des actions menées dans le cadre de l'OPAH réside dans le fait qu'elles sont conditionnées à la capacité financière du ménage. Les plus précaires résident souvent dans les habitations les plus dégradés et sont donc pour la plupart exclus de ce dispositif dès lors qu'une contribution financière leur est demandée.

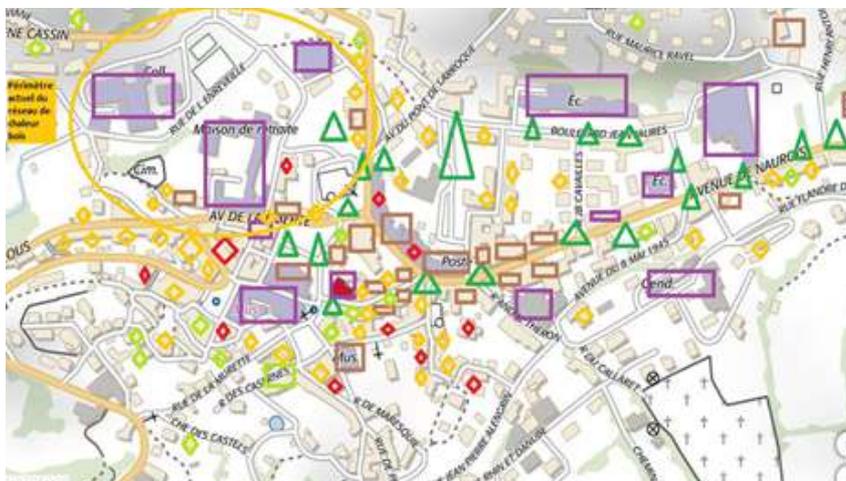
Les résidences secondaires du territoire sont également exclues de ce dispositif alors même qu'elles sont souvent détériorées. Les propriétaires ne peuvent prétendre aux aides de l'OPAH ni d'aucun autres dispositifs visant à les soutenir dans la réalisation de travaux.

FOCUS SUR L'HABITAT DES TROIS PETITES VILLES DE DEMAIN

- Lacaune-les-Bains :

Entre 2016 et 2020, la précédente OPAH a permis de concrétiser 35 dossiers, soit l'équivalent de 3 % des résidences principales, ce qui est très peu au regard du potentiel. Néanmoins, il est à rappeler que cette commune est arrivée tardivement sur la précédente OPAH, ce qui explique en partie le faible nombre de dossiers. Le cœur historique et son nouvel axe vers la place de la Balme ainsi que les écoles possèdent encore un très fort potentiel en termes de logements à rénover.

2492 habitants
1127 résidences principales
350 résidences secondaires
182 logements vacants



Source : Rapport étude pré-opérationnelle OPAH

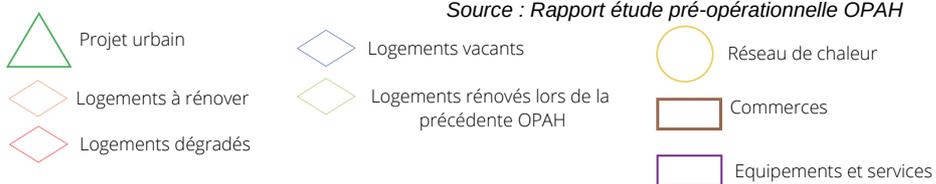
• Murat-sur-Vèbre :

Entre 2016 et 2020, la précédente OPAH a permis de concrétiser 19 dossiers, ce qui reste faible au regard des potentialités identifiées par les élus. L'opération et l'enquête pré-opérationnelle ont montré qu'il existe encore un fort potentiel en logements à rénover.

846 habitants
 364 résidences principales
 359 résidences secondaires
 71 logements vacants

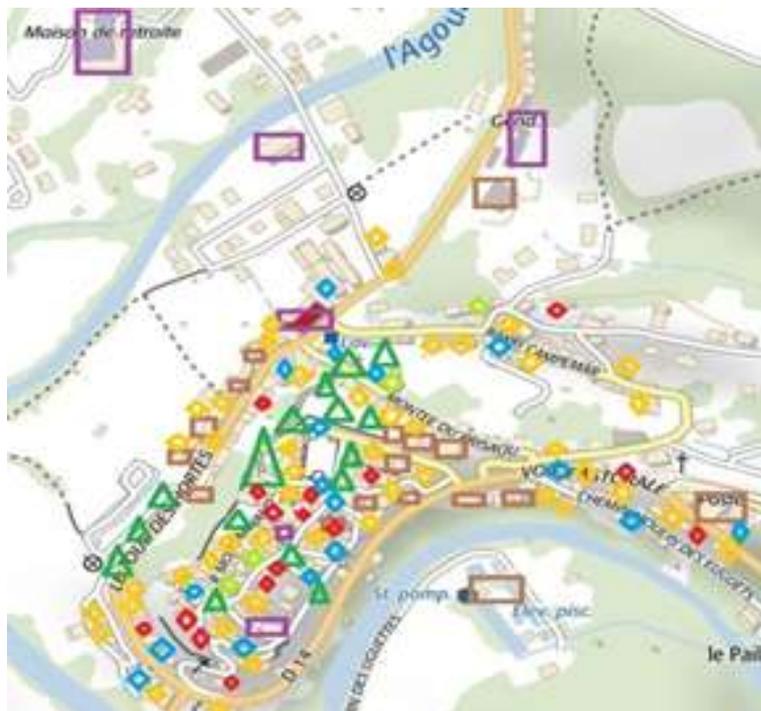


Source : Rapport étude pré-opérationnelle OPAH



• La Salvetat-sur-Agoût :

La précédente OPAH a permis de monter 19 dossiers, soit 4 % des résidences principales, ce qui est assez peu au regard du nombre d'habitants et du patrimoine identifié comme pouvant être rénové notamment en centre bourg.



1141 habitants
 522 résidences principales
 1050 résidences secondaires
 61 logements vacants



Source : Rapport étude pré-opérationnelle OPAH

Suite à la précédente OPAH finalisée en 2020, une étude pré-opérationnelle a été réalisée sur le territoire afin de définir les nouveaux enjeux en terme d'habitat. L'analyse a permis de dégager les éléments suivants :

ATOUTS :

- Maillage territorial très fort en bourgs et pôles d'activités
- Politique territoriale de développement des services à la population pour le maintien et l'accueil de populations
- Tissu économique développé
- Offre satisfaisante en métiers du bâtiment
- Sensibilité générale de la population à l'économie d'énergie, à l'utilisation des ressources naturelles locales
- Filière bois très importante, en construction et en bois énergie
- Patrimoine bâti traditionnel présent, majoritaire et préservé
- Nature préservée, territoire attractif

OPPORTUNITÉS :

- Transition énergétique = levier pour l'emploi et la création d'activité
- Dynamique de l'ancienne OPAH
- Besoins identifiés
- Conjoncture favorable au retour de familles sur le territoire et à la décision par des propriétaires de valoriser leurs biens pour faire du locatif
- Filière solaire thermique sous exploitée
- Réservoir de logements à réhabiliter lié aux logements vacants et aux résidences secondaires qui pourraient devenir des résidences principales

FAIBLESSES :

- Vieillesse de la population
- Territoire vaste et peu peuplé
- Revenus modestes
- Qualité des logements médiocre
- Logement locatif peu développé et de qualité insuffisante
- Vieillesse des chefs d'entreprise du secteur du bâtiment
- Climat plutôt froid et humide
- Nombre important de logements délaissés

MENACES :

- Les métiers du bâtiment pâtissent d'un déficit d'image
- Coût important de la réhabilitation qui peut dissuader des propriétaires
- Pertes de savoir-faire pour le travail du bois et de la pierre

Cette étude a permis :

- De confirmer les besoins en réhabilitation du parc de résidences principales propriétaires occupants notamment en économie d'énergie et en mise aux normes totales
- De mettre en évidence l'importance des ménages à faibles revenus ainsi que les besoins en adaptation des logements de personnes âgées
- De vérifier l'existence d'un parc de logements en état moyen et mauvais
- D'affirmer le besoin de valorisation du patrimoine et de requalification des espaces publics pour renforcer l'attractivité des centres bourgs de l'intercommunalité, notamment par des opérations façades
- De confirmer les besoins locatifs (création ou réhabilitation de logements)
- D'identifier l'enjeu à la résorption des logements indignes

L'ensemble des éléments mis en évidence par le diagnostic justifie la **nécessité de lancer une action incitative d'amélioration du parc de logements et d'accompagnement des ménages, en cohérence avec les politiques intercommunales de l'habitat et d'aménagement urbain des communes.**

Préconisation de l'étude pré-opérationnelle :

- Désigner un référent communal OPAH
- Mettre en place un Comité de lutte contre l'habitat indigne (CLHI)
- Solliciter le financement de l'ANAH, des collectivités et tout autres partenaires
- Instaurer une taxe sur les logements vacants (THLV)
- Utiliser l'Opération de restauration immobilière (ORI)
- Favoriser la connaissance des propriétaires bailleurs afin de mener une communication ciblée : listings à constituer ou à réactualiser
- Identifier des relais de proximité : professionnels de santé, ADMR, assistantes sociales, EHPAD, associations etc.
- Mettre en place une aide incitative octroyée par la collectivité à destination des propriétaires occupants (primo-accédants) pour les inciter à investir les centres anciens et à réhabiliter des bâtis existants
- Instaurer le permis de louer

Enjeux :

- Améliorer la qualité des logements existants : sécurité, salubrité, confort, consommation énergétique...
- Lutter contre la vacance
- Densifier et diversifier l'offre immobilière et locative
- Accompagner l'évolution du nombre de résidences secondaires
- Développer des logements adaptés aux évolutions des ménages
- Développer les alternatives entre le maintien à domicile et l'entrée en EHPAD
- Requalifier les centres anciens pour renforcer leur attractivité



4.4- Une urbanisation à restructurer

La CCMLHL est dotée de la **compétence urbanisme**. Un **PLUI**, datant d'avant la fusion des deux communautés de communes, est **en cours d'instruction** et concerne uniquement les communes situées sur l'ancienne Communauté de Communes des Monts de Lacaune. Aujourd'hui, ce sont les différents documents d'urbanismes propres à chaque communes (PLU, carte communale, Plan d'Occupation des sols...) qui s'appliquent ou le Règlement National d'Urbanisme lorsque les communes n'en sont pas dotées. L'ensemble du territoire est, par ailleurs, soumis à la **loi Montagne** qui prévoit l'extension de l'urbanisation en continuité du bâti afin de préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles et forestières et de préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel.

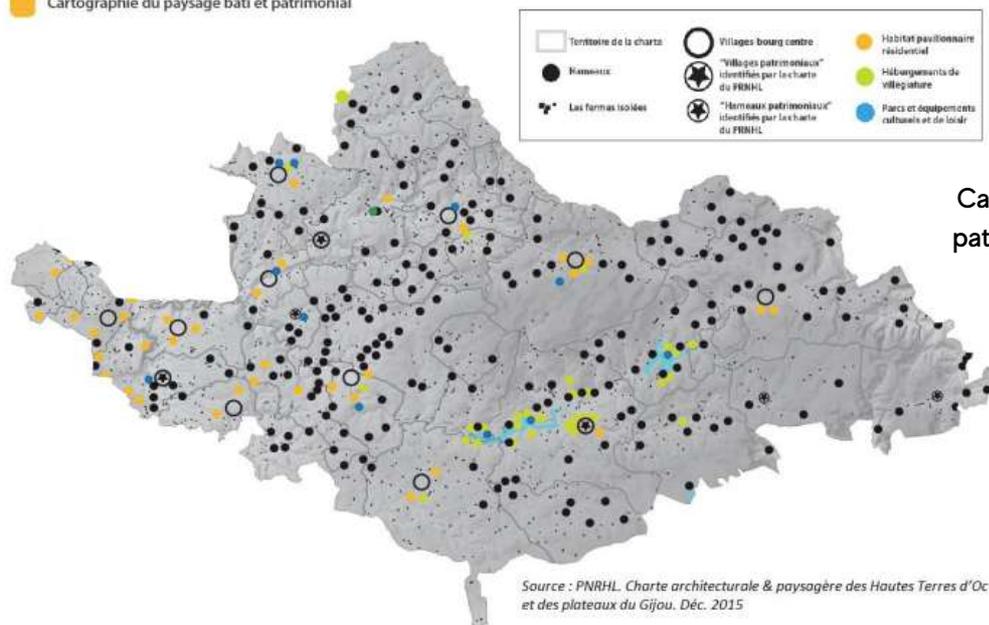
A. Une évolution de la structure urbaine vers une extension en périphérie des villages

Les composantes bâties laissent apparaître un **territoire riche, multiple, avec des trames de village variées** mais surtout **en mouvement** dans lequel les paysages se modifient et où de nouveaux se dessinent. A la composition traditionnelle d'un **paysage rural** aux multiples **fermes et hameaux**, se greffent des **éléments nouveaux**, liés à de nouveaux modes de vie et d'exploitation du territoire : le tourisme, l'habitat individuel pavillonnaire. Dans un cas comme dans l'autre, ces nouveaux éléments sont confrontés à la tentation de la standardisation et de la banalisation, et compromettent parfois l'identité et la pérennité de l'ancien.

Les formes urbaines et architecturales traditionnelles, souvent patrimoniales, autour d'un noyau urbain compact, adaptées à la topographie et au climat de leur lieu d'implantation ont connu des modifications. Les premières extensions ont lieu au cours du XIXème siècle et s'étirent de part et d'autre le long des voies principales. La seconde moitié du XXème siècle marque un changement profond dans le mode d'occupation des sols. Les villages s'étirent de nouveau mais cette fois-ci sous la forme plus diffuse de l'habitat pavillonnaire.

Le **développement de l'urbanisation récente** a donc essentiellement eu lieu **dans les extensions urbaines des villages** avec, quand même, **une attention portée à favoriser la continuité urbaine**.

Cartographie du paysage bâti et patrimonial



Carte du paysage bâti et patrimonial à l'échelle des Hautes Terres d'Oc

B. Des cœurs de village marqués par une densité du bâti

Les villages présentent une trame bâtie regroupée et dense. Ils sont marqués par des rues étroites et par un bâti en continu, aligné sur rue. De ce fait la desserte routière peut s'avérer difficile. L'implantation s'effectue sur un parcellaire étroit et s'organise autour d'espaces publics.

C. Des espaces publics aux fonctionnalités plurielles

L'espace public principal est organisé en principe autour de l'église du village avec une part importante vouée au stationnement. Il peut aussi mettre en valeur les éléments du petit patrimoine. On retrouve de nombreuses petites placettes organisées autour d'ancien lavoir, fontaine, source... Ces petits espaces de centralités sont intéressants et à protéger.

Les aménagements de ces espaces peuvent permettre de mettre en réseau différentes entités urbaines et combiner plusieurs fonctions (stationnement, cheminements piétons...). Des actions ont été déployées en ce sens mais méritent d'être amplifiées.

D. Une structuration urbaine pas toujours évidente

La structuration urbaine actuelle ne permet pas toujours à des personnes à mobilité réduite ou dotées de poussette de fréquenter certains espaces.

Avec une forte présence routière (traversée de poids lourds, prédominance de la voiture sur les espaces ouverts...), la commune de Lacaune-les-Bains, en particulier, peine à trouver une harmonie entre piétons et véhicules et à concilier les usages sur un même espace.

Par ailleurs, les usages mixtes (résidentiel, commercial, culturel...) peuvent générer une difficulté de lisibilité dans la structuration urbaine. L'organisation spatiale doit faire l'objet d'une réflexion approfondie.

E. Des unités urbaines qui nuisent à l'image du territoire

Le territoire, en particulier la partie Monts de Lacaune, est marqué par la place importante de l'industrie agroalimentaire. Certains bâtiments industriels sont aujourd'hui délaissés suite à la cessation des activités de transformation charcutière. Leurs volumes sont imposants et les bâtiments ne sont plus entretenus. Implantés généralement en bordure de voie structurante (RD622), en entrées de ville ou au cœur des bourgs, ces friches industrielles nuisent à l'attractivité et dénaturent l'image du territoire. Elles laissent néanmoins entrevoir de nombreuses opportunités de reconversion.

Par ailleurs, les bâtiments agricoles laissent parfois entrevoir une difficulté d'intégration dans les paysages naturels du territoire et apparaissent également désinvestis. Il n'est pas rare de trouver des dépôts illégaux de déchets, des carcasses d'engins en tout genre...

F. Des efforts de revitalisation à intensifier

Les élus partagent la volonté de renforcer l'attractivité du territoire en valorisant le patrimoine bâti des villages et en améliorant le cadre de vie des habitants. De ce fait, dans le cadre de la précédente OPAH et des contrats Bourgs-Centres, chaque commune a pu être accompagnée à choisir la solution adéquate pour valoriser son centre-ancien : fonctionnalité des aménagements, stationnement, place des piétons, abords des villages et cheminements doux. L'intégration paysagère et le recours aux matériaux locaux ont guidé l'ensemble des projets. Des scénarios ont pu être proposés mais tous n'ont pas découlé sur des projets concrets.

FOCUS SUR LA STRUCTURATION URBAINE DES TROIS PETITES VILLES DE DEMAIN

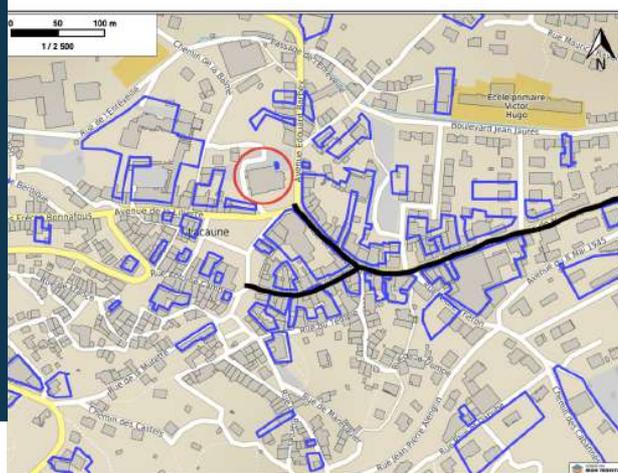
- **Lacaune-les-Bains :**

La ville de Lacaune est le bourg urbain le plus dense de l'espace communautaire. Son développement urbain se caractérise par un déploiement tentaculaire le long des axes de circulation. Son centre-ancien est organisé autour de la place de l'Eglise et des rues commerçantes le long de l'Avenue de Naurois (passage de la RD622) et de la rue de la Mairie.

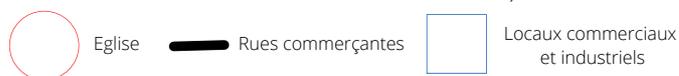
Dans ce centre, le tissu urbain souffre d'un habitat désinvesti aux spécificités architecturales peu valorisées, d'un manque d'espaces publics de qualité et d'une forte présence routière (traversée de poids lourds, prédominance de la voiture sur les espaces ouverts...). Les pôles d'équipements et d'activité économiques assurent la connexion entre le bâti ancien et le développement de l'urbanisation plus récente.

Lacaune a bénéficié de l'**atelier "projet urbain et architectural" proposé par le PNR et réalisé par des étudiants architectes**. Ils ont notamment travaillé sur des projets en réponse aux enjeux suivants :

- Tisser des connexions et favoriser un meilleur partage de l'espace public
- Penser les espaces publics autour des équipements pour favoriser les échanges
- Rénover les logements du centre ancien pour limiter l'étalement urbain
- Renforcer l'identité de Lacaune

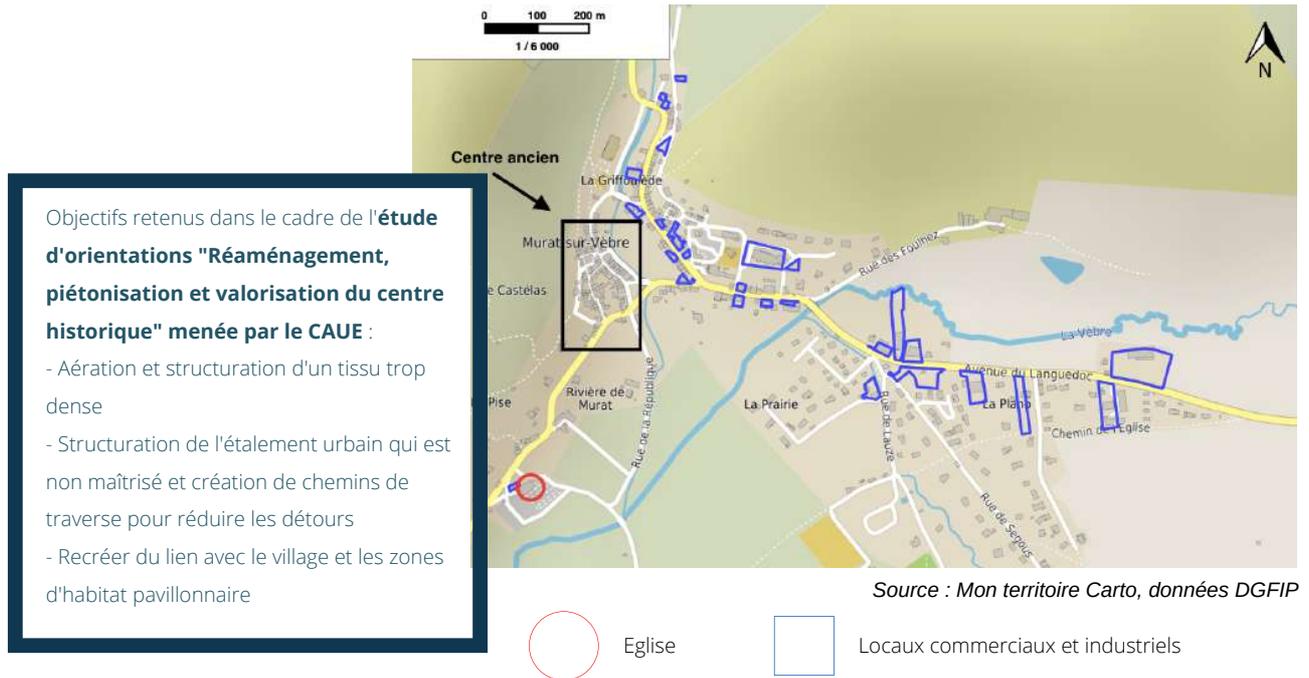


Source : Mon territoire Carto, données DGFIP



- **Murat-sur-Vèbre :**

Le centre ancien de Murat se caractérise par un bâti dense scindé par un cours d'eau. Le bourg s'est développé le long de la RD622. Cette voie est également une rupture entre le centre ancien du bourg et le développement plus récent de l'urbanisation. Les équipements du centre-ancien sont regroupés autour de l'école et de la Mairie ce qui renforce la centralité du village. Les espaces de stationnements sont organisés au-dessus de cet espace et sont aussi disséminés dans des « poches de stationnement » le long de la RD622. Au Nord-Ouest du village, la salle des fêtes et le City-Park ponctuent le centre ancien situé sur la rive-gauche de la Vèbre.



- **La Salvetat-sur-Agoût :**

La Salvetat-sur-Agoût, cité médiévale située sur un promontoire rocheux, au parcellaire irrégulier, est structurée autour de petites rues étroites et sinueuses. Des vestiges de ce passé ponctuent encore son centre-ancien. Celui-ci est emblématique en raison de sa configuration très escarpée, de l'ancienneté et l'imbrication du bâti qui le constitue.

La Salvetat-sur-Agoût est également marquée par un bourg aux fonctions assez éclatées, des liens peu aisés entre le haut et le bas du village, une ville haute très isolée et fragilisée.

L'objectif étant de renverser la tendance et d'amener la population à réinvestir le centre ancien, ce dernier ayant été délaissé au profit d'un étalement de la trame urbaine au pied du promontoire rocheux.

Travail engagé par le PETR HTO en 2016, dans le cadre de l'**étude Centre Bourg** qui a permis de découler, avec l'appui de l'Agence Turbines sur des scénarios et projets matures d'aménagement de la ville haute :

- Aménagement des espaces publics : réfection des voiries, enfouissement des réseaux, végétalisation...
- Création d'un tiers lieux dans les locaux de l'ancienne ASEI
- Réhabilitation de l'ancienne mairie



Eglise



Locaux commerciaux et industriels



Source : Mon territoire Carto, données DGFIP

Enjeux :

- Aérer le tissu urbain
- Conserver l'identité et la pérennité de l'ancien
- Mettre en cohérence les différentes fonctions urbaines
- Tisser des connexions et favoriser un meilleur partage de l'espace public
- Favoriser la reconversion de friches
- Sensibiliser au maintien de la qualité du cadre de vie
- Permettre l'accessibilité à tous

4.7- Des enjeux de mobilité multiples

Dans un contexte de hausse tendancielle du coût des énergies fossiles qui renchérit le coût des déplacements automobiles et de vieillissement de la population qui induit un plus fort besoin de proximité, la mobilité apparaît aujourd'hui comme un enjeu important.

Entouré d'infrastructures routières performantes, la mobilité au sein même du territoire, reste un point faible du fait du relief, de la faible densité et de l'éloignement des grands axes de communication :

- L'A9 se situe à 1h de route, l'A75 et l'A68 à 1h20.
- Il faut 45 minutes pour rejoindre la gare SNCF de Castres et 1h pour la gare TGV de Béziers.
- Les aéroports les plus proches sont également situés à Castres et Béziers.

A. Les transports : un poste d'émission de GES important

D'un point de vue écologique, dans le territoire, 60% des émissions directes de gaz à effet de serre sont issues du secteur des transports. Le transport est essentiellement routier, et très dépendant des énergies fossiles et fortement émissives en CO2 et autres polluants atmosphériques. 80,8% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture selon l'INSEE

Source : Mon territoire Carto, données DGFIP

. Ce domaine pèse sur les consommations énergétiques et les émissions de GES du territoire puisqu'il est le troisième poste de consommation énergétique du territoire et le second secteur d'émission de GES (28%, derrière l'industrie, 35%).

B. La voiture : mode de transport prégnant

En termes de mobilité, ce territoire rural vaste et étendu implique l'obligation d'utiliser la voiture pour les déplacements. La part des ménages possédant au minimum une voiture équivaut sur la CCMLHL à 89% pour 81% en France en 2017. Dans une politique de développement durable, les communes se dotent de bornes à recharges électriques. Néanmoins, le parc de véhicule électrique sur le territoire reste encore restreint. Par ailleurs, le co-voiturage est peu exploité.

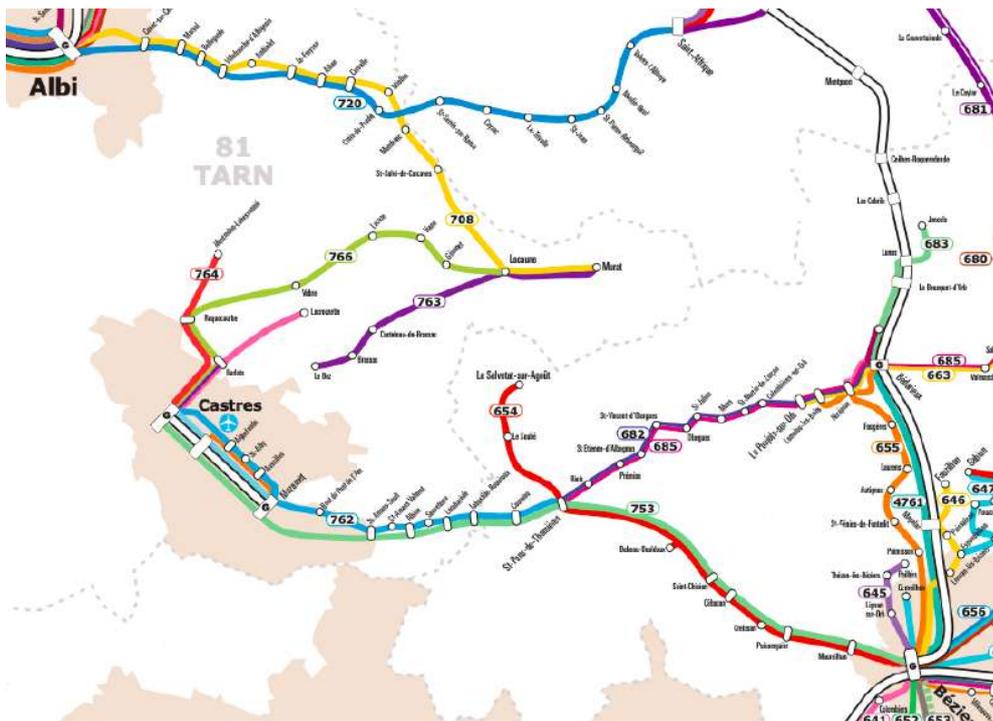
C. Des transports en commun peu adaptés

Certaines communes sont bien desservies par le réseau routier et les transports en commun tandis que d'autres restent peu accessibles, ce qui tend à accentuer l'effet d'isolement. Le passage d'un département à l'autre est particulièrement difficile avec les transports publics.

Les lignes de bus régionales desservant le territoire sont les suivantes :

- Ligne 763 Castres-Brassac-Lacaune: du lundi au vendredi+ samedi matin et après midi
- Ligne 766 Castres-Vabre-Lacaune: du lundi au vendredi + samedi matin et après midi
- Ligne 708 Albi-Alban-Lacaune: du lundi au vendredi (1correspondance aller /jour + 2 lundi)
- Ligne 654 La Salvetat sur Agout -Le Soulié-Saint Pons - Béziers du lundi au samedi sauf pour le Soulié en période scolaire pour le trajet aller de 7h55.

Les horaires et la fréquence des passages ne permettent pas d'optimiser l'usage de ce type de transport.



Carte réseaux de transports en commun LIO

Source : Site Région Occitanie

D. Le Transport à la Demande : une opportunité pour le territoire

Un service de Transport à la Demande (TAD) est proposé par la CCMLHL pour l'ensemble des habitants des communes de Barre, Escroux, Gijounet, Lacaune, Moulin Mage, Murat, Nages, Senaux, Viane. Il est assuré par 3 sociétés de taxi qui desservent les services de tous les villages des communes concernées dans le périmètre, du lundi au samedi inclus.

Les communes de Fraise sur Agout et La Salvetat disposent, elles, de leur propre service TAD organisé et géré par les CCAS de chacune des deux communes.

Une refonte du service TAD est en cours sur l'ensemble du territoire de la CCMLHL avec l'appui des services de la région Occitanie. L'objectif étant de faciliter la mobilité de tous les habitants avec un meilleur maillage du territoire et de renforcer l'accessibilité grâce à des tarifs préférentiels fixés par la région.

E. Des projets en faveur du déploiement de mobilités douces

Le DOO recommande de :

- Redonner de la place aux piétons dans les cœurs de village par un réseau de cheminements doux (y compris les trottoirs) entre les différents espaces, par l'apaisement du trafic routier (réduction de la vitesse, sécurisation) tout en maintenant ou renforçant l'accessibilité au véhicule, par l'adaptation des stationnements à la fonction du cœur de village.
- Poursuivre le développement des itinéraires doux (piétons et cyclistes) par des liaisons entre bourgs-centres et avec les territoires voisins.

Dans ce sens, même si le territoire n'est globalement pas propice aux mobilités douces, l'offre d'itinéraires (pédestre, à vélo, équestre, ...) tend à se développer tout comme la location de vélos à assistance électrique.

F. Réseaux et téléphonie : un territoire bientôt désenclavé

Donner accès au réseau de communication électronique au plus grand nombre représente un enjeu fort pour l'attractivité du territoire :

- Pour l'accueil de nouveaux habitants,
- Pour l'accueil d'entreprises
- Pour le développement du tourisme

Aujourd'hui, les zones blanches apparaissent majoritairement résorbées. Le réseau est accessible dans les centres-bourgs et les principaux hameaux mais l'itinérance n'est pas assurée.

Pour le Haut débit, les centres-bourgs disposent de plus de 70% de locaux équipés en 3 Mb/s. Cependant, certaines parties du territoire ne disposent pas encore de connexion haut débit satisfaisante.

Les SDTAN du Tarn et de l'Hérault prévoient de couvrir d'ici 2022 au minimum les centres-bourgs de la technologie de la fibre optique. Les travaux ont été entamés dans plusieurs centres-bourgs. D'ici la fin du contrat, le numérique participera encore davantage au désenclavement du territoire.

Enjeux :

- Améliorer l'accessibilité au territoire (avec la problématique des deux départements)
- Créer un meilleur maillage au sein du territoire
- Optimiser l'usage des transports en commun et du co-voiturage
- Développer les mobilités douces
- Encourager l'utilisation de véhicule / vélo électrique
- Résorber les zones blanches et assurer une connexion au plus grand nombre

4.5- L'économie et l'emploi : point fort du territoire de la CCMLHL

A. Un développement économique constant qu'il convient de soutenir

La CCMLHL bénéficie d'un **tissu économique dynamique** : au total elle dispose de 534 entreprises (avec **56 créations d'entreprises**) en 2019 selon l'INSEE dont **15,2%** d'entre-elles étaient constituées **en 2015 de plus de 10 salariés** (contre 12,2% pour la communauté de communes voisine CC Sidobre Vals et Plateaux qui dénombre 850 entreprises). Afin de préserver ce dynamisme, des efforts doivent être engagés, il en va de l'avenir du territoire. C'est notamment la stratégie retenue par 1/3 des répondants à l'enquête diffusée en ligne qui estime que **l'élan économique : développement des emplois et des entreprises** est la trajectoire indispensable que le territoire doit emprunter à l'horizon 2026.

Les pôles de concentration des activités économiques correspondent aux bassins de services (poste, école, commerce...) et concentrent également les entreprises importantes du territoire. Ils reflètent la répartition de la population.

Aujourd'hui se pose la question de l'accueil de nouvelles entreprises, en particulier celles du bâtiment, secteur tendue sur le territoire. En effet, les **Zones d'Activités Commerciales (ZAC)**, au nombre de 3 sur le territoire, **arrivent à saturation**, et les contraintes en matière de PLU offrent peu de possibilités pour l'implantation de nouvelles structures. Un travail de repérage de bâtiments industriels vacants est en train d'être mené afin de constituer une réserve foncière favorisant l'accueil de porteurs de projet.

La part des postes de l'industrie dans les établissements actifs employeurs du territoire est relativement importante : 37% contre 12,8% au niveau national selon l'INSEE. Les secteurs d'activités particulièrement dynamiques et en évolution sont les **entreprises de commerce, transport, hébergement et restauration, les activités scientifiques & techniques, activités de services administratifs et de soutien**. Ci-dessous la répartition des établissements de la CCMLHL par secteur d'activité (hors agriculture) :



Source : Insee

B. Un développement économique basé sur la valorisation des ressources naturelles du territoire

Le territoire est caractérisé par des filières valorisant les ressources locales qui lui permettent de posséder une activité économique impossible à délocaliser et dynamique.



Qualifiée de "Château d'eau", les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut-Languedoc sont particulièrement riches en eau. De nombreux cours d'eau y prennent leur source et irriguent tout le territoire qui est également bien nanti en zones humides.

Aujourd'hui le territoire profite pleinement de cette ressource :

- Production d'énergie hydroélectrique : 4 barrages hydroélectriques présents sur le territoire, détenus par la société EDF, ainsi que plusieurs usines hydroélectriques positionnées sur le cours d'eau du Gijou
- Activités nautiques et de loisirs autour des lacs du Laouzas, de la Raviège, des Saints Peyres, de Vésoles

Les eaux sont, par ailleurs, réputées pour leurs qualités remarquables. En remontant des profondeurs, au contact des roches primaires, elles se chargent de minéraux, d'oligo-éléments conférant à certaines sources des propriétés depuis longtemps reconnues pour la santé. Eau à boire, à appliquer sur la peau ou à inhaler, chacune à ses usages. Selon leur minéralité et leur composition chimique, elles sont utilisées pour alimenter des équipements aquatiques ou dédiés au bien-être ou encore pour la consommation humaine :

- Usines d'embouteillages d'eaux : La Salvetat et Mont Roucous avec un potentiel de développement important. Concentration de nombreux emplois du territoire.
- Utilisation de l'eau pour le développement d'autres boissons : bière (Nages, Lamontélarie), whisky (projet d'implantation d'une usine de fabrication de whisky à Fraisse-sur-Agout).
- Produits dérivés : conception de brumisateurs au Soulié
- Utilisation des vertus de l'eau au complexe des Sources Chaudes, centre de bien-être, situé à Lacaune-les-Bains, ancienne cité thermale

Utilisation de l'eau chaude de Lacaune pour chauffer la piscine communautaire par géothermie.

Face aux enjeux environnementaux, des efforts sont engagés pour préserver cette ressource et maîtriser son exploitation. L'**association PEP'S** ou Politique Environnementale pour la Protection de la Source de Salvetat propose notamment des actions pour concilier le développement économique et touristique du territoire avec la préservation de la ressource en eau, dans trois domaines : l'aménagement raisonné des villages, la protection des milieux naturels, l'accompagnement d'une agriculture respectueuse de la qualité de l'eau.



L'INDUSTRIE DE SALAISSON DE CHARCUTERIE

Le développement de l'industrie de salaison de charcuterie est étroitement lié à la situation géographique singulière du territoire : climat montagnard, à la convergence des influences océaniques et méditerranéenne. C'est au XXIème siècle que la filière se professionnalise, passant de charcuteries familiales à de véritables entreprises artisanales dans les années 1920, à un stade professionnel dans les années 1960 avec une cinquantaine d'entreprises. Le développement économique s'accompagne d'une forte augmentation de l'emploi entre 1950 et 1960. La commercialisation se développe. Dans les années 1970, plus de soixante véhicules sillonnent les routes pour revendre les charcuteries de Lacaune.

À elle seule, la charcuterie de Lacaune constitue, aujourd'hui, un pôle d'envergure nationale où sont produits 15 % des jambons consommés en France. Face au savoir-faire unique des artisans des salaisons et des efforts engagés pour conserver un produit de qualité et compétitif, la charcuterie de Lacaune a obtenu le 1er label Rouge en salaison dans les années 60. La commune de Lacaune a été reconnue « Site Remarquable du Goût » en 2016. Le Jambon, la Saucisse et le Saucisson de Lacaune ont tous obtenu l'IGP (Indication Géographique Protégée) entre 2015 et 2020.

La filière recense au total 50 entreprises et environ 800 emplois directs : 35 charcutiers, 12 revendeurs, 2 négociants et transporteurs de porcs, 1 abattoir soit le plus gros abattoir porcin de Midi-Pyrénées, 2 ateliers de découpe.

Afin de trouver sa place sur le marché, il est nécessaire de se démarquer. Pour cela les charcuteries adoptent des stratégies commerciales variées. La charcuterie Fourgassié se différencie par exemple par un circuit de distribution propre, des produits de qualité à la saveur bois de cheminée.

Cf. Propos recueillis auprès de Pierre Fabre, directeur de la charcuterie Fourgassié

Conscient de la qualité de leurs produits et respectueux de l'environnement, les artisans du territoire sont engagés dans plusieurs démarches qualités dont le cochon Apalhat (élevé sur de la paille en Occitan) : micro-filière fermière basée sur un cahier des charges strict avec une marque déposée, Saveurs du Tarn : marque collective qui met en avant le travail des artisans, la qualité des produits et des savoir-faire.

Cette filière fait face à des difficultés en terme de transport et logistique, lié notamment à l'enclavement du territoire, et au recrutement de main d'oeuvre. Ainsi beaucoup d'entreprises sont tributaires de services extérieurs au territoire.

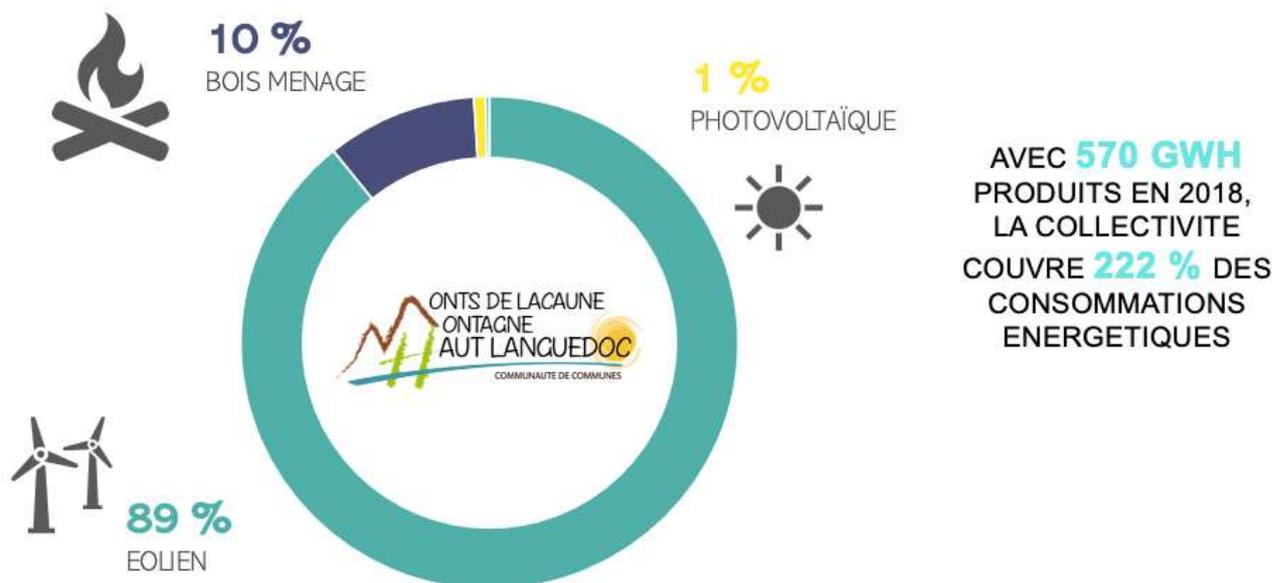


→ PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE

A l'extrême sud du Massif Central, les montagnes du Haut Languedoc forment un cap qui s'avance vers les Pyrénées. Entre les deux massifs, la plaine du Lauragais marque une transition paysagère et climatique remarquable entre Aquitaine et Languedoc. Ce resserrement est à l'origine des vents à l'accent chantant du midi, autan et tramontane. Les crêtes du Haut-Languedoc sont, de ce fait, naturellement des sites favorables pour l'implantation d'éoliennes pour la production d'énergie renouvelable. Déployées à partir de 2012, le territoire en compte aujourd'hui pas moins de 144 détenues par 5 promoteurs éoliens. Cambon-et-Salvergues est la commune qui en comptabilise le plus. L'éolien a connu un développement tel qu'un outil d'information et d'aide à la décision locale pour concilier le développement de l'énergie éolienne avec la préservation des paysages et de l'environnement a été créé par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, le "**document de référence territoriale du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour l'énergie éolienne**" en 2004 mis à jour en 2011.

Aujourd'hui, grâce à l'éolien, le territoire est autonome en énergie et produit plus que ce qu'il ne consomme. Néanmoins, il reste un sujet sensible, des oppositions entre pro-éoliens et anti-éoliens existent aussi sur le territoire de la CCMLHL et ont pu même fracturer la population de certaine commune.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES à la CC MLMH



Source : Rapport ADEME

Le document de référence territorial pour l'énergie éolienne et le plan du Parc traduisant les objectifs et mesures de la Charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc sont appliqués pour veiller à l'intégration des infrastructures énergétiques.

LA FORÊT

Le territoire de la CCMLHL est **recouvert de forêt à environ 70 %**. Les parcelles forestières sont majoritairement **privées** (23 000 propriétaires privés de forêt sur le PNR), **de petite superficie et très morcelée**. Elles jouissent d'une grande diversité d'essences.

Il faut savoir que cette surface boisée était beaucoup moins importante au 18^e siècle, période considérée comme au minimum forestier en France : on compte en effet aujourd'hui plus de 70 % de forêts récentes. Le territoire, avec une forte activité agricole, était alors plutôt voué aux cultures et pâturages, avec de nombreuses landes. Les forêts étaient essentiellement composées de feuillus.

A partir de la deuxième moitié du 19^e siècle, l'Etat prend conscience des dangers causés par la déforestation et les premiers reboisements se font lieu dans le cadre de la restauration de terrains de montagne (RTM), bien que peu acceptés par les communes. Dans les forêts domaniales, nouveaux terrains acquis par l'état, on introduit des résineux et parfois du feuillu. Mais c'est surtout après la seconde GM, dès 1947, avec la création du Fonds forestier national (FFN), qui permet aux communes et aux particuliers de réaliser des boisements à moindres coûts, que d'**importants enrésinements mono-spécifiques** sont réalisés, surtout dans les landes.

On peut observer l'étalement de la forêt avec la **fermeture des milieux**, sur les cartes ci-dessous, entre 1950 et 2018 à proximité de la commune de La Salvetat-sur-Agout.



Source : Remonter le temps, IGN

Cela ne va pas sans poser problème à la filière agricole qui dispose, de fait, de moins de surfaces pour ses activités : pâturage, culture... De nouvelles pratiques se développent autour du sylvopastoralisme.

Le Massif du Haut-Languedoc constitue l'ensemble le plus productif des boisements de la région Occitanie. Les activités économiques tournées autour du bois sont essentiellement consacrées à l'extraction et à l'exploitation de cette ressource. Le territoire, malgré des efforts réalisés (création de bâtiments pour accueillir des acteurs économiques de la filière du bois), rencontre des **difficultés à constituer une véritable filière**, liées entre-autre à sa localisation géographique, éloignée des métropoles et des grands axes de circulation. La **valeur ajoutée** est donc aujourd'hui en majorité **produite ailleurs** même si quelques scieries arrivent à se maintenir et qu'une activité autour du bois énergie (réalisation de plaquette de chauffage) se développe pour alimenter les réseaux de chaleur du territoire. .



FOREXPLOITE
EXPLOITATION FORESTIERE

Forexploite, société d'exploitation forestière :

"Nous avons fait le choix de nous installer, il y a 9 ans, sur la commune de La Salvetat-sur-Agout compte tenu de l'immensité des espaces boisés qu'offre le territoire. Nous allons orienter une partie de notre activité vers l'énergie avec la production de plaquettes de chauffage qui alimenteront entre-autre les réseaux de chaleur du territoire".

Dans un souci d'accompagner les acteurs économiques du bois du territoire, un **contrat de réciprocité villes campagnes** a été signé avec la métropole de Montpellier. Les signataires se sont notamment accordés sur l'importance de tisser des liens entre les territoires urbains et ruraux pour utiliser le bois local dans la construction et le chauffage, former les acteurs et les prescripteurs de la filière : architectes, constructeurs, bureaux d'étude..., promouvoir le patrimoine naturel et faire de la forêt une véritable destination touristique. L'objectif a été affirmé par tous : **faire de ce contrat de réciprocité un tremplin pour des actions à la fois innovantes et pérennes en faveur de la forêt et du bois, de l'économie et des emplois**. Ce partenariat marque aussi la volonté des territoires de travailler ensemble pour que les richesses des uns bénéficient aux besoins des autres.

Par ailleurs, divers documents de référence, telles que la Charte forestière de territoire du Haut-Languedoc viennent accompagner la gestion durable des espaces forestiers en prenant en compte leurs caractères multifonctionnels.

LES PAYSAGES

Le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc a la particularité de se situer sur la ligne de partage des eaux, qui divise le territoire en deux systèmes : le versant atlantique et le versant méditerranéen. Chacun s'articule autour d'un cours d'eau majeur : l'Agout et l'Orb.

L'Agout récupère les eaux de diverses rivières (Gijou, Dadou...) avant de rejoindre le Tarn, puis le Garonne jusqu'à l'océan Atlantique.

L'Orb, est son principal affluent le Jaur, collecte les rivières du versant oriental du massif de l'Espinouse (la Mare, la Cesse...) avant de gagner le Méditerranée.

Cette caractéristique offre au territoire une véritable mosaïque de paysages :

- Paysages liés à l'eau et au relief avec de nombreux cours d'eau, les vallées traversantes de l'Agout et du Gijou, de nombreuses zones humides et les grands lacs
- Paysages de forêt cultivée ou "naturelle", de bocages plus ou moins lâches et de clairières.
- Paysages aux spécificités géologiques variées : Monts de Lacaune, Plateau des Lacs et Caroux.

Ces paysages sont sculptés par trois différents climats : océanique aquitain, méditerranéen et montagnard. Les vents, l'orientation des vallées et les reliefs jouent un rôle important sur la pluviométrie.

C'est autant de contrastes qui viennent renforcer la richesse de ce territoire et son identité « **à la rencontre des deux midis** ».

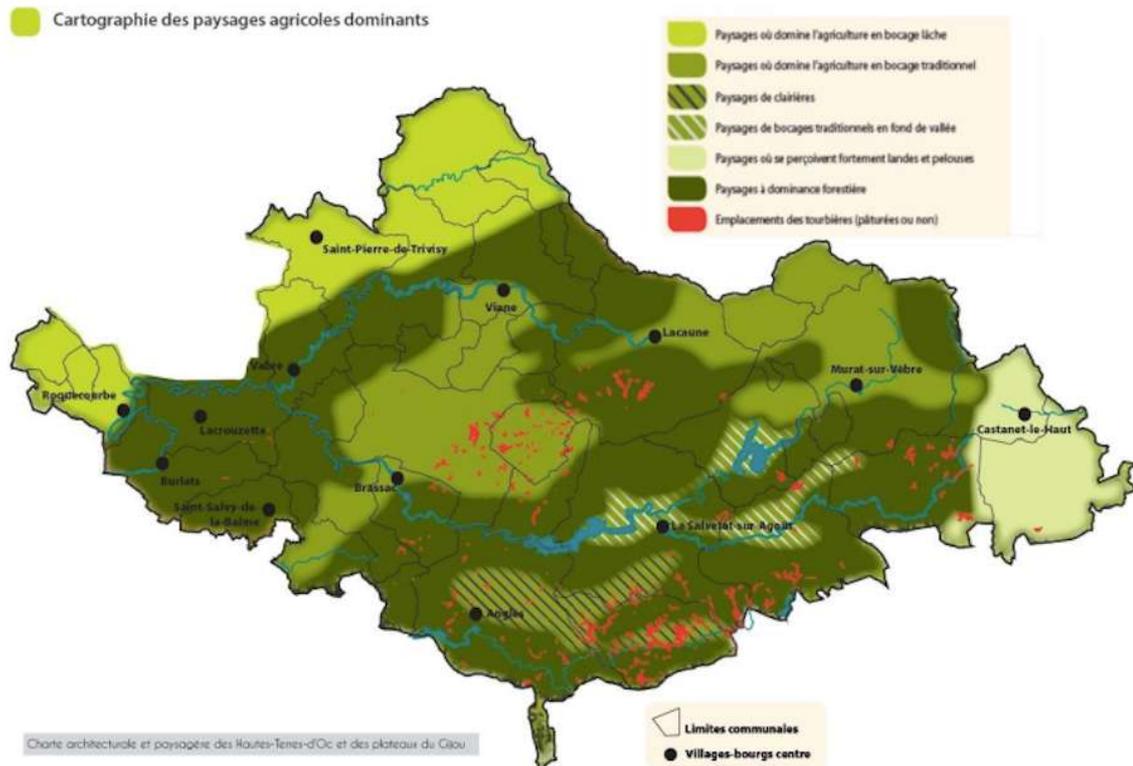
Les paysages sont, par ailleurs, en grande partie modelés par l'exploitation des ressources du territoire : le bois, l'agriculture, l'eau. Leur diversité et leur qualité sont elles-mêmes ressources pour le territoire.



L'AGRICULTURE

Les paysages se prêtent à la filière agricole. L'agriculture fait partie des **activités économiques dominantes**, tournée essentiellement vers l'**élevage**. La majorité de la surface agricole est vouée au pâturage.

Si la plupart des surfaces sont des prairies, certains secteurs présentent une bonne proportion de landes à bruyère, à callune ou à genêt, ou encore de parcours en sous-bois. 6 % de la surface sont destinés à la production de céréales, pour l'alimentation des troupeaux. Les agriculteurs partagent cette préoccupation d'atteindre l'autonomie alimentaire des troupeaux en produisant leur propre alimentation et de limiter le recours aux engrais de synthèse. Ce qui contribue à une grande qualité des produits du territoire. Globalement, le **modèle extensif domine**, induit par la typologie du cadre environnemental du territoire.



Les productions principales et traditionnelles sur la zone sont l'élevage de **bovins pour la viande** et d'**ovins pour le lait**.

On retrouve parmi les races bovines en majorité la Limousine mais aussi des races plus rustiques comme la Galloway (originaire d'Écosse). Les races locales ont aujourd'hui disparu, la dernière connue étant la "vache d'Anglès". Les élevages bovins du territoire participent à l'entretien de l'environnement et plus particulièrement à redonner aux zones humides leur fonction de régularisation des flux d'eau.

Situé dans la **zone AOP de collecte de lait pour la production de Roquefort**, le territoire recense un grand nombre d'élevage de brebis de race "Lacaune" pour la production de lait "Roquefort", très dépendante des ressources fourragères disponibles (pâturées et stockées) et du nombre de producteurs.

Entre 2013 et 2019 le **nombre d'exploitant agricole a diminué** sur le territoire de la CCMLHL passant de 234 à 213 sièges d'exploitation avec un accroissement de leur taille moyenne de 10 hectares. Les aides PAC ont augmenté également (+15 200€ d'aides par exploitant) liées entre-autre à la revalorisation des **aides ICHN** (indemnité compensatoire de handicaps naturels).



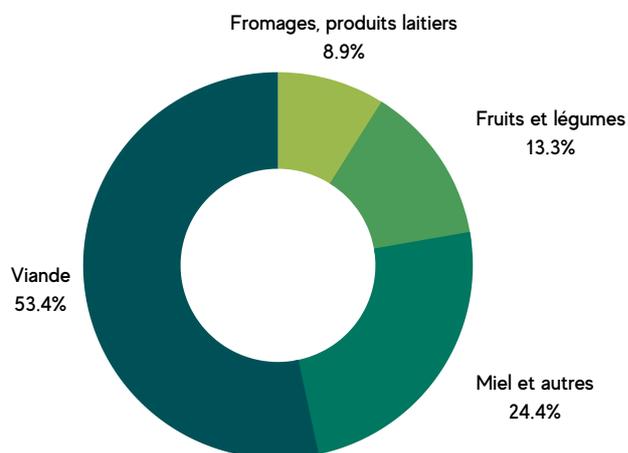
Au GAEC de la Bouissouade à Moulin Mage c'est 3 générations qui travaillent ensemble pour la production de lait de brebis "Lacaune" à destination de Roquefort et de viande issue de leur élevage de vaches Limousines, titré au salon de l'agriculture à Paris.

Face aux évolutions du marché, de plus en plus d'agriculteurs cherchent à sortir des schémas classiques de commercialisation en supprimant les intermédiaires et en se rapprochant du consommateur.

La CCMLHL enregistre une **augmentation du nombre d'agriculteurs en vente directe** sur son territoire. Cependant, les démarches de vente en circuits courts sont majoritairement individuelles sur le territoire qui ne compte **pas d'outil collectif de distribution de produits locaux** hormis certains marchés.

Aujourd'hui une volonté est exprimée par certains agriculteurs, déjà insérés dans ce modèle de circuit-court, de se regrouper autour d'association et de groupement de producteurs. Ils sont notamment plusieurs à vouloir développer ensemble des magasins de producteurs afin de donner plus de visibilité à leurs produits et de répondre à une demande existante et croissante de la part des consommateurs. Cela vient bouleverser tout un système qui reposait à l'origine essentiellement sur des exploitations traditionnelles insérées dans un système marchand plutôt individualiste.

Production vendue en vente directe sur les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut Languedoc



"La vente directe ce n'est pas dans les habitudes de la montagne et ça ne fait pas partie de la culture du pays mais la société évolue et c'est très bien de voir des agriculteurs qui ont l'envie de faire ensemble, il faut les soutenir et les accompagner dans leur démarche "

Francis Cros, maire de la commune de La Salvétat sur Agout

Source : Guide des producteurs en vente directe sur le territoire

"Nous élevons des canards gras et assurons toute la transformation. Nous proposons foies gras, magrets et plats cuisinés. Cet élevage est développé en parallèle d'un élevage de brebis dont le lait est amené à la coopérative laitière de Roquefort. Avec le lait de nos brebis, nous élaborons aussi des confitures. Nous vendons nos produits dans notre magasins, sur plusieurs marchés du territoire ainsi que dans trois magasins de producteurs situés dans les plaines de l'Hérault. Nous souhaiterions ouvrir avec d'autres producteurs du territoire un ou deux magasins sur les Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et sommes à la recherche d'un local".

Marie-Aude Bascoul, agricultrice à Cambon et Salvergues



Ferme du Mas de Belbonne à Cambon et Salvergues

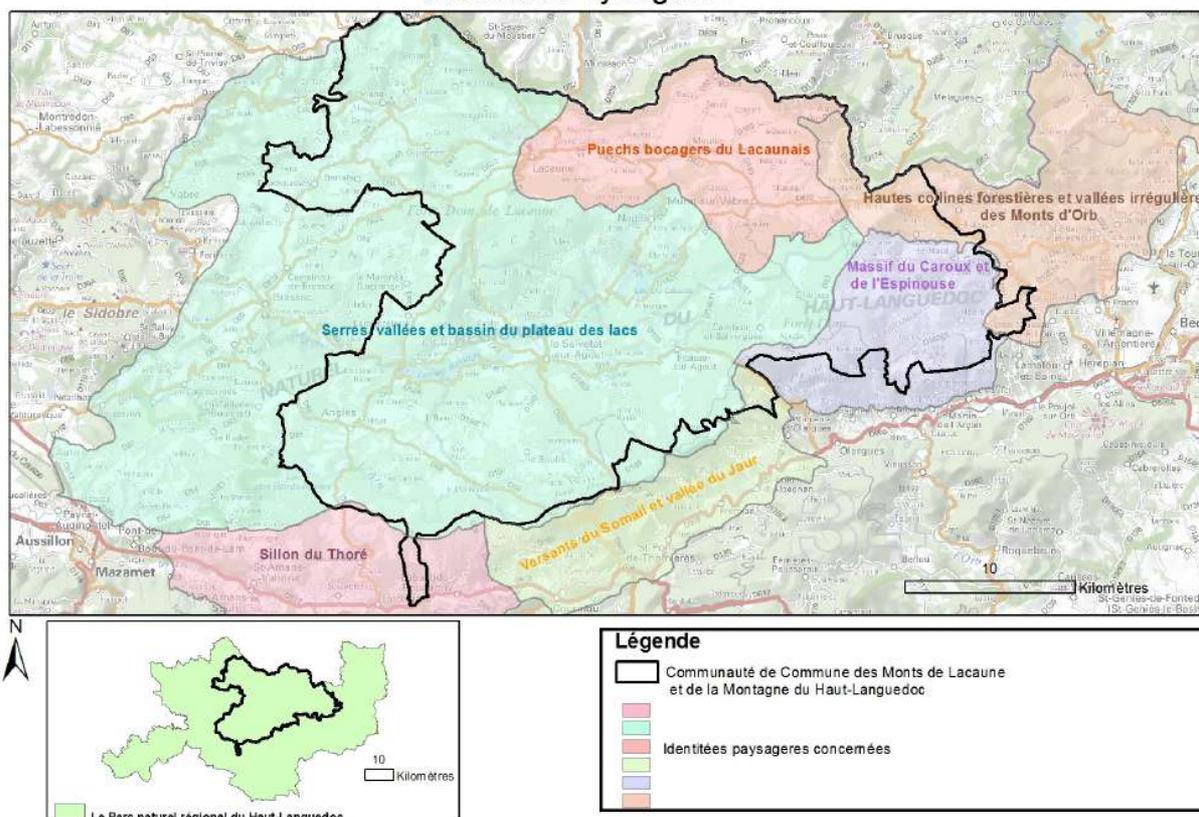


LE TOURISME

Les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut-Languedoc proposent un véritable « voyage au Pays des Paysages ».

- Les Monts de Lacaune présentent de splendides espaces de forêts, de vallées et de bocages liés à l'agriculture d'élevage. Ils sont surlignés par la dorsale montagneuse où culminent le Montalet et Montgrand, points les plus hauts du Tarn.
- Le Plateau des Lacs, au sud des Monts de Lacaune, regroupe les lacs du Laouzas, de la Raviège, des Saints Peyres et de Vésoles.
- A l'est, les massifs du Caroux et de l'Espinouse s'inspirent déjà des Cévennes. L'influence méditerranéenne, plus sensible sur ce versant, offre des paysages contrastés propices à toutes les activités de pleine nature.

Identités Paysagères



Variés et préservés, ils constituent un atout touristique majeur et profitent en particulier au **tourisme vert** et à la pratique d'**activités de pleine nature** : randonnées (pédestres, équestres, cyclables), activités nautiques, baignade, pêche....



Le secteur du tourisme s'appuie sur les atouts du territoire suivants :

- Un potentiel de clientèle de proximité important
- Une altitude de moyenne montagne, pour des séjours "au grand air"
- Des lacs de grande qualité (le Lac du Laouzas, le Lac de la Raviège, le Lac des Saints Peyres, le Lac de Vésoles)
- Des paysages diversifiés et un patrimoine remarquable
- Une destination touristique portée par l'image du Parc naturel régional du Haut Languedoc
- Des équipements de qualité : l'espace des Sources Chaudes, complexe aqua ludique (Lacaune-les-Bains), le Centre de bien-être captant les eaux chaudes des anciens thermes

L'office de tourisme, détenteurs de nombreux labels, a enregistré en 2019, **49 308 visiteurs accueillis dans les 7 bureaux d'information touristique** du territoire, essentiellement des familles et des personnes dans la tranche d'âge de 50 à 70 ans. Ceux-ci recherchent à :

- 74 % espace de détente et de repos
- 47 % découverte nature
- 46% activités nautiques (39743 entrées bases de loisirs, 74074 entrées piscines et espaces détente)

La commune de Lacaune-les-Bains détient la **durée de séjour la plus longue du département** avec 6.8 nuitées en moyenne.

Avec plus de 180 hébergements touristiques marchands soit 4787 lits au total, l'**hôtellerie de plein air** se classe en première position avec 93931 nuitées recensées sur l'année 2019. Certains hébergements, créés pour la plupart il y a une quarantaine d'années, apparaissent vétustes aujourd'hui et nécessitent d'être modernisés.

Par ailleurs, la **saison touristique** est aujourd'hui en grande partie **condensée sur les 2 mois d'été**. Dans un objectif de renforcer l'attractivité touristique du territoire à travers un modèle économique pérenne, il convient de travailler sur la désaisonnalisation de l'offre.

Des efforts doivent être également engagés pour développer la pratique de **sports de pleine nature** et pour **rééquilibrer le flux touristique** sur l'ensemble du territoire.

Afin de poser un regard objectif sur les forces et les faiblesses de la destination, sur les actions menées, sur les investissements publics réalisés, de les mettre en regard avec les stratégies communales, départementales et régionales et avec l'évolution des besoins et des aspirations des clientèles, un bureau d'étude a été engagé. Il définira le positionnement touristique et la stratégie territoriale de développement touristique pour les 15 ans à venir, ce qui permettra à la Communauté de Communes de :

- Faire émerger une identité touristique naturelle, fédératrice et porteuse qui respecte les valeurs et les ambitions de tous les acteurs touristiques impliqués
- Se projeter au travers d'un projet ambitieux de développement économique du territoire axé sur le tourisme
- Innover en matière d'offre touristique et de complémentarités " zone rurale / métropoles"
- Remobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés autour d'un projet collectif et de la définition d'une ambition partagée
- Permettre des synergies entre les différentes composantes du territoire et les territoires voisins

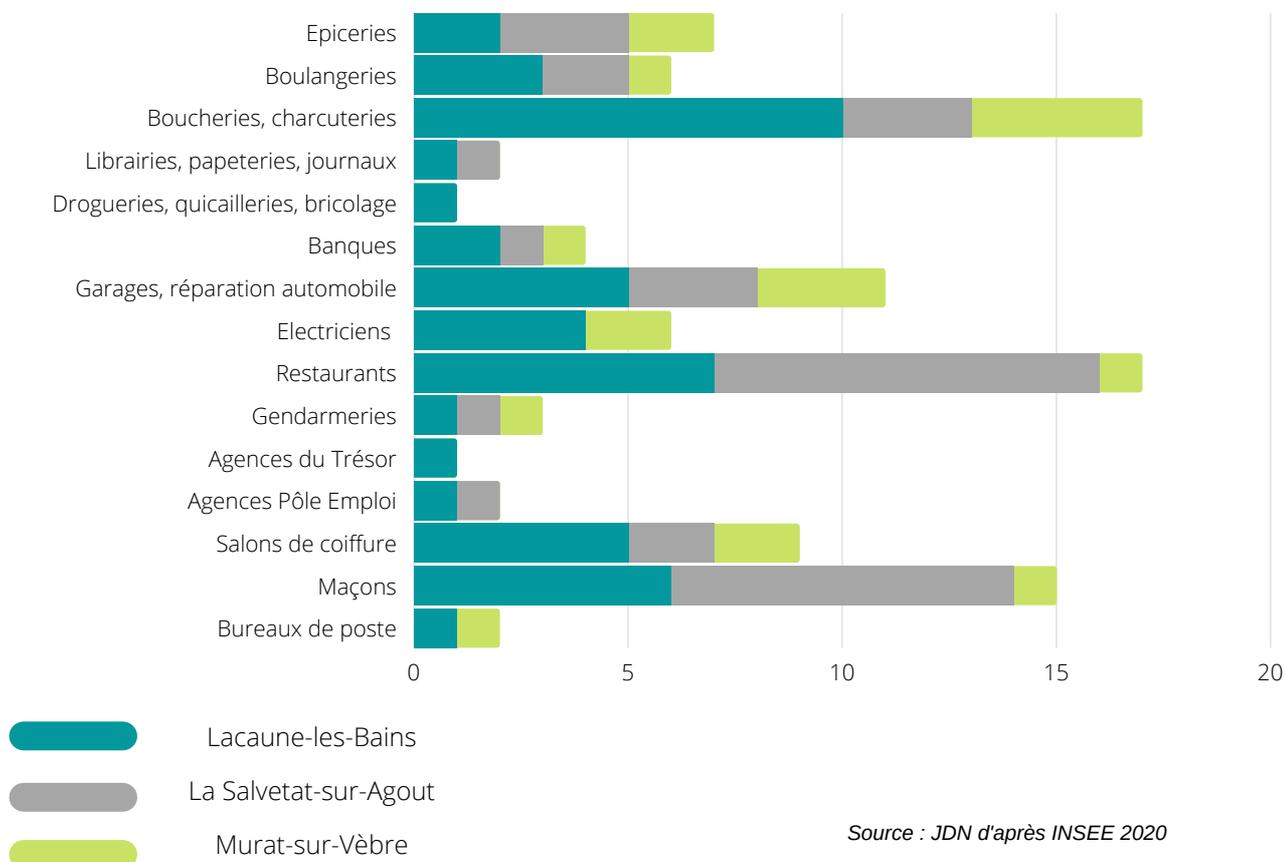
Par ailleurs, la CCMLHL a candidaté à l'Appel à Manifestations d'Intérêts « Territoires de lacs du Massif-Central » porté par le Massif Central qui vise à permettre de développer une stratégie touristique intégrée autour des lacs du territoire.

C. Des commerces dynamiques concentrés dans les centres-bourgs

Les trois centres-bourgs du territoire captent la majorité des commerces et services aux particuliers de la CCMLHL. Les communes de Viane et Anglès en disposent également mais dans une moindre mesure. Ainsi, en 2019, **55% de la population doit effectuer un trajet de plus de 7 minutes pour se rendre à l'équipement de proximité le plus proche** (contre 2,3% à l'échelle nationale).

Les dynamiques commerciales sont assez hétérogènes en fonction de chacune des communes. Lacaune par exemple, a la chance de recenser de nombreux commerces et services de proximité. Néanmoins, les locaux commerciaux vacants visibles au centre du village laissent entrevoir une opportunité d'installation de nouveaux commerçants. Elle peut compter, par ailleurs, sur une association de commerçants particulièrement dynamique pour animer son tissu commercial.

Ci-dessous un graphique permettant de comparer la dotation en commerces et services aux particuliers entre les trois centres-bourgs :



FOCUS SUR LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DES TROIS PETITES VILLES DE DEMAIN

- Lacaune-les-Bains :
 - Pôle d'emploi et de services
 - Economie basée en grande partie sur l'industrie de salaison, l'usine d'embouteillage d'eau Mont Roucous
 - Vacance de locaux commerciaux dans le centre-ville et friches industrielles
 - ZACs qui arrivent à saturation
 - Difficulté pour recruter de la main d'oeuvre dans les secteurs de la bouche et du bâtiment
 - Une association de commerçants particulièrement dynamique
 - Structuration urbaine à repenser pour améliorer l'accessibilité des commerces en centre-ville



Rue commerçante mise en valeur par la municipalité de Lacaune

Les entreprises à Lacaune

Données 2019	Lacaune	Moyenne des villes
Nombre d'entreprises	182	142,6
- dont commerces et services aux particuliers	85	48,0
Entreprises créées	16	23,3

Source : JDN d'après INSEE

Les principaux commerces et services de proximité sont présents. On retrouve une offre étendue ; notamment dans les commerces de bouche. L'**avenue de Naurois** participe pleinement au dynamisme commercial de la commune ; c'est un **espace porteur de centralité** dont l'aménagement piétons est à soigner.

Notons que l'aménagement de la **place Charles de Gaulle** et le **stationnement** qualifient le centre-ancien et **participe au développement de l'attractivité commerciale des rues commerçantes**. Pour pallier à la cassure engendrée par le trafic routier le long de la D622, l'aménagement de **cheminements piétons** sécurisés (à renforcer) permet d'assurer la **connexion entre ces deux espaces**.

Les **nombreux locaux commerciaux vacants** visibles au centre du village laissent entrevoir une opportunité d'installation de nouveaux commerçants.

L'**association des commerçants** de Lacaune mène de nombreuses **animations commerciales** (braderies, marché de Noël, opération fête des mères, semaine commerciale, opération rentrée...) et développe des **actions de fidélisation** (carte fidélice, bons jaunes, bons bleus...) tout au long de l'année. Acteur important du territoire, elle participe à renforcer l'attractivité commerciale de la commune et promeut "l'achat local". Remarqué par son **dynamisme** par la Chambre des Commerces et de l'Industrie (CCI), elle fait office de **référence à l'échelle du département**.

La commune de Lacaune-les-Bains dispose d'une bonne **densité commerciale et de services** au regard des autres communes de l'espace communautaire. Le tissu des commerces et services est organisé autour de **deux artères principales** : le long de la route départementale 622, **Avenue de Naurois, et Rue de la Mairie**, dans le centre-ancien.



Inauguration de l'Estanquet, café/restaurant ayant bénéficié de l'aide de la municipalité de Murat et de l'association 1000 cafés

Les entreprises à Murat-sur-Vèbre

Données 2019	Murat-sur-Vèbre	Moyenne des villes
Nombre d'entreprises	42	142,6
- dont commerces et services aux particuliers	22	48,0
Entreprises créées	5	23,3

Source : JDN d'après INSEE

• Murat-sur-Vèbre :

- Prédominance de l'agriculture
- Présence de commerces et services : pharmacie, épicerie, boulangerie, tabac, cafés, charcuterie, garagiste, établissement bancaire, agence postale...
- Efforts de la municipalité pour dynamiser le tissu économique et commercial : acquisitions de fonciers pour l'implantation de commerces...
- Centre ancien dépourvu de commerces et services, concentrés le long de l'axe routier

La configuration commerciale de Murat-sur-Vèbre propose une **offre diversifiée de commerces et services** de proximité. Les principaux commerces et services de proximité sont représentés (boulangerie, boucherie-charcuterie, coiffeur...). L'**organisation commerciale borde la route départementale 622** ce qui bénéficie à la **lisibilité des enseignes**.

Les espaces de stationnements linéaires sont présents tout le long de cet axe et des parkings sur les hauteurs du bourg complètent l'**offre en stationnement**.

Les **placettes** en périphérie de l'école sont des **espaces fédérateurs** pour la population locale. Une pharmacie, le bar-restaurant étoffent l'offre en commerces et services à la population.

• La Salvetat-sur-Agout :

- Economie basée en grande partie sur l'activité touristique et l'usine d'embouteillage d'eau Salvetat
- Vacance de locaux commerciaux dans le centre-ville et friches industrielles
- Des commerces dynamiques qui produisent la majorité de leur chiffre d'affaire en période estivale
- Projets d'implantation de nouveaux commerces



Pâtisserie Flipo, de renommée locale, qui fait la fierté de La Commune et participe à son dynamisme

Les entreprises à la Salvetat-sur-Agout

Données 2019	La Salvetat-sur-Agout	Moyenne des villes
Nombre d'entreprises	106	142,6
- dont commerces et services aux particuliers	45	50,1
Entreprises créées	9	23,3

Source : JDN d'après INSEE

La Salvetat-sur-Agout, concentre la **majorité de ses commerces et services en haut du promontoire rocheux**, aux portes du château originel (esplanade des Troubadours, rue le Tour des Rouliers) ainsi qu'**au pied de la cité médiévale** le long de la D107.

On assiste depuis quelques années à un **essor du développement des commerces**, qui s'implantent pour la plupart **au coeur même du village-ancien**, jusqu'alors délaissé. On dénombre d'ailleurs **plusieurs projets** de réhabilitation de bâtis ancien avec locaux commerciaux en rez-de-chaussée et appartements à l'étage (rue de la Poterne, rue Trouée Montarnaud...).

Un grand espace de stationnement se trouve à l'arrière des services de la Poste pour faciliter l'accessibilité au village haut ainsi que rue Montarnaud, pour les commerces et services au bas du village.

D. Des emplois à dynamiser

Au sein des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, l'indicateur de **concentration d'emplois** est très élevé, il y a plus d'emploi dans la zone (3 133 emplois) que d'actifs (3 071) ayant un emploi sur le territoire. Ce taux est supérieur aux statistiques départementales et des intercommunalités voisines. Le taux de chômage des 15 à 64 ans en 2018 est inférieur à la moyenne nationale : 11% contre 13,4% mais en augmentation au fil des années (7,6% en 2008).

Le **pôle d'emploi de Lacaune** rayonne notamment sur les communes rurales environnantes grâce à la présence d'industries de transformation charcutière et son pôle de commerces et de services. En regroupant à elle seule 1 627 emplois, Lacaune détient plus d'emplois qu'elle n'a d'actifs occupés avec un excédent de 500 emplois occupés par des actifs venant la plupart du temps de communes alentours : Murat-sur-Vèbre, Moulin-Mage, Viane, et aussi d'autres communes hors territoire : Lacaze, Vabre, Castelnau-de-Brassac...

Les autres communes (hormis La Salvetat et Murat) présentent peu de dynamisme qui s'explique par :

- Leur caractère rural isolé des axes de communications structurants et des réseaux de télécommunication peu performants (absence de l'internet Très Haut Débit),
- L'absence d'un maillage économique structurant en dehors des emplois agricoles et des services de proximité (Mairie).

Au vu de l'étendue du territoire, certaines communes (Castanet-le-Haut, Rosis) trop éloignées des centres bourgs, ne profitent pas des atouts économiques du territoire et pâtissent de ce manque à gagner.

Une attention doit être portée à la **diminution du nombre d'emplois sur le territoire** même si la situation reste disparate selon les communes. En effet, la CCMLHL a enregistré une perte de 188 emplois en 10 ans, passant de 3 321 emplois en 2008 à 3 133 emplois en 2018 selon l'INSEE. Il convient de préciser qu'une part importante d'emplois est occupée aujourd'hui par des personnes n'habitant pas le territoire.

Les secteurs d'activités particulièrement frappés par la diminution du nombre d'emplois entre 2008 et 2018 sont les secteurs de l'industrie, de la construction et de l'agriculture.

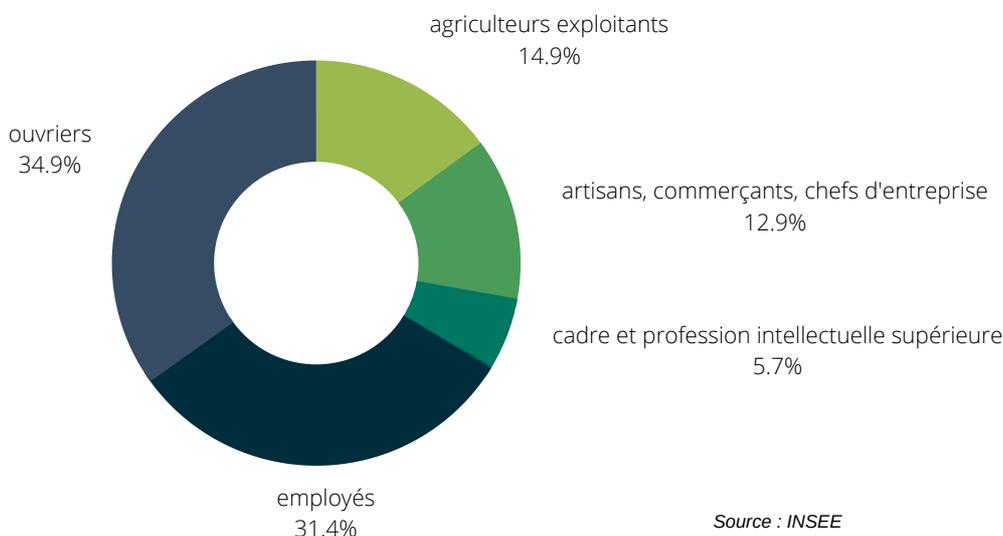
Il apparaît nécessaire de renforcer l'attractivité économique du territoire en misant sur le maintien et/ou l'installation de nouvelles entreprises.

Les métiers du bâtiment et de la bouche assurent aujourd'hui difficilement une réponse à la demande, bien présente sur le territoire. Des besoins en main d'œuvre se font ressentir et les postes proposés ne sont pas pourvus.

On constate une **inadéquation entre l'offre d'emplois et la demande** qui s'explique en partie par une image négative de ces métiers (tendance générale qui se retrouve à l'échelle nationale pour les métiers de bouche) et par un manque de compétence.

Le territoire est caractérisé par une majorité de professions de 1er niveau, d'employés et d'ouvriers.

Il est également repéré une **difficulté à recruter du personnel qualifié**. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont représentés, en 2017, à hauteur de 5% sur le territoire pour 18% à l'échelle nationale selon l'INSEE.



Avec un taux d'actif significativement élevé sur le territoire, 74,2% en 2018, (supérieur à la moyenne nationale), la part d'emploi précaire et emploi à temps partiel apparaît important. **Les femmes occupent en majorité ces emplois (34% d'entre-elles étaient à temps partiel en 2018 contre 8% pour les hommes selon l'INSEE) et de manière bien plus élevée qu'à l'échelle nationale (26% de temps partiel occupé par des femmes en 2018 en France).**

E. Des jeunes particulièrement frappés par des difficultés d'insertion

La population de la CCMLHL concentre une part importante de non diplômés ou de diplômés de 1er niveau (18 % de diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés contre 30% à l'échelle nationale selon l'INSEE). La tranche des 15-24 ans est particulièrement frappée par des difficultés d'insertion. En 2017, ils étaient plus de 20% à n'être ni en emploi, ni en formation, c'est à dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion. Il est facile de présumer que la majorité des jeunes en formation ou en emplois partent hors du territoire et que les jeunes sans-emplois ni en formation demeurent sur leur territoire d'origine.

Certains ont pu bénéficier du dispositif "Garantie jeune" de la Mission Locale ou du dispositif "Places aux jeunes" porté par le PETR jusqu'en 2017, aujourd'hui en cours de reconfiguration, ayant vocation à accompagner les porteurs de projets et les jeunes vers l'emploi au sein du territoire.

La plupart des jeunes du territoire n'imaginent pas un avenir économique au sein de la CCMLHL (selon les propos recueillis au cours de l'intervention auprès des troisièmes du collège du Montalet) alors même que leur projet professionnel coïncide avec une demande existante sur le territoire. L'association "le club des jeunes entrepreneurs" participe à la mise en relation des jeunes avec les professionnels du territoire et agit pour leur montrer qu'il est possible d'entreprendre au sein de la CCMLHL.

Des actions doivent être amplifiées pour sensibiliser les professionnels du territoire à prendre les jeunes en stage car une problématique réside dans le fait que les jeunes n'effectuent pas un stage conforme à la profession qu'ils souhaiteraient exercer plus tard et n'ont donc pas conscience de l'opportunité qu'offre le territoire en terme d'emploi.

Enjeux :

- Préserver l'armature économique du territoire
- Soutenir l'innovation au regard des nouvelles attentes de la population et des touristes
- Favoriser l'installation de nouveaux porteurs de projets
- Concilier valorisation et préservation des ressources naturelles du territoire
- Maintenir une offre commerciale de proximité diversifiée
- Mettre en relation producteurs et consommateurs (économie circulaire)
- Développer l'offre d'emploi pour permettre la fixation de population active
- Répondre à un besoin de main d'œuvre spécifique
- Soutenir la structuration de filières locales
- Développer un maillage économique structurant
- Accompagner les jeunes vers une insertion professionnelle au sein du territoire

4.9- Une ambition culturelle, patrimoniale et touristique

A. Un patrimoine et des sites touristiques remarquables qui nécessitent d'être protégés et valorisés

Le territoire jouit d'un nombre conséquent de patrimoines et sites touristiques remarquables. Néanmoins ceux-ci apparaissent encore méconnus et sont pour certains en état avancé de détérioration.

Aujourd'hui le Centre d'Interprétation des Mégalithes (CIM), établissement muséal, reconnu d'intérêt communautaire, fait l'objet d'un projet de refonte et de promotion. Au-delà de leur intérêt scientifique indéniable, les statues-menhirs représentent une véritable image de marque pour tout le territoire (le territoire des Hautes Terres d'Oc abrite 78 statues-menhirs, soit environ un tiers du groupe "rouargat" qui s'étend sur quatre départements d'Occitanie : Aveyron, Tarn, Hérault et Gard). Les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut Languedoc sont de vraies "**Terres de Mégalithes**". A ce titre, une attention particulière est portée à leur protection. Des abris sont en cours de conception afin de mettre hors d'eau celles qui se trouvent en extérieur.

B. Manque de lisibilité du potentiel culturel, patrimonial et touristique du territoire

Le territoire rencontre une difficulté à mettre en lumière et à donner de la lisibilité à son potentiel culturel, patrimonial et touristique. 12 000 personnes ont visité les sites patrimoniaux liés à la CCMLHL en 2020 alors même que sur cette même année l'Office de Tourisme de la CCMLHL a recensé 26 329 contacts aux comptoirs des bureaux d'informations touristiques.

L'exemple des établissements muséaux du territoire permet d'illustrer cette problématique.

Beaucoup de ces établissements sont en lien avec les ATP (Arts et Traditions Populaires) et témoignent d'initiatives souvent d'origine spontanée et privée visant à préserver les savoir-faire locaux. En cela, les établissements s'inscrivent dans l'héritage des écomusées impulsés dans les années 70 : cela explique aujourd'hui la part importante d'établissements privés. Néanmoins, le croisement des thématiques traitées, parfois proches voire identiques, ont tendance à brouiller la lisibilité du paysage muséal local.

C. Une difficulté pour diffuser la culture auprès des habitants du territoire et des touristes

La CCMLHL manquait d'une structure suffisamment grande et ambitieuse pour accueillir une programmation culturelle digne de son territoire. Inscrit dans le Contrat Bourg Centre, le pôle culturel est en train d'être construit à Lacaune. Il accueillera, à l'horizon 2023, une salle de spectacle de 150 places, une médiathèque/bibliothèque et l'office de tourisme, aujourd'hui sur la place de la mairie. Ce projet d'envergure espère faciliter l'accessibilité à la culture au plus grand nombre par effet d'écho sur l'ensemble du territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

D. Un tourisme et des animations culturelles essentiellement concentrées en période estivale

Un constat, assez frappant, est qu'à l'heure actuelle la majorité des animations culturelles, touristiques et patrimoniales se concentrent en période estivale. La CCMLHL œuvre pour inverser cette tendance et satisfaire les habitants tout au long de l'année. Il a notamment été instauré le concept "ce soir on bouge" en partenariat avec la scène nationale d'Albi, qui vise à proposer une formule "transport / spectacle au grand théâtre d'Albi" aux habitants du territoire.

Enjeux :

- Identifier des pôles d'attractivités majeurs pour irriguer la culture, le patrimoine et le tourisme sur l'ensemble du territoire
- Donner au territoire une véritable identité culturelle, patrimoniale et touristique
- Protéger, valoriser et promouvoir les richesses culturelles patrimoniales et touristiques
- Développer une programmation et une offre moderne, diversifiée, à l'année, adaptée, accessible à tous sur l'ensemble du territoire

4.6- Un territoire à haute valeur environnementale

La position géographique singulière de ce territoire, à la limite du partage des eaux et à la rencontre des influences atlantiques et méditerranéennes, lui confère une grande richesse environnementale.

Le territoire présente une faune et une flore diversifiée et parfois insoupçonnée : 2500 espèces végétales et 170 espèces animales à forte valeur patrimoniale.

A. Confronté à des risques environnementaux

Le territoire de la CCMLHL est emprunt à de nombreux risques environnementaux tels que :

- Des habitats naturels d'intérêt communautaire menacés, entre-autre, par le drainage, le reboisement et l'enrichissement : les zones humides (bas-marais, tourbières etc.), les boisements de feuillus (châtaigneraie et hêtraie), les pelouses sèches...
- Un écoulement de l'eau contraint notamment par les barrages hydroélectriques du territoire : hydromorphologie et régime hydrologique des cours d'eau durablement modifiés.
- Des paysages agropastoraux impactés par la fermeture des milieux et l'agrandissement des parcelles.
- Une trame bocagère mise en péril par l'agrandissement des parcelles et la destruction des haies (Monts de Lacaune, plaine agricole au nord de La-Salvetat-sur-Agout).

B. Accentués par les effets du changement climatique

Le changement climatique se fait ressentir également sur le territoire de la CCMLHL avec une évolution de 1,9 degré (température moyenne) observée sur Lacaune depuis 1959. De ce fait, de nombreux autres risques viennent s'ajouter tels que :

- Exposition à des mutations des milieux compte tenu de la présence importante d'espaces et d'éléments naturels structurants : cours d'eau, lacs, milieux secs et humides
- Impact sur la gestion de la forêt
- Amplification de certains risques naturels : intensification des feux de forêt, certaine tension sur la ressource en eau, retrait-gonflement des argiles

C. Des mesures de protections indispensables

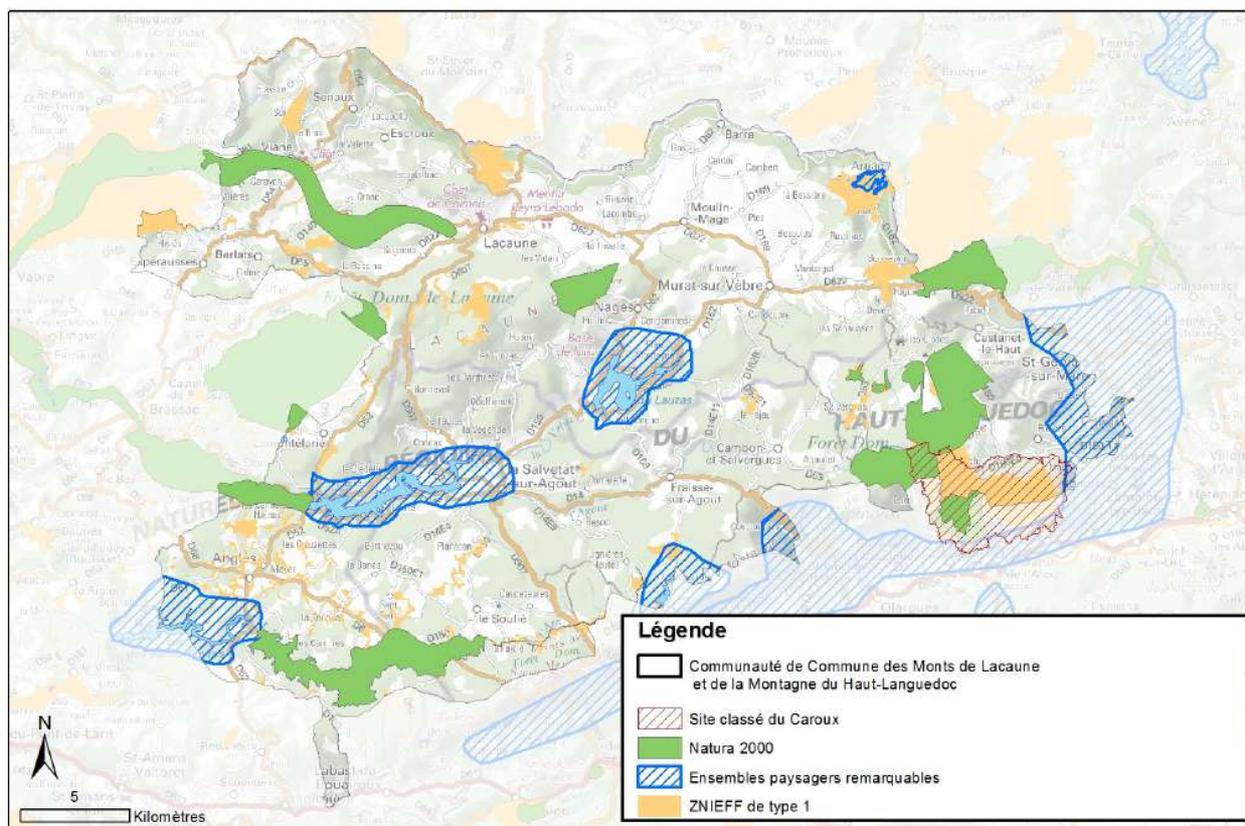
Dans le questionnaire diffusé en ligne, l'environnement et les paysages sont apparus comme étant les atouts incontestables du territoire. Les répondants sont globalement sensibles à la préservation de l'environnement, pour eux c'est un axe de travail identifié comme étant prioritaire, derrière l'accès aux soins.

Il existe déjà un panel d'outils qui visent à préserver les espaces naturels du territoire, dont :

Des zonages environnementaux

- ZNIEFF de types 1 et 2
- Sept sites Natura 2000 dont quatre en totalité sur le territoire.
- La Réserve Nationale de Chasse de Faune Sauvage du Caroux-Espinouse créée pour la réintroduction du mouflon
- Le Site Classé du Massif du Caroux et des gorges d'Héric
- Un arrêté de protection de biotope
- Quatre réserves biologiques dirigées

Enjeux environnementaux



Source : Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

La Trame Verte et Bleue : un maillage du territoire en faveur de la protection de l'environnement

La Trame Verte et Bleue se compose de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité constituent des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant une taille suffisante. Ces espaces de grande qualité écologique (à partir desquels les espèces peuvent se disperser) sont constitués à la fois de milieux agricoles, naturels et de zones humides fonctionnelles. Pour garantir la préservation des continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité sont reliés entre eux par des corridors écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer. Cette dynamique écologique est prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux et les projets d'aménagement.

Ces réservoirs et corridors sont terrestres (trame verte, zones humides comprises) ou aquatiques (trame bleue). Ils sont pour la plupart couverts par des dispositifs de protection, de gestion et/ou d'inventaire.

D. Un territoire engagé dans la transition écologique

L'énergie consommée par habitant est supérieure de 4 points à la moyenne nationale. Sur ce territoire de montagne peu peuplé où l'industrie est très présente et les déplacements en voiture indispensables, ce sont l'industrie, les transports et l'habitat qui sont les principaux secteurs consommateurs d'énergie.

Le territoire est déjà "à énergie positive" grâce à son importante production en énergies renouvelables et particulièrement en électricité.

Le défi énergétique relève donc plus de la sobriété des aménagements futurs et de l'économie des consommations énergétiques actuelles, que d'un nouveau développement majeur des énergies renouvelables.

Le SCOT fixe notamment les objectifs suivants :

- Une baisse de la consommation d'énergie de -20% d'ici 2027
- Une augmentation de la production d'énergie renouvelables de +20%
- Une diminution de 20% d'émission de Gaz à Effets de Serre (GES)
- Une réduction de -10% de consommation d'énergie fossiles

A ce titre la CCMLHL est engagée dans un **plan d'économie d'énergie sur le patrimoine communal et intercommunal bâti** avec les deux syndicats d'énergies TE81 et Hérault Energies, Trifyl, l'ADEME et la Région Occitanie. Le lancement de cette démarche globale de transition énergétique a pour objectif :

- Optimisation des contrats d'approvisionnements, négociation tarifaire, déploiement des bornes de recharges électriques,
- Réalisation d'audits énergétiques et mobilisation des Certificats d'Economies d'Energies,
- Réponse à l'AMI SEQUOIA pour du financement complémentaire (économe de flux, audits supplémentaires, campagnes de mesures, ...)
- Approche chaleur renouvelable systématique,
- Présence technique de A à Z auprès du maître d'ouvrage

Pour sa mise en œuvre elle peut compter sur l'animation des Hautes Terres d'Oc, l'implication des intercommunalités et l'énergie des communes...

Par ailleurs, elle a contractualisé sur la période 2018-2021 le **Contrat territorial Chaleur Renouvelable avec l'ADEME** qui permet notamment de soutenir 15 projets identifiés ainsi que les filières de bois énergie, solaire thermique et géothermie du territoire. Elle a également signé, dans le cadre du programme « Petites villes de demain » une **convention de partenariat avec Enedis pour être accompagnée dans la maîtrise des énergies.**

Enfin, bientôt signataire du **Contrat de Relance et de Transition écologique** (CRTE) porté par le PETR, le territoire porte une attention à intégrer les ambitions de la transition écologique dans chacun de ses projets. Le but étant d'atteindre les objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles. Le territoire s'engage de fait à veiller à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables sont également prises en compte.

Concernant la valorisation des déchets sur le territoire, c'est 30% de déchets qui ont pu l'être en 2020 grâce à 3 000 contenants disposés sur le territoire, 6 véhicules de collectes et 8 agents techniques communautaires. Des efforts doivent être poursuivis, la CCMLHL ayant une **production trop élevée d'Ordures Ménagères** au regard des autres Communautés de Communes adhérentes à Trifyl (établissement public de valorisation des déchets) et une **collecte sélective inférieure aux autres territoires**.

E. Mobilisé dans la lutte contre l'artificialisation des sols

Territoire le moins artificialisé du département, les différents documents d'urbanisme se sont néanmoins appliqués à diminuer les surfaces constructibles, conformément aux réglementations en vigueur, pour lutter contre l'étalement urbain et la préservation des espaces naturels et ruraux du territoire.

Le SCOT prévoit une économie à la parcelle, entre 2017 et 2037, de 30 % par rapport à la période 2004-2014. Il s'agit d'optimiser le tissu urbain existant et de réduire l'empreinte consommée par chaque bâtiment aussi bien pour l'habitat que pour les activités économiques et les équipements de services.

Enjeux :

- Préserver paysages et milieux au regard des changements climatiques
- Poursuivre les efforts en terme de consommation d'espaces naturels et agricoles
- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre
- Favoriser la sobriété des aménagements
- Anticiper les conséquences du changement climatique sur l'urbanisation
- Diminuer la production de déchets ménagers

5- Synthèse du diagnostic de territoire et des enjeux dégagés

UNE DEMOGRAPHIE EN EVOLUTION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION A ETOFFER

UNE DEMOGRAPHIE EN EVOLUTION

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance démographique inégale • Une population vieillissante • Un territoire d'accueil • Un desserrement des ménages • Un risque d'isolement lié à une faible densité de population • Une vulnérabilité économique et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> - au maintien de populations - à l'attrait de nouvelles populations • Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants • Lutter contre l'isolement et soutenir les solidarités existantes • Créer de l'activité et de la valeur ajoutée pour améliorer le revenu des habitants • Prendre en compte le phénomène de desserrement et de vieillissement des ménages pour adapter l'offre de logements

DES EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION A ETOFFER

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Un accès aux services publics permis grâce aux Maisons Frances Services • Accès aux soins : une démographie médicale en danger • Des structures petite-enfance / enfance / jeunesse à enrichir • Des équipements culturels et de loisirs en cours de structuration • Une priorité donnée à l'enseignement • Un territoire à vocation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'accessibilité aux services publics • Faciliter l'accès aux soins • Déployer des solutions de mode de garde en faveur de la petite-enfance • Développer des actions coordonnées pour la jeunesse • Accompagner les publics fragilisés

LE PARC DE LOGEMENTS : UNE TYPOLOGIE CARACTERISTIQUE D'UN CONTEXTE DE MOYENNE MONTAGNE

LE PARC DE LOGEMENTS : UNE TYPOLOGIE DE L'HABITAT CARACTERISTIQUE D'UN CONTEXTE DE MOYENNE MONTAGNE

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Un habitat dégradé et énergivore ne répondant plus aux exigences de qualité de vie • Une forte pression immobilière et locative • Un taux de résidence secondaire particulièrement élevé • Une vacance sous-estimée, une difficulté de réhabilitation • Un habitat qui ne répond pas aux nouveaux enjeux de vieillissement de la population et de desserrement des ménages • Un territoire engagé dans l'amélioration du confort des logements • Une déprise des centres anciens 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des logements existants : sécurité salubrité, confort, consommation énergétique... • Lutter contre la vacance • Densifier et diversifier l'offre immobilière et locative • Accompagner l'évolution du nombre de résidences secondaires • Développer des logements adaptés aux évolutions des ménages • Développer les alternatives entre le maintien à domicile et l'entrée en EHPAD • Requalifier les centres anciens pour renforcer leur attractivité

UNE URBANISATION A RESTRUCTURER, DES ENJEUX DE MOBILITÉS MULTIPLES

UNE URBANISATION A RESTRUCTURER

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Une évolution de la structure urbaine vers une extension en périphérie des villages • Des cœurs de village marqués par une densité du bâti • Des espaces publics aux fonctionnalités plurielles • Des difficultés d'accès aux espaces publics et services pour les PMR • Une structuration urbaine pas toujours évidente • Des unités urbaines qui nuisent à l'image du territoire (friches industrielles, logements vacants, négligences des entreprises et exploitations agricoles...) • Des efforts de revitalisation à intensifier 	<ul style="list-style-type: none"> • Aérer le tissu urbain • Conserver l'identité et la pérennité de l'ancien • Mettre en cohérence les différentes fonctions urbaines • Tisser des connexions et favoriser un meilleur partage de l'espace public • Favoriser la reconversion et la reconquête de friches • Sensibiliser au maintien de la qualité du cadre de vie • Permettre l'accessibilité à tous

DES ENJEUX DE MOBILITE MULTIPLES

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Les transports : un poste de GES important • La voiture : mode de déplacement prégnant • Des transports en commun peu adaptés • Le Transport à la Demande : une opportunité pour le territoire • Des projets en faveur du déploiement de mobilités douces • Réseaux et téléphonie : un territoire bientôt désenclavé • Un parc de véhicule électrique encore restreint • Le co-voiturage peu exploité 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accessibilité au territoire (avec la problématique des deux départements) • Créer un meilleur maillage au sein du territoire • Optimiser l'usage des transports en commun et du co-voiturage • Développer les mobilités douces • Encourager l'utilisation de véhicule / vélo électrique • Résorber les zones blanches et assurer une connexion au plus grand nombre

L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI : POINT FORT DU TERRITOIRE DE LA CCMLHL

L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI : POINT FORT DU TERRITOIRE DE LA CCMLHL

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Une économie florissante qu'il convient de soutenir • Un développement économique basé sur la valorisation des ressources naturelles du territoire • Une agriculture spécialisée dans l'élevage • Une offre conséquente de produits en vente directe sur le territoire • Une demande de la part des consommateurs d'accéder à des produits locaux de qualité • Des commerces dynamiques concentrés dans les centres bourgs • Des amplitudes horaires pas toujours adaptées et saisonnalité de certains commerces • Des emplois non-pourvus • Des jeunes particulièrement frappés par des difficultés d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver l'armature économique du territoire • Soutenir l'innovation au regard des nouvelles attentes de la population et des touristes • Favoriser l'installation de nouveaux porteurs de projets • Concilier valorisation et préservation des ressources naturelles du territoire • Maintenir une offre commerciale de proximité diversifiée • Mettre en relation producteurs et consommateurs (économie circulaire) • Développer l'offre d'emploi pour permettre la fixation de population active • Répondre à un besoin de main-d'œuvre • Soutenir la structuration de filières locales • Développer un maillage économique structurant • Accompagner les jeunes vers une insertion professionnelle au sein du territoire

UNE AMBITION CULTURELLE, PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

UNE AMBITION CULTURELLE, PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de lisibilité du potentiel culturel, patrimonial et touristique du territoire • Un patrimoine et des sites touristiques remarquables qui nécessitent d'être protégés et valorisés • Une offre culturelle, patrimoniale et touristique « traditionnelle » • Une offre d'hébergement touristique essentiellement tournée vers l'hôtellerie de plein air d'activité saisonnière • Une difficulté pour diffuser la culture auprès des habitants du territoire et des touristes • Un tourisme et des animations culturelles essentiellement concentrées en période estivale 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des lieux ressources pour donner plus de visibilité aux atouts patrimoniaux, culturels et touristiques du territoire • Donner au territoire une véritable identité culturelle, patrimoniale et touristique • Protéger, valoriser et promouvoir les richesses culturelles patrimoniales et touristiques • Développer une programmation et une offre moderne, diversifiée, à l'année, adaptée, accessible à tous sur l'ensemble du territoire

UN TERRITOIRE A HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

UN TERRITOIRE A HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire confronté à des risques environnementaux • Accentués par les effets du changement climatique • De nombreuses mesures de protections indispensables • Un territoire engagé dans la transition écologique • Mobilisé dans la lutte contre l'artificialisation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver paysages et milieux notamment au regard des changements climatiques • Poursuivre les efforts en terme de consommation d'espaces naturels et agricoles • Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre • Favoriser la sobriété des aménagements • Anticiper les conséquences du changement climatique sur l'urbanisation • Diminuer la production de déchets ménagers

6- Stratégie retenue

FAIRE DU TERRITOIRE DE LA CCMLHL UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

CONFORMÉMENT AU PROJET DE TERRITOIRE DU PETR HTO ÉTABLIE AVEC ET POUR LE COMPTE DE LA CCMLHL ET LE CRTE

A ce titre la CCMLHL accompagne les communes PVD au développement de leur propre stratégie qui s'appuiera sur les axes suivants, déterminés collectivement au regard des constats et enjeux, identifiés à travers le diagnostic de territoire posé.

La stratégie retenue veillera à intégrer les priorités déterminées par les habitants du territoire, à savoir :

- Avoir plus d'accès aux soins sur tout le territoire
- Préserver l'environnement
- Préserver le cadre de vie des communes
- Développer les emplois locaux
- Améliorer le réseau internet/téléphone

A la demande des habitants, elle devra au maximum intégrer des actions innovantes, favorables au développement durable et susceptibles de renforcer l'identité du territoire.

Cette stratégie s'inscrira dans la perspective d'un développement simultanée et cohérent, par effet de rayonnement des communes Petites villes de demain, sur l'ensemble du territoire de la CCMLHL :

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES CENTRES ANCIENS ET DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACCUEIL À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

La difficulté à disposer d'une offre de services complète et structurante représentent des défis d'envergure pour le territoire : offre de santé, modes de garde, établissements scolaires, services publics...

Face à cela, la CCMLHL, et les communes Petites villes de demain, conformément aux orientations du CRTE, s'engagent pour conserver un niveau d'équipements et de services de qualité afin de garantir la meilleure qualité de vie à ses habitants et se positionner comme bourg centre et destination de choix pour capter et conserver de nouveaux arrivants notamment des familles.

La CCMLHL va déployer, avec l'appui du PETR, une Convention Territoriale Globale avec la CAF afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet social de territoire partagé sur des champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat. Mise en œuvre sur la base d'un diagnostic de territoire, la CTG aura pour objectif de s'adapter aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...) pour favoriser un développement global des territoires en cohérence avec les objectifs de transition écologiques de demain.

Le vieillissement de la population reste un élément important qui doit être pris en compte pour envisager l'avenir du territoire. Avec 39,20 % de personnes de 60 ans et plus en 2016 contre 28,1 % en Occitanie, il est primordial de construire des objectifs en fonction des différents facteurs aggravants auprès de la population marquée par le vieillissement et le grand âge.

L'analyse du diagnostic mène à une réflexion sur l'accueil et la place des jeunes dans le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc. Le plus souvent, les jeunes quittent le territoire pour étudier, trouver un travail ou chercher d'autres modes de logements. Le maintien des jeunes est difficile. De ce fait, il est nécessaire d'agir à plusieurs échelles afin de garantir une excellente qualité de vie pour ce public.

AXE 2 : RÉNOVER ET PRÉSENTER UNE OFFRE D'HABITAT ATTRACTIVE ET ADAPTÉE AUX ÉVOLUTIONS

L'habitat, point noir des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, nécessite une attention particulière afin de contribuer à l'attractivité résidentielle du territoire. L'OPAH, animée par le PETR, œuvre depuis de nombreuses années à réhabiliter des logements, à la fois pour des propriétaires occupants mais aussi pour des propriétaires bailleurs, sur différents plans : adaptation au vieillissement, amélioration énergétique, lutte contre l'habitat indigne...

La CCMLHL et les communes petites villes de demain s'inscrivent pleinement dans cette opération et usent de leurs moyens pour intensifier les actions de réhabilitation et de création de logements. Dans une perspective à long terme, cet axe stratégique apparaît fondamental pour renforcer l'attractivité du territoire.

L'offre de logements ne correspond pas forcément à la demande actuelle de la population, souvent à la recherche d'habitats plus petits, plus économes en énergie, ou d'habitations neuves disposant d'un petit jardin. L'offre locative est également insuffisante sur le territoire. Une politique de l'habitat est donc déterminante dans l'accueil de populations jeunes et de familles. C'est aussi une nécessité pour permettre aux entreprises de perdurer, de créer des emplois et de garder des salariés qui peuvent s'installer et vivre sur le territoire.

Focus sur la stratégie logement

Une intervention, dans le cadre de l'OPAH, axée de manière prioritaire sur les volets suivants :

- **Lutte contre l'habitat insalubre**
- **Création et l'amélioration de logements locatifs**
- **Aménagement du logement suite à la perte d'autonomie**
- **Maîtrise de l'énergie**

Réflexion à mener sur la mise en œuvre d'un **partenariat avec les entreprises du territoire** pour agir en faveur de la production de logement locatif

L'incitation à la mobilisation des propriétaires de **logements vacants**

L'organisation d'un **forum de l'énergie et du logement** pour informer, orienter, conseiller la population sur les dispositifs existants à l'amélioration du logement et la maîtrise de l'énergie

La **recherche de potentiels investisseurs** susceptibles de renforcer l'offre locative

Opérations façades à l'échelle des communes Petites villes de demain

La mise en place du **dispositif « Prêt de bienvenue »** au travers un partenariat avec les établissements bancaires du territoire pour favoriser le parcours résidentiel des ménages et la réhabilitation de logements existants

La programmation d'**instances de concertation avec les propriétaires bailleurs** des communes PVD pour les engager à réaliser des travaux et les prémunir face aux répercussions de la nouvelle loi Climat et Résilience. Une information sur les aides disponibles sera délivrée.

AXE 3 : RÉFLÉCHIR AUX AMÉLIORATIONS POSSIBLES À APPORTER EN TERMES D'ESPACES PUBLICS, DE MOBILITÉ, DE STATIONNEMENT ET PMR DANS LES CENTRES-VILLES

La mise en valeur des centres-bourgs doit permettre de rendre les villages plus attractifs pour les (nouvelles) populations. Il conviendra de travailler à l'embellissement et la réhabilitation des cœurs de village, la conservation du patrimoine ainsi qu'à l'amélioration de la circulation et des accès dans les bourgs.

Plus particulièrement, dans l'objectif d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité, les communes de Murat-sur-Vèbre, Lacaune, La Salvetat sur Agout sont aussi engagées dans des contrats « Bourg Centre Occitanie », qui permettent d'organiser les partenariats entre la Région, les Départements, les Communes, les Communautés de communes, le PETR, le PNR du Haut Languedoc et la CAUE Tarn.

Afin d'apporter des réponses en matière de déplacements, le territoire doit adapter les initiatives construites depuis plus de 40 ans sur les mobilités : repenser l'organisation du transport à la demande, faciliter les transports collectifs et les alternatives aux déplacements individuels comme le covoiturage, permettre la création ou l'extension de voies douces.

AXE 4 : CONFORTER L'ÉCONOMIE / MAINTENIR LES COMMERCE ET LES SERVICES DE PROXIMITÉ

L'accueil de nouveaux habitants est également directement conditionné par la présence d'emplois et d'activité économique sur le territoire.

Fort de près de 534 entreprises, le tissu économique local est générateur d'emploi non délocalisables, de dynamisme économique et d'attractivité. Ce tissu de petites cellules commerciales, agricoles et artisanales permet au territoire de conserver une vie active importante. Ces petites et moyennes entreprises permettent de générer de la richesse sur le territoire directement issue des ressources locales.

La CCMLHL, à l'aide d'un réseau de partenaires locaux, accompagne les commerces de proximité, entreprises et artisans locaux pour qu'ils continuent à offrir une diversité de services et de prestations indispensables pour garder un territoire attractif et accueillant. Un soutien global est proposé : création / transmission, communication / marketing, activités de promotion commerciale, développement d'outils de production et aménagements fonciers...

Certaines difficultés économiques ont été mises en évidence dans le diagnostic. Compte tenu de l'importance des secteurs d'activités pour la vie du territoire, celui-ci s'engage à poursuivre l'accompagnement à la structuration des filières, l'aide au recrutement, la mise en place d'immobilier collectif, l'innovation et l'adaptation aux nouvelles tendances de consommation. Il continuera également à participer à la diversification agricole et au développement d'une gouvernance alimentaire afin de favoriser une alimentation durable et une production rémunératrice pour les producteurs.

D'autre part, le territoire met à disposition de plus en plus d'outils pour sensibiliser les jeunes aux métiers emblématiques et aux filières économiques locales, pour les familiariser à des techniques et des savoir-faire issus du territoire et pour les aider à s'acculturer aux enjeux modernes comme le numérique ou le développement durable.

Conforter la création d'espaces de télétravail et la mise en place de dispositifs d'accompagnement de projets pour les jeunes et les porteurs de projets permet aussi de répondre à l'enjeu de maintien de la jeunesse, de relocalisation d'activités, ainsi que de développer de nouveaux secteurs modernes de l'économie en favorisant l'innovation et le numérique.

Un développement durable responsable attaché au respect de l'environnement permettra de poursuivre cette démarche afin que le territoire puisse s'adapter aux mutations sociales et environnementales et continue d'être attractif pour maintenir et accueillir de nouvelles populations.

AXE 5 : VALORISER, PRÉSERVER, DÉVELOPPER LE POTENTIEL CULTUREL, PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

L'amélioration de l'attractivité du territoire ne peut en rien se dissocier de l'offre culturelle, patrimoniale et touristique. Ce sont des maillons indispensables pour l'attractivité du territoire et pour l'ancrage territorial des nouvelles populations et leur implantation dans la durée.

Une étude en cours, menée par le cabinet MDP Consulting, accompagne la collectivité à définir le positionnement touristique et la stratégie territoriale de développement touristique pour les 15 ans à venir, avec l'ambition de :

- Faire émerger une identité touristique naturelle, fédératrice et porteuse qui respecte les valeurs et les ambitions de tous les acteurs touristiques impliqués
- Se projeter au travers d'un projet ambitieux de développement économique du territoire axé sur le tourisme
- Innover en matière d'offre touristique et de complémentarités " zone rurale / métropoles"
- Remobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés autour d'un projet collectif et de la définition d'une ambition partagée
- Permettre des synergies entre les différentes composantes du territoire et les territoires voisins

L'ensemble des projets qui seront déployés dans le cadre de la politique culturelle et patrimoniale à l'échelle de la CCMLHL représentent autant d'outils permettant de mettre en valeur les atouts patrimoniaux, naturels et paysagers du territoire. Ils contribueront à faire du territoire une destination touristique d'importance qui a pour but de proposer une offre cohérente autour d'une notion transversale : le tourisme durable.

Malgré une concurrence importante en matière de destinations touristiques, le développement d'une offre culturelle et touristique de qualité basée sur des points forts naturels et patrimoniaux du territoire permet d'ores et déjà aux Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc de s'affirmer aujourd'hui comme une destination remarquable en accord avec les attentes des consommateurs et les pratiques modernes. La volonté du territoire est ainsi de réunir les conditions favorables pour garder une culture vivante qui se transmet entre générations. Cette culture commune aux habitants permettra de faire vivre le patrimoine, d'en favoriser la découverte et pourra représenter un levier concret d'attractivité pour les nouveaux arrivants et les touristes sur le territoire.

AXE 6 : POURSUIVRE LES EFFORTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc bénéficie de nombreuses ressources naturelles offrant un important potentiel pour développer l'utilisation des énergies renouvelables. De nombreux outils ont été mis en place pour favoriser l'accompagnement des collectivités, des entreprises et des particuliers vers une transition énergétique et une diminution de l'empreinte carbone du territoire.

Des actions concrètes dans plusieurs domaines sont ainsi envisageables afin d'agir dès aujourd'hui ou dans un futur proche : rénovation énergétique des bâtiments, mode de chauffage, mobilité décarbonée, accompagnement vers la transition, consommation locale, compensation carbone...

A travers une agriculture durable, une mobilité respectueuse de l'environnement, des actions ambitieuses en matière de maîtrise de l'énergie et une politique d'aménagement durable, les Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc sont engagés dans une démarche de transition écologique.

Au regard des différents axes identifiés, les communes Petites villes de demain, ont pu retenir les stratégies de revitalisation de leur centre ancien suivantes :

MURAT-SUR-VÈBRE

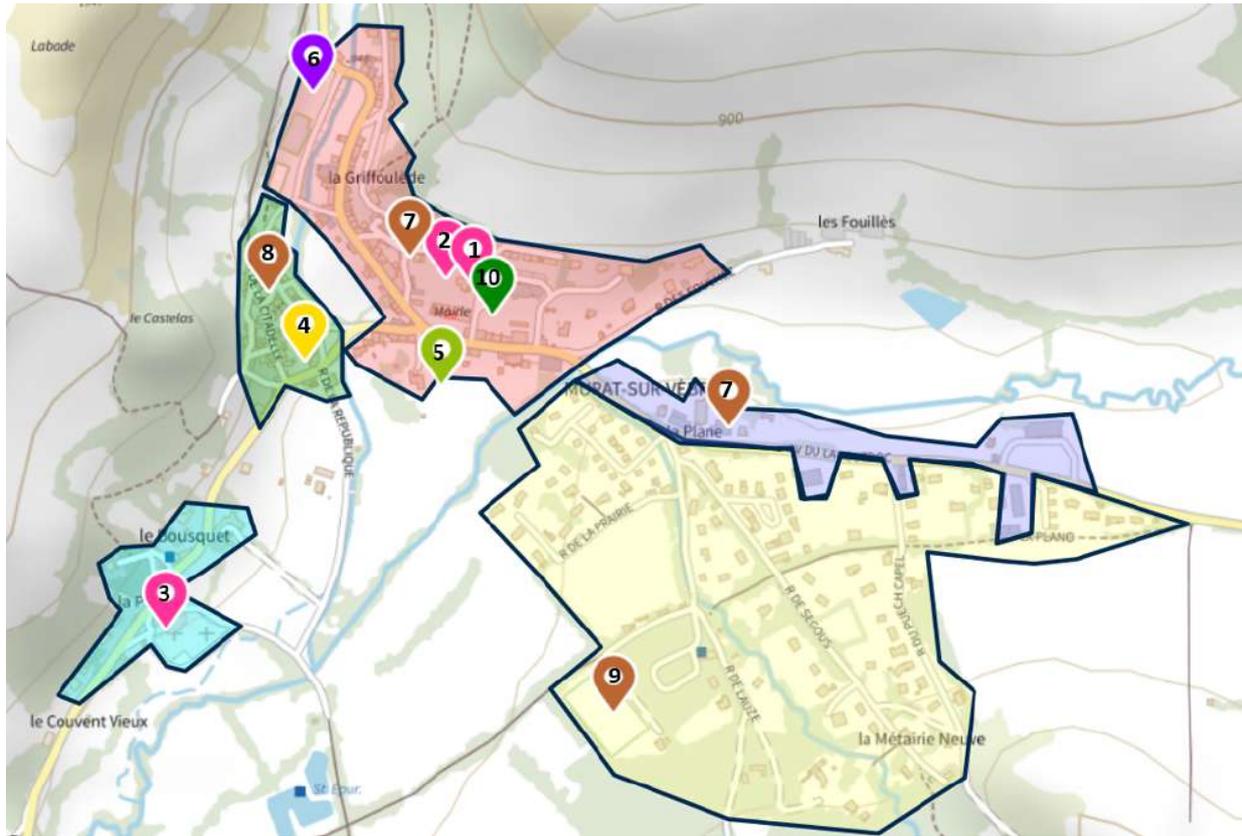
Au regard du diagnostic posé sur le centre-ancien de Murat sur Vèbre, apparaît la nécessité de créer du lien entre le « village rue » et le centre ancien séparés par un cours d'eau « Le Graissentous » et un large espace vert inondable. La partie du village développée le long de la RD622 regroupe l'ensemble des équipements à la population, services et commerces de premières nécessités.

Le centre ancien est peu visible et mérite d'être mis en valeur à travers une requalification du bâti et de l'habitat d'une part, et en le reliant au reste du village grâce à la création de cheminements piétonniers (mobilité durable) d'autre part. Le Centre d'Interprétation des Mégalithes viendra renforcer les liens entre ces espaces aux fonctions urbaines variées en répartissant les flux et en générant une dynamique favorable à la vitalité économique et touristique locale. Projet majeur de la commune, il sera à même de drainer un nombre croissant de touristes, sous conditions que ces derniers puissent trouver à se restaurer sur place, voir se loger. De nouvelles offres commerciales pourraient donc s'envisager afin de répondre aux besoins induits par l'affluence générée par ce musée d'exception.

Le centre ancien se caractérise par un habitat dense qui laisse entrevoir peu de possibilité d'installation de commerces. Il convient donc d'affirmer davantage sa fonction résidentielle pour développer son attractivité et amener les résidents secondaires à investir pleinement leurs logements et à donner l'envie à de futurs propriétaires d'acquiescer sur cette partie du village. Par ailleurs, il s'agira d'intensifier l'offre locative sur la commune au regard d'une demande croissante et d'un déficit en logement observé à l'échelle de la communauté de communes. Pour cela, le centre ancien compte de nombreux bâtiments délaissés, susceptibles de répondre à la demande et de renforcer la fonction résidentielle que l'on souhaite lui conférer.

La nature est présente partout, pas seulement autour mais aussi au sein même du village. Elle constitue un élément identitaire de la commune qui peut être utilisé au profit des usages des résidents, touristes : activités, loisirs... On peut facilement imaginer l'aménagement d'espaces, jardins publics qui participeraient pleinement à améliorer l'esthétique, le cadre de vie et le confort des habitants dans une optique de cohérence urbaine globale. Cette ambition fera l'objet, à l'automne 2022, d'une réflexion par des étudiants en école d'architecture dans le cadre du dispositif Hors les murs encadré par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

STRUCTURATION DES PROJETS SUR LA COMMUNE DE MURAT SUR VEBRE



	Pôle de services / équipements		Projet service / équipement à la population
	Pôle résidentiel		Projet habitat / logement
	Pôle ancien		Projet d'aménagement urbain
	Pôle tourisme / loisirs		Projet en faveur de l'attractivité économique
	Pôle économique		Projet culturel, patrimonial, touristique
	Pôle religieux		Projet transition écologique

PROJETS

1 Accueil de loisirs intercommunal

Fiche action : 1.1

2 Aménagement école maternelle

Fiche action : 1.4

3 Maison des associations

Fiche action : 1.7

4 Création de logements

Fiche action : 2.4

5 Jardin public

Fiche action : 3.6

6 Halle au marché

Fiche action : 4.1

7 Statues menhirs

Fiche action : 5.1

8 Relocalisation du gîte de Saint Jacques

Fiche action : 5.6

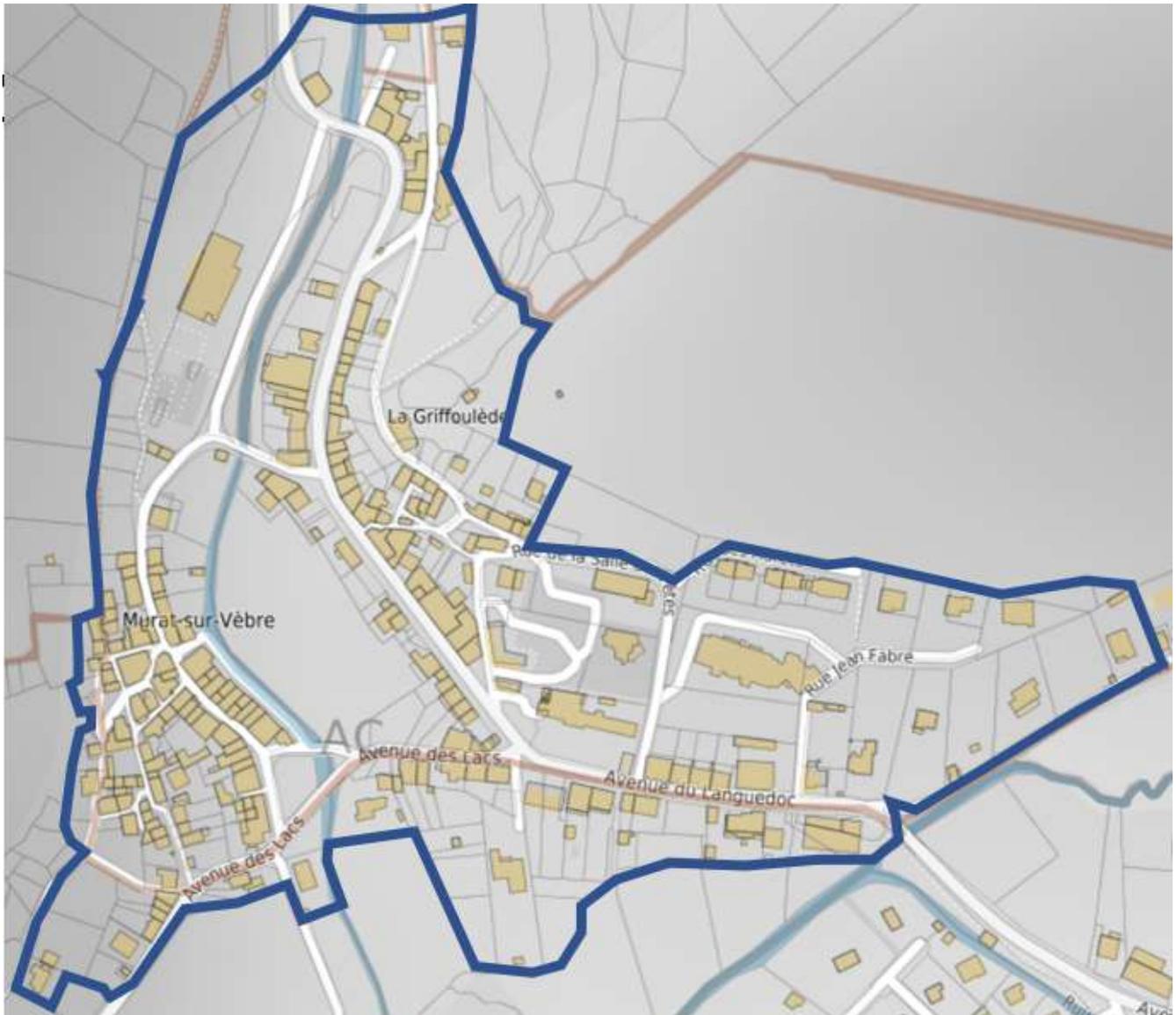
9 Camping municipal

Fiche action : 5.8

10 Réseau de chaleur

Fiche action : 6.2

Périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire défini :



LACAUNE-LES-BAINS

Lacaune-les-Bains, bourg majeur du territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, jouit d'une dynamique économique et résidentielle importante. L'ensemble de la population de la communauté de communes peut être amenée à se rendre à Lacaune, zone de chalandise importante de la CCMLHL, où tous les services et commerces sont représentés. De ce fait, Lacaune concentre un flux routier et piétonnier conséquent qu'il convient d'encadrer notamment en terme de gestion et de répartition des flux.

En ce qui concerne les flux routiers, il est observé de nombreuses nuisances causées par une circulation importante de voitures et poids lourds dans le centre du village, notamment avenue de la liberté, qui recense un grand nombre de commerces. Des efforts ont été engagés comme la mise en place d'une déviation du centre-ville pour poids lourds, dans un sens de circulation, mais n'apparaissent pas suffisants.

Avec des trottoirs étroits et une forte fréquentation de véhicules, le cœur de ville de Lacaune n'est pas engageant et potentiellement dangereux pour les piétons. Il apparaît nécessaire de retravailler sur les aménagements urbains et de renforcer la signalétique pour favoriser la sécurité des habitants et améliorer le parcours client.

Par ailleurs, une autre problématique réside dans le stationnement. Avec des zones de parking saturées, il convient de définir de nouvelles poches de stationnement à proximité du centre-ville et de mener un travail d'acculturation auprès de la population, qui dans ce territoire de moyenne montagne, fait de la voiture une priorité. L'objectif étant d'atténuer l'usage des moyens de transports individuels à haute empreinte carbone dans un périmètre restreint tel que le centre-ville.

Un effort est mené pour inviter les locaux à s'inscrire dans la transition écologique avec la création de liaisons douces, pour mailler les pôles urbains structurants de la commune (pôle résidentiel, commercial, économique, touristique et loisirs, service et équipement). La continuité de linéaires existants (voie verte du petit train, cheminement piétonnier existant) sera concrétisée notamment avec la réouverture du tunnel du petit train (prévue pour 2022).

Au sens plus large, la commune de Lacaune et ses partenaires doivent impulser un élan en faveur de la transition écologique à travers différentes actions visant la diminution de la production d'ordures ménagères, la maîtrise de l'énergie notamment par le biais de l'OPAH, la lutte contre l'artificialisation des sols avec notamment la réhabilitation des friches urbaines, la valorisation des circuits-courts et l'introduction de la nature en ville.

Suite à des opérations de démolitions en vue d'aérer le tissu urbain du centre-ville, de nouveaux espaces publics vont voir le jour. L'idée étant d'apporter des lieux de convivialité à travers des espaces urbains ponctués de mobiliers qualitatifs (fontaines, bancs...) dans un cadre de verdure propice à la détente en plein centre. Il n'en demeure pas moins, que certaines places historiques (place du Griffoul et place de la Vierge) au cœur de ville restent encore à réaménager pour renforcer leur valeur patrimoniale et retrouver l'esprit de la petite ville où il fait bon vivre. Il s'agit de donner l'envie aux habitants de réinvestir les espaces publics et de faire en sorte qu'ils véhiculent une image positive de leur lieu de vie.

La fontaine des pisseurs, patrimoine unique en Europe, en état de dégradation avancée est aujourd'hui en danger et mérite une attention particulière. La commune a un rôle à jouer pour mettre en valeur l'attrait de ce monument historique : fleurissement, entretien...

Il est repéré un îlot particulièrement dégradé qui nuit à l'image du cœur de ville, rue Medouze, dans le centre historique, à proximité des commerces et services, au sein-même du périmètre de sauvegarde du patrimoine de la « Fontaine des Pisseurs ». Les bâtis sont délaissés : aucune occupation avérée ni d'entretien des lieux constaté. Un travail de recensement des propriétaires a d'ores et déjà été mené. Il conviendrait de les engager à réaliser des travaux au travers de mesures incitatives. S'ils ne se mobilisent pas, des mesures plus coercitives pourraient être envisagées. Sa réhabilitation pourrait permettre de proposer d'étoffer l'offre locative de la commune.

Ces aménagements, qui s'inscrivent dans une stratégie urbaine globale, seraient favorables au développement de la commune et aux dynamiques résidentielles, commerciales et touristiques recherchés par le programme Petites villes de demain.

Il est impératif, en parallèle, de veiller à ce que l'ensemble des besoins de la population soient satisfaits à travers des services à la population suffisants et de qualité : santé, petite-enfance, enfance, jeunesse, transport/mobilité, ... En ce qui concerne l'habitat au sein de Lacaune, il est constaté dans le diagnostic de nombreux logements dégradés, difficiles à réhabiliter, qui ne correspondent pas toujours aux attentes des ménages : peu de luminosité, absence de jardins, habitations étroites sur plusieurs étages, vétusté et passoires énergétiques... Par ailleurs, le contexte est marqué par un déficit de logement locatif et plus largement d'offres immobilières.

Différentes actions sont développées par la commune pour tenter de palier à cette situation et répondre à la demande existante : opération façade, création de logements communaux... Mais ces actions ne sont pas suffisantes et ne permettront pas à elles seules de palier aux difficultés cités ci-dessus. C'est à travers une stratégie globale d'amélioration de l'habitat à l'échelle de la communauté de communes et avec la mobilisation de l'ensemble des opérateurs publics que le territoire pourra se sortir de cette impasse.

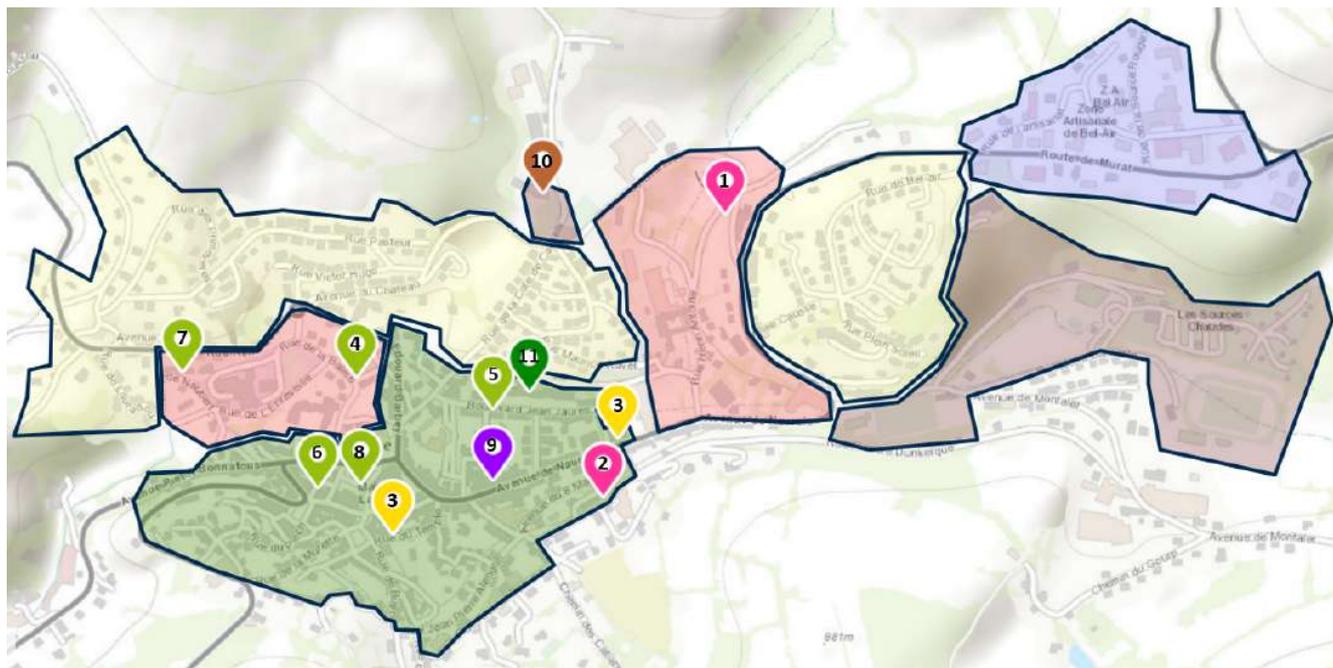
Concernant le tissu commercial de Lacaune, il s'avère, riche et varié. L'association des commerçants est particulièrement dynamique et les animations proposées favorisent la bonne santé économique des commerces adhérents : chiffre d'affaires stable et positif...

Néanmoins, des efforts peuvent être engagés pour favoriser l'accessibilité des commerces au public, améliorer les devantures des magasins, soutenir les porteurs de projets, proposer des locaux disponibles et faire émerger de nouvelles animations commerciales innovantes.

Il apparaît difficile de dissocier la dynamique commerciale des autres éléments systémiques : habitat, services, emploi, tourisme...

Le tourisme apparaît comme un levier de développement majeur pour la commune. Un projet ambitieux de développement touristique est engagé avec l'appui du cabinet d'étude MDP Consulting et favoriserait de manière conséquente la dynamique commerciale et économique. D'ores et déjà Lacaune a intérêt à poursuivre ses actions pour renforcer l'attrait touristique de la commune : mise en valeur des édifices et lieux patrimoniaux, hébergements, restaurants et activités diversifiés, en nombre suffisant et de qualité, promotion du territoire, communication et lisibilité renforcées (guide, signalétique...) auprès des touristes.

STRUCTURATION DES PROJETS SUR LA COMMUNE DE LACAUNE LES BAINS



	Pôle de services / équipements		Projet service / équipement à la population
	Pôle résidentiel		Projet habitat / logement
	Pôle ancien		Projet d'aménagement urbain
	Pôle tourisme / loisirs		Projet en faveur de l'attractivité économique
	Pôle économique		Projet culturel, patrimonial, touristique
	Pôle religieux		Projet transition écologique

PROJETS

1 Cabinet dentaire

Fiche action : 1.2

2 Gendarmerie

Fiche action : 1.3

3 Création de logements

Fiche action : 2.3

4 Aménagement Place de la Balme

Fiche action : 3.2

5 Avenue Jean-Jaurès

Fiche action : 3.7

6 Réfection ilot dégradé Rue Médouze

Fiche action : 3.8

7 Immeubles RIOLS

Fiche action : 3.9

8 Place Général de Gaulle

Fiche action : 3.10

9 Hôtel d'entreprises - Tiers Lieux

Fiche action : 4.3

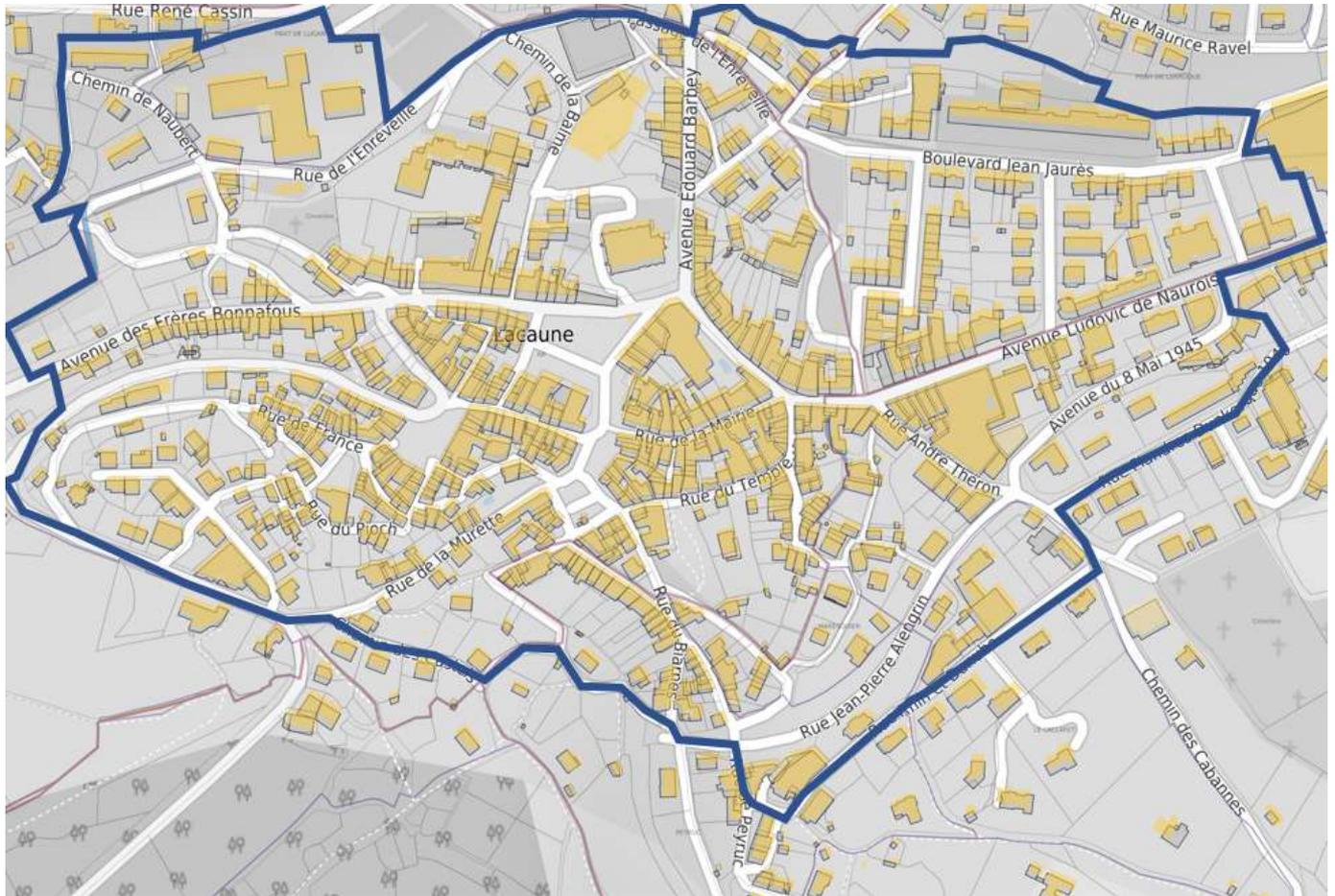
10 Amélioration de la qualité d'accueil du Château de Calmels

Fiche action : 5.3

11 Rénovation énergétique école primaire

Fiche action : 6.1

Périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire défini :



LA SALVETAT-SUR-AGOUT

La commune de La Salvetat-sur-Agoût a la particularité de disposer de deux points d'attractivité majeurs :

- La cité médiévale historique
- La base de loisirs de la Raviège

La **cité médiévale historique** est située sur un promontoire rocheux. Aujourd'hui subsiste des vestiges de ce passé mouvementé : Pont ancien sur la Vèbre, Chapelle Saint Etienne de Cavall, vierge noire sculptée « Notre Dame d'Enraygues », remparts, portanelle, venelles, ancien puit, porte à ogive...

Cette richesse patrimoniale est un des atouts susceptible d'être développé pour accentuer l'âme originelle du village de La Salvetat-sur-Agoût, nom donné faisant référence en Latin à « sauveté » : lieu de refuge contre les ennemis. La stratégie à mener réside dans la conservation, la valorisation et l'homogénéisation de la qualité architecturale et patrimoniale de cette partie du village. Il s'agira de soutenir et de développer de l'habitat, des services, commerces, équipements à la population qui s'intègrent dans le caractère authentique de la cité médiévale.

A ce titre, un travail de réflexion pour la revitalisation du centre ancien a été engagé en 2016 dans le cadre de l'élaboration des contrats bourgs-centres de la Région Occitanie.

De cette réflexion, un plan d'action opérationnel a été défini avec des projets structurants tels que la réhabilitation de l'ancienne mairie en restaurant et logements, le café de la source en halle au marché et les locaux de l'ASEI en Tiers-Lieux. L'ambition étant toujours de créer une nouvelle dynamique résidentielle, culturelle, économique et touristique sur le haut du village pour amener la population à réinvestir le centre ancien.

La requalification des espaces publics à travers l'aération du tissu urbain, l'aménagement des voiries, l'enfouissement des réseaux, la végétalisation des rues viendra accompagner cette dynamique et améliorer l'esthétique urbaine du vieux village.

La Salvetat sur Agout constitue par ailleurs une étape importante sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle, sur l'itinéraire d'Arles entre Murat sur Vèbre et Anglès. A ce titre, un gîte, situé dans l'ancien presbytère, bâtisse historique au cœur du village ancien, est dédié aux marcheurs. La municipalité souhaite mettre un point d'honneur à améliorer l'accueil prodigué et à devenir une halte reconnue, un arrêt incontournable pour les pèlerins.

Enfin, en misant sur la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement, La Salvetat-sur-Agoût pourrait, à terme, s'inscrire dans une démarche de labélisation Petites cités de caractère.

La base de loisirs de La Raviège, deuxième point d'intérêt touristique majeur de la commune, draine un nombre croissant de touristes attirés par la présence du lac dédié à la villégiature et au tourisme nautique. Le paysage naturel, préservé et varié qu'offre le territoire est particulièrement apprécié d'une population citadine, d'où l'importance d'agir sur la réciprocité ville (stock de population), campagne (stock d'espace).

Ce site compte de nombreux équipements touristiques et de loisirs : campings, hôtel, restaurants, piscine, parc accrobranche, embarcadère, prestataires de locations d'équipements nautiques divers, plage aménagée et surveillée... Aujourd'hui il est constaté un vieillissement de certaines structures qui ne correspondent pas toujours à la demande actuelle. Il convient de repenser les équipements en ayant à l'esprit la loi 3D (Découvrir, Déguster, Dormir).

Une Orientation d'Aménagement Programmée est en cours de réalisation pour favoriser la cohérence des aménagements futurs sur cet espace avec une attention portée au respect de l'environnement du site.

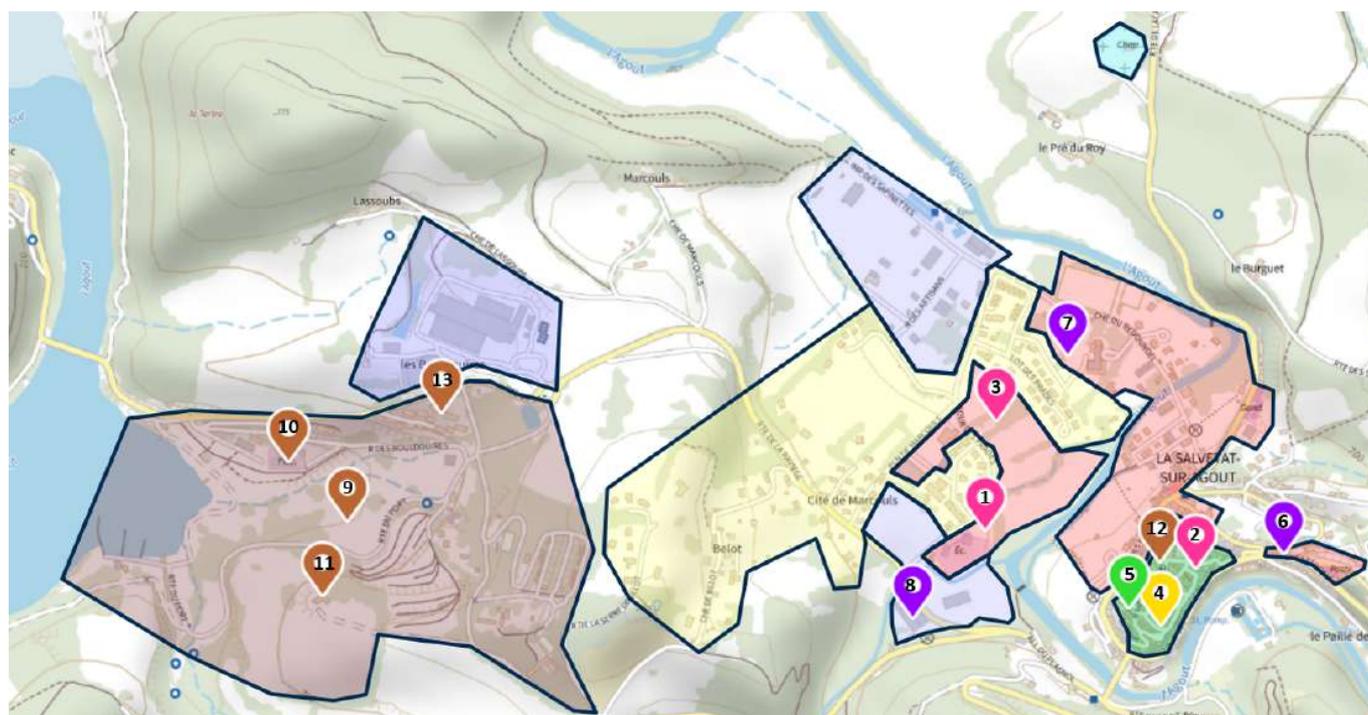
Face à ces enjeux, la CCMLHL a fait le choix de s'épauler d'un cabinet d'étude pour bâtir la stratégie touristique à mener à l'horizon 2030 avec l'ambition de déployer une offre à l'année pour attirer, fidéliser le touriste et fixer les nouveaux arrivants. En parallèle, la CCMLHL a été désignée lauréate d'un appel à projet permettant de travailler à l'élaboration d'une stratégie touristique intégrée autour des lacs.

Comme indiqué dans le diagnostic, La Salvetat sur Agoût recense depuis la crise Covid une évolution importante du nombre de vente immobilière. Un travail est amorcé pour identifier le profil de ces nouveaux propriétaires, leurs attentes et leurs besoins. Il s'agira dans un second temps de favoriser leur intégration durablement au territoire et les faire évoluer autant que possible vers la résidence permanente.

Pour renforcer la connexion entre ces deux espaces complémentaires, **le village et la base de loisirs**, et mieux équilibrer les flux touristiques, un projet de création de liaison douce se dessine avec les services du département de l'Hérault.

Enfin, pour subvenir aux besoins de la population locale et favoriser le « bien vivre » à La Salvetat sur Agoût, étayer les services, en particulier en terme d'offre de santé et d'accueil petite enfance, reste une priorité.

STRUCTURATION DES PROJETS SUR LA COMMUNE DE LA SALVETAT SUR AGOUT



	Pôle de services / équipements		Projet service / équipement à la population
	Pôle résidentiel		Projet habitat / logement
	Pôle ancien		Projet d'aménagement urbain
	Pôle tourisme / loisirs		Projet en faveur de l'attractivité économique
	Pôle économique		Projet culturel, patrimonial, touristique
	Pôle religieux		Projet transition écologique

PROJETS

1 Micro-crèche

Fiche action : 1.5

2 Tiers Lieux

Fiche action : 1.6

3 Maison de santé

Fiche action : 1.8

4 Réhabilitation de l'ancienne mairie

Fiche action : 2.2

5 Aménagements urbains du centre ancien

Fiche action : 3.1

6 Café de la source

Fiche action : 4.2

7 Cuisine centrale

Fiche action : 4.4

8 Friche industrielle

Fiche action : 4.5

9 Bike-parc

Fiche action : 5.2

10 Piscine des Bouldouires

Fiche action : 5.4

11 Colonie des finances

Fiche action : 5.5

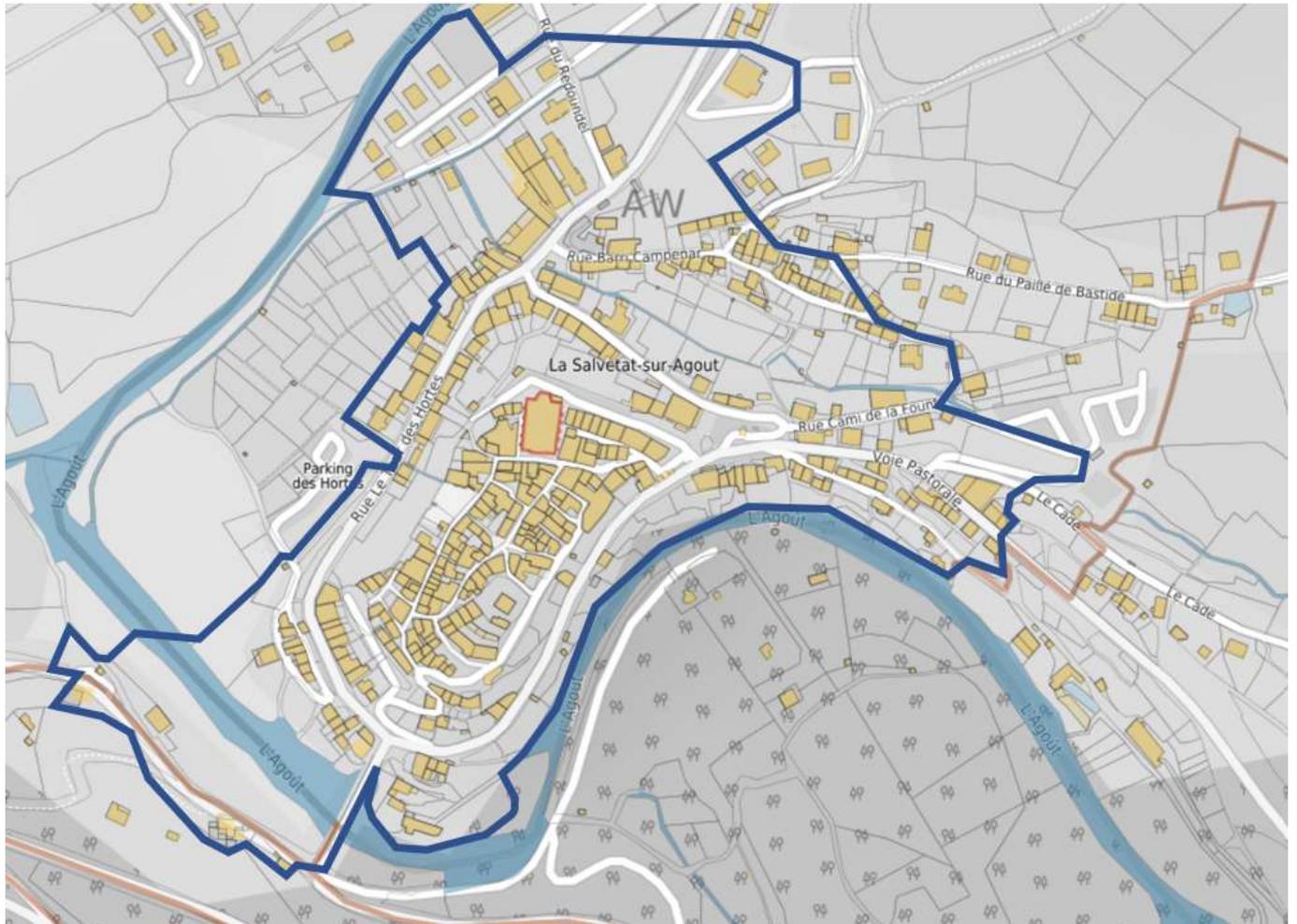
12 Aménagement du gîte de Saint Jacques

Fiche action : 5.7

13 VVF

Fiche action : 5.9

Périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire défini :



7- Plan d'action

TABLEAU DE PROGRAMMATION DES ACTIONS PETITES VILLES DE DEMAIN

Axes stratégiques	Actions	Maître d'ouvrage	Projets	Année commencement des travaux				
				2022	2023	2024	2025	Long terme
AXE 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire	1	CCMLHL	Accueil de loisirs intercommunal Murat					
	2	LACAUNE	Cabinet dentaire					
	3	LACAUNE	Gendarmerie					
	4	MURAT-	Aménagement école maternelle					
	5	CCMLHL	Micro-crèche La Salvetat					
	6	LA SALVETAT	Tiers Lieux					
	7	MURAT	Maison des associations					
	8	CCMLHL	Maison de santé La Salvetat					
AXE 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions	1	CCMLHL	OPAH					
	2	LA SALVETAT	Réhabilitation de l'ancienne mairie					
	3	LACAUNE	Création de logements communaux					
	4	MURAT	Création de logements					
AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes	1	LA SALVETAT	Aménagements urbains centre ancien					
	2	LACAUNE	Aménagements place de la Balme					
	3	LA SALVETAT	Liaisons douces					
	4	LACAUNE	Aménagement de cheminements doux					
	5	MURAT	Cheminement piétonnier					
	6	MURAT	Jardin public					
	7	LACAUNE	Avenue Jean-Jaurès					
	8	LACAUNE	Réfection ilot dégradé rue Medouze					
	9	LACAUNE	Immeubles RIOLS					
	10	LACAUNE	Place Général de Gaulle					
AXE 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité	1	MURAT	Halle au marché					
	2	LA SALVETAT	Café de la source					
	3	CCMLHL	Hôtel d'entreprises – Tiers lieux Lacaune					
	4	PORTEUR PRIVE	Cuisine centrale La Salvetat					
	5	LA SALVETAT	Friche industrielle					
AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique	1	CCMLHL	Statues menhirs					
	2	CCMLHL	Bike parc					
	3	LACAUNE	Amélioration de la qualité d'accueil du Château de Calmels					
	4	CCMLHL	Piscine des Bouldouires					
	5	PORTEUR PRIVE	Colonie des finances					
	6	MURAT	Relocalisation du gîte de Saint Jacques de Compostelle					
	7	LA SALVETAT	Aménagement du gîte de Saint Jacques de Compostelle					
	8	MURAT	Camping Municipal					
	9	CCMLHL	VVF					
AXE 6 transversal : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique	1	LACAUNE	Rénovation énergétique école Primaire					
	2	MURAT	Réseau de chaleur					

Légende : Actions programmées sur Lacaune Actions programmées sur La Salvetat-sur-Agoût Actions programmées sur Murat-sur-Vèbre

L'ensemble des fiches actions figurent en annexe 1.

8- Budget prévisionnel

Le budget estimatif des actions matures uniquement est évalué à **4 790 473,52€ HT** pour la période 2022.

Il fait l'objet d'un détail annuel, identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs ainsi que les appels à projets et les financeurs qui seront mobilisés, détaillés, dans la Maquette Financière Petites villes de demain.

La Maquette Financière du programme pour l'année 2022 figure en annexe 2.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiches actions

ANNEXE 2 : Maquettes financières

FICHE ACTION N° 1.1

Accueil de loisirs intercommunal Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 1 : Renforcer l'attractivité du centre ancien et développer une offre d'accueil à l'échelle de la commune
Action nom	Accueil de loisirs intercommunal Murat-sur-Vèbre
Action n°	1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (EPCI)
Description de l'action	<p><u>Historique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement deux accueils de loisirs communaux sur le territoire de la CCMLHL - Arrivée de nouvelles familles, amplifiée par l'effet covid, dépourvues de soutien familial et mis à mal par le peu d'offre de mode de garde sur le territoire. - Un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire non agréé sur la commune de Murat-sur-Vèbre - Des locaux non adaptés difficiles à aménager pour améliorer la qualité du service <p><u>Projet :</u> Création d'un service ALAE / ALSH intercommunal sur la commune de Murat-sur-Vèbre agréé par la Caf Construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir ce service</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <p>COMPLÉTER L'OFFRE EDUCATIVE DES ENFANTS DU TERRITOIRE : L'ALSH sera en mesure d'accueillir jusqu'à 20 enfants de 3 à 12 ans issus de l'ensemble des communes du territoire de CCMLHL</p> <p>SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : La CCMLHL a pour volonté de mieux répondre aux besoins diversifiés des familles, et les aider à concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Ce nouveau service apparaît réellement comme une chance pour pérenniser les installations et en impulser de nouvelles.</p>

	<p>ASSURER LA SECURITÉ PHYSIQUE, MORALE ET AFFECTIVE DES ENFANTS, CONTRIBUER À LES RENDRE AUTONOME ET RESPONSABLE ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE :</p> <p>Volonté d'offrir à tous les enfants un accès à des loisirs de qualité à travers la construction d'un nouveau bâtiment dédié exclusivement à l'ALAE / ALSH. Des espaces clés seront définis, conformément aux exigences de la PMI et de la DDETS-PP et conçus au regard des besoins des enfants. Accolé à l'école maternelle de Murat-sur-Vèbre, ce bâtiment permettrait de conserver une certaine praticité, fonctionnalité, de sécuriser les enfants via un espace extérieur fermé et protégé et de favoriser la mutualisation de certains outils pédagogiques avec l'école.</p> <p><u>Caractéristiques des aménagements / travaux :</u> Le projet comprendra la construction d'un bâtiment, l'aménagement des espaces extérieurs et les équipements (aire de jeux...). Il s'attachera à respecter les recommandations de la PMI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle d'activités : 3m2 par enfant (minimum) - Sanitaires des enfants : 1 WC pour 7 enfants séparés par des cloisons d'intimité, petites cuvettes, points d'eau à 50cm de hauteur... - Dortoirs, salles de repos : 1 dortoir pour 12 enfants ; superficie de 7m2 pour le 1er lit + 1m2 par lit supplémentaire, pas de lit superposé
Partenaires	<p>Partenaires techniques : Commune de Murat-sur-Vèbre, PETR HTO, Caf, MSA, PMI, DDCSTTP</p> <p>Partenaires financiers : Europe, Etat, Département du Tarn, Caf, MSA</p>
Dépenses prévisionnelles	520 917 €
Plan de financement prévisionnel	<p>Europe (leader) Etat : 172 210€ Département : 62 510€ Caf : 50 000€ MSA : 18 164 € Autofinancement :</p>
Calendrier	<p>JANVIER : Travail sur pièces consultation études de sols et diffusion via mail, retour des offres maîtrises d'œuvres, analyse des offres, bureau communautaire pour décision d'attribution marché de maîtrise d'œuvre, information candidats + notification du marché et avis d'attribution, dépôt permis de construire, travail sur pièces consultation bureau de contrôle / SPS, retour des offres études de sols et analyse, envoi du devis signé, envoi des demandes de subventions DETR, CD81, Caf, diffusion consultation bureau de contrôle / SPS</p> <p>FEVRIER : Retour des offres bureau de contrôle / SPS, analyse des offres, envoi du devis signé</p> <p><i>PRO/DCE</i></p>

	<p><i>Réalisation étude de sol</i></p> <p>MARS : Travail sur pièces consultation entreprises, diffusion consultation entreprises <i>Démarrage intervention bureau de contrôle + SPS dans la phase de conception</i></p> <p>AVRIL : Retour des offres entreprises - Analyse des offres - voir si lot à négocier/relancer <i>Réception réceptionnés de demandes de subventions</i> Dépôt subvention Leader</p> <p>MAI : Commission des marchés pour analyse des offres, conseil communautaire pour décision d'attribution des marchés d'entreprises</p> <p>JUIN : Information entreprises non retenues, notification du marché et avis d'attribution</p> <p>JUILLET / AOUT : <i>Période de préparation au chantier</i> SEPTEMBRE : <i>Démarrage chantier</i></p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE – Contrat Atout Tarn - Convention Territoriale Globale Caf
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de salles (salle de sieste, de motricité, de soins, accueil famille...) • Nombre d'espaces consacrés et adaptés à chaque tranche d'âge (coin des tout-petits, coin des préados...) • Nombre d'équipements et espaces extérieurs utilisés par les enfants aux normes en vigueur • Avis favorables des autorités publiques • Régularité de la fréquentation des enfants et évolution du nombre d'enfants accueillis • Nombre d'enfants accueillis en situation de handicap
Conséquence sur la fonction de centralité	Implantation du projet en cœur de village, dans le périmètre ORT, à proximité de tous les services et équipements à la population, ce qui permettra de renforcer sa fonction de centralité et d'offrir un nouveau service enfance / jeunesse au territoire.
Annexes	Autorisation nécessaire de la PMI

FICHE ACTION N° 1.2

Construction d'un cabinet dentaire à Lacaune

Orientation stratégique	AXE 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Construction d'un cabinet dentaire à Lacaune
Action n°	1.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	Extension de la maison de santé pluridisciplinaires de Lacaune qui permettra d'accueillir un ou plusieurs dentistes. Objectifs : - Favoriser l'installation de professionnels de santé pour pallier au déficit observé sur le territoire - Permettre l'accès aux soins au plus grand nombre à travers un équipement de qualité
Partenaires	Europe ; Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLHL
Dépenses prévisionnel/définitif	541 550 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Leader : Etat : 102 895 € Région : Département du Tarn : 101 310 € CCMLHL : Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Octobre 2022 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : Décembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE Contrat Atout Tarn
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de professionnels de santé sur le territoire ● Nombre d'installation de professionnels de santé dans le nouvel équipement ● Durée d'exercice des professionnels de santé dans le nouveau bâtiment

	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de consultations réalisées ● Nombre de patients satisfaits
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'une offre de santé suffisante et de qualité apparait indispensable pour favoriser l'attractivité du territoire. Dans le cadre de l'enquête menée auprès de la population lors de l'élaboration du diagnostic partagé, la thématique santé est apparue comme la priorité pour les habitants et le premier axe de travail à mener pour renforcer l'attractivité et la qualité de vie sur le territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3

Construction d'une nouvelle gendarmerie à Lacaune

Orientation stratégique	AXE 1 Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Construction d'une nouvelle gendarmerie à Lacaune
Action n°	1.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	Bâtiments actuels vétustes difficiles à réhabiliter qui ont orienté le projet vers la construction d'un bâtiment neuf. Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Permettre le maintien de ce service public rural indispensable - Apporter un confort de travail et une meilleure qualité de vie aux professionnels
Partenaires	Partenaire technique : bureau d'étude Thémélia Partenaire financier : Etat
Dépenses prévisionnelles	968 969 €
Plan de financement prévisionnel	Etat : 457 078 € Autofinancement : 511 891 €
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Octobre 2022 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution et nombre de services publics présents sur le territoire ● Nombre de logements de fonction créés ● Nombre de pièces destinées à l'activité professionnelle ● Nombre de missions exécutées
Conséquence sur la fonction de centralité	Gendarmerie située dans le périmètre ORT, au cœur du village de Lacaune-les-Bains, favorable à la dynamique du centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.4

Création d'une micro-crèche à La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 1 Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Création d'une micro-crèche à La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	1.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>La première étape de l'action consiste en une étude des besoins pour définir les modalités d'un éventuel accueil petite enfance sur la commune de La Salvetat sur Agoût.</p> <p>Le territoire de la CCMLHL recense à ce jour 1 crèche municipale de 20 places théoriques d'accueil, 1 Maison d'Assistante Maternelle composée de 2 assistantes maternelles pour 7 agréments, 12 assistantes maternelles couvrant 35 places théoriques d'accueil.</p> <p>De nombreux parents sans solutions sont recensés.</p> <p>Par ailleurs, le départ à la retraite de 3 assistantes maternelles sur 12, à l'horizon 2025, suscite une inquiétude particulière tandis que le nombre de naissance se maintient voire progresse dans certaines communes du territoire.</p> <p>Derrière la commune de Lacaune, c'est la commune de La Salvetat-sur-Agoût qui recense le plus de naissances au niveau du territoire de la CCMLHL. Elle ne dispose pas à ce jour d'établissement d'accueil du jeune enfant. La micro-crèche paraîtrait être le type de structure le plus approprié.</p>
Partenaires	<p>Partenaires financiers : Etat-DETR ; Région Occitanie ; Conseil Départemental, Caf, MSA</p> <p>Partenaires techniques : PMI ; Commune de La Salvetat-sur-Agoût, Caf, MSA</p>
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	

Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Projet 2.2.2. CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'enfants accueillis ● Capacité théorique d'accueil à l'échelle de la communauté de communes ● Nombre de parents sans solutions ● Satisfaction des parents par rapport à la qualité du service rendu ● Nombre d'agréments délivrés ● Taux d'occupation de la structure ● Rapport d'activité et bilan financier
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'établissements d'accueil du jeune enfant pour satisfaire les besoins des familles en termes de modes de garde est un axe clé de la stratégie visant à renforcer l'attractivité du territoire. Avec ce nouveau service, la commune de La Salvetat et les communes environnantes seraient susceptibles d'accueillir de nouvelles familles et ainsi renforcer leur vitalité.
Annexes	Autorisation nécessaire de la PMI

FICHE ACTION N° 1.5

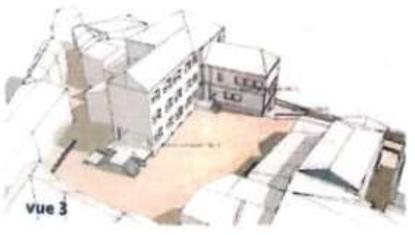
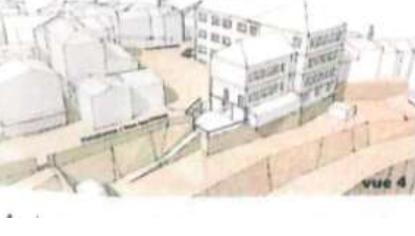
Rénovation et réaménagement de l'école maternelle de Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 1 Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Aménagement de l'école de Murat-sur-Vèbre
Action n°	1.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	La commune de Murat-sur-Vèbre souhaite engager des travaux afin de rénover et réaménager l'intérieur de l'école maternelle. Il s'agit de proposer un cadre propice à l'apprentissage des enfants et d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	502 460 €
Plan de financement prévisionnel	Etat Région Département du Tarn Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE – Contrat Atout Tarn
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nouvelles fonctionnalités du bâtiment ● Nombre d'enfants accueillis ● Economies d'énergies réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	En favorisant la qualité des services dispensés sur le territoire et plus précisément au cœur du périmètre ORT de la commune, Murat-sur-Vèbre espère répondre aux besoins des familles et les fixer durablement sur le territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.6

Réhabilitation des anciens locaux de l'ASEI en Tiers Lieux à La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Réhabilitation des anciens locaux de l'ASEI en Tiers Lieux à La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	1.6
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de La Salvetat-sur-Agoût
Description de l'action	<p>La Commune de La Salvetat-sur-Agoût dispose d'un centre bourg emblématique en raison de sa configuration très escarpée, de l'ancienneté et de l'imbrication du bâti qui le constitue. Si l'étroitesse des espaces publics et les dimensions restreintes de la trame urbaine bâtie rendent complexes l'occupation contemporaine des bâtiments, la commune envisage néanmoins de retrouver des usages pour les bâtiments les plus importants, aujourd'hui vacants ou sous-occupés.</p> <p>C'est pourquoi la commune souhaite utiliser le bâtiment de l'ancienne ASEI qui lui appartient. Après plusieurs réflexions et axes de travail différents, la création d'un tiers lieu a été retenu pour répondre aux besoins identifiés auprès du secteur associatif et des différents services publics, tant en période hivernale qu'en période touristique où la commune connaît une fréquentation importante.</p> <p>En prolongement de l'étude de programmation urbaine / centres bourgs réalisée par l'agence turbines de juillet 2016 à mai 2017, une réflexion approfondie a été réalisée par la municipalité sur le bâtiment, les besoins du tiers-lieux et, de façon complémentaire, sur l'aménagement de l'ensemble des espaces publics de la ville haute (y compris les nouveaux espaces publics à créer autour de ce futur équipement).</p>

	<p>Le projet retenu fait partie intégrante d'une démarche urbaine globale et cohérente sur l'ensemble du bourg-centre et porte des ambitions multiples :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>vue 3</p> </div> <div style="text-align: left;"> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un pôle de vie culturelle ouvert à tous (espace d'exposition, locaux associatifs, radio, médiathèque, foyer, espace de coworking, studio) </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>vue 2</p> </div> <div style="text-align: left;"> <ul style="list-style-type: none"> - Réinvestir un bâtiment important dans la structure urbaine aujourd'hui désaffecté </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>vue 4</p> </div> <div style="text-align: left;"> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la restructuration du centre bourg et à sa revitalisation </div> </div>
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles	2 191 860€ (+ 389 760€ pour les aménagements extérieurs)
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Fiche action 2.3.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'usagers accueillis ● Nombre d'animations / manifestations organisées ● Nombre d'associations impliquées dans le projet ● Evolution démographique de la commune engendrée par l'arrivée de nouvelles populations ● Nombre d'emplois créés / maintenus

Conséquence sur la fonction de centralité	Projet qui permettra de redonner vie à un bâtiment clé dans la structure urbaine en générant une dynamique associative, économique, culturelle et touristique favorable au cœur du village.
Annexes	Voir dossier de présentation Agence Turbines

FICHE ACTION N° 1.7

Aménagement d'une maison des associations à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 1 Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Aménagement d'une maison des associations à Murat-sur-Vèbre
Action n°	1.7
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	Aménagement d'un lieu de rencontre pour les associations dans le but de favoriser leur implication et leur activité sur le territoire.
Partenaires	Associations locales Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la Région Occitanie : Projet 2.2.2. CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution et nombre d'associations sur le territoire ● Evolution et nombre de bénévoles ● Nombre d'animations proposées
Conséquence sur la fonction de centralité	Au cœur de la commune, ce projet viserait à renforcer le tissu associatif à travers un espace dédié, propice aux réunions et aux initiatives d'animations en tout genre qui favorisent le dynamisme de la commune et vitalise le cœur du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.8

Création d'une maison de santé à La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Création d'une maison de santé à La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	1.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	Création et construction d'un maison de santé pluridisciplinaires afin de : - Offrir un cadre de travail adapté aux professionnels de santé en poste - Favoriser le travail multi partenarial - Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé pour pallier au déficit observé sur le territoire - Permettre l'accès aux soins au plus grand nombre à travers un équipement de qualité
Partenaires	Partenaires techniques : PETR HTO, professionnels de santé, commune de La Salvetat-sur-Agoût, Partenaires financiers : Etat ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault
Dépenses prévisionnelles	1 608 000€
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Action 2.2 - Projet 2.2.1 CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de professionnels de santé sur le territoire ● Nombre d'actions multi partenariales menées ● Nombre d'installation de professionnels de santé dans le nouvel équipement

	<ul style="list-style-type: none"> ● Durée d'exercice des professionnels de santé dans le nouveau bâtiment ● Nombre de consultations réalisées ● Nombre de patients satisfaits
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'une offre de santé suffisante et de qualité apparait indispensable pour favoriser l'attractivité du territoire. Dans le cadre de l'enquête menée auprès de la population lors de l'élaboration du diagnostic partagé, la thématique santé est apparue comme la priorité pour les habitants et le premier axe de travail à mener pour renforcer l'attractivité et la qualité de vie sur le territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Orientation stratégique	AXE 2 Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions
Action nom	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Action n°	2.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>L'OPAH, au regard des caractéristiques mises en évidence sur le territoire lors de l'étude pré-opérationnelle, visera à intervenir de façon durable sur l'habitat par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien de la population, et notamment le maintien à domicile des personnes âgées, • L'accueil de familles avec enfants, • La proposition de logements locatifs de qualité notamment pour les employés des grands secteurs d'activités, • La résorption du logement indigne concernée notamment par les catégories socioprofessionnelles les plus basses, • La lutte contre la précarité énergétique. <p>Les communautés de communes Sidobre Vals et Plateaux et des Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc sont maîtres d'ouvrage de l'opération.</p> <p>Le pilotage est réalisé par la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux, maître d'ouvrage délégué.</p> <p>Le PETR Hautes Terres d'Oc, en charge de l'animation, veillera au respect de la convention de programme et garantira une bonne coordination des partenaires. Il s'assurera par ailleurs de la bonne exécution du suivi et de l'animation de l'OPAH.</p>

	<p>Objectifs quantitatifs fixés par les communes PVD de la CCMLHL :</p> <p>La Salvetat-sur-Agoût :</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Objectifs par thématique</th> <th>Nombre de foyers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>HM</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>Autonomie</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>TL- LHI</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Total*</td> <td>35</td> </tr> </tbody> </table> <p>Lacaune :</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Objectifs par thématique</th> <th>Nombre de foyers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>HM</td> <td>54</td> </tr> <tr> <td>Autonomie</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>TL- LHI</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Total*</td> <td>78</td> </tr> </tbody> </table> <p>Murat-sur-Vèbre :</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Objectifs par thématique</th> <th>Nombre de foyers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>HM</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>Autonomie</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>TL- LHI</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total*</td> <td>27</td> </tr> </tbody> </table>	Objectifs par thématique	Nombre de foyers	HM	23	Autonomie	6	TL- LHI	3	PB	3	Total*	35	Objectifs par thématique	Nombre de foyers	HM	54	Autonomie	12	TL- LHI	5	PB	7	Total*	78	Objectifs par thématique	Nombre de foyers	HM	18	Autonomie	6	TL- LHI	2	PB	1	Total*	27
Objectifs par thématique	Nombre de foyers																																				
HM	23																																				
Autonomie	6																																				
TL- LHI	3																																				
PB	3																																				
Total*	35																																				
Objectifs par thématique	Nombre de foyers																																				
HM	54																																				
Autonomie	12																																				
TL- LHI	5																																				
PB	7																																				
Total*	78																																				
Objectifs par thématique	Nombre de foyers																																				
HM	18																																				
Autonomie	6																																				
TL- LHI	2																																				
PB	1																																				
Total*	27																																				
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - l'Etat : services du Tarn et de l'Hérault, - l'ANAH (délégation du Tarn et de l'Hérault), - les Agences Régionales de Santé, - Conseil Régional Occitanie, - les Conseils Départementaux du Tarn et de l'Hérault, - la CAF et la MSA du Tarn et de l'Hérault, - l'ADIL du Tarn et de l'Hérault, - Action Logement, - les organismes HLM concernés par l'opération, - le guichet unique de la rénovation énergétique (GURE), les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine, les CAUE du Tarn et de l'Hérault, les Chambres de Métiers, la Fédération du Bâtiment, les CAPEB - PETR - CCSVP 																																				

	- Communes																																							
Dépenses prévisionnelles	<p>Participations financières de la CCMLHL :</p>  <p>Communauté de communes Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc</p> <p>Pour les PB, le nombre de logements subventionnés est de 2 maximum, par dossier.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3"></th> <th>Nombre total de dossiers</th> <th>Plafond des travaux subventionnables CCMLMHL</th> <th>Taux CCMLMHL</th> <th>Subventions CCMLMHL/dossier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Propriétaires occupants (PO)</td> <td>MaPrimeRénov Sérénité</td> <td>modestes et très modestes</td> <td>114</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Autonomie</td> <td>modestes et très modestes</td> <td>33</td> <td>10 000 €</td> <td>10 %</td> <td>1 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux lourds (LHI ou TD)</td> <td>modestes et très modestes</td> <td>9</td> <td>50 000 €</td> <td>10%</td> <td>5 000 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Propriétaires bailleurs (PB)</td> <td colspan="2">Lutte contre l'Habitat Indigne Travaux lourds</td> <td>7</td> <td>50 000 €</td> <td>10 %</td> <td>5 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Toutes les autres thématiques</td> <td>5</td> <td>30 000 €</td> <td>10 %</td> <td>3 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Nombre total de dossiers	Plafond des travaux subventionnables CCMLMHL	Taux CCMLMHL	Subventions CCMLMHL/dossier	Propriétaires occupants (PO)	MaPrimeRénov Sérénité	modestes et très modestes	114	-	-	-	Autonomie	modestes et très modestes	33	10 000 €	10 %	1 000 €	Travaux lourds (LHI ou TD)	modestes et très modestes	9	50 000 €	10%	5 000 €	Propriétaires bailleurs (PB)	Lutte contre l'Habitat Indigne Travaux lourds		7	50 000 €	10 %	5 000 €	Toutes les autres thématiques		5	30 000 €	10 %	3 000 €
			Nombre total de dossiers	Plafond des travaux subventionnables CCMLMHL	Taux CCMLMHL	Subventions CCMLMHL/dossier																																		
Propriétaires occupants (PO)	MaPrimeRénov Sérénité	modestes et très modestes	114	-	-	-																																		
	Autonomie	modestes et très modestes	33	10 000 €	10 %	1 000 €																																		
	Travaux lourds (LHI ou TD)	modestes et très modestes	9	50 000 €	10%	5 000 €																																		
Propriétaires bailleurs (PB)	Lutte contre l'Habitat Indigne Travaux lourds		7	50 000 €	10 %	5 000 €																																		
	Toutes les autres thématiques		5	30 000 €	10 %	3 000 €																																		
Plan de financement prévisionnel	ANAH, Fondation Abbé Pierre, Caisses de retraite, FNACA, collectivités, Etat																																							
Calendrier	Lancement printemps 2022																																							
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE																																							
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de contacts ● Nombre de logements financés ● Nombre et types d'actions menées (en termes de communication, de prospection) ● Nombre de situations repérées (localisation, typologie) et résultats de suivi (travaux, relogement, accompagnement etc) ● Nombre de procédures LHI mises en œuvre (arrêté de mise en sécurité, RSD, constats de non-décence, signalement ARS) ● Nombre de réunions organisées avec les partenaires, nombre de rencontre avec les référents communaux ● Mobilisation de tous les financements possibles : restes à charge (€, %) ● Nombre d'évaluations énergétiques réalisées 																																							
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a vocation à favoriser la réhabilitation de logements situés au cœur des communes Petites Villes de Demain et ainsi contribuer au renforcement de leur fonction de centralité.																																							
Annexes																																								



FICHE ACTION N° 2.2

Réhabilitation de l'ancienne mairie de La Salvetat sur Agout

Orientation stratégique	AXE 2 Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions
Action nom	Réhabilitation de l'ancienne mairie de La Salvetat-sur-Agout
Action n°	2.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Territoire 34
Description de l'action	<p>Cette action vise à réhabiliter un bâtiment structurant du centre ancien, l'ancienne mairie, pour créer du logement : 3 appartements sont envisagés + des logements saisonniers qui associent espaces privés / espaces communs.</p> <p>Ce projet se couplera par ailleurs avec l'aménagement d'un restaurant en rez de chaussé du bâtiment afin de renforcer la dynamique commerciale du centre-ancien.</p> 
Partenaires	Etat-DSIL ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault
Dépenses prévisionnelles	2 151 796€ (pour l'aménagement de l'ensemble du bâtiment)
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2023</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat bourg centre de la région Occitanie : Suite fiche projet 2.3.1.</p> <p>CRTE</p>

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de logements locatifs proposés sur la commune ● Nombre de logements loués ● Nombre de demandes recensées pour intégrer ces logements ● Nombre de logements réhabilités au sein du périmètre ORT ● Nombre de commerces de proximité sur le territoire ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Projet qui permettra de redonner vie à un bâtiment clé dans la structure urbaine en générant une dynamique résidentielle et commerciale au cœur du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3

Création de logements communaux - Lacaune

Orientation stratégique	AXE 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions
Action nom	Création de logements communaux
Action n°	2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>La mairie de Lacaune souhaite réaménager des bâtiments dont elle est propriétaire en logements afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Palier au déficit de logements locatifs - Répondre au besoin en logements saisonniers - Créer un modèle de logements saisonniers conformes aux nouvelles aspirations (collocation, espaces privés / espaces communs) - Proposer des logements de qualité adaptés aux configurations des ménages 
Partenaires	Etat-DSIL ; Région Occitanie
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourgs centres Occitanie : fiche action 1.2.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	● Nombre de logements locatifs proposés sur la commune

	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de logements loués ● Nombre de demandes recensées pour intégrer ces logements ● Nombre de logements réhabilités au sein du périmètre ORT
Conséquence sur la fonction de centralité	Projet qui permettra de réhabiliter des bâtiments existants au cœur du périmètre ORT et qui sera à même de générer une dynamique résidentielle au cœur du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.4

Création de logements – Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 2 Rénover et présenter une offre d’habitat attractive et adaptée aux évolutions
Action nom	Création de logements communaux
Action n°	2.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maitre d’ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l’action	<p>La commune de Murat-sur-Vèbre dispose de nombreuses habitations vacantes au cœur de son centre-ancien qui pourraient être réhabilitées pour étoffer l’offre locative et par la même occasion améliorer l’esthétique urbaine.</p> 
Partenaires	Etat-DSIL ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2024</p> <p>Date prévisionnelle d’achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourgs centres Occitanie : action 3.2.
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de logements locatifs proposés sur la commune ● Nombre de logements loués ● Nombre de demandes recensées pour intégrer ces logements

	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de logements réhabilités au sein du périmètre ORT
Conséquence sur la fonction de centralité	Projet qui permettra de réhabiliter des bâtiments existants au cœur du périmètre ORT et qui sera à même de générer une dynamique résidentielle au cœur du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1

Aménagements urbains du centre ancien – La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagements urbains du centre ancien – La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	3.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Commune de La Salvetat-sur-Agoût
Description de l'action	<p>Améliorer l'esthétique urbaine par un enfouissement des réseaux, une réfection des voiries en « pavé de Paris », une végétalisation des espaces, un système de récupération des eaux de pluie performant.</p>   
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault

Dépenses prévisionnelles	<p>TRANCHE 1 : 880 968 €</p> <p>Réseau assainissement : 119 859€</p> <p>Réseau eau : 141 944€</p> <p>Voirie – aménagement : 619 165€</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Réseau assainissement</p> <p>CD34</p> <p>Adour Garonne</p> <p>Association Peps's</p> <p>Autofinancement</p> <p>Réseau eau</p> <p>CD34</p> <p>Autofinancement</p> <p>Voirie – aménagement</p> <p>CD34</p> <p>Région (hors réseaux)</p> <p>Etat DSIL</p> <p>Autofinancement</p>
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2023</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Axe 1 contrat bourg centre de la région Occitanie</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du chiffre d'affaires des commerces établis sur le haut du village ● Nombre de maisons réhabilitées sur le haut du village ● Nombre de maisons ouvertes à l'année ● Evolution du nombre de personnes accueillies dans le Bureau d'Information Touristique situé au cœur du village
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce projet permet de valoriser l'image de l'ancienne cité médiévale de La Salvetat sur Agoût. Ces aménagements seront favorables à la dynamique de cet espace central, pourront générer des flux plus importants et amener habitants, touristes à réinvestir le cœur du village.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2

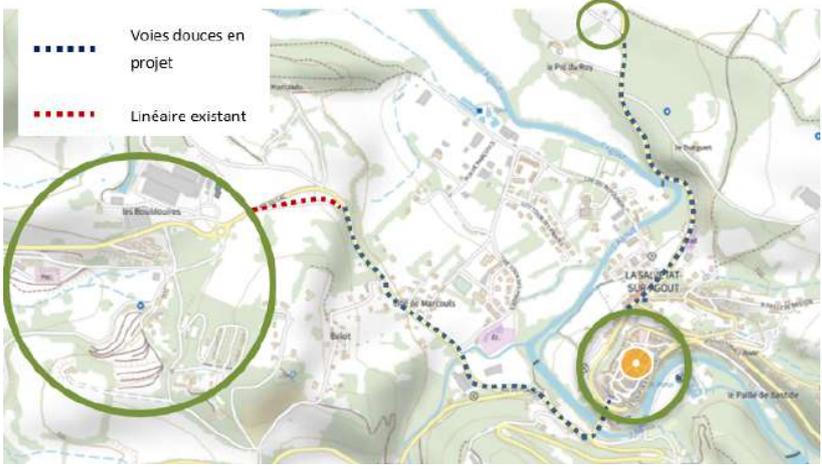
Aménagements Place de la Balme

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagements Place de la Balme
Action n°	3.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>La place de la Balme a été ciblée pour accueillir de nouveaux équipements à la population, gymnase, pôle culturel, du fait de sa position stratégique : proximité du centre-ville et du collège du Montalet.</p> <p>Afin de mettre en cohérence ces équipements et harmoniser l'esthétique urbaine des travaux d'aménagements urbains sont à prévoir : places de stationnement à créer, végétalisation ...</p> 
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023

	Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : projet 1.1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de places de stationnement créées ● Nombre de personnes qui se déplacent à pied ● Nombre d'aménagements urbains réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image du centre-ville Lacaune et d'impulser une dynamique culturelle et sociale sur le périmètre ORT à travers des aménagements qualitatifs
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3

Aménagement de liaisons douces à La Salvetat sur Agoût

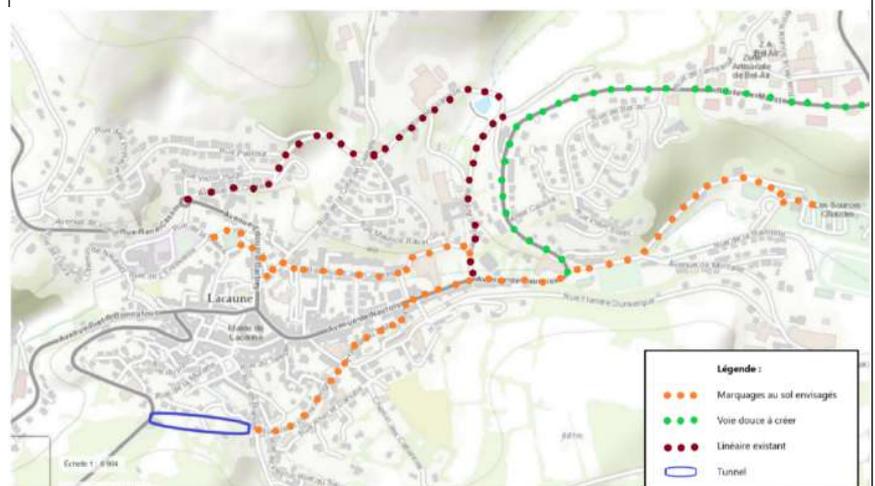
Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement de liaisons douces à La Salvetat sur Agoût
Action n°	3.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Département de l'Hérault
Description de l'action	<p>Création de liaisons douces entre le centre ancien et la base de loisirs de la Raviège, le centre ancien et la Chapelle Saint Etienne de Cavall afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mailler l'ensemble des pôles d'attractivité de la commune - Orienter les flux vers le centre ancien - Lutter contre l'utilisation de la voiture individuelle en utilisant des modes de transport plus durables - S'inscrire dans la transition écologique - Sécuriser piétons et cyclistes
	
Partenaires	Département de l'Hérault
Dépenses prévisionnelles	

Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de déplacements motorisés ● Nombre de nouveaux linéaires créés ● Empreinte Carbonne ● Dépense moyenne de carburant associé à l'utilisation de la voiture ● Part des ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (données GEODIP)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les liaisons douces permettraient de mailler les différents pôles d'attractivité de la commune et amener les flux vers le centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.4

Aménagement de cheminement doux à Lacaune

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement de cheminement doux à Lacaune
Action n°	3.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Création de cheminements doux afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mailler l'ensemble des pôles d'attractivité de Lacaune aux différentes fonctions urbaines (résidentielle, loisir/tourisme, service/équipement à la population, commerciales) - Lutter contre l'utilisation de la voiture individuelle en utilisant des modes de transport plus durables - S'inscrire dans la transition écologique - Favoriser la continuité de linéaires existants (voie verte du petit train, cheminement piétonnier existant) notamment avec la réouverture du tunnel du petit train (prévue pour 2022) - Sécuriser piétons et cyclistes



Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : projet 1.1.3
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de déplacements motorisés ● Nombre de nouveaux linéaires créés ● Empreinte Carbonne ● Dépense moyenne de carburant associé à l'utilisation de la voiture ● Part des ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (données GEODIP)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les liaisons douces permettraient de mailler les différents pôles urbains de la commune et amener les flux vers le centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.5

Aménagement d'un jardin public à Murat-sur-Vèbre

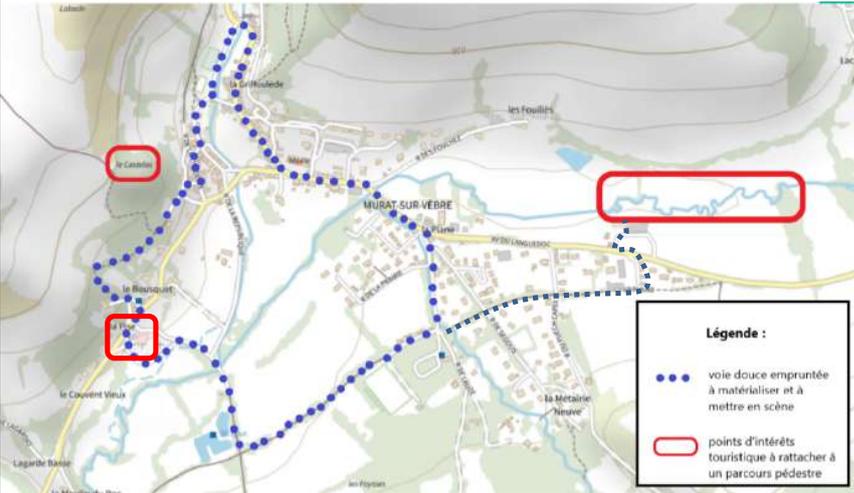
Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement d'un jardin public à Murat-sur-Vèbre
Action n°	3.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	La nature est présente partout, pas seulement autour mais aussi au sein même du village de Murat. Elle constitue un élément identitaire de la commune qui peut être utilisé au profit des usages des résidents, touristes : activités, loisirs... Il conviendrait d'aménager certains espaces en jardins publics afin d'améliorer l'esthétique, le cadre de vie et le confort des habitants dans une optique de cohérence urbaine globale.
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL, PNR HL
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'arbres plantés ● Fréquentation de l'espace aménagé ● Nombre de maisons réhabilitées grâce à un cadre de vie amélioré
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image du centre-ancien de Murat sur Vèbre et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Il permet d'impulser



	une dynamique sociale, commerciale, résidentielle, touristique sur le périmètre ORT.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.6

Aménagement d'un sentier piétonnier à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement d'un sentier piétonnier à Murat-sur-Vèbre
Action n°	3.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	<p>Création d'un sentier piétonnier qui permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mailler l'ensemble des pôles de la commune aux différentes fonctions urbaines (résidentielle, loisir/tourisme, service/équipement à la population, commerciales) - Découvrir dans un cadre bucolique le village, la nature et ses attraits touristiques (méandres de la Vèbre, chemin de Saint Jacques de Compostelle, le Castelas, Eglise Saint Etienne...) - Favoriser les déplacements doux  <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> ••••• voie douce empruntée à matérialiser et à mettre en scène ○ points d'intérêts touristique à rattacher à un parcours pédestre
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL
Dépenses prévisionnelles	

Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de déplacements motorisés ● Nombre de nouveaux linéaires créés ● Empreinte Carbone ● Dépense moyenne de carburant associé à l'utilisation de la voiture ● Part des ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (données GEODIP)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les liaisons douces permettraient de mailler les différents pôles urbains et d'intérêts touristiques de la commune et amener les flux vers le centre du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.7

Aménagement de l'Avenue Jean Jaurès - Lacaune

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement de l'Avenue Jean Jaurès - Lacaune
Action n°	3.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Aménagement de l'avenue Jean Jaurès afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une voie douce cyclable et piétonne en parallèle de la voie véhiculée pour sécuriser piétons et cyclistes - Végétaliser et rendre plus agréable l'avenue - Concilier les différents usages de l'avenue (écoliers, passants, voitures....)  <p><small>visan hessle - Ecole primaire, Boulevard Jean Jaurès, Echelle 1:500</small></p>
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux :</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Action 1.1
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution démographique de la commune ● Nombre d'aménagements urbains qualitatifs réalisés ● Nombre de passages sécurisés (enfants, piétons...) ● Nombre d'arbres plantés ● Empreinte Carbonne ● Dépense moyenne de carburant associé à l'utilisation de la voiture ● Part des ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (données GEODIP)
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permettrait de valoriser l'image du cœur de Lacaune. Ces aménagements seraient favorables à la dynamique de cet espace central et pourront générer des flux sécurisés.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.8

Réfection de l'ilot dégradé rue Médouze

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Réfection de l'ilot dégradé rue Médouze
Action n°	3.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Il est repéré un ilot particulièrement dégradé qui nuit à l'image du cœur de ville, rue Medouze, dans le centre historique, à proximité des commerces et services, au sein-même du périmètre de sauvegarde du patrimoine de la « Fontaine des Pisseurs ». Les bâtis sont délaissés : aucune occupation avérée ni d'entretien des lieux constaté. Un travail de recensement des propriétaires a d'ores et déjà été mené. Il conviendrait de les engager à réaliser des travaux au travers de mesures incitatives. S'ils ne se mobilisent pas, des mesures plus coercitives pourraient être envisagées.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-end;">    </div>

Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : action 1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de maisons réhabilitées dans le centre ancien ● Réduction du nombre de bâtis insalubres et dégradés ● Nombre d'aménagements urbains réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image du centre-ville de Lacaune et d'impulser une dynamique résidentielle et touristique sur le périmètre ORT.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.9

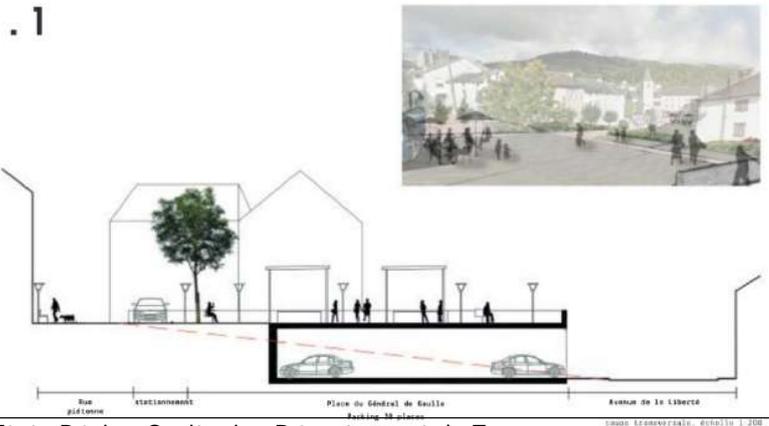
Destruction des immeubles RIOLS

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Destruction des immeubles RIOLS
Action n°	3.9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Les immeubles RIOLS, vérués urbaines, positionnés dans le périmètre ORT, en entrée de ville, font état d'une dégradation avancée et ne seraient pas susceptible d'être réhabilités : amiantes, insalubrité...</p> <p>Afin de renaturaliser cet espace il est proposé de procéder au rachat et à la destruction de ces biens.</p> 
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : action 1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Part de surfaces renaturalisées ● Réduction du nombre de bâtis insalubres et dégradés ● Nombre d'aménagements urbains réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image d'entrée de ville de Lacaune et de renforcer l'attractivité générale de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.10

Aménagements Place Général de Gaulle et Place de la Vierge - Lacaune

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagements Place Général de Gaulle et Place de la Vierge
Action n°	3.10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Améliorer l'esthétique urbaine de la Place de la Vierge et de la Place Général de Gaulle par une réfection des voiries, un réaménagement des espaces de stationnement, une végétalisation, une piétonnisation des espaces privilégiée au détriment de la voiture</p>  <p>. 1</p> 
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	

Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : projet 1.1.2.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du chiffre d'affaires des commerces du centre-ville ● Nombre de maisons réhabilitées dans le centre ancien ● Fréquentation piétonnière du centre-ville ● Nombre de nouvelles installations commerciales recensé
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image du centre-ville Lacaune et d'impulser une dynamique sociale, commerciale, résidentielle, touristique sur le périmètre ORT
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.1

Création d'une halle couverte à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Création d'une Halle couverte à Murat-sur-Vèbre
Action n°	4.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	<p>Création d'une halle couverte afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les circuits marchands de proximité - Permettre de mettre à l'abris des intempéries les commerçants présents sur le marché hebdomadaire - Pérenniser leur activité tout au long de l'année - Accueillir diverses animations festives - Renforcer plus largement l'économie locale, le tissu associatif et plus largement l'attractivité de la commune 
Partenaires	Europe, Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn PETR HTO, PNR HL
Dépenses prévisionnelles	893 760 €
Plan de financement prévisionnel	Europe Etat – DETR : 312 816 € Région Département du Tarn : 134 064 € Autofinancement

Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg centre de la Région Occitanie : Projet 1.1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du nombre de producteurs présents sur le marché hebdomadaire ● Fréquence de la présence des producteurs sur le marché ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● CA généré ● Nombre d'animations proposées par les associations locales
Conséquence sur la fonction de centralité	Dans le périmètre ORT, ce projet aura vocation à affirmer l'entrée de ville de Murat-sur-Vèbre et à répartir les flux vers le centre-ancien et l'avenue du Languedoc.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.2

Réhabilitation du café de la source en halle au marché - La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Réhabilitation du café de la source en halle au marché
Action n°	4.2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Territoire 34
Description de l'action	<p>Réhabilitation de l'ancien café de la Source en halle au marché.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redonner vie à un lieu emblématique de la commune idéalement situé - Impulser une dynamique sur le haut du village - Mettre en relation consommateurs et producteurs locaux dans un lieu qualitatif - Permettre aux commerçants présents sur le marché hebdomadaire de bénéficier d'un local les abritant des intempéries - Pérenniser leur activité tout au long de l'année - Renforcer plus largement l'économie locale et l'attractivité de la commune



Partenaires	Europe, Etat-DSIL ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault
Dépenses prévisionnelles	600 000€
Plan de financement prévisionnel	Leader Etat DSIL : 120 000 € Région CD 34 Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2022 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Fiche action 2.1. – Projet 2.1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du nombre de producteurs présents sur le marché hebdomadaire ● Fréquence de la présence des producteurs sur le marché ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Dans le périmètre ORT, ce projet aura vocation à affirmer et à dynamiser l'entrée de la cité médiévale de La Salvetat-sur-Agoût en générant un flux important de population. La halle marchande permettra de renforcer le tissu économique, commercial et touristique de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.3

Aménagement d'un hôtel d'entreprises / tiers-lieux - Lacaune

Orientation stratégique	AXE 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Aménagement d'un hôtel d'entreprise / tiers-lieux
Action n°	4.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	Amener de l'activité économique dans le cœur de ville de Lacaune à travers un lieu hybride et innovant regroupant hôtel d'entreprises et espace de coworking, favorisant les interactions et l'émulation collective.
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises accueillies ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● CA généré ● Evolution du nombre d'entreprises créées ● Taux de fréquentation des lieux
Conséquence sur la fonction de centralité	Amener de l'activité économique dans le cœur de ville de Lacaune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.4

Réhabilitation d'une friche industrielle à La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Réhabilitation de l'ancienne mairie en restaurant
Action n°	4.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de La Salvetat sur Agoût
Description de l'action	<p>Ce projet vise à détruire cette ancienne fonderie pour donner une meilleure image à l'entrée de ville (en venant de la base nautique des Bouldouires) et favoriser l'implantation d'un nouveau service à la population sur cet espace.</p> <p>Point d'intérêt : désartificialisation et re naturalisation de l'espace d'une partie du site au vu de l'ampleur de l'emprise au sol.</p> 
Partenaires	Etat-DSIL ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault, ADEME
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de services et commerces de proximité sur le territoire ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● Part de surfaces re naturalisées

Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'améliorer, en secteur ORT, l'image d'entrée de ville de La Salvetat-sur-Agoût et de soutenir le maintien des services de proximité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.5

Création d'une cuisine centrale – La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 4 Conforter l'économie, maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Création d'une cuisine centrale – La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	4.5
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	<p>La maison de retraite de La Salvetat sur Agout dispose d'une cuisine qui permet déjà d'alimenter plusieurs structures de restauration collective du territoire.</p> <p>L'objectif de ce projet est d'étendre cette activité pour alimenter un panel plus important de structures de restauration collective du territoire en se dotant d'un équipement adapté. Une des ambition du projet est de favoriser autant que possible les circuits-courts et de dynamiser la filière agricole du territoire.</p> <p>Le porteur du projet prendrait la forme d'un groupement de coopération sanitaire.</p>
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault ; Commune de La Salvetat-sur-Agout, CCMLHL, PNR HL, PETR HTO
Dépenses prévisionnelles	3 à 4 millions d'euros
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan Alimentaire Territorial PNR HL
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de repas produits et distribués localement ● Nombre de producteurs du territoire concernés par la valorisation de leurs produits au sein de cette structure ● Pourcentage de produits locaux utilisés

	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'emplois créés ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet induit une dynamique économique et environnementale et permettrait à la commune de La Salvetat d'affirmer sa fonction de bourg centre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.1

Projet de protection, conservation, valorisation des Statues-Menhirs – Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Projet de protection, conservation, valorisation des Statues-Menhirs – Murat-sur-Vèbre
Action n°	5.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>Le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc dispose de la plus grande concentration d'Europe de statues-menhirs, patrimoine exceptionnel datant du néolithique. Ces statues-menhirs sont en grès ou granit, et différents des menhirs bretons par leurs sculptures de figurations masculines ou féminines.</p> <p>Plusieurs projets reposant sur la préservation et la mise en lumière de cette richesse patrimoniale se structurent à l'échelle du PETR HTO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Route des statues-menhirs d'Occitanie, coordonnée en lien étroit avec la Région Occitanie et la DRAC. • Projet Totem : mégalithes contemporains qui prendrons place dans un PARCOURS touristique comme marqueurs du territoire et invitation à la visite. • Réserves du Centre d'Interprétation des Mégalithes : aménagements d'un local pour permettre d'une part la mise à l'abri des statues menhirs et d'autre part faciliter la consultation des chercheurs et des conservateurs. • Conception d'abris pour mégalithes in situ. • Centre d'Interprétation des Mégalithes, établissement muséal situé sur la commune de Murat-sur-Vèbre, mettant à l'honneur ce patrimoine, faisant l'objet d'une réflexion de réaménagement.

Depuis son ouverture en 2007, le CIM n'a connu que très peu de changements et donne à voir une muséographie datée : aucun projet de rénovation tant du point de vue architectural que du point de vue de l'expérience de visite n'a été réalisée. Les collections remarquables, l'histoire de la notion de statues-menhirs et les découvertes rarissimes faites sur le territoire constitueraient des entrées uniques en Occitanie.

1^{er} volet : Rénovation du CIM - étude de pré-programmation

L'un des enjeux primordiaux de l'étude de préprogrammation est ainsi de **proposer une nouvelle expérience de visite en retravaillant la muséographie et la scénographie des espaces et de préfigurer un programme de travaux réaliste.**

Ce projet repose sur un partenariat étroit avec les acteurs territoriaux (PETR Hautes Terres d'Oc, PNR du Haut Languedoc, Musée Fenaille, département du Tarn et Région Occitanie) et nationaux (ministère de la culture via la DRAC Occitanie, Musée d'Archéologie Nationale). Il s'inscrit comme une **suite logique au protocole de rénovation lancé en 2018 avec la rédaction du projet scientifique et culturel (PSC)**. Ce premier investissement ambitieux a permis de dresser avec justesse un inventaire des collections et un tableau du futur positionnement du musée.

Des partenaires financiers se sont engagés à soutenir l'étude de préprogrammation tel que le département du Tarn, déjà partenaire financier lors de la phase de PSC. La rénovation du CIM est par ailleurs intégrée au contrat bourg centre signé avec la région Occitanie. **Il constitue l'un des projets phares du territoire à l'horizon 2030** qui, mobilisant un groupe de travail d'élus, de techniciens et de partenaires, et des financements, depuis 5 ans maintenant, ne cache pas son ambition d'aboutir à une rénovation rayonnante, pragmatique et adaptée du musée à l'issue de cette phase de préprogramme.

2^{ème} volet : Réhabilitation d'un hangar en espace de stockage pour statues-menhirs

La protection et la conservation de ce patrimoine bâti autour de 3300 et 2200 avant notre ère relève de notre responsabilité collective. Les statues-menhirs ont souvent été trouvées enfouies dans des champs, protégées pendant des millénaires par la terre. Dès leur découverte, les hommes les ont dressées ce qui a entraîné l'effacement de certaines gravures.

Pour enrayer cette dégradation, la protection optimale est le dépôt dans un bâtiment qui permettra de les protéger de tous les agents érosifs (eau, vent...).

De ce fait, la CCMLHL a souhaité aménager un bâtiment de 230m² à proximité du Centre d'Interprétation des Mégalithes (CIM) à Murat-sur-Vèbre.

Ce bâtiment aura une double fonction :

- D'une part il servira de réserve au CIM c'est-à-dire qu'il assurera à ce patrimoine un stockage dans les meilleures conditions possibles, en respectant les critères de bonne conservation. Il accueillera aussi les statues-menhirs des propriétaires qui souhaitent leur offrir une protection optimale.
- D'autre part, il sera ouvert aux scientifiques et aux étudiants et ponctuellement lors des Journées Européennes du Patrimoine.

La finalité d'un tel édifice est la mise hors d'eau et hors courant d'air de la statue-menhir ainsi que la mise hors contact du sol. L'environnement immédiat du monument sera favorable à sa conservation. En effet, l'étanchéité et la communication avec le milieu extérieur seront sérieusement étudiées et prévues pour éviter un état de confinement qui pourrait être préjudiciable à la conservation.

Ainsi le bâtiment sera suffisamment vaste et modulable pour pouvoir accueillir une statue-menhir quelle que soit sa hauteur (qui peut être inférieure à 1m ou atteindre les 3m), pour faire aisément le tour du monument et prévoir le recul nécessaire à son étude et à la prise de photographies.

	Enfin les matériaux utilisés pour la fermeture laisseront passer la lumière et assurer une ventilation convenable.
Partenaires	<p>Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie, Département du Tarn, Banque des Territoires,</p> <p>Partenaires territoriaux : PETR Hautes Terres d’Oc, PNR du Haut Languedoc, Musée Fenaille, département du Tarn et Région Occitanie</p> <p>Partenaires nationaux : ministère de la culture via la DRAC Occitanie, Musée d’Archéologie National</p>
Dépenses prévisionnelles	<p><u>1^{er} volet : Rénovation du CIM - étude de pré-programmation</u> 39 825 €</p> <p><u>2^{ème} volet : Réhabilitation d’un hangar en espace de stockage pour statues-menhirs</u> 241 174 €</p>
Plan de financement prévisionnel	<p><u>1^{er} volet : Rénovation du CIM - étude de pré-programmation</u> Banque des Territoires Département du Tarn Autofinancement</p> <p><u>2^{ème} volet : Réhabilitation d’un hangar en espace de stockage pour statues-menhirs</u> Etat – DETR : 72 351€ - 30% Région : 104 934,63€ - 50% Autofinancement : 41 973,85€ - 20%</p>
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2022</p> <p>Date prévisionnelle d’achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat bourg centre de la Région Occitanie : projet 4.2.1.</p> <p>CRTE – Contrat Atouts Tarn</p>
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de statues-menhirs accueillies dans le local de stockage ● Fréquentation des lieux ● Nombre de partenaires ● Nombre d’emplois créés / maintenus
Conséquence sur la fonction de centralité	Le Centre d’Interprétation des Mégalithes viendra renforcer les liens entre les espaces aux fonctions urbaines variées de la commune de

	<p>Murat-sur-Vèbre en répartissant les flux et en générant une dynamique favorable à la vitalité économique et touristique locale.</p> <p>Projet majeur de la commune, il sera à même de drainer un nombre croissant de touristes, sous conditions que ces derniers puissent trouver à se restaurer sur place, voir se loger. De nouvelles offres commerciales pourraient donc s'envisager afin de répondre aux besoins induits par l'affluence générée par ce musée d'exception, situé au cœur du village, au sein du périmètre ORT.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2

Aménagement d'un bike park – base de loisirs de La Raviège

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Aménagement d'un bike park sur la base de loisirs de La Raviège, commune de La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	5.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>Les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut-Languedoc disposent d'une offre d'activités de pleine nature diversifiée (en niveaux de pratique et en types d'activités).</p> <p>Le Vélo Tout Terrain apparaît comme une des activités phares du territoire avec deux sites labellisés par la Fédération Française de Cyclotourisme (Salvetat/Haut-Languedoc et Hautes Terres d'Oc) et plus de 700km d'itinéraires balisés.</p> <p>Le Vélo Tout Terrain représente aujourd'hui un marché de plus de 3 millions de VTT vendus par an. Les pratiques ne cessent de se diversifier, attirant des publics très variés.</p> <p>Aussi, la création d'un équipement autour du VTT, de type bike-park, est une réelle opportunité pour la Communauté de Communes. Ce futur équipement complètera les activités et services déjà présents sur le site des Bouldouïres, sur le territoire communal, sur le territoire communautaire.</p> <p><u>Les objectifs du projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Moderniser et développer la zone d'activité touristique des Bouldouïres en réinvestissant une parcelle délaissée - Renforcer l'attractivité et la fréquentation touristique - Participer au développement économique en créant une offre répondant aux nouvelles attentes des consommateurs, à de nouvelles cibles de clientèle, dans le cadre d'un tourisme 4 saisons - Favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive et lutter contre la sédentarité, notamment auprès des publics jeunes

	<ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions nécessaires au maintien et à l'attrait de nouvelles populations en améliorant le cadre de vie - Contribuer à l'apprentissage de la sécurité routière au travers du développement de l'équilibre, du pédalage, du freinage, du franchissement et de la lecture de la signalétique - Développer une culture vélo, un des quatre axes du « Plan vélo et mobilités actives » <p><u>Les publics ciblés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les touristes - Les pratiquants VTT, du débutant au vététiste plus chevronné - Les scolaires au travers, notamment, du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » mis en place par le Ministère chargé des Sports - Les habitants du territoire, notamment le public jeune - Les groupes sportifs <p><u>Le descriptif du projet</u></p> <p>Ce projet de travaux d'aménagement touristique permettra de créer un bike-park convenant autant aux débutants qu'aux vététistes les plus chevronnés.</p> <p>Cet équipement, qui accueillera différentes pratiques, se composera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une zone de maniabilité pédagogique permettant de travailler l'équilibre, le franchissement, le saut, ... - De trois à quatre parcours de descente ludiques avec des possibilités de sauts faciles, de prise de vitesse avec des virages relevés - D'un Pump Track composé de deux à trois parcours <p>Chacun de ces éléments proposera une difficulté « modulable » pour permettre la pratique des confirmés mais également des familles, enfants ou débutants.</p> <p>Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère de cet équipement et à sa connection, via de la mobilité douce, à la plage des Bouldouïres et au village de La Salvetat-sur-Agout.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL

Dépenses prévisionnelles	181 460 €
Plan de financement prévisionnel	Europe Etat – DETR Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Octobre 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : Printemps 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'équipements touristiques et de loisirs sur le territoire ● Fréquentation à l'année ● Périodes de fréquentation ● Résultats enquête satisfactions clients ● CA généré ● Nombre d'emplois créés / maintenus
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet aura vocation à renforcer les activités touristiques et de loisirs sur la base des Bouldouires, secteur d'attractivité majeur de la commune de La Salvetat sur Agout, susceptible de drainer un flux de population important favorable à la vitalité économique de l'ensemble des commerces de la commune, particulièrement représentés dans le centre ancien.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.3

Amélioration de la qualité d'accueil du château de Calmels, gîte de groupes à Lacaune

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Amélioration de la qualité d'accueil du château de Calmels, gîte de groupes à Lacaune
Action n°	5.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Le château de Calmels est un patrimoine emblématique de la commune de Lacaune, classé aux monuments historiques. Il se situe sur les contreforts du village, dans un cadre naturel très agréable. Il fait office d'hébergement touristique avec une labellisation gîte de France et accueille en particulier de groupes. Afin d'améliorer l'accueil de la clientèle, des travaux de rénovation des sanitaires sont nécessaires.</p> 
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	62 404,27 €

Plan de financement prévisionnel	Etat – DETR Département du Tarn Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2022 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Résultats enquêtes satisfactions clients ● Evolution de la fréquentation ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet aura vocation à renforcer la qualité des hébergements touristiques présents sur la commune de Lacaune et de drainer un flux de population important favorable à la vitalité économique de l'ensemble des commerces de la commune, particulièrement représentés dans le centre ancien.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.4

Rénovation de la piscine des Bouldouires

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Rénovation de la piscine des Bouldouires
Action n°	5.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>La base touristique des Bouldouires sur La Salvetat sur Agoût est un plan d'eau de loisirs et de baignade situé au bord du lac de la Raviège très fréquenté en été par la clientèle locale et touristique.</p> <p>En surplomb du lac est installée la piscine des Bouldouires, équipement devenu vétuste et ne répondant plus aux standards de la clientèle. C'est pourquoi, la Communauté de Communes et la Commune de la Salvetat se sont engagées à recomposer l'offre sur ce site autour d'un nouveau centre nautique intégrant de nouvelles fonctions avec l'ambition d'attirer une clientèle plus large sur une amplitude d'ouverture plus longue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La commune aimerait rendre la piscine plus accessible pour les locaux. Sur le territoire communal beaucoup d'habitants ne savent pas/mal nager. La rénovation des locaux peut permettre à cette clientèle d'accéder à un espace mieux pensé pour appréhender la natation au mieux. • L'offre touristique sportive existante peut aussi être renforcée par ledit projet. Chaque année la base nautique accueille des championnats de triathlon. Cet équipement aurait vocation à servir de base d'entraînement pour ces sportifs qui viennent en nombre sur le territoire toute l'année. • L'aménagement des locaux et des bassins va permettre d'accroître l'attractivité du site pour les familles. La proximité avec les divers

	<p>hébergements touristiques et la base de loisirs attire les familles en séjour ou itinérance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfin, la commune envisage le développement du tourisme de bien-être avec l'installation d'un espace spa-détente. Le projet de rénovation repense complètement l'organisation et la fonction de la piscine en axant les travaux sur la prise en compte des besoins nouveaux des clientèles tels que le bien-être et la relaxation. L'installation d'un espace spa et de zones détente dans les différents bassins peut réellement développer cette dynamique. 
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Commune de La Salvetat-sur-Agoût, PETR HTO, Hérault Energie, Territoire 34
Dépenses prévisionnelles	4 025 000 €
Plan de financement prévisionnel	Etat Région Participation commune FDC Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipements touristiques et de loisirs sur le territoire • Fréquentation à l'année • Périodes de fréquentation • Publics accueillis • Résultats enquête satisfactions clients • Bilan financier • Nombre d'emplois créés / maintenus

Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet aura vocation à renforcer les activités touristiques et de loisirs sur la base des Bouldouires, secteur d'attractivité majeur de la commune de La Salvetat sur Agout, susceptible de drainer un flux de population important favorable à la vitalité économique de l'ensemble des commerces de la commune, particulièrement représentés dans le centre ancien.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.5

Relocalisation du gîte de Saint Jacques de Compostelle Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Relocalisation du gîte de Saint Jacques de Compostelle
Action n°	5.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	Le gîte actuel de Murat-sur-Vèbre ne permet pas d'accueillir les marcheurs de la voie d'Arles dans de bonnes conditions. Il se situe au sous-sol de la salle des fêtes et laisse entrer peu de lumières. La municipalité souhaite allouer et aménager un nouveau lieu pour les marcheurs, de préférence au cœur du village.
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la Région Occitanie : projet 3.2.1
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Résultats enquête satisfaction ● Evolution et nombre de personnes accueillies ● Nombre de biens réhabilités dans le centre ancien
Conséquence sur la fonction de centralité	Le futur gîte de Saint Jacques de Compostelle pourra générer un flux important de marcheurs au cœur du village (en secteur ORT) permettant de renforcer ainsi sa fonction de centralité. Par ailleurs, ce projet aura vocation à réhabiliter un bâtiment dégradé au cœur du centre-ancien.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.6

Aménagement du gîte de Saint Jacques de Compostelle La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Aménagement du gîte de Saint Jacques de Compostelle
Action n°	5.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de La Salvetat-sur-Agoût
Description de l'action	<p>Poursuivre les travaux du gîte de Saint Jacques de Compostelle avec l'aménagement intérieur de l'ancien presbytère pour favoriser un accueil de qualité aux pèlerins, au cœur du village.</p> 
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2025 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Résultats enquête satisfaction ● Evolution et nombre de personnes accueillies
Conséquence sur la fonction de centralité	Au cœur de la cité médiévale de La Salvetat sur Agoût, ce bâtiment historique en faisant office de gîte de Saint Jacques de Compostelle est à même de drainer un flux important de marcheurs dans le haut du village (en secteur ORT) et de renforcer ainsi sa fonction de centralité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.7

Relocalisation du camping à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Relocalisation du camping à Murat-sur-Vèbre
Action n°	5.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre ou Communauté de communes
Description de l'action	<p>Projet qui fait l'objet d'une étude d'opportunité touristique avec l'intervention du cabinet d'étude MDP Consulting en charge de définir la stratégie touristique du territoire à mener pour 2030.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les équipements touristiques • Accroître la notoriété du territoire • Poursuivre la rénovation des équipements structurants et leur adaptation à la demande du tourisme familial d'aujourd'hui • Développer l'image d'un tourisme « nature » et « village »
Partenaires	<p>Partenaires techniques : Bureau d'Etude MDP Consulting, CAUE</p> <p>Partenaires financiers : Région / Département / CCMLHL</p>
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le contrat bourg centre Occitanie : fiche action 4.3
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de lits touristiques marchands sur le territoire • Résultats des enquêtes satisfactions clients • Répercussion économique pour la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce projet permettrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la vocation touristique de la commune - Soutenir le tissu économique local - Générer du flux et une dynamique favorable pour la commune
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.8

Création d'une nouvelle offre d'hébergement touristique sur le site de la colonie des finances, base de loisirs des Bouldouires

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Création d'une nouvelle offre d'hébergement touristique sur le site de la colonie des finances, base de loisirs des Bouldouires – La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	5.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	<p>La base touristique des Bouldouires sur La Salvetat sur Agoût est un plan d'eau de loisirs et de baignade situé au bord du lac de la Raviège très fréquenté en été par la clientèle locale et touristique. En surplomb du lac est installée un bâtiment de 500 m² sur un terrain de 25 920m² qui accueillait autrefois la colonie des finances.</p> <p>Le bâtiment et le terrain ont été cédés à la mairie de La Salvetat et laissent entrevoir de nombreuses possibilités d'aménagements, étudiées dans le cadre de l'étude sur la stratégie touristique à mener à l'horizon 2030 par le cabinet MDP Consulting.</p> <p>Le projet identifié pourrait tout à fait être confié à un porteur privé, de plus en plus intéressés à développer leur projet sur le site des Bouldouires, qui connaît un intérêt croissant.</p> <p>Une Orientation d'Aménagement Programmée est en cours de réalisation pour favoriser la cohérence des aménagements futurs sur la base de loisirs des Bouldouires avec une attention portée au respect de l'environnement du site.</p>

	
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault ; Commune de La Salvetat-sur-Agout, MDP Consulting, PNR HL, PETR HTO
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Territoire de Lacs – Massif Central
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Qualité des équipements touristique sur le territoire ● Nombre de lits touristiques marchands ● Nombre d'emplois créés ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Avec la présence d'une offre d'hébergement touristique de qualité et en nombre suffisante, La Salvetat renforce sa dynamique économique et touristique. Celle-ci se répartie entre les deux pôles d'attractivité majeurs que sont la cité médiévale et la base de loisirs de La Raviège. Pour renforcer la connexion entre ces deux espaces complémentaires, le village et la base de loisirs, et mieux équilibrer les flux touristiques, un projet de création de liaison douce se dessine avec les services du département de l'Hérault.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.9

Création d'une nouvelle offre d'hébergement touristique sur le site du VVF, base de loisirs des Bouldouires

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Création d'une nouvelle offre d'hébergement touristique sur le site du VVF, base de loisirs des Bouldouires – La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	5.9
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>La base touristique des Bouldouires sur La Salvetat sur Agoût est un plan d'eau de loisirs et de baignade situé au bord du lac de la Raviège très fréquenté en été par la clientèle locale et touristique. En surplomb du lac est installée le VVF.</p> <p>Construit en 1966 ce village se situe à 300 m de la base nautique du lac de la Raviège. Il se compose de 60 logements, pour 4 à 8 personnes, soit un total de 316 lits. Equipement «structurant», il apparaît aujourd'hui «sous performant», propose peu de service et donc peu d'emplois et accueille une clientèle peu contributrice à l'économie locale. Le taux de satisfaction est plutôt moyen (63%). Les problématiques suivantes sont soulevées : confort, dimensions, multi-niveaux, non conforme à la réglementation PMR de 2005, esthétique...</p> <p>La clientèle est essentiellement composée de familles, à tendance sociale, qui possèdent déjà une offre importante sur le territoire, notamment via les campings</p> <p>Cet opérateur national, ne répond plus aux attentes de la clientèle et aux besoins du territoire identifiés en terme d'hébergements touristiques.</p> <p>Avec un bail arrivant à échéance, MDP Consulting, qui travaille à l'élaboration de la stratégie touristique du territoire de la CCMLHL, a été mandaté pour éclairer et accompagner la collectivité dans les</p>

	<p>orientations à prendre concernant la destination du VVF. L'emprise de près de 2 ha laisse beaucoup de possibilité et une re naturalisation du sol et fortement envisagée.</p> 
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault ; Commune de La Salvetat-sur-Agout, MDP Consulting, PNR HL, PETR HTO
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Territoire de Lacs – Massif Central
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Qualité des équipements touristique sur le territoire ● Nombre de lits touristiques marchands ● Nombre d'emplois créés ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Avec la présence d'une offre d'hébergement touristique de qualité et en nombre suffisante, La Salvetat renforce sa dynamique économique et touristique. Celle-ci se répartie entre les deux pôles d'attractivité majeurs que sont la cité médiévale et la base de loisirs de La Raviège. Pour renforcer la connexion entre ces deux espaces complémentaires, le village et la base de loisirs, et mieux équilibrer les flux touristiques, un projet de création de liaison douce se dessine avec les services du département de l'Hérault.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 6.1

Rénovation énergétique de l'école primaire de Lacaune

Orientation stratégique	AXE 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique
Action nom	Rénovation énergétique de l'école primaire de Lacaune
Action n°	6.1
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	La commune de Lacaune souhaite engager des travaux énergétiques sur le bâtiment de l'école primaire : isolation, chauffage, menuiseries... Il s'agit de proposer un cadre propice à l'apprentissage des enfants et d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	502 460 €
Plan de financement prévisionnel	Etat Région Département du Tarn Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Diagnostic de performance énergétique ● Economies d'énergies réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	En améliorant la performance énergétique de ce bâtiment public, au cœur du périmètre ORT, la commune démontre sa volonté de s'inscrire dans la transition écologique.
Annexes	

FICHE ACTION N° 6.2

Création d'un réseau de chaleur à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique
Action nom	Création d'un réseau de chaleur à Murat-sur-Vèbre
Action n°	6.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	La commune de Murat-sur-Vèbre souhaite se doter d'un réseau de chaleur bois afin d'alimenter les équipements publics (gendarmerie, école, bibliothèque, salle des fêtes...) ainsi que la maison de retraite et de contribuer à la transition écologique au travers l'utilisation d'une ressource locale.
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Empreinte carbone ● Economies d'énergies réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Structurer les équipements de la commune autour d'un réseau de chaleur favorable à la transition écologique.
Annexes	

PROJET DE MAQUETTE FINANCIERE PETITES VILLES DE DEMAIN - ANNEE 2022

Intitulé du projet	Lieu du projet	Maître d'ouvrage du projet	Cout HT du projet	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Département	%	Autres	%	Autofinancement	%
Axe 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire																	
Construction d'une clinique dentaire	Lacaune	Commune de Lacaune	541 550,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	102 895,00 €	19,00%	xxx	xxx	101 310,00 €	18,71%	xxx	xxx	xxx	xxx
Construction d'un ALAE / ALSH intercommunal	Murat-sur-Vèbre	CCMLHL	520 917,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	172 210,00 €	33,06%			62 510,00 €	12,00%	68 164,00 €	13,09%	xxx	xxx
Construction d'une brigade de gendarmerie (avec logements)	Lacaune	Commune de Lacaune	968 969,00 €	457 078,00 €	47,17%			457 078,00 €	47,17%							511 891,00 €	52,83%
			2 031 436,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	732 183,00 €	36,04%	xxx	xxx	163 820,00 €	8,06%	xxx	xxx	xxx	xxx
Axe 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions : transitions énergétiques, rénovation des logements																	
Axe 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes																	
Réhabilitation du centre ancien - Tranche 1	La Salvetat-sur-Agoût	Commune de La Salvetat-sur-Agoût	880 968,00 €	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
			880 968,00 €	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Axe 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité																	
Réhabilitation du Café de la Source en Halle aux producteurs	La Salvetat-sur-Agoût	Commune de La Salvetat-sur-Agoût	600 000,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	120 000,00 €	20,00%	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx
Construction d'une halle de marché couverte	Murat-sur-Vèbre	Commune de Murat-sur-Vèbre	893 760,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	312 816,00 €	35,00%	xxx	xxx	134 064,00 €	15,00%			xxx	xxx
			1 493 760,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	432 816,00 €	28,97%	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx
Axe 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique																	
Etude de pré-programmation du CIM	Murat-sur-Vèbre	CCMLHL	39 825 €	xxx	xxx							xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Aménagements des réserves du CIM	Murat-sur-Vèbre	CCMLHL	241 174 €	167 895,40 €	80,00%			72 351,00 €	30,00%	104 934,63 €	50,00%					41 973,85 €	20,00%
Amélioration de la qualité d'accueil du château de Calmels	Lacaune	Commune de Lacaune	62 404,27 €	xxx	xxx			xxx	xxx			xxx	xxx			xxx	xxx
			343 403 €	167 895 €	48,89%			xxx	xxx	104 934,63 €	30,56%	0 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Axe 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique																	
TOTAL MAQUETTE 2022 - 10 PROJETS			4 749 566,99 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

PROJET DE MAQUETTE FINANCIERE LACAUNE-LES-BAINS PETITES VILLES DE DEMAIN

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage du projet	Cout HT du projet	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Département	%	Autres	%	Autofinancement	%
Axe 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire																
Construction d'une clinique dentaire	Commune de Lacaune	541 550,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	102 895,00 €	19,00%	xxx	xxx	101 310,00 €	18,71%	xxx	xxx	xxx	xxx
Construction d'une brigade de gendarmerie (avec logements)	Commune de Lacaune	968 969,00 €	xxx	xxx			457 078,00 €	47,17%							511 891,00 €	52,83%
		1 510 519,00 €														
Axe 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions : transitions énergétiques, rénovation des logements																
Création de logements communaux	Commune de Lacaune															
Axe 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes																
Aménagement place de la Balme	Commune de Lacaune															
Aménagement cheminements doux	Commune de Lacaune															
Avenue Jean-Jaurès	Commune de Lacaune															
Refection ilot dégradé rue Medouze	Commune de Lacaune															
Immeubles RIOLS	Commune de Lacaune															
Place Général de Gaulle	Commune de Lacaune															
Axe 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité																
Hôtel d'entreprises - tiers lieux	CCMLHL															
Axe 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique																
Amélioration de la qualité d'accueil du château de Calmels	Commune de Lacaune	62 404,27 €	xxx	xxx			xxx	xxx			xxx	xxx			xxx	xxx
		62 404,27 €														
Axe 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique																
Rénovation énergétique école primaire	Commune de Lacaune															
TOTAL MAQUETTE - 12 PROJETS																

Projets matures

PROJET DE MAQUETTE FINANCIERE MURAT-SUR-VEBRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage du projet	Cout HT du projet	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Département	%	Autres	%	Autofinancement	%
Axe 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire																
Construction d'un ALAE / ALSH intercommunal	CCMLHL	520 917,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Aménagement école maternelle	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Maison des associations	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Axe 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions : transitions énergétiques, rénovation des logements																
Création de logements																
Axe 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes																
Cheminement piétonnier	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Jardin public	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Axe 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité																
Construction d'une halle de marché couverte	Commune de Murat-sur-Vèbre	893 760,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx
Axe 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique																
Etude de pré-programmation du CIM	CCMLHL	39 825 €	xxx	xxx							xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Aménagements des réserves du CIM	CCMLHL	209 869 €	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx					xxx	xxx
Relocalisation du gîte de St Jacques de compostelle	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Camping municipal	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Axe 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique																
Réseau de chaleur	Commune de Murat-sur-Vèbre															
TOTAL MAQUETTE 2022 - 12 PROJETS																

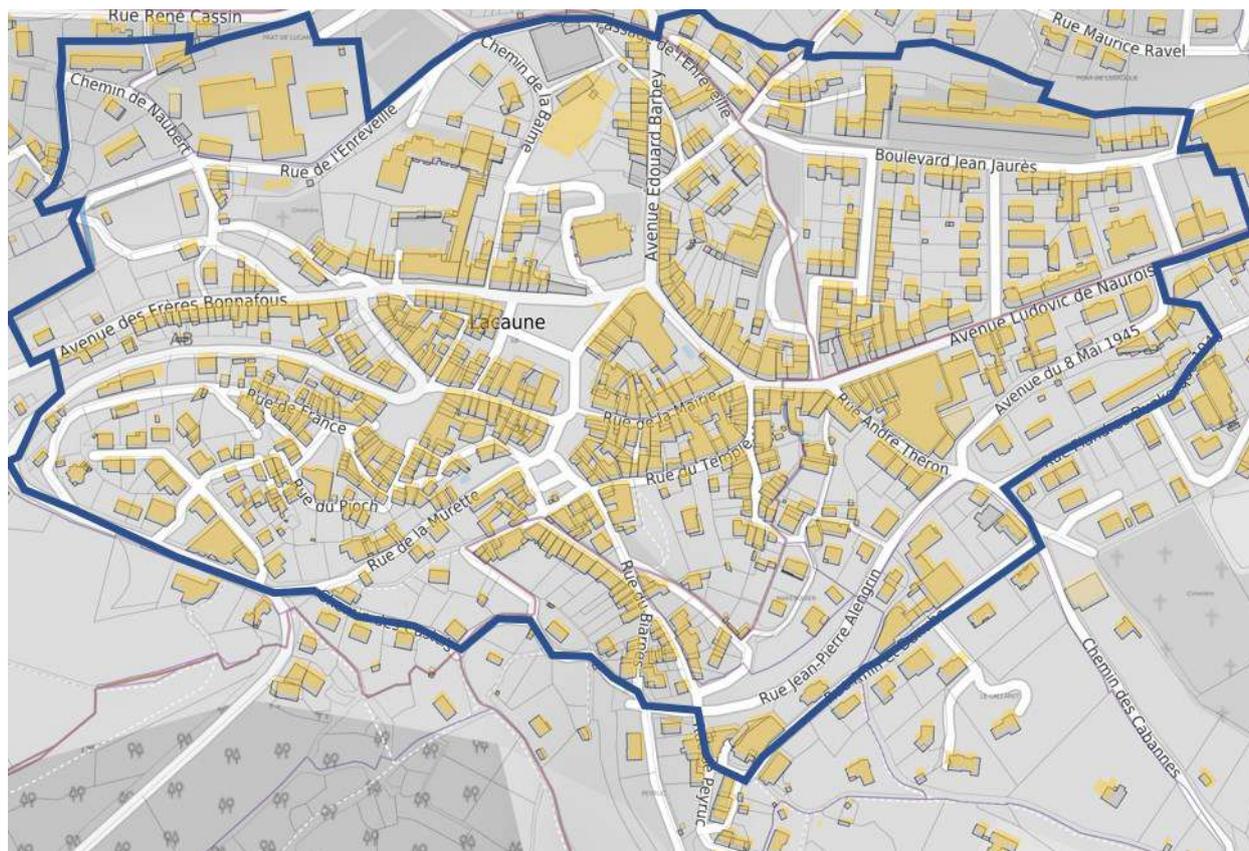
Projets matures

PROJET DE MAQUETTE FINANCIERE LA SALVETAT SUR AGOUT PETITES VILLES DE DEMAIN

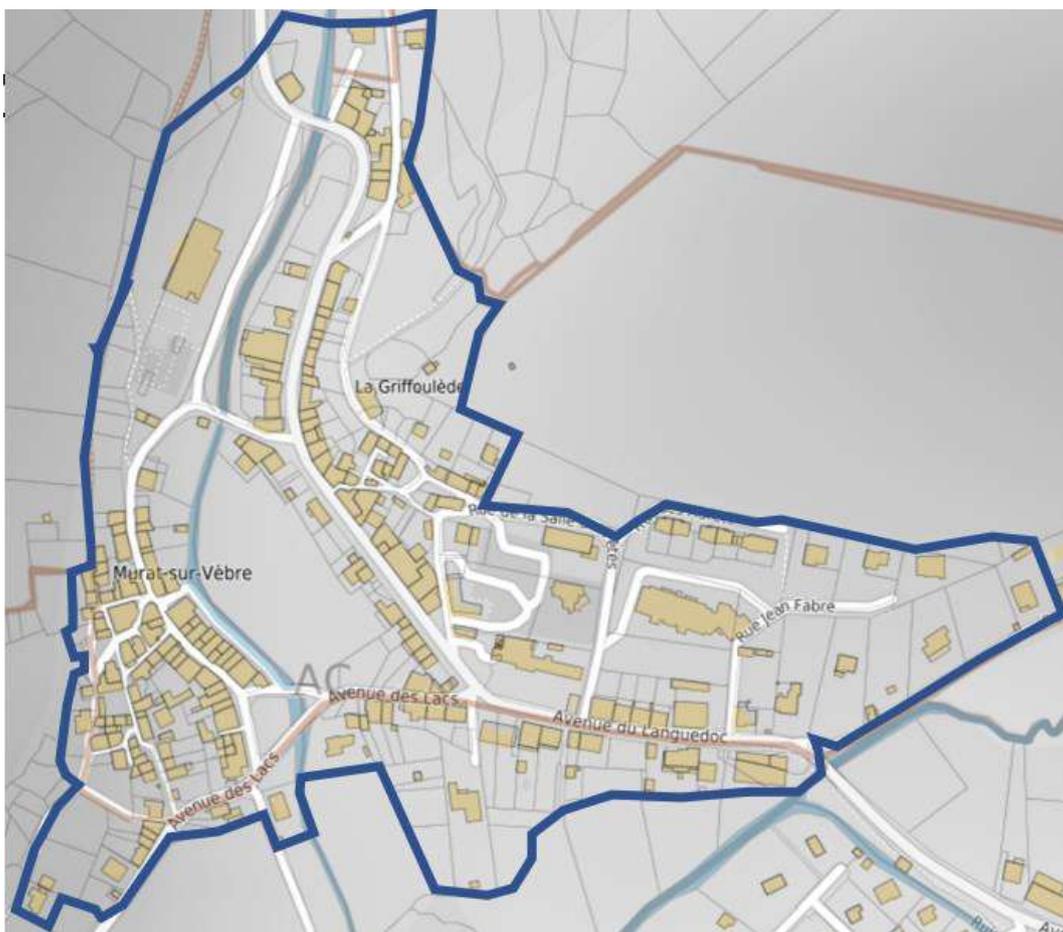
Intitulé du projet	Maître d'ouvrage du projet	Coût HT du projet	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Département	%	Autres	%	Autofinancement	%
Axe 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire																
Micro-crèche	CCMLHL															
Maison de santé	CCMLHL															
Tiers-Lieux	Territoire 34	2 581 620,00 €														
Axe 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions : transitions énergétiques, rénovation des logements																
Réhabilitation de l'ancienne mairie	Territoire 34	2 151 796,00 €														
Axe 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes																
Aménagements urbains du centre ancien	Commune de La Salvetat-sur-Agoût	880 968,00 €	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Liaisons douces	CD34															
Axe 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité																
Réhabilitation du Café de la Source en Halle aux producteurs	Territoire 34	600 000,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	120 000,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx
Friche industrielle	Commune de La Salvetat-sur-Agoût															
Cuisine centrale	Porteur privé															
Axe 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique																
Bike parc	CCMLHL	181 460 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx							xxx	xxx
Piscine des Bouldouires	CCMLHL	4 025 000 €	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx
Colonie des finances	Porteur privé															
Aménagement du gîte de St Jacques de Compostelle	Commune de La Salvetat-sur-Agoût															
VVF	Porteur privé															
Axe 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique																
TOTAL MAQUETTE 2022 - 8 PROJETS																

Projets matures

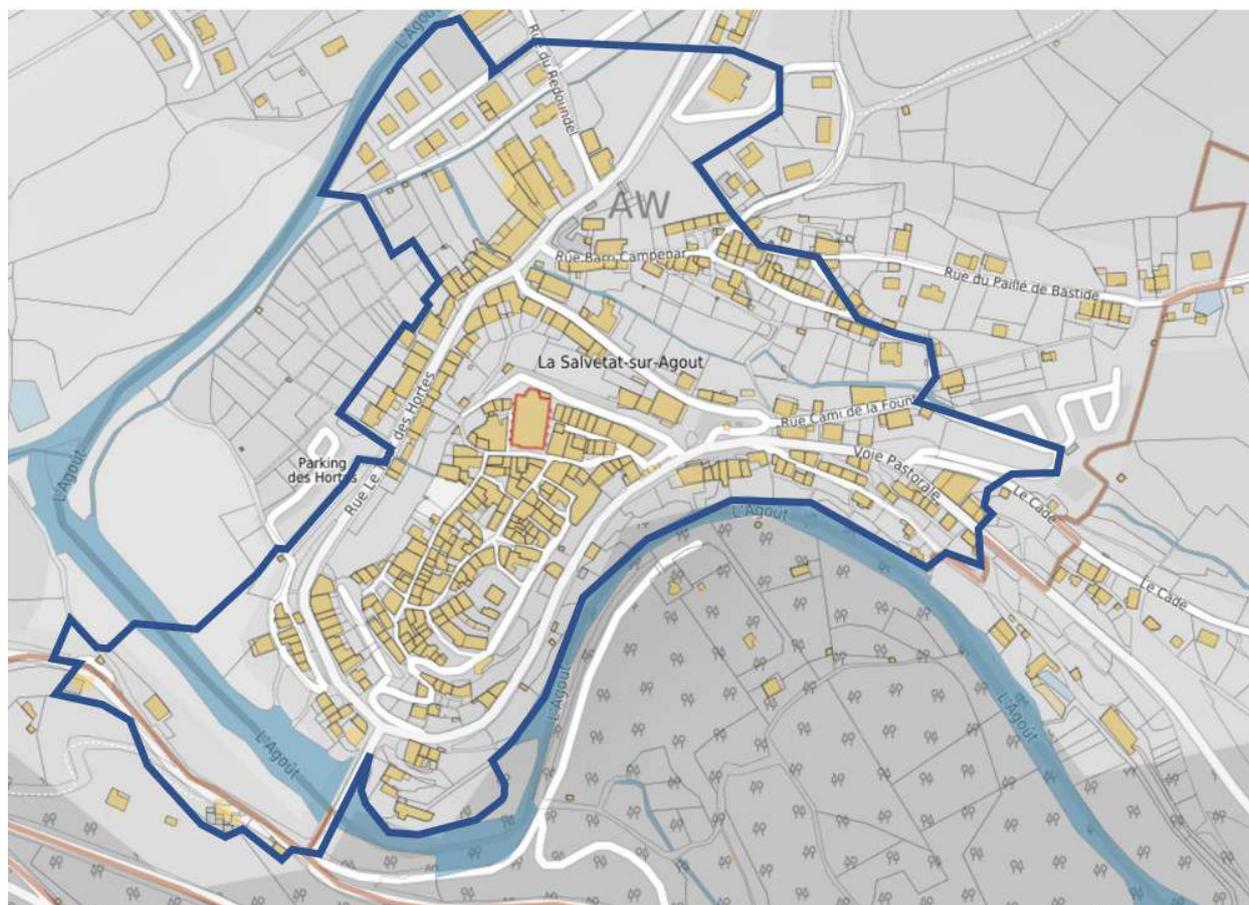
Périmètre secteur d'intervention ORT Lacaune



Périmètre secteur d'intervention ORT Murat-sur-Vèbre



Périmètre secteur d'intervention ORT La Salvetat-sur-Agout



FICHE ACTION N° 1.1

Accueil de loisirs intercommunal Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 1 : Renforcer l'attractivité du centre ancien et développer une offre d'accueil à l'échelle de la commune
Action nom	Accueil de loisirs intercommunal Murat-sur-Vèbre
Action n°	1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (EPCI)
Description de l'action	<p><u>Historique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement deux accueils de loisirs communaux sur le territoire de la CCMLHL - Arrivée de nouvelles familles, amplifiée par l'effet covid, dépourvues de soutien familial et mis à mal par le peu d'offre de mode de garde sur le territoire. - Un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire non agréé sur la commune de Murat-sur-Vèbre - Des locaux non adaptés difficiles à aménager pour améliorer la qualité du service <p><u>Projet :</u> Création d'un service ALAE / ALSH intercommunal sur la commune de Murat-sur-Vèbre agréé par la Caf Construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir ce service</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <p>COMPLÉTER L'OFFRE EDUCATIVE DES ENFANTS DU TERRITOIRE : L'ALSH sera en mesure d'accueillir jusqu'à 20 enfants de 3 à 12 ans issus de l'ensemble des communes du territoire de CCMLHL</p> <p>SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : La CCMLHL a pour volonté de mieux répondre aux besoins diversifiés des familles, et les aider à concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Ce nouveau service apparaît réellement comme une chance pour pérenniser les installations et en impulser de nouvelles.</p>

	<p>ASSURER LA SECURITÉ PHYSIQUE, MORALE ET AFFECTIVE DES ENFANTS, CONTRIBUER À LES RENDRE AUTONOME ET RESPONSABLE ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE :</p> <p>Volonté d'offrir à tous les enfants un accès à des loisirs de qualité à travers la construction d'un nouveau bâtiment dédié exclusivement à l'ALAE / ALSH. Des espaces clés seront définis, conformément aux exigences de la PMI et de la DDETS-PP et conçus au regard des besoins des enfants. Accolé à l'école maternelle de Murat-sur-Vèbre, ce bâtiment permettrait de conserver une certaine praticité, fonctionnalité, de sécuriser les enfants via un espace extérieur fermé et protégé et de favoriser la mutualisation de certains outils pédagogiques avec l'école.</p> <p><u>Caractéristiques des aménagements / travaux :</u></p> <p>Le projet comprendra la construction d'un bâtiment, l'aménagement des espaces extérieurs et les équipements (aire de jeux...). Il s'attachera à respecter les recommandations de la PMI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle d'activités : 3m2 par enfant (minimum) - Sanitaires des enfants : 1 WC pour 7 enfants séparés par des cloisons d'intimité, petites cuvettes, points d'eau à 50cm de hauteur... - Dortoirs, salles de repos : 1 dortoir pour 12 enfants ; superficie de 7m2 pour le 1er lit + 1m2 par lit supplémentaire, pas de lit superposé
Partenaires	<p>Partenaires techniques : Commune de Murat-sur-Vèbre, PETR HTO, Caf, MSA, PMI, DDCSTTP</p> <p>Partenaires financiers : Europe, Etat, Département du Tarn, Caf, MSA</p>
Dépenses prévisionnelles	520 917 €
Plan de financement prévisionnel	<p>Europe (leader)</p> <p>Etat : 172 210€</p> <p>Département : 62 510€</p> <p>Caf : 50 000€</p> <p>MSA : 18 164 €</p> <p>Autofinancement :</p>
Calendrier	<p>JANVIER : Travail sur pièces consultation études de sols et diffusion via mail, retour des offres maîtrises d'œuvres, analyse des offres, bureau communautaire pour décision d'attribution marché de maîtrise d'œuvre, information candidats + notification du marché et avis d'attribution, dépôt permis de construire, travail sur pièces consultation bureau de contrôle / SPS, retour des offres études de sols et analyse, envoi du devis signé, envoi des demandes de subventions DETR, CD81, Caf, diffusion consultation bureau de contrôle / SPS</p> <p>FEVRIER : Retour des offres bureau de contrôle / SPS, analyse des offres, envoi du devis signé</p> <p><i>PRO/DCE</i></p>

	<p><i>Réalisation étude de sol</i></p> <p>MARS : Travail sur pièces consultation entreprises, diffusion consultation entreprises <i>Démarrage intervention bureau de contrôle + SPS dans la phase de conception</i></p> <p>AVRIL : Retour des offres entreprises - Analyse des offres - voir si lot à négocier/relancer <i>Réception réceptionnés de demandes de subventions</i> Dépôt subvention Leader</p> <p>MAI : Commission des marchés pour analyse des offres, conseil communautaire pour décision d'attribution des marchés d'entreprises</p> <p>JUIN : Information entreprises non retenues, notification du marché et avis d'attribution</p> <p>JUILLET / AOUT : <i>Période de préparation au chantier</i> SEPTEMBRE : <i>Démarrage chantier</i></p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE – Contrat Atout Tarn - Convention Territoriale Globale Caf
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de salles (salle de sieste, de motricité, de soins, accueil famille...) • Nombre d'espaces consacrés et adaptés à chaque tranche d'âge (coin des tout-petits, coin des préados...) • Nombre d'équipements et espaces extérieurs utilisés par les enfants aux normes en vigueur • Avis favorables des autorités publiques • Régularité de la fréquentation des enfants et évolution du nombre d'enfants accueillis • Nombre d'enfants accueillis en situation de handicap
Conséquence sur la fonction de centralité	Implantation du projet en cœur de village, dans le périmètre ORT, à proximité de tous les services et équipements à la population, ce qui permettra de renforcer sa fonction de centralité et d'offrir un nouveau service enfance / jeunesse au territoire.
Annexes	Autorisation nécessaire de la PMI

FICHE ACTION N° 1.2

Construction d'un cabinet dentaire à Lacaune

Orientation stratégique	AXE 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Construction d'un cabinet dentaire à Lacaune
Action n°	1.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	Extension de la maison de santé pluridisciplinaires de Lacaune qui permettra d'accueillir un ou plusieurs dentistes. Objectifs : - Favoriser l'installation de professionnels de santé pour pallier au déficit observé sur le territoire - Permettre l'accès aux soins au plus grand nombre à travers un équipement de qualité
Partenaires	Europe ; Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLHL
Dépenses prévisionnel/définitif	541 550 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Leader : Etat : 102 895 € Région : Département du Tarn : 101 310 € CCMLHL : Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Octobre 2022 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : Décembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE Contrat Atout Tarn
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de professionnels de santé sur le territoire ● Nombre d'installation de professionnels de santé dans le nouvel équipement ● Durée d'exercice des professionnels de santé dans le nouveau bâtiment



	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de consultations réalisées ● Nombre de patients satisfaits
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'une offre de santé suffisante et de qualité apparait indispensable pour favoriser l'attractivité du territoire. Dans le cadre de l'enquête menée auprès de la population lors de l'élaboration du diagnostic partagé, la thématique santé est apparue comme la priorité pour les habitants et le premier axe de travail à mener pour renforcer l'attractivité et la qualité de vie sur le territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3

Construction d'une nouvelle gendarmerie à Lacaune

Orientation stratégique	AXE 1 Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Construction d'une nouvelle gendarmerie à Lacaune
Action n°	1.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	Bâtiments actuels vétustes difficiles à réhabiliter qui ont orienté le projet vers la construction d'un bâtiment neuf. Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Permettre le maintien de ce service public rural indispensable - Apporter un confort de travail et une meilleure qualité de vie aux professionnels
Partenaires	Partenaire technique : bureau d'étude Thémélia Partenaire financier : Etat
Dépenses prévisionnelles	968 969 €
Plan de financement prévisionnel	Etat : 457 078 € Autofinancement : 511 891 €
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Octobre 2022 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution et nombre de services publics présents sur le territoire ● Nombre de logements de fonction créés ● Nombre de pièces destinées à l'activité professionnelle ● Nombre de missions exécutées
Conséquence sur la fonction de centralité	Gendarmerie située dans le périmètre ORT, au cœur du village de Lacaune-les-Bains, favorable à la dynamique du centre-ville.
Annexes	



FICHE ACTION N° 1.4

Création d'une micro-crèche à La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 1 Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Création d'une micro-crèche à La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	1.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>La première étape de l'action consiste en une étude des besoins pour définir les modalités d'un éventuel accueil petite enfance sur la commune de La Salvetat sur Agoût.</p> <p>Le territoire de la CCMLHL recense à ce jour 1 crèche municipale de 20 places théoriques d'accueil, 1 Maison d'Assistante Maternelle composée de 2 assistantes maternelles pour 7 agréments, 12 assistantes maternelles couvrant 35 places théoriques d'accueil.</p> <p>De nombreux parents sans solutions sont recensés.</p> <p>Par ailleurs, le départ à la retraite de 3 assistantes maternelles sur 12, à l'horizon 2025, suscite une inquiétude particulière tandis que le nombre de naissance se maintient voire progresse dans certaines communes du territoire.</p> <p>Derrière la commune de Lacaune, c'est la commune de La Salvetat-sur-Agoût qui recense le plus de naissances au niveau du territoire de la CCMLHL. Elle ne dispose pas à ce jour d'établissement d'accueil du jeune enfant. La micro-crèche paraîtrait être le type de structure le plus approprié.</p>
Partenaires	<p>Partenaires financiers : Etat-DETR ; Région Occitanie ; Conseil Départemental, Caf, MSA</p> <p>Partenaires techniques : PMI ; Commune de La Salvetat-sur-Agoût, Caf, MSA</p>
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	



Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Projet 2.2.2. CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'enfants accueillis ● Capacité théorique d'accueil à l'échelle de la communauté de communes ● Nombre de parents sans solutions ● Satisfaction des parents par rapport à la qualité du service rendu ● Nombre d'agréments délivrés ● Taux d'occupation de la structure ● Rapport d'activité et bilan financier
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'établissements d'accueil du jeune enfant pour satisfaire les besoins des familles en termes de modes de garde est un axe clé de la stratégie visant à renforcer l'attractivité du territoire. Avec ce nouveau service, la commune de La Salvetat et les communes environnantes seraient susceptibles d'accueillir de nouvelles familles et ainsi renforcer leur vitalité.
Annexes	Autorisation nécessaire de la PMI

FICHE ACTION N° 1.5

Rénovation et réaménagement de l'école maternelle de Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 1 Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Aménagement de l'école de Murat-sur-Vèbre
Action n°	1.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	La commune de Murat-sur-Vèbre souhaite engager des travaux afin de rénover et réaménager l'intérieur de l'école maternelle. Il s'agit de proposer un cadre propice à l'apprentissage des enfants et d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	502 460 €
Plan de financement prévisionnel	Etat Région Département du Tarn Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE – Contrat Atout Tarn
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nouvelles fonctionnalités du bâtiment ● Nombre d'enfants accueillis ● Economies d'énergies réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	En favorisant la qualité des services dispensés sur le territoire et plus précisément au cœur du périmètre ORT de la commune, Murat-sur-Vèbre espère répondre aux besoins des familles et les fixer durablement sur le territoire.
Annexes	

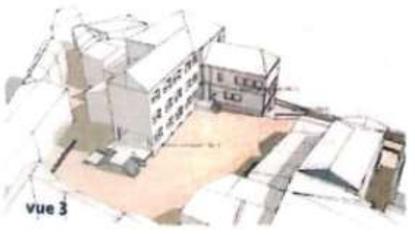
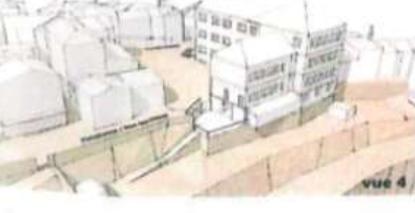


FICHE ACTION N° 1.6

Réhabilitation des anciens locaux de l'ASEI en Tiers Lieux à La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Réhabilitation des anciens locaux de l'ASEI en Tiers Lieux à La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	1.6
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de La Salvetat-sur-Agoût
Description de l'action	<p>La Commune de La Salvetat-sur-Agoût dispose d'un centre bourg emblématique en raison de sa configuration très escarpée, de l'ancienneté et de l'imbrication du bâti qui le constitue. Si l'étroitesse des espaces publics et les dimensions restreintes de la trame urbaine bâtie rendent complexes l'occupation contemporaine des bâtiments, la commune envisage néanmoins de retrouver des usages pour les bâtiments les plus importants, aujourd'hui vacants ou sous-occupés.</p> <p>C'est pourquoi la commune souhaite utiliser le bâtiment de l'ancienne ASEI qui lui appartient. Après plusieurs réflexions et axes de travail différents, la création d'un tiers lieu a été retenu pour répondre aux besoins identifiés auprès du secteur associatif et des différents services publics, tant en période hivernale qu'en période touristique où la commune connaît une fréquentation importante.</p> <p>En prolongement de l'étude de programmation urbaine / centres bourgs réalisée par l'agence turbines de juillet 2016 à mai 2017, une réflexion approfondie a été réalisée par la municipalité sur le bâtiment, les besoins du tiers-lieux et, de façon complémentaire, sur l'aménagement de l'ensemble des espaces publics de la ville haute (y compris les nouveaux espaces publics à créer autour de ce futur équipement).</p>



	<p>Le projet retenu fait partie intégrante d'une démarche urbaine globale et cohérente sur l'ensemble du bourg-centre et porte des ambitions multiples :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>vue 3</p> </div> <div style="text-align: left;"> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un pôle de vie culturelle ouvert à tous (espace d'exposition, locaux associatifs, radio, médiathèque, foyer, espace de coworking, studio) </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>vue 2</p> </div> <div style="text-align: left;"> <ul style="list-style-type: none"> - Réinvestir un bâtiment important dans la structure urbaine aujourd'hui désaffecté </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>vue 4</p> </div> <div style="text-align: left;"> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la restructuration du centre bourg et à sa revitalisation </div> </div>
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles	2 191 860€ (+ 389 760€ pour les aménagements extérieurs)
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Fiche action 2.3.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'usagers accueillis ● Nombre d'animations / manifestations organisées ● Nombre d'associations impliquées dans le projet ● Evolution démographique de la commune engendrée par l'arrivée de nouvelles populations ● Nombre d'emplois créés / maintenus

Conséquence sur la fonction de centralité	Projet qui permettra de redonner vie à un bâtiment clé dans la structure urbaine en générant une dynamique associative, économique, culturelle et touristique favorable au cœur du village.
Annexes	Voir dossier de présentation Agence Turbines

FICHE ACTION N° 1.7

Aménagement d'une maison des associations à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 1 Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Aménagement d'une maison des associations à Murat-sur-Vèbre
Action n°	1.7
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	Aménagement d'un lieu de rencontre pour les associations dans le but de favoriser leur implication et leur activité sur le territoire.
Partenaires	Associations locales Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la Région Occitanie : Projet 2.2.2. CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution et nombre d'associations sur le territoire ● Evolution et nombre de bénévoles ● Nombre d'animations proposées
Conséquence sur la fonction de centralité	Au cœur de la commune, ce projet viserait à renforcer le tissu associatif à travers un espace dédié, propice aux réunions et aux initiatives d'animations en tout genre qui favorisent le dynamisme de la commune et vitalise le cœur du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.8

Création d'une maison de santé à La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Création d'une maison de santé à La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	1.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	Création et construction d'un maison de santé pluridisciplinaires afin de : - Offrir un cadre de travail adapté aux professionnels de santé en poste - Favoriser le travail multi partenarial - Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé pour pallier au déficit observé sur le territoire - Permettre l'accès aux soins au plus grand nombre à travers un équipement de qualité
Partenaires	Partenaires techniques : PETR HTO, professionnels de santé, commune de La Salvetat-sur-Agoût, Partenaires financiers : Etat ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault
Dépenses prévisionnelles	1 608 000€
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Action 2.2 - Projet 2.2.1 CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de professionnels de santé sur le territoire ● Nombre d'actions multi partenariales menées ● Nombre d'installation de professionnels de santé dans le nouvel équipement



	<ul style="list-style-type: none"> ● Durée d'exercice des professionnels de santé dans le nouveau bâtiment ● Nombre de consultations réalisées ● Nombre de patients satisfaits
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'une offre de santé suffisante et de qualité apparait indispensable pour favoriser l'attractivité du territoire. Dans le cadre de l'enquête menée auprès de la population lors de l'élaboration du diagnostic partagé, la thématique santé est apparue comme la priorité pour les habitants et le premier axe de travail à mener pour renforcer l'attractivité et la qualité de vie sur le territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Orientation stratégique	AXE 2 Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions
Action nom	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Action n°	2.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>L'OPAH, au regard des caractéristiques mises en évidence sur le territoire lors de l'étude pré-opérationnelle, visera à intervenir de façon durable sur l'habitat par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien de la population, et notamment le maintien à domicile des personnes âgées, • L'accueil de familles avec enfants, • La proposition de logements locatifs de qualité notamment pour les employés des grands secteurs d'activités, • La résorption du logement indigne concernée notamment par les catégories socioprofessionnelles les plus basses, • La lutte contre la précarité énergétique. <p>Les communautés de communes Sidobre Vals et Plateaux et des Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc sont maîtres d'ouvrage de l'opération.</p> <p>Le pilotage est réalisé par la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux, maître d'ouvrage délégué.</p> <p>Le PETR Hautes Terres d'Oc, en charge de l'animation, veillera au respect de la convention de programme et garantira une bonne coordination des partenaires. Il s'assurera par ailleurs de la bonne exécution du suivi et de l'animation de l'OPAH.</p>



	<p>Objectifs quantitatifs fixés par les communes PVD de la CCMLHL :</p> <p>La Salvetat-sur-Agoût :</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Objectifs par thématique</th> <th>Nombre de foyers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>HM</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>Autonomie</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>TL- LHI</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Total*</td> <td>35</td> </tr> </tbody> </table> <p>Lacaune :</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Objectifs par thématique</th> <th>Nombre de foyers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>HM</td> <td>54</td> </tr> <tr> <td>Autonomie</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>TL- LHI</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Total*</td> <td>78</td> </tr> </tbody> </table> <p>Murat-sur-Vèbre :</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Objectifs par thématique</th> <th>Nombre de foyers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>HM</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>Autonomie</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>TL- LHI</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total*</td> <td>27</td> </tr> </tbody> </table>	Objectifs par thématique	Nombre de foyers	HM	23	Autonomie	6	TL- LHI	3	PB	3	Total*	35	Objectifs par thématique	Nombre de foyers	HM	54	Autonomie	12	TL- LHI	5	PB	7	Total*	78	Objectifs par thématique	Nombre de foyers	HM	18	Autonomie	6	TL- LHI	2	PB	1	Total*	27
Objectifs par thématique	Nombre de foyers																																				
HM	23																																				
Autonomie	6																																				
TL- LHI	3																																				
PB	3																																				
Total*	35																																				
Objectifs par thématique	Nombre de foyers																																				
HM	54																																				
Autonomie	12																																				
TL- LHI	5																																				
PB	7																																				
Total*	78																																				
Objectifs par thématique	Nombre de foyers																																				
HM	18																																				
Autonomie	6																																				
TL- LHI	2																																				
PB	1																																				
Total*	27																																				
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - l'Etat : services du Tarn et de l'Hérault, - l'ANAH (délégation du Tarn et de l'Hérault), - les Agences Régionales de Santé, - Conseil Régional Occitanie, - les Conseils Départementaux du Tarn et de l'Hérault, - la CAF et la MSA du Tarn et de l'Hérault, - l'ADIL du Tarn et de l'Hérault, - Action Logement, - les organismes HLM concernés par l'opération, - le guichet unique de la rénovation énergétique (GURE), les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine, les CAUE du Tarn et de l'Hérault, les Chambres de Métiers, la Fédération du Bâtiment, les CAPEB - PETR - CCSVP 																																				

	- Communes																																							
Dépenses prévisionnelles	<p>Participations financières de la CCMLHL :</p>  <p>Communauté de communes Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc</p> <p>Pour les PB, le nombre de logements subventionnés est de 2 maximum, par dossier.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3"></th> <th>Nombre total de dossiers</th> <th>Plafond des travaux subventionnables CCMLMHL</th> <th>Taux CCMLMHL</th> <th>Subventions CCMLMHL/dossier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Propriétaires occupants (PO)</td> <td>MaPrimeRénov Sérénité</td> <td>modestes et très modestes</td> <td>114</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Autonomie</td> <td>modestes et très modestes</td> <td>33</td> <td>10 000 €</td> <td>10 %</td> <td>1 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux lourds (LHI ou TD)</td> <td>modestes et très modestes</td> <td>9</td> <td>50 000 €</td> <td>10%</td> <td>5 000 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Propriétaires bailleurs (PB)</td> <td colspan="2">Lutte contre l'Habitat Indigne Travaux lourds</td> <td>7</td> <td>50 000 €</td> <td>10 %</td> <td>5 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Toutes les autres thématiques</td> <td>5</td> <td>30 000 €</td> <td>10 %</td> <td>3 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Nombre total de dossiers	Plafond des travaux subventionnables CCMLMHL	Taux CCMLMHL	Subventions CCMLMHL/dossier	Propriétaires occupants (PO)	MaPrimeRénov Sérénité	modestes et très modestes	114	-	-	-	Autonomie	modestes et très modestes	33	10 000 €	10 %	1 000 €	Travaux lourds (LHI ou TD)	modestes et très modestes	9	50 000 €	10%	5 000 €	Propriétaires bailleurs (PB)	Lutte contre l'Habitat Indigne Travaux lourds		7	50 000 €	10 %	5 000 €	Toutes les autres thématiques		5	30 000 €	10 %	3 000 €
			Nombre total de dossiers	Plafond des travaux subventionnables CCMLMHL	Taux CCMLMHL	Subventions CCMLMHL/dossier																																		
Propriétaires occupants (PO)	MaPrimeRénov Sérénité	modestes et très modestes	114	-	-	-																																		
	Autonomie	modestes et très modestes	33	10 000 €	10 %	1 000 €																																		
	Travaux lourds (LHI ou TD)	modestes et très modestes	9	50 000 €	10%	5 000 €																																		
Propriétaires bailleurs (PB)	Lutte contre l'Habitat Indigne Travaux lourds		7	50 000 €	10 %	5 000 €																																		
	Toutes les autres thématiques		5	30 000 €	10 %	3 000 €																																		
Plan de financement prévisionnel	ANAH, Fondation Abbé Pierre, Caisses de retraite, FNACA, collectivités, Etat																																							
Calendrier	Lancement printemps 2022																																							
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE																																							
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de contacts ● Nombre de logements financés ● Nombre et types d'actions menées (en termes de communication, de prospection) ● Nombre de situations repérées (localisation, typologie) et résultats de suivi (travaux, relogement, accompagnement etc) ● Nombre de procédures LHI mises en œuvre (arrêté de mise en sécurité, RSD, constats de non-décence, signalement ARS) ● Nombre de réunions organisées avec les partenaires, nombre de rencontre avec les référents communaux ● Mobilisation de tous les financements possibles : restes à charge (€, %) ● Nombre d'évaluations énergétiques réalisées 																																							
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a vocation à favoriser la réhabilitation de logements situés au cœur des communes Petites Villes de Demain et ainsi contribuer au renforcement de leur fonction de centralité.																																							
Annexes																																								

FICHE ACTION N° 2.2

Réhabilitation de l'ancienne mairie de La Salvetat sur Agout

Orientation stratégique	AXE 2 Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions
Action nom	Réhabilitation de l'ancienne mairie de La Salvetat-sur-Agout
Action n°	2.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Territoire 34
Description de l'action	<p>Cette action vise à réhabiliter un bâtiment structurant du centre ancien, l'ancienne mairie, pour créer du logement : 3 appartements sont envisagés + des logements saisonniers qui associent espaces privés / espaces communs.</p> <p>Ce projet se couplera par ailleurs avec l'aménagement d'un restaurant en rez de chaussé du bâtiment afin de renforcer la dynamique commerciale du centre-ancien.</p> 
Partenaires	Etat-DSIL ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault
Dépenses prévisionnelles	2 151 796€ (pour l'aménagement de l'ensemble du bâtiment)
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2023</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Suite fiche projet 2.3.1. CRTE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de logements locatifs proposés sur la commune ● Nombre de logements loués ● Nombre de demandes recensées pour intégrer ces logements ● Nombre de logements réhabilités au sein du périmètre ORT ● Nombre de commerces de proximité sur le territoire ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Projet qui permettra de redonner vie à un bâtiment clé dans la structure urbaine en générant une dynamique résidentielle et commerciale au cœur du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3

Création de logements communaux - Lacaune

Orientation stratégique	AXE 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions
Action nom	Création de logements communaux
Action n°	2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>La mairie de Lacaune souhaite réaménager des bâtiments dont elle est propriétaire en logements afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Palier au déficit de logements locatifs - Répondre au besoin en logements saisonniers - Créer un modèle de logements saisonniers conformes aux nouvelles aspirations (collocation, espaces privés / espaces communs) - Proposer des logements de qualité adaptés aux configurations des ménages 
Partenaires	Etat-DSIL ; Région Occitanie
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourgs centres Occitanie : fiche action 1.2.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	● Nombre de logements locatifs proposés sur la commune

	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de logements loués ● Nombre de demandes recensées pour intégrer ces logements ● Nombre de logements réhabilités au sein du périmètre ORT
Conséquence sur la fonction de centralité	Projet qui permettra de réhabiliter des bâtiments existants au cœur du périmètre ORT et qui sera à même de générer une dynamique résidentielle au cœur du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.4

Création de logements – Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 2 Rénover et présenter une offre d’habitat attractive et adaptée aux évolutions
Action nom	Création de logements communaux
Action n°	2.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maitre d’ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l’action	<p>La commune de Murat-sur-Vèbre dispose de nombreuses habitations vacantes au cœur de son centre-ancien qui pourraient être réhabilitées pour étoffer l’offre locative et par la même occasion améliorer l’esthétique urbaine.</p> 
Partenaires	Etat-DSIL ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2024</p> <p>Date prévisionnelle d’achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourgs centres Occitanie : action 3.2.
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de logements locatifs proposés sur la commune ● Nombre de logements loués ● Nombre de demandes recensées pour intégrer ces logements

	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de logements réhabilités au sein du périmètre ORT
Conséquence sur la fonction de centralité	Projet qui permettra de réhabiliter des bâtiments existants au cœur du périmètre ORT et qui sera à même de générer une dynamique résidentielle au cœur du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1

Aménagements urbains du centre ancien – La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagements urbains du centre ancien – La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	3.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Commune de La Salvetat-sur-Agoût
Description de l'action	<p>Améliorer l'esthétique urbaine par un enfouissement des réseaux, une réfection des voiries en « pavé de Paris », une végétalisation des espaces, un système de récupération des eaux de pluie performant.</p>    
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault

Dépenses prévisionnelles	<p>TRANCHE 1 : 880 968 €</p> <p>Réseau assainissement : 119 859€</p> <p>Réseau eau : 141 944€</p> <p>Voirie – aménagement : 619 165€</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Réseau assainissement</p> <p>CD34</p> <p>Adour Garonne</p> <p>Association Peps's</p> <p>Autofinancement</p> <p>Réseau eau</p> <p>CD34</p> <p>Autofinancement</p> <p>Voirie – aménagement</p> <p>CD34</p> <p>Région (hors réseaux)</p> <p>Etat DSIL</p> <p>Autofinancement</p>
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2023</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Axe 1 contrat bourg centre de la région Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du chiffre d'affaires des commerces établis sur le haut du village ● Nombre de maisons réhabilitées sur le haut du village ● Nombre de maisons ouvertes à l'année ● Evolution du nombre de personnes accueillies dans le Bureau d'Information Touristique situé au cœur du village
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image de l'ancienne cité médiévale de La Salvetat sur Agoût. Ces aménagements seront favorables à la dynamique de cet espace central, pourront générer des flux plus importants et amener habitants, touristes à réinvestir le cœur du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2

Aménagements Place de la Balme

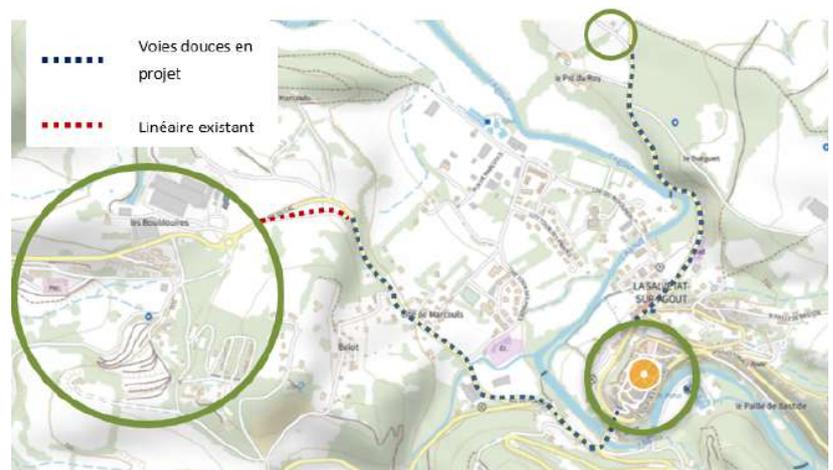
Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagements Place de la Balme
Action n°	3.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>La place de la Balme a été ciblée pour accueillir de nouveaux équipements à la population, gymnase, pôle culturel, du fait de sa position stratégique : proximité du centre-ville et du collège du Montalet.</p> <p>Afin de mettre en cohérence ces équipements et harmoniser l'esthétique urbaine des travaux d'aménagements urbains sont à prévoir : places de stationnement à créer, végétalisation ...</p> 
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023

	Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : projet 1.1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de places de stationnement créées ● Nombre de personnes qui se déplacent à pied ● Nombre d'aménagements urbains réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image du centre-ville Lacaune et d'impulser une dynamique culturelle et sociale sur le périmètre ORT à travers des aménagements qualitatifs
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3

Aménagement de liaisons douces à La Salvetat sur Agoût

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement de liaisons douces à La Salvetat sur Agoût
Action n°	3.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Département de l'Hérault
Description de l'action	<p>Création de liaisons douces entre le centre ancien et la base de loisirs de la Raviège, le centre ancien et la Chapelle Saint Etienne de Cavall afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mailler l'ensemble des pôles d'attractivité de la commune - Orienter les flux vers le centre ancien - Lutter contre l'utilisation de la voiture individuelle en utilisant des modes de transport plus durables - S'inscrire dans la transition écologique - Sécuriser piétons et cyclistes
Partenaires	Département de l'Hérault
Dépenses prévisionnelles	

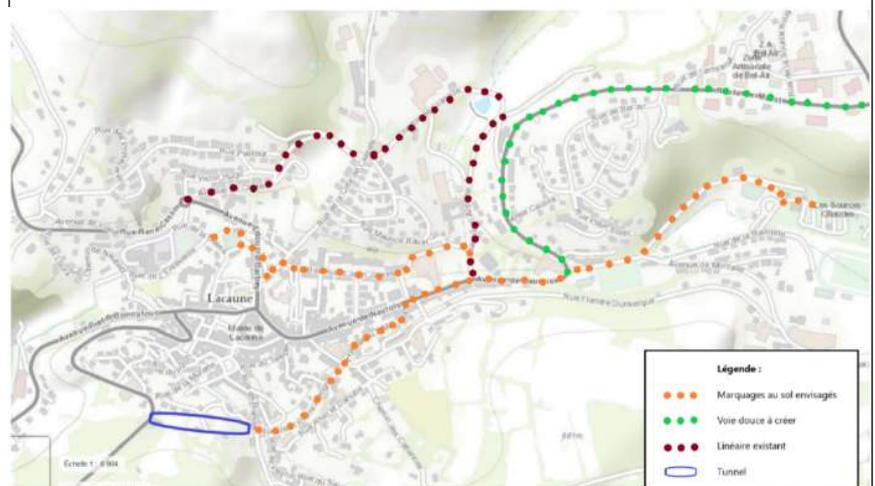


Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de déplacements motorisés ● Nombre de nouveaux linéaires créés ● Empreinte Carbonne ● Dépense moyenne de carburant associé à l'utilisation de la voiture ● Part des ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (données GEODIP)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les liaisons douces permettraient de mailler les différents pôles d'attractivité de la commune et amener les flux vers le centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.4

Aménagement de cheminement doux à Lacaune

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement de cheminement doux à Lacaune
Action n°	3.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Création de cheminements doux afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mailler l'ensemble des pôles d'attractivité de Lacaune aux différentes fonctions urbaines (résidentielle, loisir/tourisme, service/équipement à la population, commerciales) - Lutter contre l'utilisation de la voiture individuelle en utilisant des modes de transport plus durables - S'inscrire dans la transition écologique - Favoriser la continuité de linéaires existants (voie verte du petit train, cheminement piétonnier existant) notamment avec la réouverture du tunnel du petit train (prévue pour 2022) - Sécuriser piétons et cyclistes



Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : projet 1.1.3
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de déplacements motorisés ● Nombre de nouveaux linéaires créés ● Empreinte Carbonne ● Dépense moyenne de carburant associé à l'utilisation de la voiture ● Part des ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (données GEODIP)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les liaisons douces permettraient de mailler les différents pôles urbains de la commune et amener les flux vers le centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.5

Aménagement d'un jardin public à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement d'un jardin public à Murat-sur-Vèbre
Action n°	3.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	La nature est présente partout, pas seulement autour mais aussi au sein même du village de Murat. Elle constitue un élément identitaire de la commune qui peut être utilisé au profit des usages des résidents, touristes : activités, loisirs... Il conviendrait d'aménager certains espaces en jardins publics afin d'améliorer l'esthétique, le cadre de vie et le confort des habitants dans une optique de cohérence urbaine globale.
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL, PNR HL
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'arbres plantés ● Fréquentation de l'espace aménagé ● Nombre de maisons réhabilitées grâce à un cadre de vie amélioré
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image du centre-ancien de Murat sur Vèbre et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Il permet d'impulser

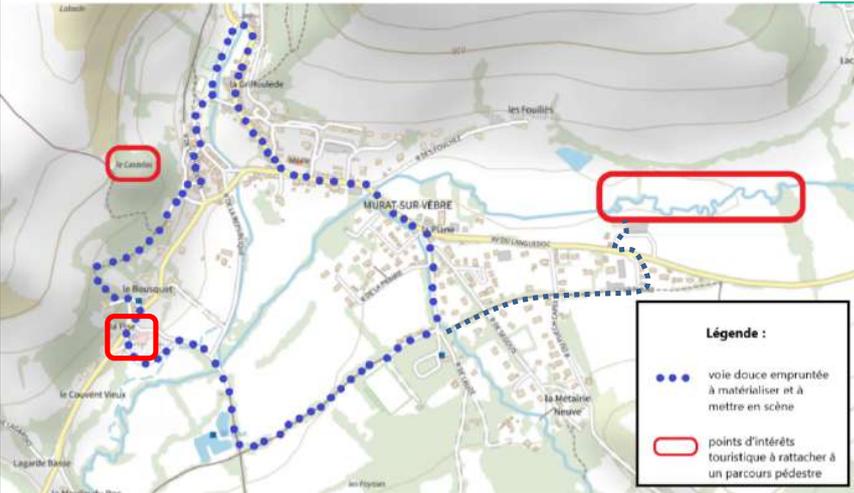




	une dynamique sociale, commerciale, résidentielle, touristique sur le périmètre ORT.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.6

Aménagement d'un sentier piétonnier à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement d'un sentier piétonnier à Murat-sur-Vèbre
Action n°	3.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	<p>Création d'un sentier piétonnier qui permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mailler l'ensemble des pôles de la commune aux différentes fonctions urbaines (résidentielle, loisir/tourisme, service/équipement à la population, commerciales) - Découvrir dans un cadre bucolique le village, la nature et ses attraits touristiques (méandres de la Vèbre, chemin de Saint Jacques de Compostelle, le Castelas, Eglise Saint Etienne...) - Favoriser les déplacements doux  <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> ••••• voie douce empruntée à matérialiser et à mettre en scène ○ points d'intérêts touristique à rattacher à un parcours pédestre
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL
Dépenses prévisionnelles	

Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de déplacements motorisés ● Nombre de nouveaux linéaires créés ● Empreinte Carbonne ● Dépense moyenne de carburant associé à l'utilisation de la voiture ● Part des ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (données GEODIP)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les liaisons douces permettraient de mailler les différents pôles urbains et d'intérêts touristiques de la commune et amener les flux vers le centre du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.7

Aménagement de l'Avenue Jean Jaurès - Lacaune

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement de l'Avenue Jean Jaurès - Lacaune
Action n°	3.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Aménagement de l'avenue Jean Jaurès afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une voie douce cyclable et piétonne en parallèle de la voie véhiculée pour sécuriser piétons et cyclistes - Végétaliser et rendre plus agréable l'avenue - Concilier les différents usages de l'avenue (écoliers, passants, voitures....)  <p><small>visan hessle - Ecole primaire, Boulevard Jean Jaurès, Echelle 1:500</small></p>
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux :</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Action 1.1
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution démographique de la commune ● Nombre d'aménagements urbains qualitatifs réalisés ● Nombre de passages sécurisés (enfants, piétons...) ● Nombre d'arbres plantés ● Empreinte Carbonne ● Dépense moyenne de carburant associé à l'utilisation de la voiture ● Part des ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (données GEODIP)
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permettrait de valoriser l'image du cœur de Lacaune. Ces aménagements seraient favorables à la dynamique de cet espace central et pourront générer des flux sécurisés.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.8

Réfection de l'ilot dégradé rue Médouze

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Réfection de l'ilot dégradé rue Médouze
Action n°	3.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Il est repéré un ilot particulièrement dégradé qui nuit à l'image du cœur de ville, rue Medouze, dans le centre historique, à proximité des commerces et services, au sein-même du périmètre de sauvegarde du patrimoine de la « Fontaine des Pisseurs ». Les bâtis sont délaissés : aucune occupation avérée ni d'entretien des lieux constaté. Un travail de recensement des propriétaires a d'ores et déjà été mené. Il conviendrait de les engager à réaliser des travaux au travers de mesures incitatives. S'ils ne se mobilisent pas, des mesures plus coercitives pourraient être envisagées.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-end;">    </div>

Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : action 1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de maisons réhabilitées dans le centre ancien ● Réduction du nombre de bâtis insalubres et dégradés ● Nombre d'aménagements urbains réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image du centre-ville de Lacaune et d'impulser une dynamique résidentielle et touristique sur le périmètre ORT.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.9

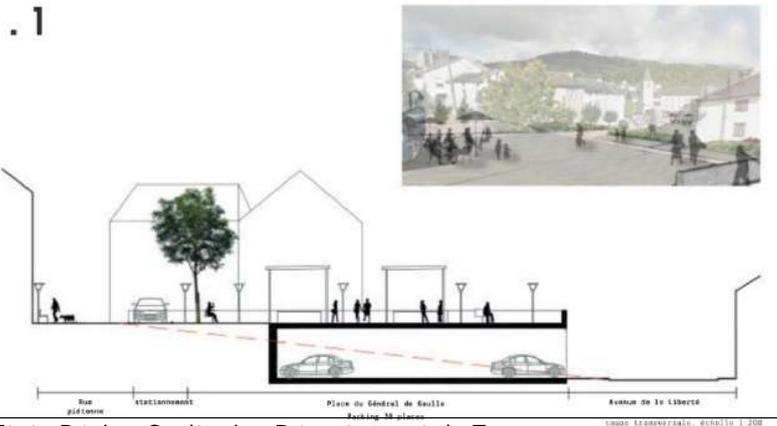
Destruction des immeubles RIOLS

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Destruction des immeubles RIOLS
Action n°	3.9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Les immeubles RIOLS, vérues urbaines, positionnés dans le périmètre ORT, en entrée de ville, font état d'une dégradation avancée et ne seraient pas susceptible d'être réhabilités : amiantes, insalubrité...</p> <p>Afin de renaturaliser cet espace il est proposé de procéder au rachat et à la destruction de ces biens.</p> 
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux :</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : action 1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Part de surfaces renaturalisées ● Réduction du nombre de bâtis insalubres et dégradés ● Nombre d'aménagements urbains réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image d'entrée de ville de Lacaune et de renforcer l'attractivité générale de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.10

Aménagements Place Général de Gaulle et Place de la Vierge - Lacaune

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagements Place Général de Gaulle et Place de la Vierge
Action n°	3.10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Améliorer l'esthétique urbaine de la Place de la Vierge et de la Place Général de Gaulle par une réfection des voiries, un réaménagement des espaces de stationnement, une végétalisation, une piétonnisation des espaces privilégiée au détriment de la voiture</p>  <p>. 1</p> 
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	

Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : projet 1.1.2.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du chiffre d'affaires des commerces du centre-ville ● Nombre de maisons réhabilitées dans le centre ancien ● Fréquentation piétonnière du centre-ville ● Nombre de nouvelles installations commerciales recensé
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image du centre-ville Lacaune et d'impulser une dynamique sociale, commerciale, résidentielle, touristique sur le périmètre ORT
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.1

Création d'une halle couverte à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Création d'une Halle couverte à Murat-sur-Vèbre
Action n°	4.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	<p>Création d'une halle couverte afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les circuits marchands de proximité - Permettre de mettre à l'abris des intempéries les commerçants présents sur le marché hebdomadaire - Pérenniser leur activité tout au long de l'année - Accueillir diverses animations festives - Renforcer plus largement l'économie locale, le tissu associatif et plus largement l'attractivité de la commune 
Partenaires	Europe, Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn PETR HTO, PNR HL
Dépenses prévisionnelles	893 760 €
Plan de financement prévisionnel	Europe Etat – DETR : 312 816 € Région Département du Tarn : 134 064 € Autofinancement

Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg centre de la Région Occitanie : Projet 1.1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du nombre de producteurs présents sur le marché hebdomadaire ● Fréquence de la présence des producteurs sur le marché ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● CA généré ● Nombre d'animations proposées par les associations locales
Conséquence sur la fonction de centralité	Dans le périmètre ORT, ce projet aura vocation à affirmer l'entrée de ville de Murat-sur-Vèbre et à répartir les flux vers le centre-ancien et l'avenue du Languedoc.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.2

Réhabilitation du café de la source en halle au marché - La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Réhabilitation du café de la source en halle au marché
Action n°	4.2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Territoire 34
Description de l'action	<p>Réhabilitation de l'ancien café de la Source en halle au marché.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redonner vie à un lieu emblématique de la commune idéalement situé - Impulser une dynamique sur le haut du village - Mettre en relation consommateurs et producteurs locaux dans un lieu qualitatif - Permettre aux commerçants présents sur le marché hebdomadaire de bénéficier d'un local les abritant des intempéries - Pérenniser leur activité tout au long de l'année - Renforcer plus largement l'économie locale et l'attractivité de la commune



Partenaires	Europe, Etat-DSIL ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault
Dépenses prévisionnelles	600 000€
Plan de financement prévisionnel	Leader Etat DSIL : 120 000 € Région CD 34 Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2022 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Fiche action 2.1. – Projet 2.1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du nombre de producteurs présents sur le marché hebdomadaire ● Fréquence de la présence des producteurs sur le marché ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Dans le périmètre ORT, ce projet aura vocation à affirmer et à dynamiser l'entrée de la cité médiévale de La Salvetat-sur-Agoût en générant un flux important de population. La halle marchande permettra de renforcer le tissu économique, commercial et touristique de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.3

Aménagement d'un hôtel d'entreprises / tiers-lieux - Lacaune

Orientation stratégique	AXE 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Aménagement d'un hôtel d'entreprise / tiers-lieux
Action n°	4.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	Amener de l'activité économique dans le cœur de ville de Lacaune à travers un lieu hybride et innovant regroupant hôtel d'entreprises et espace de coworking, favorisant les interactions et l'émulation collective.
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises accueillies ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● CA généré ● Evolution du nombre d'entreprises créées ● Taux de fréquentation des lieux
Conséquence sur la fonction de centralité	Amener de l'activité économique dans le cœur de ville de Lacaune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.4

Réhabilitation d'une friche industrielle à La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Réhabilitation de l'ancienne mairie en restaurant
Action n°	4.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de La Salvetat sur Agoût
Description de l'action	<p>Ce projet vise à détruire cette ancienne fonderie pour donner une meilleure image à l'entrée de ville (en venant de la base nautique des Bouldouires) et favoriser l'implantation d'un nouveau service à la population sur cet espace.</p> <p>Point d'intérêt : désartificialisation et re naturalisation de l'espace d'une partie du site au vu de l'ampleur de l'emprise au sol.</p> 
Partenaires	Etat-DSIL ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault, ADEME
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de services et commerces de proximité sur le territoire ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● Part de surfaces re naturalisées

Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'améliorer, en secteur ORT, l'image d'entrée de ville de La Salvetat-sur-Agoût et de soutenir le maintien des services de proximité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.5

Création d'une cuisine centrale – La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 4 Conforter l'économie, maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Création d'une cuisine centrale – La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	4.5
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	<p>La maison de retraite de La Salvetat sur Agout dispose d'une cuisine qui permet déjà d'alimenter plusieurs structures de restauration collective du territoire.</p> <p>L'objectif de ce projet est d'étendre cette activité pour alimenter un panel plus important de structures de restauration collective du territoire en se dotant d'un équipement adapté. Une des ambition du projet est de favoriser autant que possible les circuits-courts et de dynamiser la filière agricole du territoire.</p> <p>Le porteur du projet prendrait la forme d'un groupement de coopération sanitaire.</p>
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault ; Commune de La Salvetat-sur-Agout, CCMLHL, PNR HL, PETR HTO
Dépenses prévisionnelles	3 à 4 millions d'euros
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan Alimentaire Territorial PNR HL
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de repas produits et distribués localement ● Nombre de producteurs du territoire concernés par la valorisation de leurs produits au sein de cette structure ● Pourcentage de produits locaux utilisés

	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'emplois créés ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet induit une dynamique économique et environnementale et permettrait à la commune de La Salvetat d'affirmer sa fonction de bourg centre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.1

Projet de protection, conservation, valorisation des Statues-Menhirs – Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Projet de protection, conservation, valorisation des Statues-Menhirs – Murat-sur-Vèbre
Action n°	5.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>Le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc dispose de la plus grande concentration d'Europe de statues-menhirs, patrimoine exceptionnel datant du néolithique. Ces statues-menhirs sont en grès ou granit, et différents des menhirs bretons par leurs sculptures de figurations masculines ou féminines.</p> <p>Plusieurs projets reposant sur la préservation et la mise en lumière de cette richesse patrimoniale se structurent à l'échelle du PETR HTO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Route des statues-menhirs d'Occitanie, coordonnée en lien étroit avec la Région Occitanie et la DRAC. • Projet Totem : mégalithes contemporains qui prendrons place dans un PARCOURS touristique comme marqueurs du territoire et invitation à la visite. • Réserves du Centre d'Interprétation des Mégalithes : aménagements d'un local pour permettre d'une part la mise à l'abri des statues menhirs et d'autre part faciliter la consultation des chercheurs et des conservateurs. • Conception d'abris pour mégalithes in situ. • Centre d'Interprétation des Mégalithes, établissement muséal situé sur la commune de Murat-sur-Vèbre, mettant à l'honneur ce patrimoine, faisant l'objet d'une réflexion de réaménagement.

Depuis son ouverture en 2007, le CIM n'a connu que très peu de changements et donne à voir une muséographie datée : aucun projet de rénovation tant du point de vue architectural que du point de vue de l'expérience de visite n'a été réalisée. Les collections remarquables, l'histoire de la notion de statues-menhirs et les découvertes rarissimes faites sur le territoire constitueraient des entrées uniques en Occitanie.

1^{er} volet : Rénovation du CIM - étude de pré-programmation

L'un des enjeux primordiaux de l'étude de préprogrammation est ainsi de **proposer une nouvelle expérience de visite en retravaillant la muséographie et la scénographie des espaces et de préfigurer un programme de travaux réaliste.**

Ce projet repose sur un partenariat étroit avec les acteurs territoriaux (PETR Hautes Terres d'Oc, PNR du Haut Languedoc, Musée Fenaille, département du Tarn et Région Occitanie) et nationaux (ministère de la culture via la DRAC Occitanie, Musée d'Archéologie Nationale). Il s'inscrit comme une **suite logique au protocole de rénovation lancé en 2018 avec la rédaction du projet scientifique et culturel (PSC)**. Ce premier investissement ambitieux a permis de dresser avec justesse un inventaire des collections et un tableau du futur positionnement du musée.

Des partenaires financiers se sont engagés à soutenir l'étude de préprogrammation tel que le département du Tarn, déjà partenaire financier lors de la phase de PSC. La rénovation du CIM est par ailleurs intégrée au contrat bourg centre signé avec la région Occitanie. **Il constitue l'un des projets phares du territoire à l'horizon 2030** qui, mobilisant un groupe de travail d'élus, de techniciens et de partenaires, et des financements, depuis 5 ans maintenant, ne cache pas son ambition d'aboutir à une rénovation rayonnante, pragmatique et adaptée du musée à l'issue de cette phase de préprogramme.

2^{ème} volet : Réhabilitation d'un hangar en espace de stockage pour statues-menhirs

La protection et la conservation de ce patrimoine bâti autour de 3300 et 2200 avant notre ère relève de notre responsabilité collective. Les statues-menhirs ont souvent été trouvées enfouies dans des champs, protégées pendant des millénaires par la terre. Dès leur découverte, les hommes les ont dressées ce qui a entraîné l'effacement de certaines gravures.

Pour enrayer cette dégradation, la protection optimale est le dépôt dans un bâtiment qui permettra de les protéger de tous les agents érosifs (eau, vent...).

De ce fait, la CCMLHL a souhaité aménager un bâtiment de 230m² à proximité du Centre d'Interprétation des Mégalithes (CIM) à Murat-sur-Vèbre.

Ce bâtiment aura une double fonction :

- D'une part il servira de réserve au CIM c'est-à-dire qu'il assurera à ce patrimoine un stockage dans les meilleures conditions possibles, en respectant les critères de bonne conservation. Il accueillera aussi les statues-menhirs des propriétaires qui souhaitent leur offrir une protection optimale.
- D'autre part, il sera ouvert aux scientifiques et aux étudiants et ponctuellement lors des Journées Européennes du Patrimoine.

La finalité d'un tel édifice est la mise hors d'eau et hors courant d'air de la statue-menhir ainsi que la mise hors contact du sol. L'environnement immédiat du monument sera favorable à sa conservation. En effet, l'étanchéité et la communication avec le milieu extérieur seront sérieusement étudiées et prévues pour éviter un état de confinement qui pourrait être préjudiciable à la conservation.

Ainsi le bâtiment sera suffisamment vaste et modulable pour pouvoir accueillir une statue-menhir quelle que soit sa hauteur (qui peut être inférieure à 1m ou atteindre les 3m), pour faire aisément le tour du monument et prévoir le recul nécessaire à son étude et à la prise de photographies.

	Enfin les matériaux utilisés pour la fermeture laisseront passer la lumière et assurer une ventilation convenable.
Partenaires	<p>Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie, Département du Tarn, Banque des Territoires,</p> <p>Partenaires territoriaux : PETR Hautes Terres d’Oc, PNR du Haut Languedoc, Musée Fenaille, département du Tarn et Région Occitanie</p> <p>Partenaires nationaux : ministère de la culture via la DRAC Occitanie, Musée d’Archéologie National</p>
Dépenses prévisionnelles	<p><u>1^{er} volet : Rénovation du CIM - étude de pré-programmation</u> 39 825 €</p> <p><u>2^{ème} volet : Réhabilitation d’un hangar en espace de stockage pour statues-menhirs</u> 241 174 €</p>
Plan de financement prévisionnel	<p><u>1^{er} volet : Rénovation du CIM - étude de pré-programmation</u> Banque des Territoires Département du Tarn Autofinancement</p> <p><u>2^{ème} volet : Réhabilitation d’un hangar en espace de stockage pour statues-menhirs</u> Etat – DETR : 72 351€ - 30% Région : 104 934,63€ - 50% Autofinancement : 41 973,85€ - 20%</p>
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2022</p> <p>Date prévisionnelle d’achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat bourg centre de la Région Occitanie : projet 4.2.1.</p> <p>CRTE – Contrat Atouts Tarn</p>
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de statues-menhirs accueillies dans le local de stockage ● Fréquentation des lieux ● Nombre de partenaires ● Nombre d’emplois créés / maintenus
Conséquence sur la fonction de centralité	Le Centre d’Interprétation des Mégalithes viendra renforcer les liens entre les espaces aux fonctions urbaines variées de la commune de

	<p>Murat-sur-Vèbre en répartissant les flux et en générant une dynamique favorable à la vitalité économique et touristique locale.</p> <p>Projet majeur de la commune, il sera à même de drainer un nombre croissant de touristes, sous conditions que ces derniers puissent trouver à se restaurer sur place, voir se loger. De nouvelles offres commerciales pourraient donc s'envisager afin de répondre aux besoins induits par l'affluence générée par ce musée d'exception, situé au cœur du village, au sein du périmètre ORT.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2

Aménagement d'un bike park – base de loisirs de La Raviège

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Aménagement d'un bike park sur la base de loisirs de La Raviège, commune de La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	5.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>Les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut-Languedoc disposent d'une offre d'activités de pleine nature diversifiée (en niveaux de pratique et en types d'activités).</p> <p>Le Vélo Tout Terrain apparaît comme une des activités phares du territoire avec deux sites labellisés par la Fédération Française de Cyclotourisme (Salvetat/Haut-Languedoc et Hautes Terres d'Oc) et plus de 700km d'itinéraires balisés.</p> <p>Le Vélo Tout Terrain représente aujourd'hui un marché de plus de 3 millions de VTT vendus par an. Les pratiques ne cessent de se diversifier, attirant des publics très variés.</p> <p>Aussi, la création d'un équipement autour du VTT, de type bike-park, est une réelle opportunité pour la Communauté de Communes. Ce futur équipement complètera les activités et services déjà présents sur le site des Bouldouïres, sur le territoire communal, sur le territoire communautaire.</p> <p><u>Les objectifs du projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Moderniser et développer la zone d'activité touristique des Bouldouïres en réinvestissant une parcelle délaissée - Renforcer l'attractivité et la fréquentation touristique - Participer au développement économique en créant une offre répondant aux nouvelles attentes des consommateurs, à de nouvelles cibles de clientèle, dans le cadre d'un tourisme 4 saisons - Favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive et lutter contre la sédentarité, notamment auprès des publics jeunes

	<ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions nécessaires au maintien et à l'attrait de nouvelles populations en améliorant le cadre de vie - Contribuer à l'apprentissage de la sécurité routière au travers du développement de l'équilibre, du pédalage, du freinage, du franchissement et de la lecture de la signalétique - Développer une culture vélo, un des quatre axes du « Plan vélo et mobilités actives » <p><u>Les publics ciblés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les touristes - Les pratiquants VTT, du débutant au vététiste plus chevronné - Les scolaires au travers, notamment, du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » mis en place par le Ministère chargé des Sports - Les habitants du territoire, notamment le public jeune - Les groupes sportifs <p><u>Le descriptif du projet</u></p> <p>Ce projet de travaux d'aménagement touristique permettra de créer un bike-park convenant autant aux débutants qu'aux vététistes les plus chevronnés.</p> <p>Cet équipement, qui accueillera différentes pratiques, se composera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une zone de maniabilité pédagogique permettant de travailler l'équilibre, le franchissement, le saut, ... - De trois à quatre parcours de descente ludiques avec des possibilités de sauts faciles, de prise de vitesse avec des virages relevés - D'un Pump Track composé de deux à trois parcours <p>Chacun de ces éléments proposera une difficulté « modulable » pour permettre la pratique des confirmés mais également des familles, enfants ou débutants.</p> <p>Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère de cet équipement et à sa connection, via de la mobilité douce, à la plage des Bouldouïres et au village de La Salvetat-sur-Agout.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL

Dépenses prévisionnelles	181 460 €
Plan de financement prévisionnel	Europe Etat – DETR Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Octobre 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : Printemps 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'équipements touristiques et de loisirs sur le territoire ● Fréquentation à l'année ● Périodes de fréquentation ● Résultats enquête satisfactions clients ● CA généré ● Nombre d'emplois créés / maintenus
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet aura vocation à renforcer les activités touristiques et de loisirs sur la base des Bouldouires, secteur d'attractivité majeur de la commune de La Salvetat sur Agout, susceptible de drainer un flux de population important favorable à la vitalité économique de l'ensemble des commerces de la commune, particulièrement représentés dans le centre ancien.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.3

Amélioration de la qualité d'accueil du château de Calmels, gîte de groupes à Lacaune

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Amélioration de la qualité d'accueil du château de Calmels, gîte de groupes à Lacaune
Action n°	5.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Le château de Calmels est un patrimoine emblématique de la commune de Lacaune, classé aux monuments historiques. Il se situe sur les contreforts du village, dans un cadre naturel très agréable. Il fait office d'hébergement touristique avec une labellisation gîte de France et accueille en particulier de groupes. Afin d'améliorer l'accueil de la clientèle, des travaux de rénovation des sanitaires sont nécessaires.</p> 
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	62 404,27 €

Plan de financement prévisionnel	Etat – DETR Département du Tarn Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2022 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Résultats enquêtes satisfactions clients ● Evolution de la fréquentation ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet aura vocation à renforcer la qualité des hébergements touristiques présents sur la commune de Lacaune et de drainer un flux de population important favorable à la vitalité économique de l'ensemble des commerces de la commune, particulièrement représentés dans le centre ancien.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.4

Rénovation de la piscine des Bouldouires

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Rénovation de la piscine des Bouldouires
Action n°	5.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>La base touristique des Bouldouires sur La Salvetat sur Agoût est un plan d'eau de loisirs et de baignade situé au bord du lac de la Raviège très fréquenté en été par la clientèle locale et touristique.</p> <p>En surplomb du lac est installée la piscine des Bouldouires, équipement devenu vétuste et ne répondant plus aux standards de la clientèle. C'est pourquoi, la Communauté de Communes et la Commune de la Salvetat se sont engagées à recomposer l'offre sur ce site autour d'un nouveau centre nautique intégrant de nouvelles fonctions avec l'ambition d'attirer une clientèle plus large sur une amplitude d'ouverture plus longue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La commune aimerait rendre la piscine plus accessible pour les locaux. Sur le territoire communal beaucoup d'habitants ne savent pas/mal nager. La rénovation des locaux peut permettre à cette clientèle d'accéder à un espace mieux pensé pour appréhender la natation au mieux. • L'offre touristique sportive existante peut aussi être renforcée par ledit projet. Chaque année la base nautique accueille des championnats de triathlon. Cet équipement aurait vocation à servir de base d'entraînement pour ces sportifs qui viennent en nombre sur le territoire toute l'année. • L'aménagement des locaux et des bassins va permettre d'accroître l'attractivité du site pour les familles. La proximité avec les divers



	<p>hébergements touristiques et la base de loisirs attire les familles en séjour ou itinérance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfin, la commune envisage le développement du tourisme de bien-être avec l'installation d'un espace spa-détente. Le projet de rénovation repense complètement l'organisation et la fonction de la piscine en axant les travaux sur la prise en compte des besoins nouveaux des clientèles tels que le bien-être et la relaxation. L'installation d'un espace spa et de zones détente dans les différents bassins peut réellement développer cette dynamique. 
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Commune de La Salvetat-sur-Agoût, PETR HTO, Hérault Energie, Territoire 34
Dépenses prévisionnelles	4 025 000 €
Plan de financement prévisionnel	Etat Région Participation commune FDC Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipements touristiques et de loisirs sur le territoire • Fréquentation à l'année • Périodes de fréquentation • Publics accueillis • Résultats enquête satisfactions clients • Bilan financier • Nombre d'emplois créés / maintenus

Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet aura vocation à renforcer les activités touristiques et de loisirs sur la base des Bouldouires, secteur d'attractivité majeur de la commune de La Salvetat sur Agout, susceptible de drainer un flux de population important favorable à la vitalité économique de l'ensemble des commerces de la commune, particulièrement représentés dans le centre ancien.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.5

Relocalisation du gîte de Saint Jacques de Compostelle Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Relocalisation du gîte de Saint Jacques de Compostelle
Action n°	5.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	Le gîte actuel de Murat-sur-Vèbre ne permet pas d'accueillir les marcheurs de la voie d'Arles dans de bonnes conditions. Il se situe au sous-sol de la salle des fêtes et laisse entrer peu de lumières. La municipalité souhaite allouer et aménager un nouveau lieu pour les marcheurs, de préférence au cœur du village.
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la Région Occitanie : projet 3.2.1
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Résultats enquête satisfaction ● Evolution et nombre de personnes accueillies ● Nombre de biens réhabilités dans le centre ancien
Conséquence sur la fonction de centralité	Le futur gîte de Saint Jacques de Compostelle pourra générer un flux important de marcheurs au cœur du village (en secteur ORT) permettant de renforcer ainsi sa fonction de centralité. Par ailleurs, ce projet aura vocation à réhabiliter un bâtiment dégradé au cœur du centre-ancien.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.6

Aménagement du gîte de Saint Jacques de Compostelle La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Aménagement du gîte de Saint Jacques de Compostelle
Action n°	5.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de La Salvetat-sur-Agoût
Description de l'action	<p>Poursuivre les travaux du gîte de Saint Jacques de Compostelle avec l'aménagement intérieur de l'ancien presbytère pour favoriser un accueil de qualité aux pèlerins, au cœur du village.</p> 
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2025 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Résultats enquête satisfaction ● Evolution et nombre de personnes accueillies
Conséquence sur la fonction de centralité	Au cœur de la cité médiévale de La Salvetat sur Agoût, ce bâtiment historique en faisant office de gîte de Saint Jacques de Compostelle est à même de drainer un flux important de marcheurs dans le haut du village (en secteur ORT) et de renforcer ainsi sa fonction de centralité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.7

Relocalisation du camping à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Relocalisation du camping à Murat-sur-Vèbre
Action n°	5.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre ou Communauté de communes
Description de l'action	<p>Projet qui fait l'objet d'une étude d'opportunité touristique avec l'intervention du cabinet d'étude MDP Consulting en charge de définir la stratégie touristique du territoire à mener pour 2030.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les équipements touristiques • Accroître la notoriété du territoire • Poursuivre la rénovation des équipements structurants et leur adaptation à la demande du tourisme familial d'aujourd'hui • Développer l'image d'un tourisme « nature » et « village »
Partenaires	<p>Partenaires techniques : Bureau d'Etude MDP Consulting, CAUE</p> <p>Partenaires financiers : Région / Département / CCMLHL</p>
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le contrat bourg centre Occitanie : fiche action 4.3
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de lits touristiques marchands sur le territoire • Résultats des enquêtes satisfactions clients • Répercussion économique pour la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce projet permettrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la vocation touristique de la commune - Soutenir le tissu économique local - Générer du flux et une dynamique favorable pour la commune
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.8

Création d'une nouvelle offre d'hébergement touristique sur le site de la colonie des finances, base de loisirs des Bouldouires

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Création d'une nouvelle offre d'hébergement touristique sur le site de la colonie des finances, base de loisirs des Bouldouires – La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	5.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	<p>La base touristique des Bouldouires sur La Salvetat sur Agoût est un plan d'eau de loisirs et de baignade situé au bord du lac de la Raviège très fréquenté en été par la clientèle locale et touristique. En surplomb du lac est installée un bâtiment de 500 m2 sur un terrain de 25 920m2 qui accueillait autrefois la colonie des finances.</p> <p>Le bâtiment et le terrain ont été cédés à la mairie de La Salvetat et laissent entrevoir de nombreuses possibilités d'aménagements, étudiées dans le cadre de l'étude sur la stratégie touristique à mener à l'horizon 2030 par le cabinet MDP Consulting.</p> <p>Le projet identifié pourrait tout à fait être confié à un porteur privé, de plus en plus intéressés à développer leur projet sur le site des Bouldouires, qui connaît un intérêt croissant.</p> <p>Une Orientation d'Aménagement Programmée est en cours de réalisation pour favoriser la cohérence des aménagements futurs sur la base de loisirs des Bouldouires avec une attention portée au respect de l'environnement du site.</p>



	
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département de l’Hérault ; Commune de La Salvetat-sur-Agout, MDP Consulting, PNR HL, PETR HTO
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d’achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Territoire de Lacs – Massif Central
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Qualité des équipements touristique sur le territoire ● Nombre de lits touristiques marchands ● Nombre d’emplois créés ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Avec la présence d’une offre d’hébergement touristique de qualité et en nombre suffisante, La Salvetat renforce sa dynamique économique et touristique. Celle-ci se répartie entre les deux pôles d’attractivité majeurs que sont la cité médiévale et la base de loisirs de La Raviège. Pour renforcer la connexion entre ces deux espaces complémentaires, le village et la base de loisirs, et mieux équilibrer les flux touristiques, un projet de création de liaison douce se dessine avec les services du département de l’Hérault.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.9

Création d'une nouvelle offre d'hébergement touristique sur le site du VVF, base de loisirs des Bouldouires

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Création d'une nouvelle offre d'hébergement touristique sur le site du VVF, base de loisirs des Bouldouires – La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	5.9
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>La base touristique des Bouldouires sur La Salvetat sur Agoût est un plan d'eau de loisirs et de baignade situé au bord du lac de la Raviège très fréquenté en été par la clientèle locale et touristique. En surplomb du lac est installée le VVF.</p> <p>Construit en 1966 ce village se situe à 300 m de la base nautique du lac de la Raviège. Il se compose de 60 logements, pour 4 à 8 personnes, soit un total de 316 lits. Equipement «structurant», il apparaît aujourd'hui «sous performant», propose peu de service et donc peu d'emplois et accueille une clientèle peu contributrice à l'économie locale. Le taux de satisfaction est plutôt moyen (63%). Les problématiques suivantes sont soulevées : confort, dimensions, multi-niveaux, non conforme à la réglementation PMR de 2005, esthétique...</p> <p>La clientèle est essentiellement composée de familles, à tendance sociale, qui possèdent déjà une offre importante sur le territoire, notamment via les campings</p> <p>Cet opérateur national, ne répond plus aux attentes de la clientèle et aux besoins du territoire identifiés en terme d'hébergements touristiques.</p> <p>Avec un bail arrivant à échéance, MDP Consulting, qui travaille à l'élaboration de la stratégie touristique du territoire de la CCMLHL, a été mandaté pour éclairer et accompagner la collectivité dans les</p>



	<p>orientations à prendre concernant la destination du VVF. L'emprise de près de 2 ha laisse beaucoup de possibilité et une re naturalisation du sol et fortement envisagée.</p> 
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault ; Commune de La Salvetat-sur-Agout, MDP Consulting, PNR HL, PETR HTO
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Territoire de Lacs – Massif Central
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Qualité des équipements touristique sur le territoire ● Nombre de lits touristiques marchands ● Nombre d'emplois créés ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Avec la présence d'une offre d'hébergement touristique de qualité et en nombre suffisante, La Salvetat renforce sa dynamique économique et touristique. Celle-ci se répartie entre les deux pôles d'attractivité majeurs que sont la cité médiévale et la base de loisirs de La Raviège. Pour renforcer la connexion entre ces deux espaces complémentaires, le village et la base de loisirs, et mieux équilibrer les flux touristiques, un projet de création de liaison douce se dessine avec les services du département de l'Hérault.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 6.1

Rénovation énergétique de l'école primaire de Lacaune

Orientation stratégique	AXE 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique
Action nom	Rénovation énergétique de l'école primaire de Lacaune
Action n°	6.1
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maitre d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	La commune de Lacaune souhaite engager des travaux énergétiques sur le bâtiment de l'école primaire : isolation, chauffage, menuiseries... Il s'agit de proposer un cadre propice à l'apprentissage des enfants et d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	502 460 €
Plan de financement prévisionnel	Etat Région Département du Tarn Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Diagnostic de performance énergétique ● Economies d'énergies réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	En améliorant la performance énergétique de ce bâtiment public, au cœur du périmètre ORT, la commune démontre sa volonté de s'inscrire dans la transition écologique.
Annexes	

FICHE ACTION N° 6.2

Création d'un réseau de chaleur à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique
Action nom	Création d'un réseau de chaleur à Murat-sur-Vèbre
Action n°	6.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	La commune de Murat-sur-Vèbre souhaite se doter d'un réseau de chaleur bois afin d'alimenter les équipements publics (gendarmerie, école, bibliothèque, salle des fêtes...) ainsi que la maison de retraite et de contribuer à la transition écologique au travers l'utilisation d'une ressource locale.
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Empreinte carbone ● Economies d'énergies réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Structurer les équipements de la commune autour d'un réseau de chaleur favorable à la transition écologique.
Annexes	

PROJET DE MAQUETTE FINANCIERE PETITES VILLES DE DEMAIN - ANNEE 2022

Intitulé du projet	Lieu du projet	Maître d'ouvrage du projet	Coût HT du projet	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Département	%	Autres	%	Autofinancement	%
Axe 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire																	
Construction d'une clinique dentaire	Lacaune	Commune de Lacaune	541 550,00 €	XXX	XXX	XXX	XX	XXX	XX	XXX	XX	XXX	XX			XXX	XX
Construction d'un ALAE / ALSH intercommunal	Murat-sur-Vèbre	CCMLHL	520 917,00 €	XXX	XXX	XXX	XX	XXX	XX			XXX	XX	XXX	XX	XXX	XX
Construction d'une brigade de gendarmerie (avec logements)	Lacaune	Commune de Lacaune	1 041 180,00 €	XXX	XXX			XXX	XX							XXX	XX
			2 103 647,00 €														
Axe 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions : transitions énergétiques, rénovation des logements																	
Axe 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes																	
Réhabilitation du centre ancien - Tranche 1	La Salvetat-sur-Agoût	Commune de La Salvetat-sur-Agoût	880 968,00 €	XXX	XXX			XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
			880 968,00 €														
Axe 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité																	
Réhabilitation du Café de la Source en Halle aux producteurs	La Salvetat-sur-Agoût	Commune de La Salvetat-sur-Agoût	600 000,00 €	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX		XXX	XXX
Construction d'une halle de marché couverte	Murat-sur-Vèbre	Commune de Murat-sur-Vèbre	893 760,00 €	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX		XXX	XXX	
			1 493 760,00 €														
Axe 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique																	
Etude de pré-programmation du CIM	Murat-sur-Vèbre	CCMLHL	39 825 €	XXX	XXX			XXX	XXX			XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
Aménagements des réserves du CIM	Murat-sur-Vèbre	CCMLHL	209 869 €	XXX	XXX			XXX	XXX	XXX	XXX					XXX	XXX
Amélioration de la qualité d'accueil du château de Calmels	Lacaune	Commune de Lacaune	62 404,27 €	XXX	XXX			XXX	XXX			XXX	XXX			XXX	XXX
			312 099 €	0 €													
Axe 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique																	
TOTAL MAQUETTE 2022 - 10 PROJETS			4 790 473,52 €														

PROJET DE MAQUETTE FINANCIERE LACAUNE-LES-BAINS PETITES VILLES DE DEMAIN

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage du projet	Cout HT du projet	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Département	%	Autres	%	Autofinancement	%
Axe 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire																
Construction d'une clinique dentaire	Commune de Lacaune	541 550,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	102 895,00 €	19,00%	xxx	xxx	101 310,00 €	18,71%	xxx	xxx	xxx	xxx
Construction d'une brigarde de gendarmerie (avec logements)	Commune de Lacaune	968 969,00 €	xxx	xxx			457 078,00 €	47,17%							511 891,00 €	52,83%
		1 510 519,00 €														
Axe 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions : transitions énergétiques, rénovation des logements																
Création de logements communaux	Commune de Lacaune															
Axe 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes																
Aménagement place de la Balme	Commune de Lacaune															
Aménagement cheminements doux	Commune de Lacaune															
Avenue Jean-Jaurès	Commune de Lacaune															
Refection ilot dégradé rue Medouze	Commune de Lacaune															
Immeubles RIOLS	Commune de Lacaune															
Place Général de Gaulle	Commune de Lacaune															
Axe 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité																
Hôtel d'entreprises - tiers lieux	CCMLHL															
Axe 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique																
Amélioration de la qualité d'accueil du château de Calmels	Commune de Lacaune	62 404,27 €	xxx	xxx			xxx	xxx			xxx	xxx			xxx	xxx
		62 404,27 €														
Axe 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique																
Rénovation énergétique école primaire	Commune de Lacaune															
TOTAL MAQUETTE - 12 PROJETS																

 Projets matures

PROJET DE MAQUETTE FINANCIERE MURAT-SUR-VEBRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage du projet	Cout HT du projet	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Département	%	Autres	%	Autofinancement	%
Axe 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire																
Construction d'un ALAE / ALSH intercommunal	CCMLHL	520 917,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Aménagement école maternelle	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Maison des associations	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Axe 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions : transitions énergétiques, rénovation des logements																
Création de logements																
Axe 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes																
Cheminement piétonnier	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Jardin public	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Axe 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité																
Construction d'une halle de marché couverte	Commune de Murat-sur-Vèbre	893 760,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx
Axe 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique																
Etude de pré-programmation du CIM	CCMLHL	39 825 €	xxx	xxx							xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Aménagements des réserves du CIM	CCMLHL	209 869 €	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx					xxx	xxx
Relocalisation du gîte de St Jacques de compostelle	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Camping municipal	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Axe 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique																
Réseau de chaleur	Commune de Murat-sur-Vèbre															
TOTAL MAQUETTE 2022 - 12 PROJETS																

 Projets matures

PROJET DE MAQUETTE FINANCIERE LA SALVETAT SUR AGOUT PETITES VILLES DE DEMAIN

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage du projet	Coût HT du projet	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Département	%	Autres	%	Autofinancement	%
Axe 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire																
Micro-crèche	CCMLHL															
Maison de santé	CCMLHL															
Tiers-Lieux	Territoire 34	2 581 620,00 €														
Axe 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions : transitions énergétiques, rénovation des logements																
Réhabilitation de l'ancienne mairie	Territoire 34	2 151 796,00 €														
Axe 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes																
Aménagements urbains du centre ancien	Commune de La Salvetat-sur-Agoût	880 968,00 €	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Liaisons douces	CD34															
Axe 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité																
Réhabilitation du Café de la Source en Halle aux producteurs	Territoire 34	600 000,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	120 000,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx
Friche industrielle	Commune de La Salvetat-sur-Agoût															
Cuisine centrale	Porteur privé															
Axe 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique																
Bike parc	CCMLHL	181 460 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx							xxx	xxx
Piscine des Bouldouires	CCMLHL	4 025 000 €	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx
Colonie des finances	Porteur privé															
Aménagement du gîte de St Jacques de Compostelle	Commune de La Salvetat-sur-Agoût															
VVF	Porteur privé															
Axe 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique																
TOTAL MAQUETTE 2022 - 8 PROJETS																

Projets matures

Direction Départementale des Territoires

81-2022-12-16-00007

ORT commune d' Alban convention cadre
partiellement signée



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN ET SES ANNEXES VALANT OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE (O.R.T.)

pour la commune d'Alban



ENTRE

- **La commune d'ALBAN** représentée par Monsieur Bernard LAFON, Maire,
- **La Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois** représentée par Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, Président,

Ci-après désigné les « collectivités bénéficiaires »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur le Préfet, François-Xavier LAUCH,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part.

Ainsi que les partenaires « financeurs » ci-après,

- **La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**, représentée par Madame Carole DELGA, Présidente,
- **Le Conseil départemental du Tarn**, représenté par Monsieur Christophe RAMOND, Président,
- **La Caisse des Dépôts**, représentée par Madame Annabelle VIOLLET, Directrice régionale Occitanie de la banque des territoires
- **L'Agence nationale de l'habitat**, représentée par Monsieur le Préfet, délégué territorial de l'ANAH
- **L'Agence de l'Eau Adour Garonne**, représentée par Monsieur Guillaume CHOISY, Directeur

Ainsi que les partenaires « institutionnels » ci-après,

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie**, représentée par Monsieur Michel BOSSI, Président,
- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat**, représentée par Monsieur Jean-Michel CAMPS Président,
- **La Chambre d'Agriculture**, représentée par Monsieur Jean-Claude Huc, Président,
- **Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval**, représenté par Christophe HERIN, Président,
- **Le pôle d'Equilibre Territorial de l'Albigeois et des Bastides**, représenté par Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, Président,
- **L'Office du Tourisme Vallée du Tarn & Monts de l'Albigeois**, représenté par Monsieur Henri FERRIE, Président,
- **L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie**, représenté par Madame Claire LAPEYRONIE, Présidente,
- **LE C.A.U.E du Tarn**, représenté par Monsieur Emmanuel JOULIE, Président,
- **L'association « entreprendre ensemble »**, représentée par Emma LACAN, Présidente,

- Vu la convention d'adhésion « Petites villes de Demain », signée le 29 juin 2021,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Situé à 30 km à l'est d'Albi, le village d'Alban correspond à un petit territoire communal (938 habitants et 8,8 km²) qui s'inscrit dans une intercommunalité rurale regroupant 14 communes (6397 habitants et 340,6 km²), mais aussi dans un périmètre de rayonnement économique et social qui, notamment dans le domaine agricole, touche une cinquantaine de communes de montagne.

Alban bénéficie, avec ses communes périphériques, d'une agriculture dynamique essentiellement basée sur élevage (bassin de Roquefort et veau de l'Aveyron et du Ségala) et d'activités économiques, sociales et commerciales très liées au territoire, qui s'inscrivent dans une démarche d'économie solidaire de territoire répondant de manière privilégiée aux besoins de proximité. Très autonome notamment au niveau alimentaire, le bourg-centre dispose d'une activité économique importante dans les domaines de l'agro-alimentaire, de l'agrofournitures, du bâtiment, du travail du bois et des métaux, des commerces et services de proximité, notamment lié à la santé, à l'éducation, à la vie culturelle et au tourisme et d'une dynamique associative très forte (une quarantaine d'associations dont certaines de rayonnement intercommunal).

Ainsi, Alban constitue une plateforme économique, sociale et commerciale très active. C'est le « point de rencontre » de routes et de terroirs ruraux, véritable poumon de vie pour les populations aux alentours :

- Un pôle rapproché et très solidaire du bourg-centre avec les six communes directement périphériques (2600 habitants) : Paulinet, Le Fraysse, Saint-André, Curvalle, Miolles et Massals,
- Un bassin de vie quotidienne d'une vingtaine de communes périphériques qui y sont totalement liées, représentant plus de 8 000 habitants,
- Une zone de chalandise des commerces (notamment agricoles) et services (y compris collège) qui s'étend à une cinquantaine de communes, essentiellement en zone de montagne, et représente plus de 15 000 habitants.

Aujourd'hui, malgré une vive activité économique et des services, les inquiétudes vis-à-vis du renouvellement des générations en agriculture, du vieillissement de la population, de l'éloignement des grandes agglomérations, les handicaps d'une zone de montagne et les lourds retards en ce qui concerne les infrastructures (habitat, services, télécommunications, accès routiers, etc.), amènent au constat d'une démographie stagnante et des difficultés à renouveler commerces et services.

Mais ce territoire, qui depuis 30 ans travaille en intercommunalité, bénéficie du dynamisme et de l'esprit d'entreprise des gens de la montagne. Il dispose des ressources humaines et de nombreux atouts pour rebondir : une position centrale sur la RD 999 entre Toulouse et Montpellier, des ressources naturelles qui bénéficient aux territoires urbains de proximité (eau, espaces, biodiversité, paysages, etc.), des produits agricoles et forestiers ainsi que des potentiels énergétiques et touristiques qui sont de véritables atouts d'avenir.

Engagée depuis 2007 avec la Communauté de Communes dans un projet de développement durable du territoire (Agenda 21 intercommunal), la Commune d'Alban a lancé une première réflexion sur son projet de développement et de valorisation à travers la un contrat « bourg-centre » avec la Région Occitanie.

Intégrer le programme « Petites villes de demain » constitue pour la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois et la Commune d'Alban une réelle opportunité de concevoir un projet global de territoire pour les années à venir et mettre en œuvre des projets et actions indispensables pour redynamiser le bourg-centre et son bassin de vie.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune d'Alban et la Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 29 juin 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Par dérogation accordée par le préfet, la commune d'Alban est autorisée à signer une opération de revitalisation de territoire sans intégrer la ville principale de l'EPCI.

Article 2 – Les ambitions du territoire

En un an, les élus et habitants ont co-construit un projet de territoire pour renforcer l'attractivité du bourg et principalement de son cœur de ville. Se basant sur un diagnostic du territoire, les élus de la commune, de l'intercommunalité et les structures partenaires ont déterminé les enjeux et validé une stratégie de développement.

Les enjeux du territoire se déclinent ainsi :

- L'emploi local et l'activité économique
- La transmission/reprise
- Le développement, le maintien et l'attractivité des commerces et des artisans
- Les équipements pour la jeunesse
- La mobilité douce au sein du bourg

- L'adaptation de l'habitat et lutte contre l'habitat dégradé
- Le réaménagement des espaces publics
- L'accès aux soins médicaux
- La petite enfance et les modes de gardes
- Le bien vieillir
- Le maintien des services publics
- La dynamique associative
- L'affranchissement vis-à-vis de la RD999
- La gouvernance et la participation citoyenne
- L'adaptation aux changements climatiques
- Le maintien des jeunes actifs sur le territoire
- Le vivre ensemble

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les 5 axes stratégiques et 21 objectifs. Elle a pour socle commun la participation citoyenne et la transition énergétique/écologique :

Axe 1 : Améliorer le cadre de vie des habitants

1. Garantir l'accessibilité et la sécurité de tous les usagers dans le bourg
2. Adapter le bourg au changement climatique
3. Proposer un espace public attractif et des places conviviales

Axe 2 : Soutenir le commerce et l'artisanat pour conserver et renforcer l'offre présente

4. Conserver l'offre existante et l'emploi local
5. Améliorer l'attractivité commerciale
6. Lutter contre la vacance commerciale et permettre l'installation de nouveaux commerces
7. Favoriser la consommation locale

Axe 3 : Transformer l'habitat du centre bourg

8. Faire disparaître la vacance et les immeubles dégradés du centre bourg
9. Développer une offre de logement adaptée à la demande
10. Continuer à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
11. Développer de nouvelles formes d'habitats

Axe 4 : Garantir une offre de services et d'équipements étoffée

12. Conserver les services et équipements existants
13. Augmenter les capacités de garde d'enfants
14. Assurer un parcours de soins et de vie de qualité
15. Permettre aux usagers d'utiliser des modes de déplacements doux au sein et en dehors du bourg
16. Conserver et étoffer l'offre de mobilités
17. Maintenir des services publics de proximité
18. Favoriser l'accès au réseau et l'apprentissage du numérique

Axe 5 : Réunir les conditions du « bien vivre ensemble »

19. Développer les activités de loisir
20. Etoffer l'offre d'animations
21. Inciter les habitants à être acteur de la vie du bourg

Toute évolution des orientations ou objectifs en cours de programme sera validée par le comité de projet et fera l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fera pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un secteur d'intervention de l'ORT incluant uniquement le centre-ville d'Alban figure en annexe 2.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme Petites villes de demain est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2. Projets en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors d'un comité de projet ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune d'Alban assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune et la Communauté de communes des Monts d'Alban et Villefranchois, en tant que cosignataires, s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet Petites villes de demain responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune et la Communauté de communes des Monts d'Alban et Villefranchois s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La Commune et la Communauté de communes des Monts d'Alban et Villefranchois s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

La commune et la Communauté de communes des Monts d'Alban et Villefranchois s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maîtresses d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple

la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Département

Le Conseil départemental du Tarn, en tant qu'acteurs de proximité et chefs de file des solidarités humaines

et territoriales, s'engage à apporter leur soutien aux communes et aux intercommunalités pour la réalisation de leurs opérations d'investissement. Les départements leur proposent des réponses adaptées aux spécificités de chacune d'entre elles, tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn, de l'amélioration du cadre de vie et du développement économique et de l'emploi.

Les financements mobilisés par le département du Tarn au titre de cette convention, le seront prioritairement dans le cadre du Fonds de Développement territorial et auront pour objectifs de répondre aux 3 principaux enjeux de :

- **Solidarité humaine** : Il s'agit d'accompagner les territoires dans le développement d'une offre de soins de proximité, dans la création de structures d'accueil petite enfance ou encore de création d'habitat partagé et par toute la mise en œuvre de sa compétence d'action sociale.

- **Attractivité territoriale** : Le département accompagne l'aménagement rural et la rénovation du cadre de vie dans les centres bourgs, par exemple, il soutiendra la création de tiers-lieux et d'espaces d'échanges intergénérationnels, tout en participant aux opérations de maintien de services aux publics...

- **Adaptation des territoires aux changements climatiques** : Le département accompagne les territoires dans la mise en place des nouvelles formes de mobilités comme la création d'aménagements cyclables (Plan vélo), pour la préservation d'Espaces Naturels Sensibles et autres projets collaboratifs. Il encourage aussi la rénovation énergétique et lutte contre l'artificialisation des sols.

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre leurs projets les maîtres d'ouvrage publics auront la possibilité de solliciter le Département en matière d'ingénierie publique.

6.6. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du

programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6-6-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

6-6-3. Action Logement

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au Préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière figure en annexe 4.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;

- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de projet et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de projet. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes-rendus une fois par an devant le comité de projet. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Améliorer le cadre de vie des habitants

Indicateur	Référence	Objectif
Niveau d'accessibilité PMR du bourg	Aucun espace public n'est totalement accessible	Rendre le cœur du bourg totalement accessible
Adapter le bourg au changement climatique	Pas d'îlot de fraîcheur au sein du centre-bourg, aucun espace public n'est perméable	Végétaliser et désimpermeabiliser toutes les places du centre-bourg
Avoir un espace public attractif et des places conviviales	/	Créer les conditions pour obtenir des lieux de convivialités sur tous les espaces publics

Soutenir le commerce et l'artisanat pour conserver et renforcer l'offre présente

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'emplois au sein la commune	600 emplois actuellement	Conserver l'offre existante et l'emploi local
Nombre de commerces rénovés	/	Améliorer l'attractivité commerciale
Nombre de locaux réhabilités	12 locaux commerciaux vacants dans le centre-bourg	Lutter contre la vacance commerciale et permettre l'installation de nouveaux commerces

Transformer l'habitat du centre bourg

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'immeubles réhabilités et/ou démolis	23 immeubles vacants dans le centre-bourg	Faire disparaître la vacance et les immeubles dégradés du centre bourg
Nombre de nouveaux habitants	938 habitants en 2022	Développer une offre de logement adaptée à la demande
Nombre de logements « indignes » réhabilités	Suivi de l'OPAH	Continuer à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
Nombre de projets de rénovations accompagnés	/	Développer de nouvelles formes d'habitats

Garantir une offre de services et d'équipements étoffée

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de services et équipements de proximité, de la gamme intermédiaire	- Tous les équipements de la gamme de proximité - 20 équipements de la gamme intermédiaire	Conserver les services et équipements existants
Nombre de places de gardes d'enfants	Sur le territoire intercommunal 17 assistants maternels agréés 52 places chez les AM	Augmenter les capacités de garde d'enfants
Nombre de professionnels de santé de premiers recours	Tous les professionnels de santé de premiers recours sont présents	Assurer un parcours de soins et de vie de qualité
Actions menées en faveur des modes doux	Aucune action mise en place	Permettre aux usagers d'utiliser des modes de déplacements doux au sein et en dehors du



		bourg
Nombre de services de mobilité	Actuellement il existe un TAD et les lignes de bus Régionales	Conserver et étoffer l'offre de mobilité

Réunir les conditions du « bien vivre ensemble »

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'activités et d'animations créées	/	Développer les activités de loisirs et étoffer l'offre d'animations
Nombre de projets citoyens menés	/	Inciter les habitants à être acteur de la vie du bourg

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique de chaque structure, pour toute la durée du contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des parties est accordé uniquement pour la durée du contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est

transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme, et après avis favorable du comité de projet, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

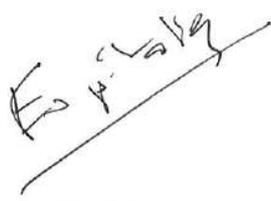
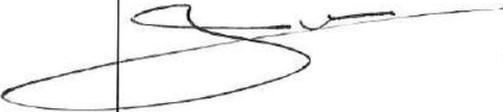
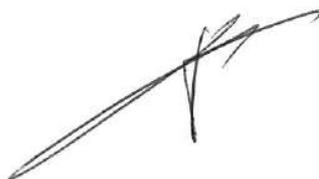
La présente convention est régie par le droit français.

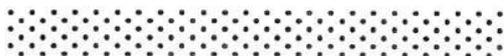
En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

Signé à Alban le 16 décembre 2022

<p>François-Xavier LAUCH Préfet du Tarn Représentant l'Etat</p> 	<p>Jean-Luc ESPITALIER Président de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois et du PETR de l'Albigeois et des Bastides</p> 	<p>Bernard LAFON Maire d'Alban</p> 
<p>Carole DELGA Présidente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées- Méditerranée</p>	<p>Annabelle VIOLLET Directrice régionale Occitanie de la banque des territoires Représentant la caisse des dépôts</p>	<p>Catherine GELY Conseillère Départementale Conseil Départemental du Tarn pour le Président Christophe RAMOND</p> 
<p>Guillaume CHOISY Directeur de l'agence du bassin Adour-Garonne</p>	<p>Dominique BUISSON Directeur Foncier Ouest Etablissement Public Foncier d'Occitanie</p> 	<p>Emmanuel JOULIE Président C.A.U.E du Tarn</p>
<p>Jean-Michel CAMPS Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn</p> 	<p>Jean-Claude HUC Président de la Chambre d'Agriculture du Tarn</p>	<p>Michel BOSSI Président de la chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn</p>
<p>Christophe HERIN Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval</p>	<p>Emma LACAN Présidente de l'association « entreprendre ensemble »</p> 	<p>Henri FERRIE Président de l'Office de Tourisme Vallée du Tarn & Monts de l'Albigeois</p> 



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 –Présentation du périmètre d'intervention de l'ORT

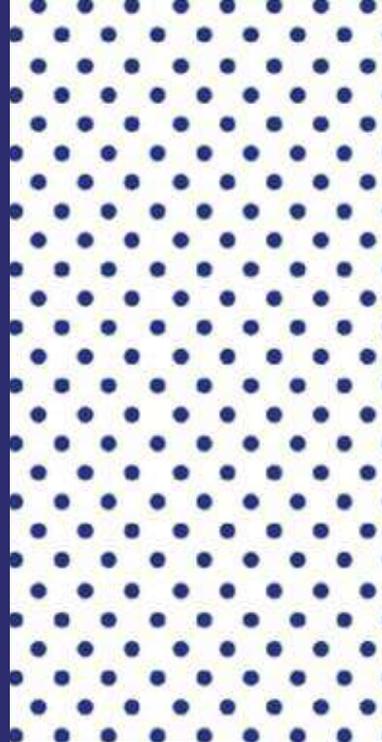
Annexe 3 –Fiches actions

Annexe 4 – Maquette financière

Annexe 5 : Liste des projets non-retenus sur cette programmation



Petites villes de demain



Monts d'Alban
et Villefranchois
Communauté de Communes



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Diagnostic de territoire ALBAN

Sommaire

1. Présentation du territoire
2. Démographie
3. Economie
4. Habitat
5. Aménagement urbain

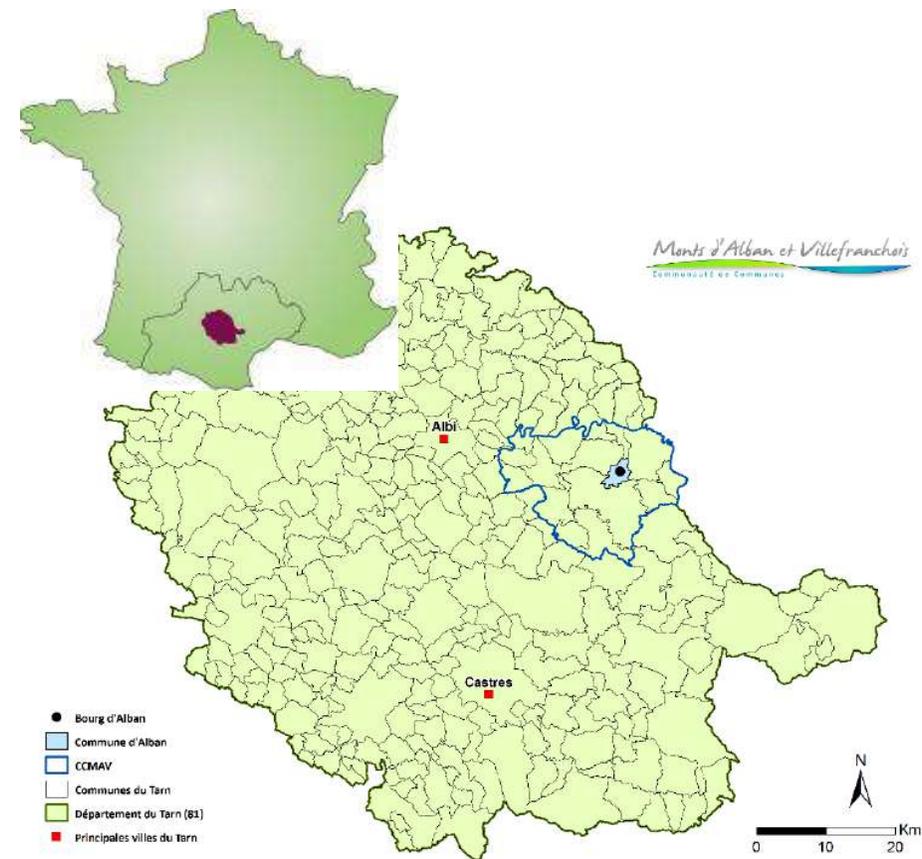
6. Sécurité – salubrité
7. Services à la population et équipements
8. Cohésion Sociale
9. Mobilité
10. Transition énergétique
11. Points d'intérêts touristiques, culturels, patrimoniaux

1. Présentation du territoire

Alban est une commune située à l'Est du département du Tarn en région Occitanie, à 30 kilomètres d'Albi, la préfecture (agglomération de 82 000 habitants) et à une dizaine de kilomètres du département de l'Aveyron, située sur la route départementale D999, axe routier très fréquenté (4000 véhicules/jours) qui relie Albi à Millau et également l'A68 à l'A75. Les métropoles régionales sont facilement accessibles : Toulouse se trouve à une heure de route (100km) et Montpellier à deux heures (160km).

Classé en zone de montagne*, à mi-chemin entre les bassins de vie d'Albi et de Saint-Affrique, en situation de ligne de crête entre ces deux agglomérations et située à 600 mètres d'altitude, Alban se trouve dans une zone de transition entre le climat océanique et les climats de montagne, il profite ainsi d'un ensoleillement relativement important (environ 80 jours), l'été est sec avec des températures moyennes aux alentours des 25 °C, le printemps et l'automne sont doux avec des épisodes pluvieux réguliers plus marqués en mars et avril. L'hiver est humide avec de la pluie plus d'un jour sur deux. En tout 1100 mm de précipitations ont été relevés sur l'année 2021.

Si la commune est fortement urbanisée*, elle se trouve au milieu d'un espace agricole important où la densité humaine est faible et l'habitat est éclaté en un très grand nombre de petits bourgs, hameaux et fermes isolées. La vallée du Tarn site naturel remarquable et lieu d'attraction touristique se trouve à dix kilomètres.



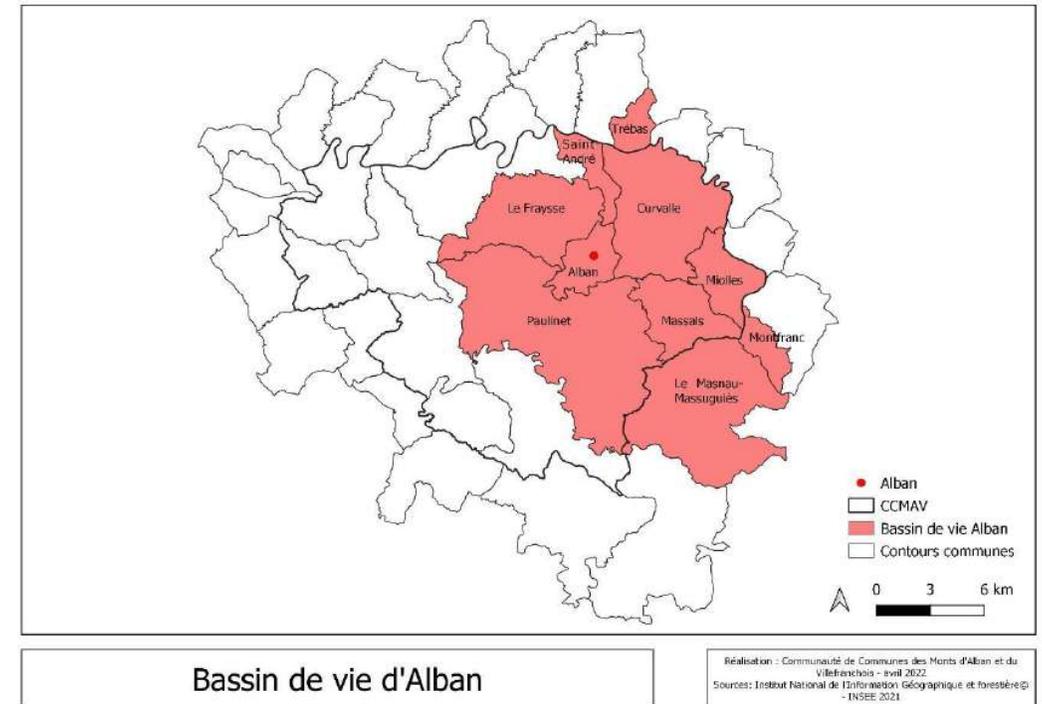
- La commune épouse les contours de l'agglomération avec très peu de terres agricoles. Ainsi, elle enregistre une densité de 95,5 habitants par km², supérieure à la moyenne tarnaise (67.1 hab/km²) et bien supérieure à la densité moyenne des Monts d'Alban et du Villefranchois qui est de 18,7 habitants/km²
- Zone de montagne : les zones de montagne se caractérisent par des handicaps significatifs entraînant des conditions de vie plus difficiles restreignant l'exercice de certaines activités économiques.

Alban, une centralité

De par sa position géographique le village a toujours eu une autonomie économique, sociale et commerciale. Il s'organise autour des domaines de l'agro-alimentaire, de l'agrofourniture, du bâtiment, du travail du bois et des métaux, de commerces et de services de proximité (santé, éducation, vie culturelle, administration).

Ainsi malgré une population de moins de 1000 habitants (938), Alban joue un rôle de centralité administrative et économique important pour un bassin de vie (déterminé par l'INSEE) de 9 communes périphériques, représentant plus de 2400 habitants composé de :

- Montfranc
- Curvalle
- Le Fraysse
- Le Masnau-Massuguiès
- Massals
- Miolles
- Paulinet
- Saint-André
- Trébas

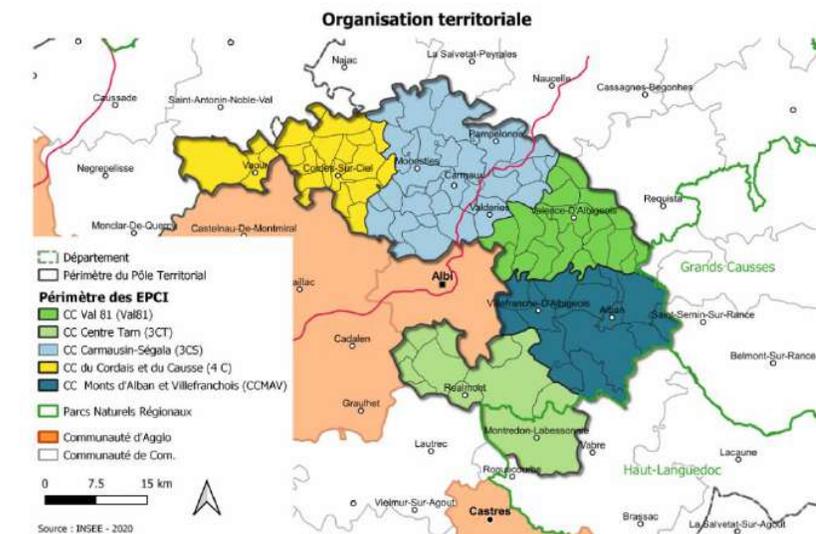


La Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois

Administrativement, la commune d'Alban fait partie de la Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (14 communes, 6427 habitants), qui appartient, avec les Communautés de Communes de Centre Tarn, Carmausin-Ségala, Cordais et Causse et Val 81, au PETR Albigeois Bastides.

La communauté de communes est composée de deux autres bourgs-centres :

- Villefranche d'Albigeois (1256 habitants)
- Teillet (441 habitants)



2. Démographie

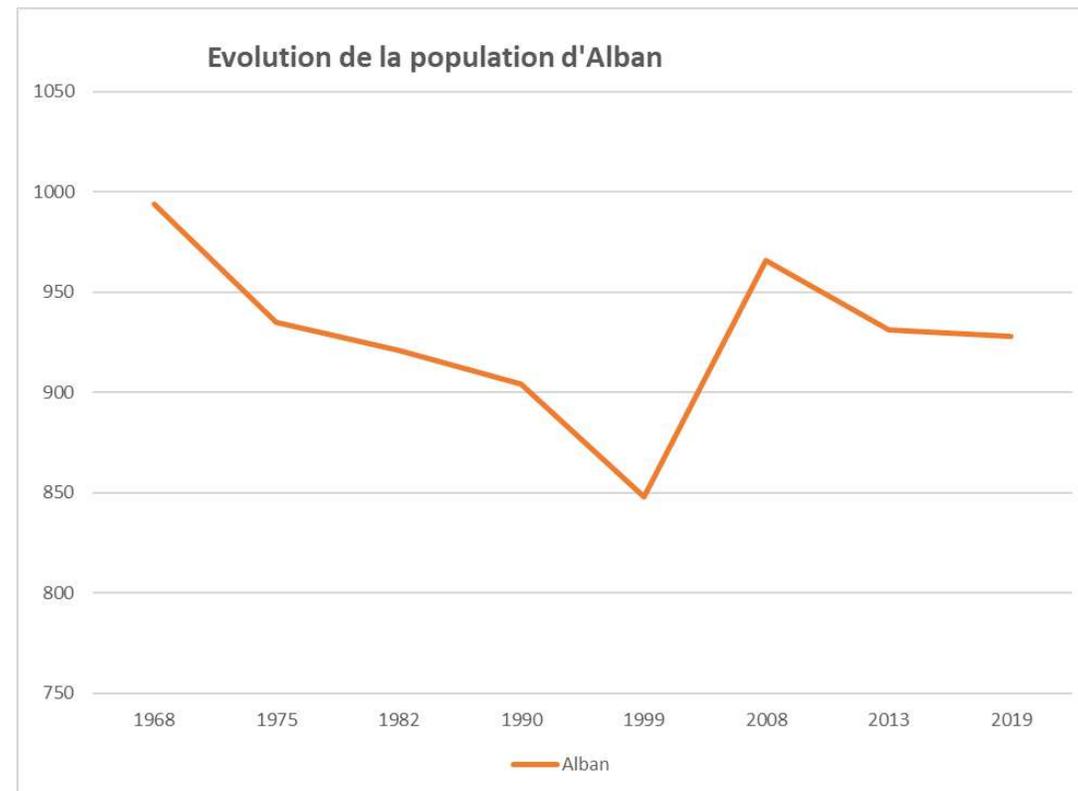
Une population stable,

Contrairement au phénomène de dépeuplement qu'ont connu les communes rurales, ces 50 dernières années, la population d'Alban est plutôt stable. En effet, la commune n'a cessé de perdre des habitants jusqu'en 2000 (150 habitants de 1968 à 1999) puis en dix ans elle a retrouvé une population qui avoisine les 1000 habitants (992 en 2010) soit son niveau de 1968.

Ce phénomène s'explique principalement par la venue d'habitants des communes voisines qui, elles, ont vu leurs populations diminuer. Une légère diminution est observée jusqu'en 2013 pour atteindre 931 habitants. Depuis le nombre d'habitants est stable (928 en 2019).

Sur la période 2013-2019 :

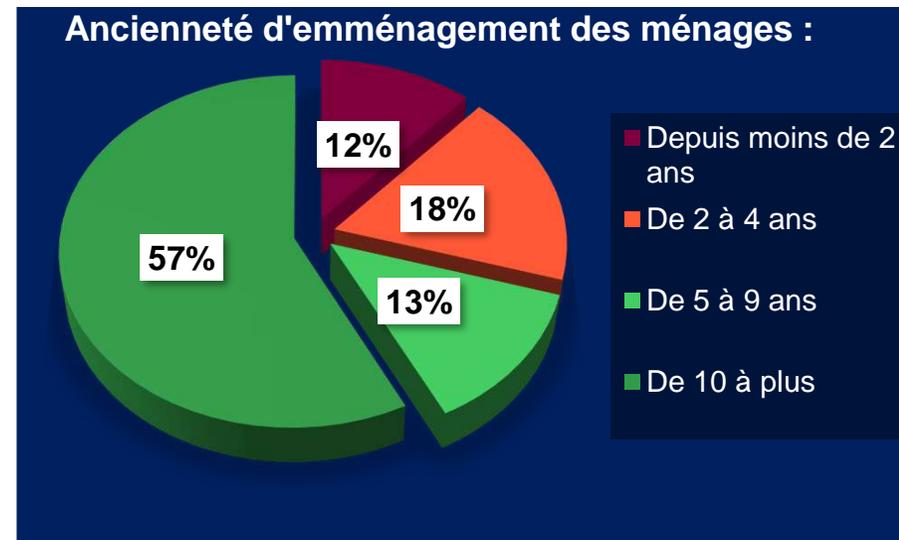
- Alban : - 0,3%
- Villefranche d'Albigeois : + 1,28%
- Département du Tarn : + 2%



Donnée Insee au 01/01/2022

ancrée...

- 73 % des ménages sont à Alban depuis plus de 5 ans
- **57 % depuis au moins 10 ans**
- 23,5 % depuis plus de 30 ans



Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

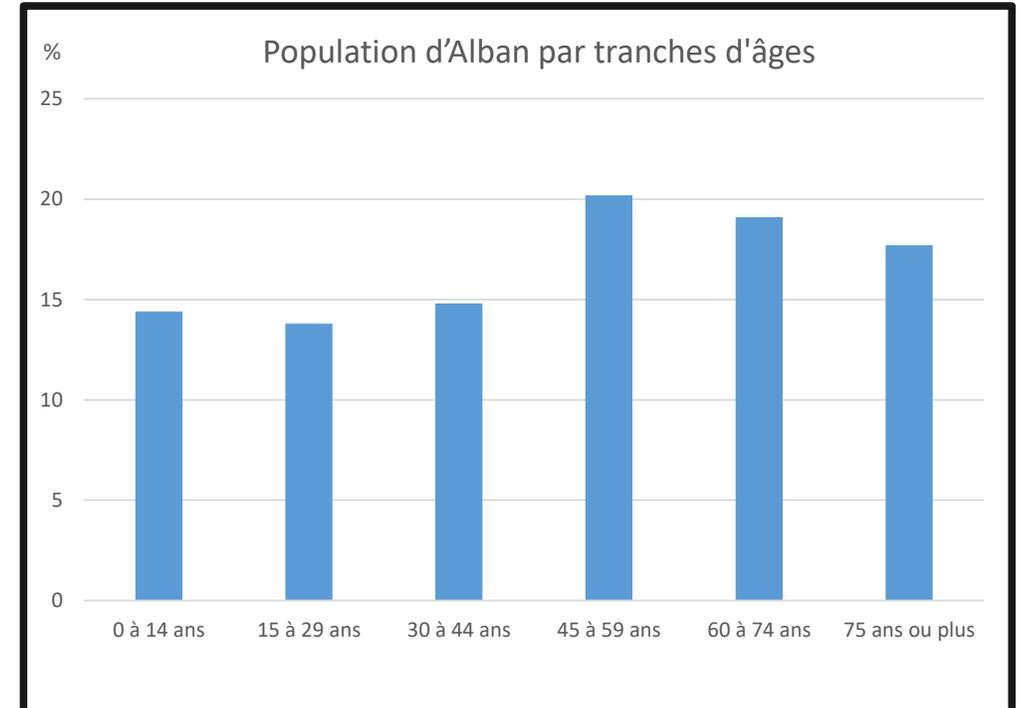
... mais vieillissante

Quelques chiffres :

- 37% de la population a plus de 60 ans contre 26% en France (2019)
- + 10% de plus de personnes retraitées qu'au niveau national
- - 7% de personnes âgées de moins 30 ans qu' au niveau national
- 2% de moins d'enfants (-15 ans) que la moyenne Tarnaise
- 6% de plus de personnes âgées de 75 ans et plus, que la moyenne Tarnaise

Evolution de la population (2008 à 2018) :

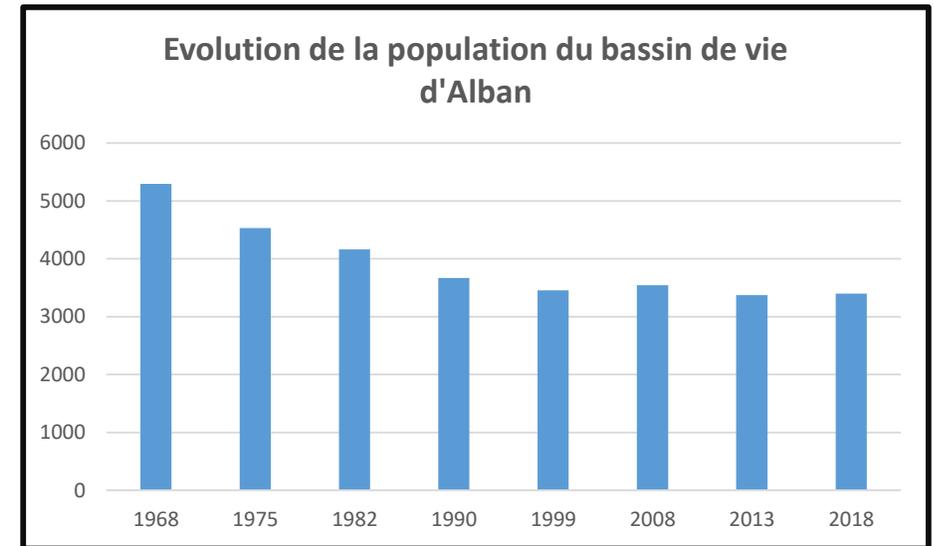
- la commune a perdu 36 personnes de la tranche 15-44 ans (- 2.8%)
- le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a augmenté de 4%



Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

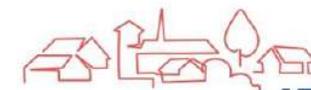
La démographie à l'échelle du bassin de vie d'Alban

- En l'espace de **50 ans**, le bassin de vie a perdu **34 %** de sa population
- **Depuis 20 ans**, le nombre d'habitants est **stable**
- Entre 2013 et 2019 : la variation annuelle moyenne de la population est positive (**+0,27%**), grâce à un solde migratoire positif (+1,18 %) qui permet de compenser le solde naturel négatif (-0,91 %)
- **32 % de la population** du bassin de vie a **65 ans et plus**
- Les **0-19 ans** représentent :
 - **14,64 %** dans les communes du bassin de vie (hors Alban)
 - **18,85 %** à Alban

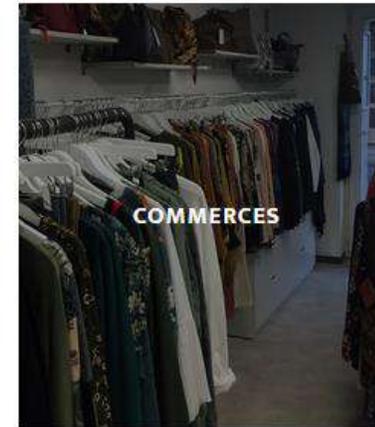


Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

Atouts	Faiblesses
<p>La population d'Alban est stable depuis 10 ans après une diminution de 3% entre 2008 et 2013</p> <p>La population du bassin de vie d'Alban est stable depuis 20 ans. Le solde migratoire positif permet de compenser le solde naturel négatif.</p>	<p>Le territoire peine à attirer ou conserver les jeunes. Diminution de 3% en 20 ans de la tranche des 15-44 ans</p> <p>Une population vieillissante : plus de 40% de la population du bassin de vie a plus de 60 ans</p>



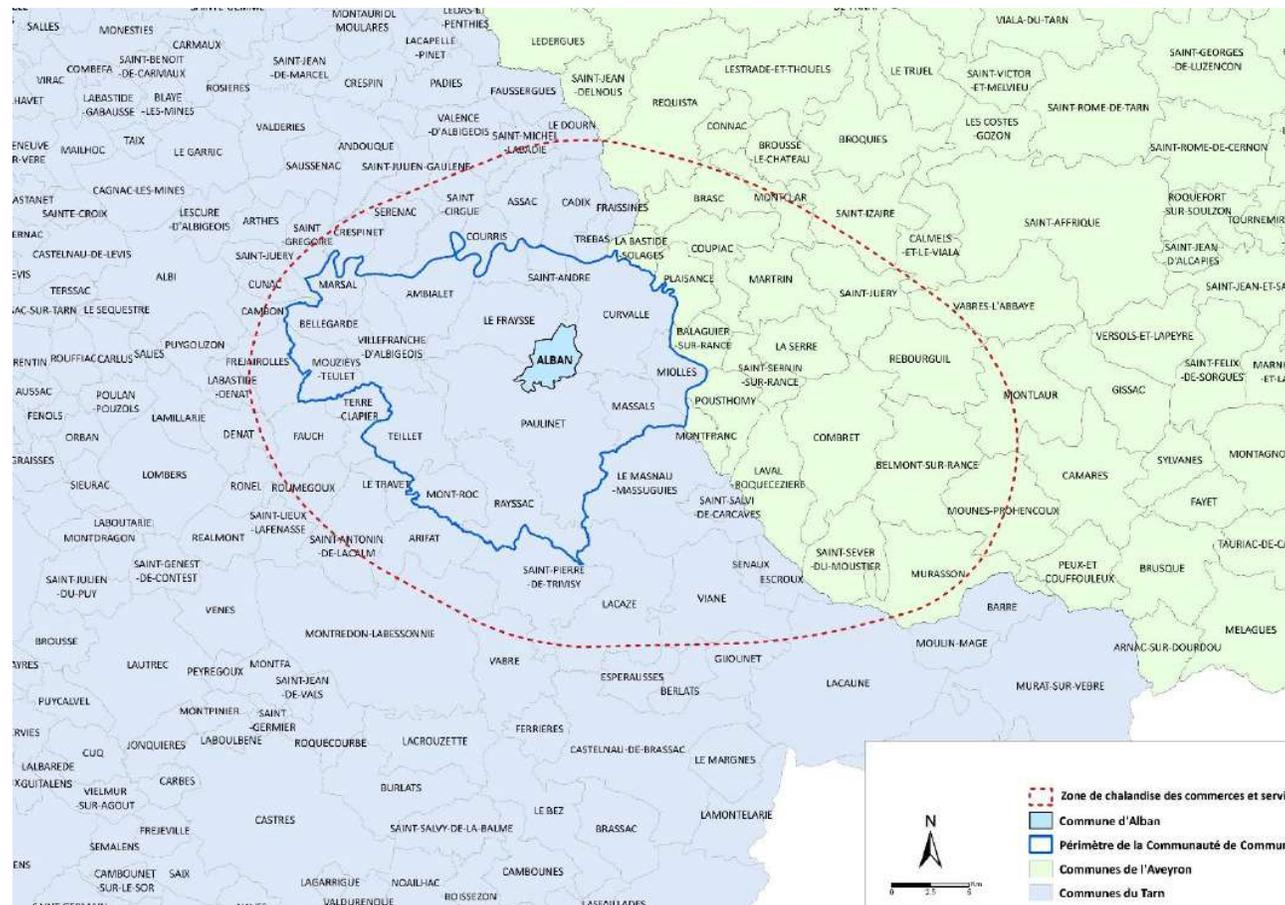
3. Une économie dynamique



Une position géographique propice au développement économique

L'éloignement du bourg et des communes environnante, vis-à-vis de l'agglomération Albigeoise permet aux entreprises locales de capter une large clientèle composée des habitants du bassin de vie et au-delà suivant les secteurs d'activités :

- La zone de chalandise des entreprises de la commune s'étend du Sud-Aveyron jusqu'aux portes d'Albi et comprend environ 10 000 habitants.
- Le bourg est également traversé par l'axe routier Albi-Millau très fréquenté qui permet aux commerçants de capter des personnes de passages au-delà de sa zone de chalandise.

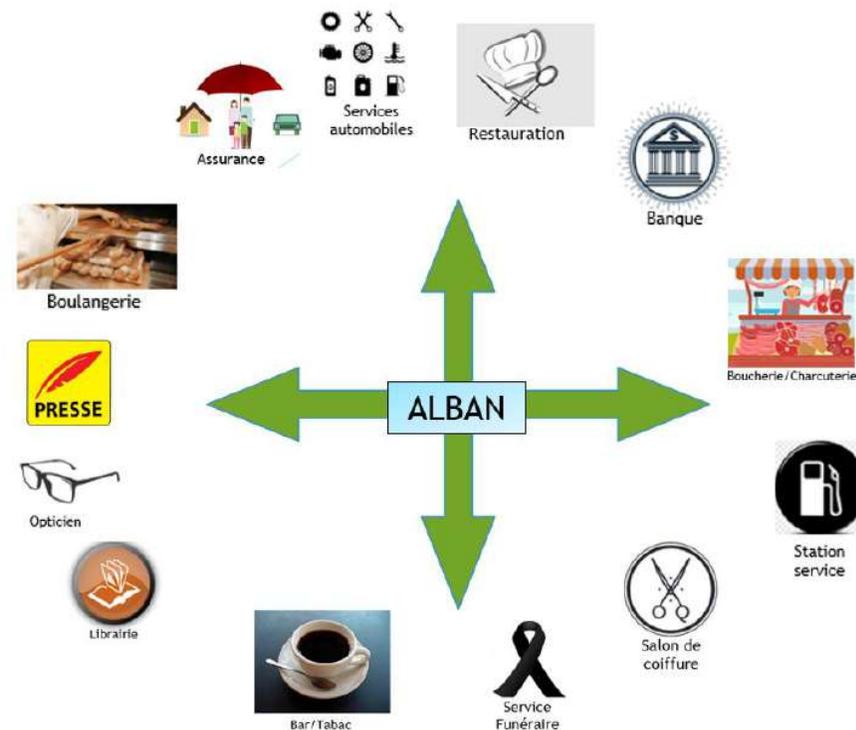


Une offre complète de commerces de proximité

Alban a vu se développer et se maintenir un panel d'entreprise très étoffé. Un habitant du territoire peut subvenir à l'ensemble de ses besoins en consommant au sein du bourg, **doté de l'ensemble des commerces et services de première nécessité.**

Une palette d'activités extrêmement variées complète cette offre commerciale :

- Couture et retouche
- Fleuriste
- Institut de beauté
- Quincaillerie
- Magasins de bricolage et jardinerie
- Magasins d'habillement et de chaussures
- Auto-école
- Magasins d'électroménager
- ...



Les habitants peuvent également compter sur une offre d'artisans qui permet de répondre aux urgences du quotidien :

- Menuisier
- Peintre
- Électricien
- Plombier
- Chauffagiste
- Garagiste

La présence de serrurier/vitrier dans trois communes voisines permet de compléter cette offre.

Par ailleurs, l'ensemble des corps de métiers dans le domaine de la construction et des travaux est présent sur le territoire :

- Maçon
- Plaquiste
- Terrassier
- Architecte
- Paysagiste
- Ferronnier



La consommation des Albanais

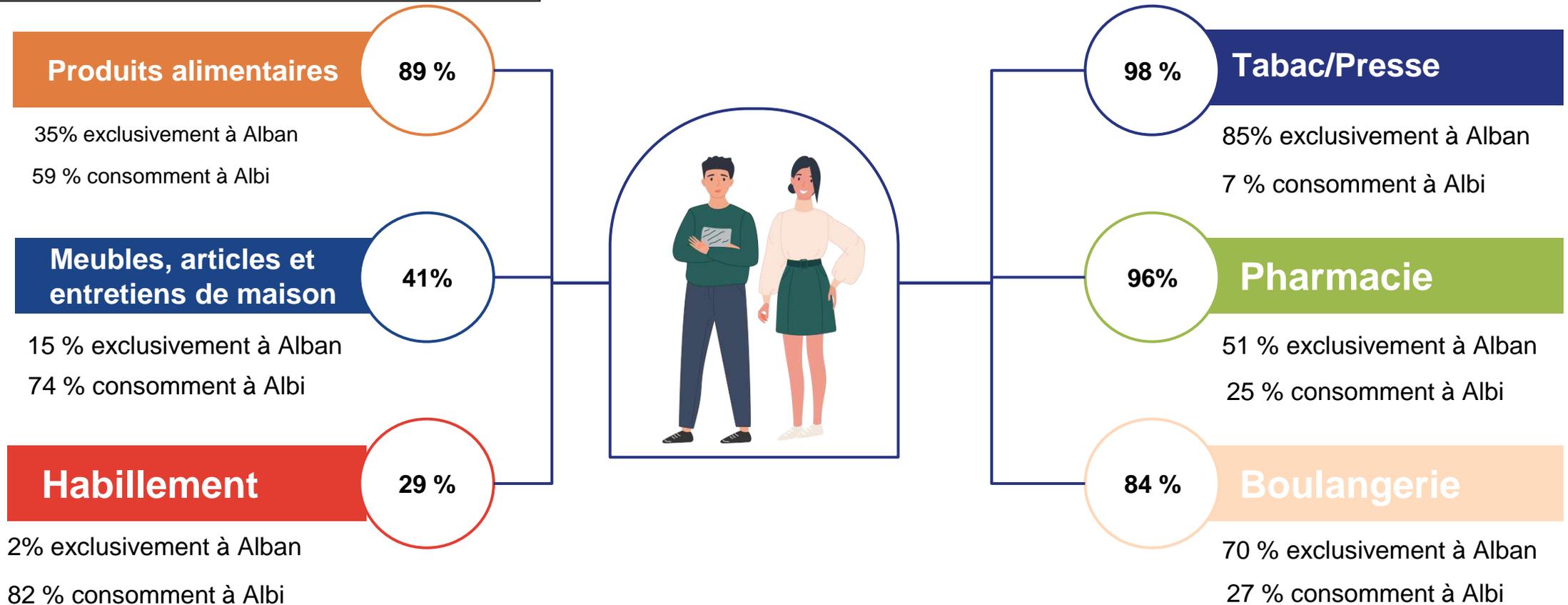
Résultats de l'enquête menée en janvier 2022

Grille de lecture :

Ligne 1 : Pourcentage d'Albanais qui consomment à Alban

Ligne 2 : Pourcentage d'Albanais qui consomment uniquement à Alban

Ligne 3 : Pourcentage d'Albanais qui consomment à Albi (exclusivement ou en complément)



Des commerces locaux qui satisfont les habitants, bien complétée par l'offre plus étoffée et diversifiée de l'agglomération Albigeoise :

L'enquête menée auprès des habitants (150 personnes), permet de se rendre compte des habitudes de consommation.

Pour les achats du quotidien, les Albanais consomment quasiment exclusivement à Alban sauf pour les achats alimentaires où ils consomment également à Albi. En revanche, en ce qui concerne l'habillement, l'ameublement et les produits de maison, ils se rendent en majorité à Albi.

« Pour les usagers du bourg, l'offre commerciale est satisfaisante »

Pour 70% des personnes interrogées, Alban est dotée de l'ensemble des services et des commerces dont ils ont besoin. L'attachement aux commerces locaux est perceptible, les habitants insistent en premier lieu sur la nécessité de conserver l'offre existante.

Ils pensent néanmoins que de nouvelles activités peuvent être développées :



* Le pourcentage est calculé parmi le nombre de propositions. Pour illustration : 21% des propositions concernent l'installation d'une Epicerie-primeur commercialisant des produits locaux.

L'association des commerçants « Entreprendre Ensemble »

La dynamique commerciale peut aussi s'expliquer par la coopération entre les entrepreneurs qui s'unissent autour de l'association « Entreprendre Ensemble ».

Cette association des commerçants d'Alban et des alentours, très active, regroupe environ 60 commerçants, artisans, prestataires de services et professions libérales. Sa vocation est de mettre en avant les entreprises locales en animant le territoire à travers des événements et des opérations commerciales.

L'une de ses actions phares est la mise en place du « chèque local ». Ce chèque cadeau éligible dans plus de 40 commerces du bourg dynamise la vie économique et donne une visibilité aux commerces en permettant de mener une communication commune en encourageant la consommation locale



Les services dédiés à l'agriculture font rayonner Alban

Si Alban ne compte qu'une dizaine d'exploitations agricoles, le village est au centre d'un bassin agricole très important.

Le territoire de la Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois compte 444 exploitants agricoles (6% des chefs d'exploitations du département), repartis sur plus de 280 exploitations avec une centaine de salariés. On considère ainsi qu'avec les emplois induits, le domaine agricole sur le territoire représente environ 600 emplois équivalent temps plein (soit presque $\frac{1}{4}$ des actifs ayant un emploi sur le territoire de la CC).



Les élevages d'ovins et de bovins (lait et viande) sont les deux principales activités. Ces productions sont dynamisées par les labels de qualité :

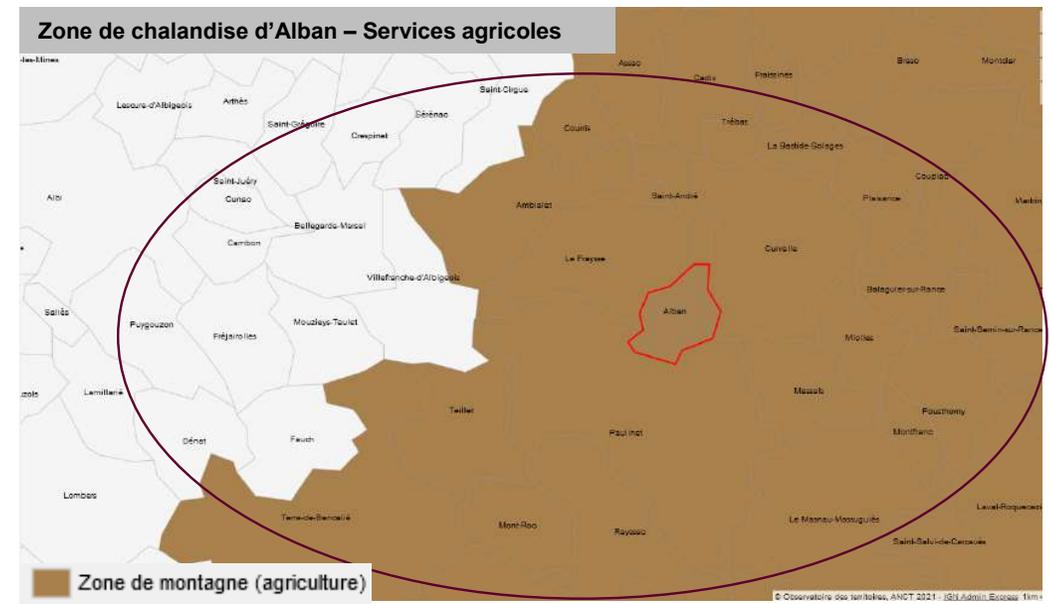
- AOC Roquefort
- Veau de l'Aveyron et du Ségala
- Veau élevé sous la mère
- Agneau Label Rouge

Profitant de cette position, Alban s'est logiquement spécialisé dans le commerce et le service agricole.

Le bourg répond ainsi aux besoins des exploitations agricoles :

- Cabinet de comptabilité
- Vétérinaire
- Collecteur de céréales
- Magasin d'équipements agricoles
- Magasin de nutrition animale
- Magasin de bricolage
- Mécanicien agricole
- Antennes de services administratifs et techniques (MSA, Contrôleurs laitiers, ...)

En revanche, le territoire ne dispose pas de concessionnaire agricole. Pour ce service, les professionnels se rendent dans l'agglomération Albigeoise.



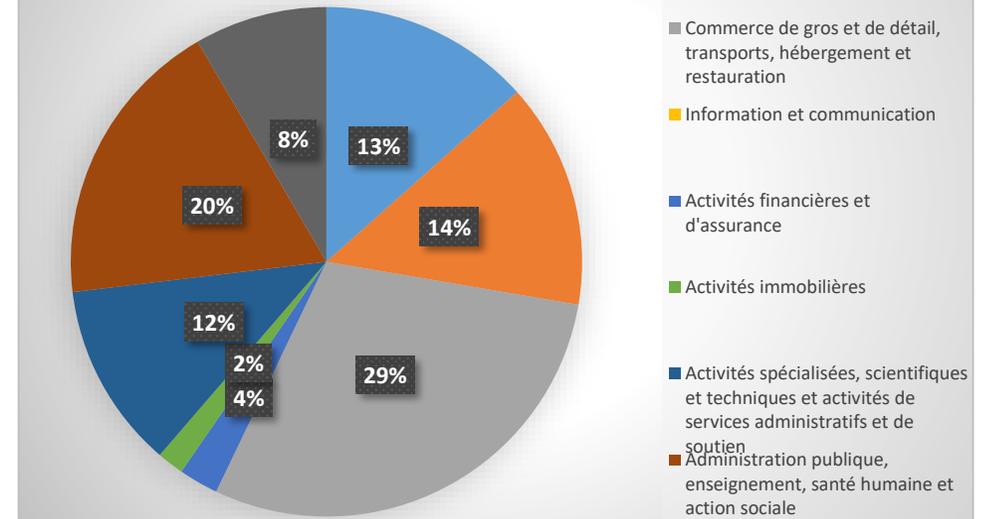
Alban, pôle d'emploi

- Alban abrite environ 600 emplois (+7% en dix ans). Sur son intercommunalité elle est la commune qui regroupe le plus d'emplois.
- 20,5% des emplois sont non-salariés, justifiés par le

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	556	100,0	526	100,0	593	100,0
Salariés	441	79,2	410	78,0	472	79,5
<i>dont femmes</i>	219	39,4	214	40,6	257	43,3
<i>dont temps partiel</i>	128	23,0	125	23,8	139	23,4
Non-salariés	116	20,8	116	22,0	122	20,5
<i>dont femmes</i>	40	7,2	38	7,3	40	6,7
<i>dont temps partiel</i>	7	1,3	8	1,5	17	2,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

Nombre d'entreprises (établissements) par secteur d'activité

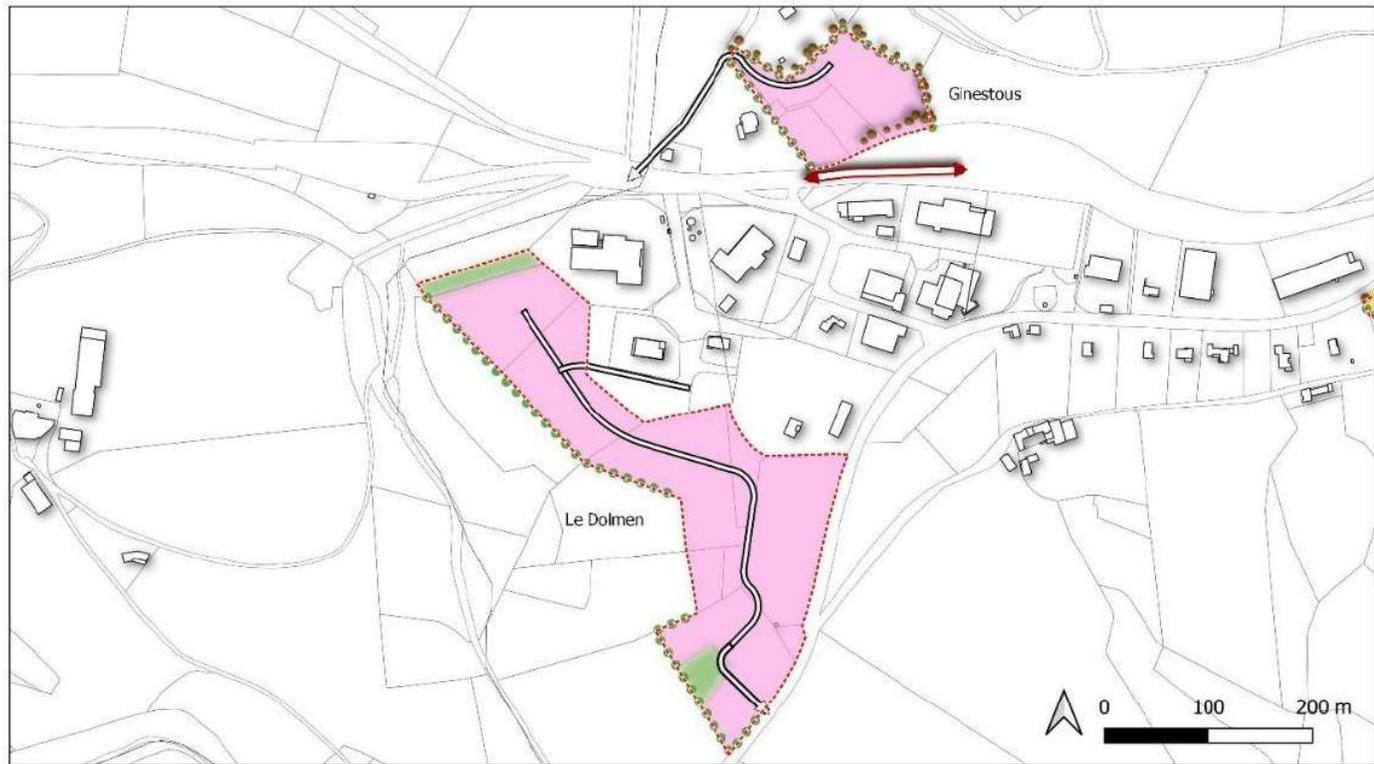


Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021

- **59% des Albanais actifs travaillent à Alban**
- **La moitié des entreprises sont du secteur de la construction, du commerce et de l'industrie** avec des besoins en personnel qui demandent peu d'études supérieures. Cela correspond au profil des habitants : en effet seulement 20% de la population a fait des études supérieures dont 3% a un diplôme Bac +5.
- L'agglomération Albigeoise propose des emplois dans le tertiaire et recherche des profils différents de ceux recherchés à Alban, avec des entreprises qui embauchent tous types de CSP notamment des emplois plus qualifiés. Ainsi, environ **20% des habitants du bassin de vie vont travailler à Albi.**

- La **zone d'activité du Dolmen**, à l'entrée Ouest du village, accueille 13 entreprises dynamiques représentant 147 emplois. Elle a encore la possibilité de s'étendre et d'accueillir de nouvelles entreprises*.



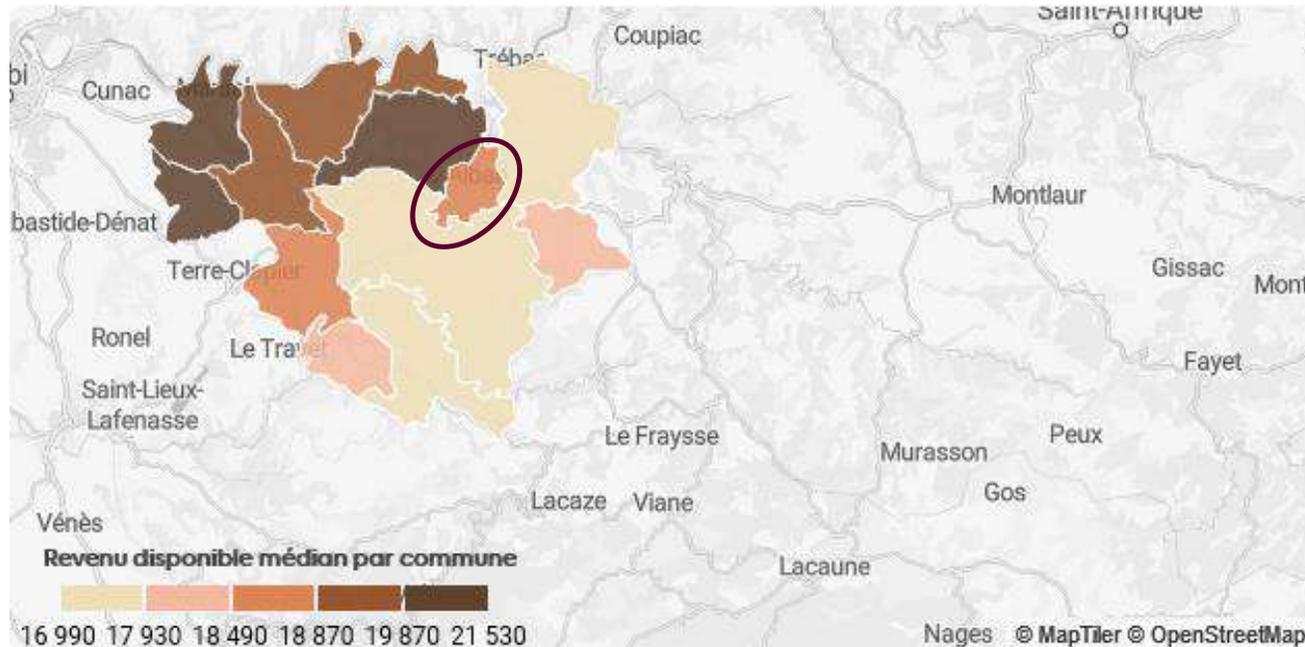
Secteur	Vocation du secteur	Superficie
Le Dolmen	Economie	5,7 ha
Ginestous	Economie	1,4 ha

Secteurs d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
à vocation économique - Alban

Réalisation : Communauté de Communes des Monts d'Alban et du
Villefrancois - avril 2022
Sources: BD Topo® BD Parcelaire® BD Ortho® : Institut National de
l'Information Géographique et forestière© - PLU CMAV

* 7 ha sont en secteur classé en zone à urbaniser à vocation économique dans le PLUI

Emploi et revenu

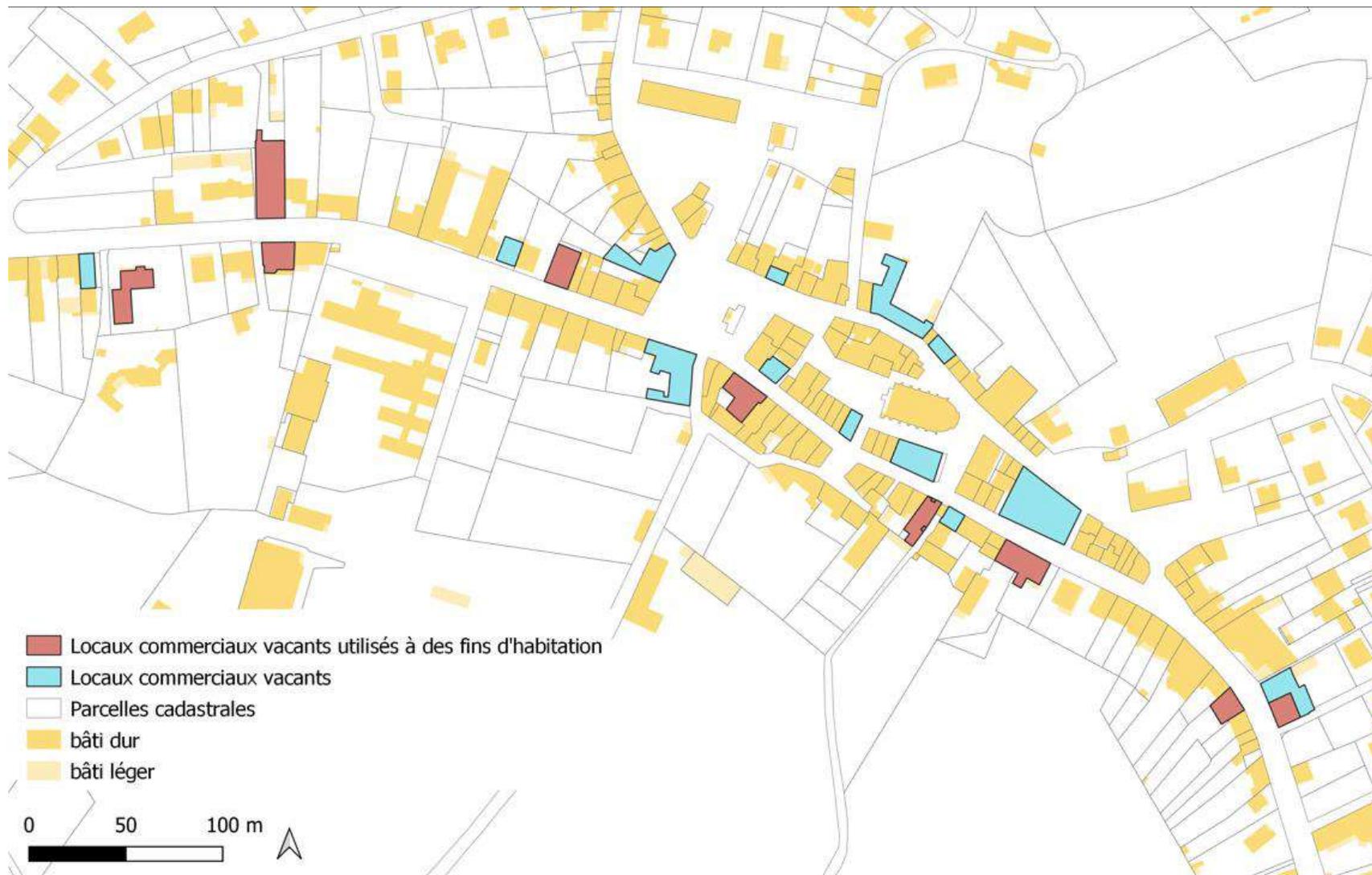


- Le revenu médian d'un Albanais est de 18 870€, bien en dessous du niveau moyen national (22 065 €) et départemental (20 650 €)
- 94% des employés sont en CDI.
- Le taux de chômage est de 11,3%, inférieur à celui du département (13,5%)

Ces chiffres, illustrent parfaitement la situation de l'emploi à Alban, les habitants occupent des postes qui demandent peu de qualifications, les revenus sont de fait plutôt bas mais la sécurité de l'emploi est importante.

Des perspectives inquiétantes

- **La reprise des entreprises** : 14 chefs d'entreprise de plus de 55 ans sont sans repreneurs identifiés
- **L'économie agricole en danger** : 60 exploitants de plus de 55 ans sont sans repreneurs sur le territoire intercommunal
- **L'impact du pouvoir d'achat sur le chiffre d'affaire des entreprises** : Le vieillissement de la population va entraîner une perte de pouvoir d'achat chez les habitants (augmentation des retraités)
- **Des difficultés de recrutement** : Les secteurs de l'industrie agroalimentaire, de la santé (services aux personnes âgées) et de l'artisanat ont des besoins réguliers en personnel qui ne sont pas comblés
- **La faible offre de locaux commerciaux freine le développement de nouvelles activités** : Peu de locaux commerciaux sont disponibles, en raison d'un nombre important de locaux commerciaux transformés en habitation (9 avec vitrines sur le linéaire de la traverse). De plus les locaux disponibles (12) sont en majorité à rénover.
- **Les linéaires commerciaux peu attractifs** : L'environnement des commerces pèse sur leur image



Locaux commerciaux vacants - Alban

Réalisation : Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois - juillet 2022
Sources: PCI Vecteur 2021

L'attractivité des commerces en question ?

Les commerces...

...manquent de visibilité dû :

- À l'aménagements urbains (trottoirs inaccessibles, pas d'espaces, piétons sécurisés)
- Aux façades non entretenues des immeubles du centre-bourg (y compris ceux qui abritent des commerces au rez-de-chaussée),
- Aux habitations et locaux commerciaux vacants qui les entourent

...n'ont pas tous pris « le virage du numérique » :

Les commerces ne répondent pas aux nouvelles attentes des consommateurs en termes de facilité de paiement (carte bancaire, sans contact, applications smartphones).

Par ailleurs, bien que certaines entreprises aient saisi l'opportunité du numérique pour mettre en avant leur boutique avec notamment l'utilisation du réseau social Facebook, elles manquent de visibilité sur internet (mauvais référencement). Les boutiques en lignes et le « click and collect » sont peu développés.

...sont en partie inaccessibles pour les PMR :

Bien qu'ils aient tous une dérogation, 16 commerces sont réellement accessibles sur 66 locaux commerciaux recensés.



La photo ci-dessous illustre parfaitement cette situation. Le salon de coiffure et la boutique de prêt-à-porter ont travaillé leurs devantures mais l'effet couloir de la traverse fait que le regard de l'automobiliste (et dans une moindre mesure du piéton) perçoit les immeubles dégradés plutôt que les boutiques. En effet, ils sont entourés d'immeubles vacants, aux volets fermés et façades dégradées. Les étages de l'immeuble dans lesquels les commerces se trouvent sont également vacants avec volets fermés et façades dégradées.

Synthèse - Economie

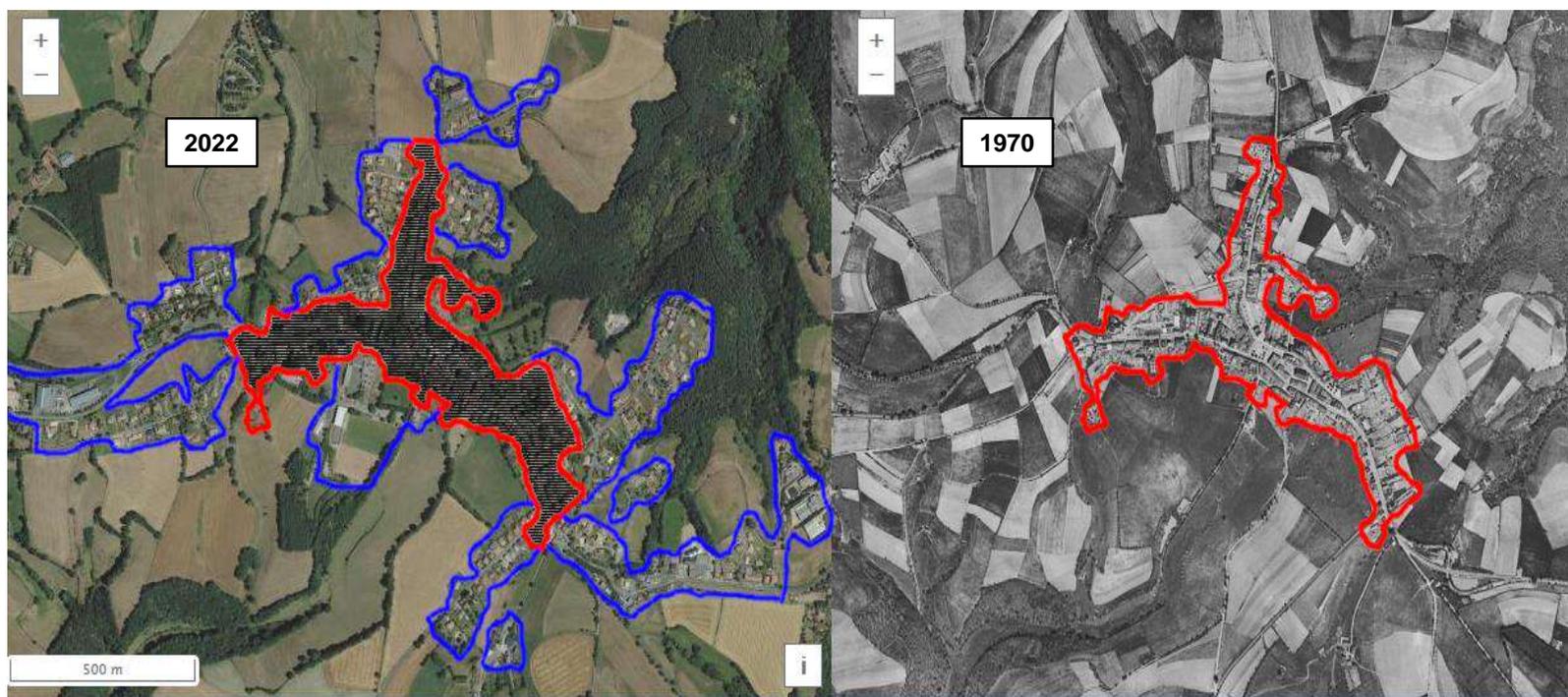
Atouts	Faiblesses
<p>Alban est doté de l'ensemble des commerces de première nécessité</p> <p>L'offre d'artisans permet de répondre aux urgences du quotidien</p> <p>Le service agricole fait rayonner Alban au-delà du bassin de vie</p> <p>Alban est le pôle d'emploi du territoire intercommunal (environ 600 emplois)</p> <p>Une zone d'activité : 147 emplois</p> <p>Une association des commerçants dynamique</p> <p>Une zone de chalandise représentant environ 10 000 personnes</p>	<p>Chefs d'entreprises vieillissants : 14 entreprises ont un chef d'entreprise de plus de 55 ans sans repreneur identifié</p> <p>Le nombre d'exploitations agricoles diminuent : environ 60 exploitants de plus de 55 ans repéré sans repreneur (à l'échelle intercommunale)</p> <p>Difficultés de recrutement dans certains secteurs (agroalimentaire, artisanat, santé)</p> <p>Peu d'emplois pour les CSP supérieure</p> <p>L'inaccessibilité des locaux commerciaux du centre bourg pour les PMR</p> <p>Manque d'attractivité des commerces situés sur la traverse</p> <p>Peu de locaux commerciaux disponibles à la location</p>



4. Un habitat inadapté



Evolution de l'emprise urbaine



Source : Géoportail

En l'espace de 50 ans, le bourg s'est étendu. Suivant le schéma de l'ensemble des villes de France, l'habitat concentré du centre-ville a été délaissé pour de l'habitat pavillonnaire avec jardin en périphérie.

La surface du village a plus que doublée pendant que le nombre d'habitants est resté identique. Ce phénomène a engendré la désertification du centre-bourg.

Profil de l'habitat

➤ 568 logements

Type de logements		
	Alban	Moyenne en France
Résidences principales	80%	82%
Résidences secondaires	7,5%	9,7%
Logements vacants	12,5%	8,4%

Formes d'habitats		
	Alban	Moyenne en France
Maison individuelle	77 %	56 %
Appartement	23 %	42,5 %

Type d'occupation		
	Alban	Moyenne en France
Locataire	32%	40 %
Propriétaires occupants	62,6 %	57,7 %
Le parc locatif social au 1er janvier 2021 - Géré par des bailleurs sociaux	0,7 %*	14,7 %
Logés gratuitement	4,8 %	2,2 %

Sources : Insee, RP2008, RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

*Néanmoins il existe 7 logements à vocation sociale conventionnés avec l'ANAH (loyers plafonnés)

Zoom sur la vacance

L'étude pré-Opérationnelle de l'OPAH (2020) dénombre **23 logements vacants** (voir carte ci-contre). Ces derniers se trouvent majoritairement au cœur du bourg notamment en bordure de la D999.

Elle fait état du potentiel de réhabilitation des logements vacants au regard de leur situation géographique, de l'état et de l'âge du bâti. Selon elle :

→ **18 logements peuvent être réhabilités**. *Un seul d'entre eux est en cours de réhabilitation mais une dizaine font l'objet de demandes d'aide dans le cadre de l'OPAH.*

Au-delà du potentiel logement qu'ils représentent, ces bâtiments, souvent en état de délabrement, sont des « verrues » qui détériorent l'image du village. Ils sont vecteurs de nuisances (abris pour pigeons, murs mitoyens qui menacent les bâtisses voisines,...)



Logements vacants - Alban

Réalisation : Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois - juillet 2022.
Sources : PCI Vecteur 2021 - Diagnostic étude pré-opérationnelle OPAH 2019

L'état du parc de logement

Il est difficile d'obtenir des données sur l'état des logements. Néanmoins, on sait que la qualité énergétique d'un logement dépend de :

- ❖ Sa période de construction (même si des travaux peuvent modifier l'état initial)
- ❖ Sa nature (maison individuelle ou appartement)

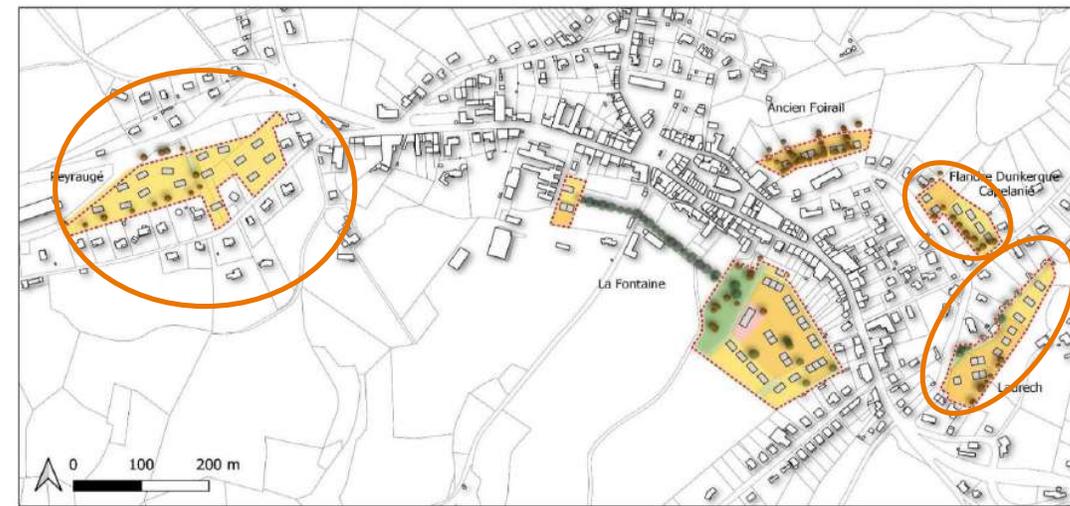
Les données de l'INSEE permettent de supposer que le parc de logement souffre de **précarité énergétique** :

- Plus de **46% du parc construit avant 1971** et toute réglementation thermique
- **25,9 %** du parc logements est au chauffage individuel « **tout électrique** »
- L'état déclaratif des logements de plus de 15 ans d'ancienneté montre que **21% ne sont pas jugés** par leur propriétaire **en bon état**. Pour les logement en **location ce chiffre monte à 45%** (source : étude pré-opérationnelle OPAH)

Un bourg relativement attractif

- ❖ La mairie recense plus **d'une vingtaine de demandes par an** de personnes en recherche de location ou d'acquisition sur Alban
- ❖ **25 maisons construites en 10 ans** (source : mairie d'Alban)
- ❖ Un marché de l'immobilier actif, avec une moyenne de 9 maisons vendues chaque année depuis 2015*

→ Outre la qualité du cadre de vie, cette dynamique peut également s'expliquer par **un prix au mètre carré attractif** aux alentours de 1000 € *, bien en deçà des prix des autres petites centralités du département ou de l'agglomération Albigeoise (2000 € le m²)



Secteur	Vocation du secteur	Superficie	Potentiel
La Fontaine	Habitat	3,4 ha	28 à 43 logements attendus
Ladrech	Habitat	1,4 ha	10 à 13 logements attendus
Frandres Dunkerque/Capelanié	Habitat	0,6 ha	5 à 7 logements attendus
Peyraugé	Habitat	2,3 ha	15 logements attendus
Ancien forail	Habitat	0,6 ha	5 à 7 logements attendus

 : Rétention foncière

En jaune : terrains constructibles

Secteurs d'Orientations d'Aménagement et de
Programmation à vocation d'habitat - Alban

Réalisation : Communauté de Communes des Monts d'Alban et du
Villfrancois - avril 2022
Sources : BD Topo® BD Parcelles® BD Ortho® : Institut National de
l'Information Géographique et forestière® - PLU CCMAV

→ Cette dynamique est freinée par :

- Des logements inadaptés au centre (avec peu de surfaces, pas de jardins, de la mitoyenneté)
- une problématique de **rétention foncière** de la part des propriétaires privés détenant les terrains constructibles (potentiel est de près de 100 logements constructibles)

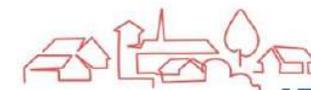
* Source : www.meilleursagents.com

Les collectivités territoriales en action

Les collectivités conscientes de la situation de l'habitat mettent déjà en place des actions. La commune a signé **une convention avec l'établissement Public Foncier d'Occitanie** (EPFO) et profite de l'engagement de l'intercommunalité dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

- ❖ **L'OPAH du Haut Dadou** a débuté le 2 mars 2020 pour une durée de 3 ans. Elle permet d'accompagner au niveau technique et financier les propriétaires privés (occupants ou bailleurs) dans leur projet de réalisation de travaux d'amélioration de leur logement.
- ❖ L'action foncière conduite par l'EPFO permet à la commune la réalisation d'acquisitions foncières grâce à un portage du foncier. L'un des objectifs est la création de logements locatifs à vocation sociale.
- ❖ Dans le cadre du PLUI la communauté de communes a ciblé une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) qui permettrait de faire émerger un lotissement près du cœur du bourg

Atouts	Faiblesses
<p>Un bourg attractif (prix attractifs, marché de l'immobilier actif, demande accrue de terrains constructibles)</p> <p>Une convention entre l'EPFO et la municipalité sur le secteur du centre ville (portage foncier)</p> <p>La présence d'une OPAH</p>	<p>Peu de logements sociaux</p> <p>Une vacance importante dans le centre : 23 immeubles</p> <p>Précarité énergétique pour 14% du parc</p> <p>Une offre locative insuffisante</p> <p>Rétention foncière de la part des propriétaires des parcelles constructibles</p>



5. L'aménagement urbain



Evolution spatio-temporelle du bourg

CADASTRE NAPOLEONNIEN 1835



→ Construit sur un plateau, le village médiéval s'est développé autour de l'église puis s'est étendu progressivement le long de voies principales de la D999 et de la D53

→ **Le village présente des bâtisses imposantes au centre** : la mairie et l'école du début du 20ème siècle, l'église classée des années 50, des maisons de village à deux étages sans jardins et des maisons nobles avec larges portes cintrées qui donnent sur la rue mais qui disposent souvent une ouverture avec jardin (côté Nord ou Sud). **Le bourg s'articule par une succession de places (8)** dont l'usage actuel est principalement dédié au stationnement.



Afin de réaliser le diagnostic de l'aménagement du village, nous pouvons l'analyser par secteurs tel que délimités sur le plan ci-dessus. Pour faciliter la lecture, l'analyse est retranscrite sous forme de tableaux simplifiés (atouts vs faiblesses).

*Source : l'ensemble des photos utilisées pour cette partie 5, sont issues de Google maps

Entrée dans la commune (côté Ouest)

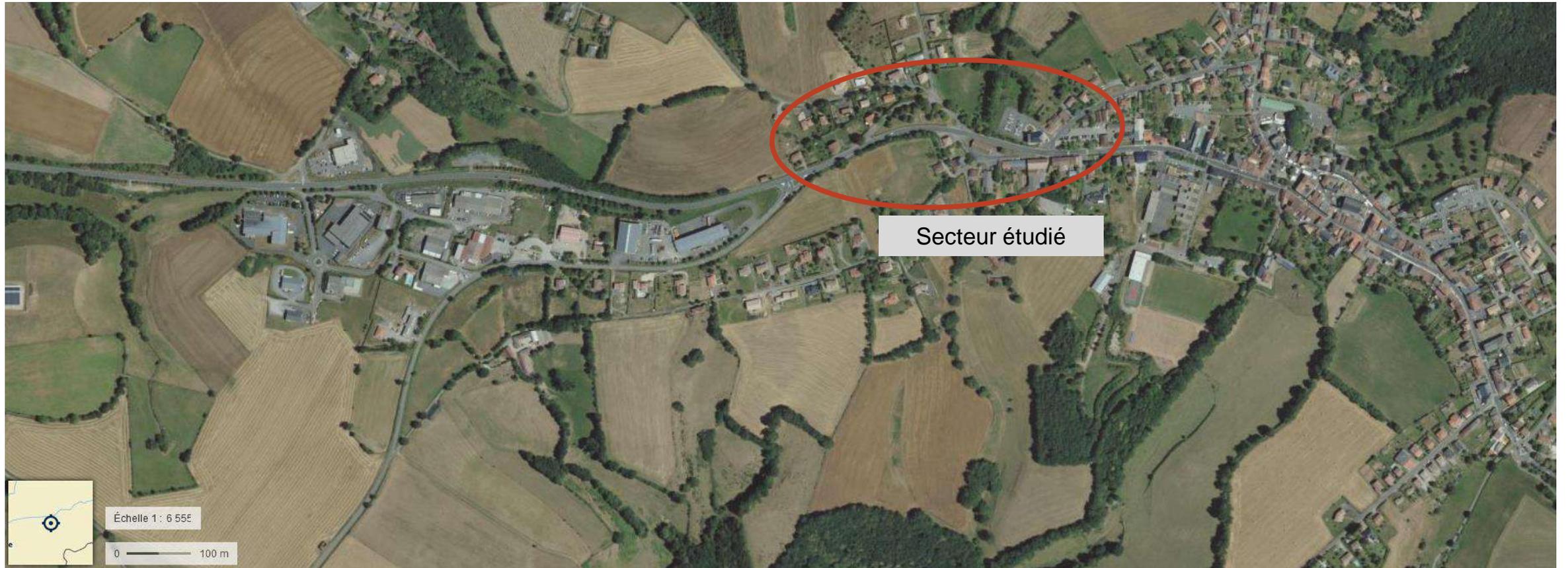


Entrée dans la commune (côté Ouest)

Les atouts	Les faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Vue dégagée sur les monts et les prairies environnantes	<ul style="list-style-type: none">• Un carrefour dangereux
<ul style="list-style-type: none">• Présence de la zone d'activité et d'un « supermarché » qui véhicule une image dynamique d'Alban et anime l'entrée de bourg	<ul style="list-style-type: none">• Cheminements piétons inexistant entre le village et cette zone d'activité

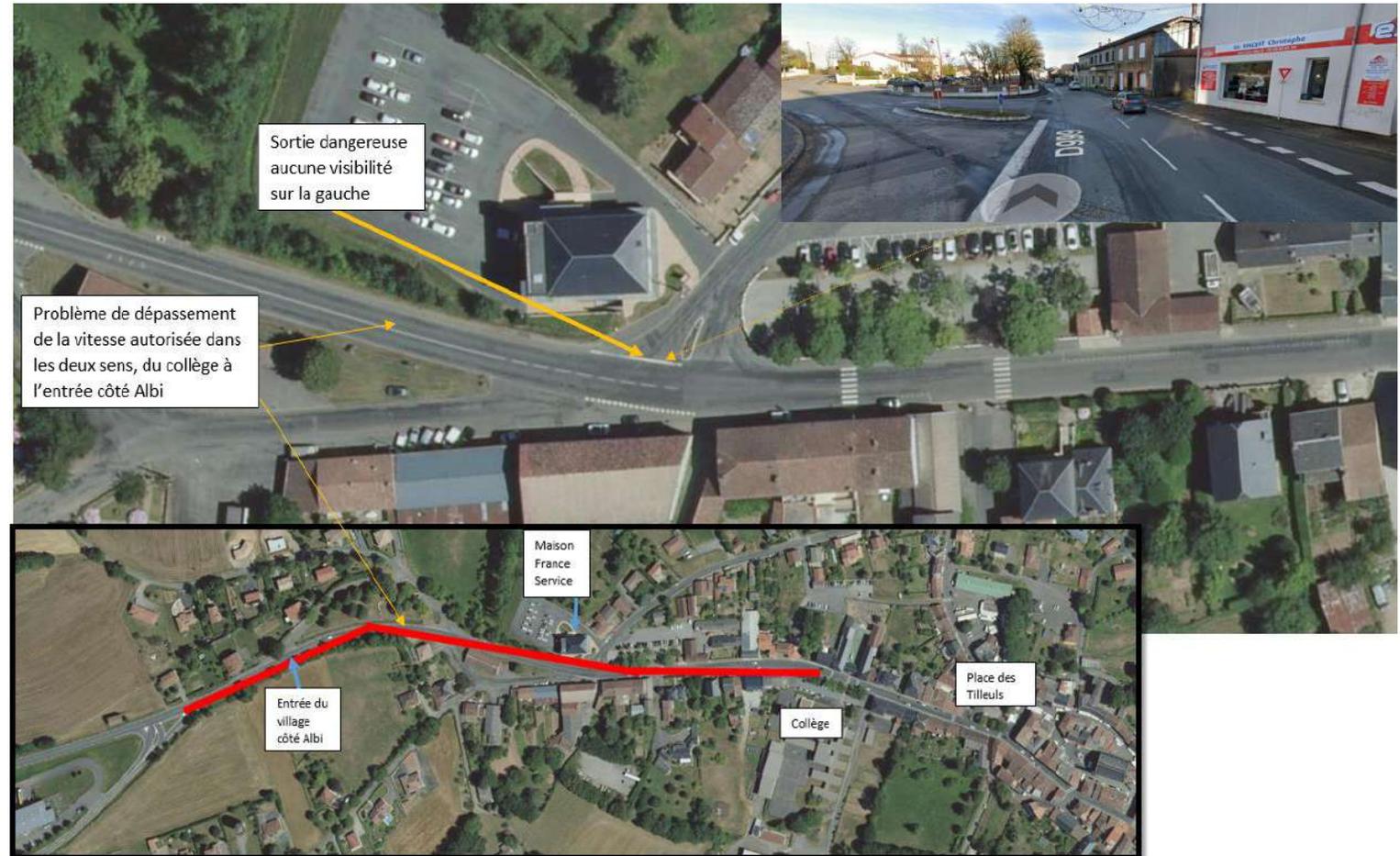


Entrée avenue d'Albi



Entrée avenue d'Albi

Les atouts	Les faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> La Maison des Services a grandement amélioré l'image de l'entrée du village avec son architecture moderne 	<ul style="list-style-type: none"> L'absence de cheminement piéton (vers le lac, la place de la gare, l'école, sur la place de la gare)
<ul style="list-style-type: none"> La chaussée jusqu'au collège est large (7,7 mètres). 	<ul style="list-style-type: none"> Etat dégradé de la chaussée et des trottoirs
<ul style="list-style-type: none"> Le lac de la Franqueze est un écrin de verdure à moins d'un kilomètre du village 	<ul style="list-style-type: none"> Sur la traverse le trottoir opposé à la place de la gare ne répond pas aux normes d'accessibilité PMR
	<ul style="list-style-type: none"> La désorganisation au niveau du carrefour (des deux cotés) de l'avenue d'Albi et de la rue du Sénateur Boularan : usages des différents espaces, problèmes de sécurité piétonne et automobile
	<ul style="list-style-type: none"> La place du Sarradis – (aire de pique nique) n'a pas les équipements adaptés (pont d'eau, poubelles, ect)



Entrée avenue d'Albi



Entrée avenue d'Albi

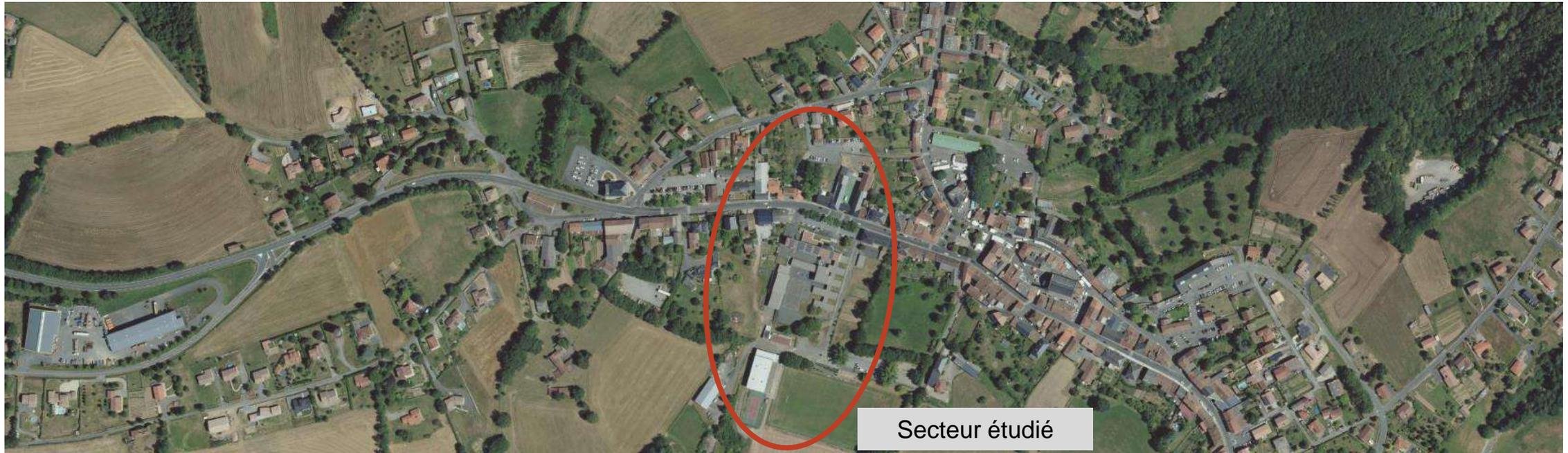


Ce magasin d'électroménager ne compte aucune place de stationnement et il se trouve devant un « cédez le passage » positionné en diagonale du bâtiment. Régulièrement, les clients stationnent devant le magasin et bouchent la voirie et l'accès au « cédez le passage ».

Entrée avenue d'Albi



Le secteur Mairie-Ecole-Collège-complexe sportif



Les atouts	Les faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• L'architecture paysagère est de qualité	<ul style="list-style-type: none">• Problèmes de stationnement devant les commerces (mauvais usages, positionnement des places de stationnement...)
<ul style="list-style-type: none">• Les façades sont rénovées	<ul style="list-style-type: none">• Trottoirs peu qualitatifs et dégradé (fisures)
<ul style="list-style-type: none">• Un jardin d'enfants rénové en 2021	<ul style="list-style-type: none">• Absence de continuité piétonne le long du collège et entre la poste et la librairie

Le secteur Mairie-Ecole-Collège-complexe sportif

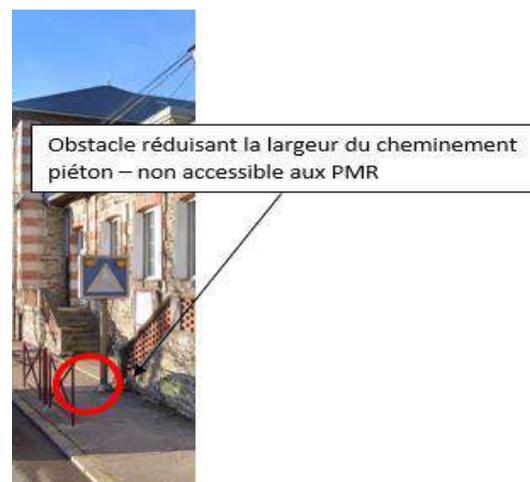


Dans ce secteur l'architecture paysagère est de qualité. Les façades du collège et de la mairie ont été refaites récemment, le jardin d'enfants accolé à la mairie a été rénové en 2021 et le bâtiment en pierre apparentes, regroupant école, médiathèque, MJC et école de musique est magnifiquement conservé.

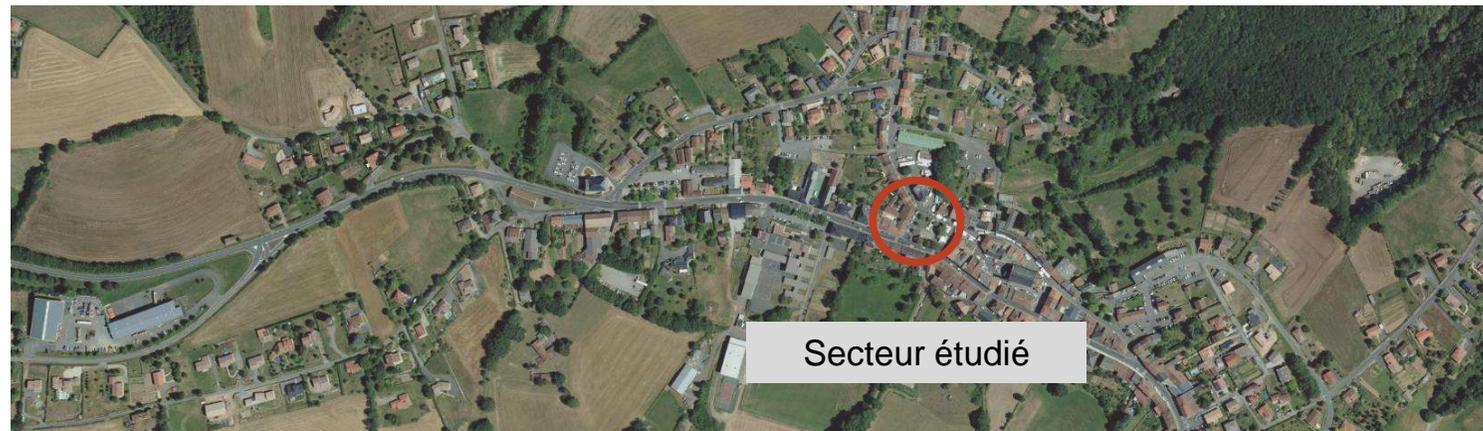
Le secteur Mairie-Ecole-Collège-complexe sportif



Ce trottoir est utilisé comme place de parking par les usagers alors qu'il appartient en partie à un privé



La place des Tilleuls



Les atouts	Les faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une situation privilégiée : place centrale du village et au carrefour des routes départementales 	<ul style="list-style-type: none"> • Globalement l'espace n'est pas clairement défini utilisée seulement comme parking, les entrées, sorties, stationnements ne sont pas lisible par l'utilisateur.
<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble est globalement harmonieux (forme, bâti uniforme, poids public, point de vue sur le Lévezou et le Ségala) 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de faire le tour de la place en voiture (climat d'insécurité pour le piéton)
<ul style="list-style-type: none"> • L'état général des façades des immeubles de la place est bon 	<ul style="list-style-type: none"> • Espace envahie de panneaux de signalétiques, ces derniers, additionnés aux véhicules stationnés sur la place prolonge l'effet tunnel de la traverse
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de nombreux commerces 	<ul style="list-style-type: none"> • Les revêtements sont peu qualitatifs et trottoirs sont dégradés
	<ul style="list-style-type: none"> • Inaccessibilité PMR
	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de cheminement piéton
	<ul style="list-style-type: none"> • Le bâtiment de la « boulangerie » est isolé (renvoi à un sentiment de désordre)

La place des Tilleuls

La place des Tilleuls est la place principale du village. Située au cœur du bourg au carrefour des principales routes, visible depuis le D999, elle compte un nombre important de commerces et sert de parking pour les personnes désirant se rendre dans le centre du bourg ou encore d'aire de covoiturage ou de stationnement pour prendre le bus)



Les revêtements sont peu qualitatifs, le cœur de la place est composé d'une plateforme en béton de couleur beige fortement abîmée, tout comme l'enrobé qui l'entoure qui est recouvert de mousse. Alban a un caractère routier et cette place reflète cet état général du bourg.

La place des Tilleuls

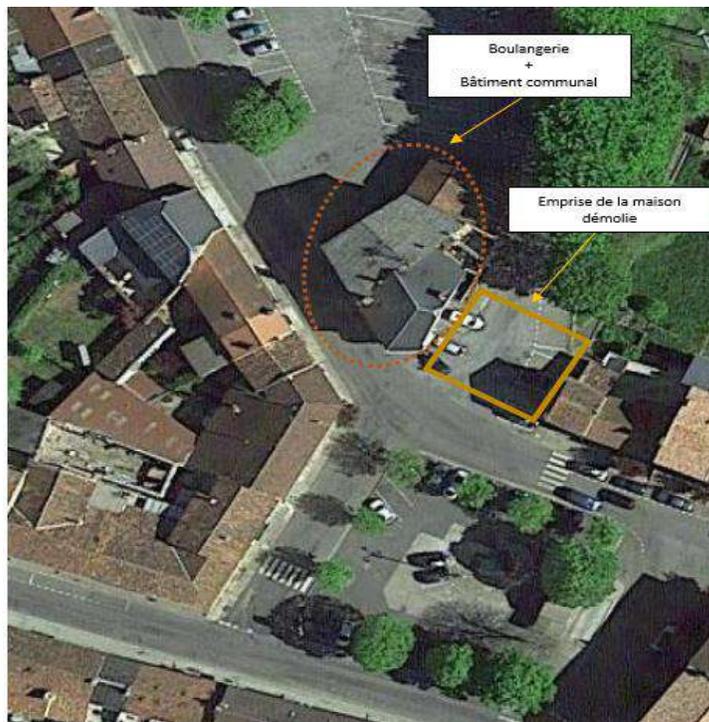
Au nord de la place, les trottoirs sont dégradés et le piéton doit faire des détours sur la route pour pouvoir circuler par endroit. Il est clairement impossible de circuler pour une personne à mobilité réduite.



La place des Tilleuls



La photo ci-dessus illustre la **désorganisation et les problèmes d'aménagements de la place**. Le piéton est une nouvelle fois oublié, les cheminements sont inexistants. Ainsi les personnes se garant sur la place des Tilleuls ne peuvent pas se rendre coté « Pharmacie » en passant par un cheminement piétonnier sécurisé car aucun passage piéton n'est présent. Ils empruntent la même sortie que les voitures et traversent cette voie à double sens fréquentée par les bus et les voitures. L'accessibilité PMR n'a pas été prise en compte, il est ainsi impossible d'accéder aux trottoirs de chaque côté de la place pour les PMR. Globalement l'espace n'est pas clairement défini, la signalisation au sol n'est pas explicite sur ce que l'automobiliste peut ou ne peut pas faire. Les entrées/sorties ne sont pas indiquées, il n'y a pas de sens de circulation sur le parking, la présence elle-même d'un parking n'est pas indiquée.



A l'angle au nord-est de la place se trouve une boulangerie. Cette grande bâtisse adossée à un bâtiment communal forme un bloc détaché des autres bâtiments. La place était encore fermée dans les années 50 avant qu'une imposante bâtisse ne soit démolie. Cette ouverture cause une perte de cohérence architecturale et d'usage. Esthétiquement, ce bâtiment au milieu du carrefour interroge : de par son isolement tout d'abord mais également par sa dissonance avec l'ensemble du bâti présent autour de la place. Alors que les façades des bâtiments alentours sont blanches et les toitures en tuiles rouges, ce bâtiment est mauve avec une toiture en ardoise.

Néanmoins, cette ouverture permet de dégager un point de vue sur le Lévezou et le Ségala. Cet atout mériterait d'être mis en valeur en dégageant plus amplement la vue (coupe d'arbres) et d'être signalé aux passants.

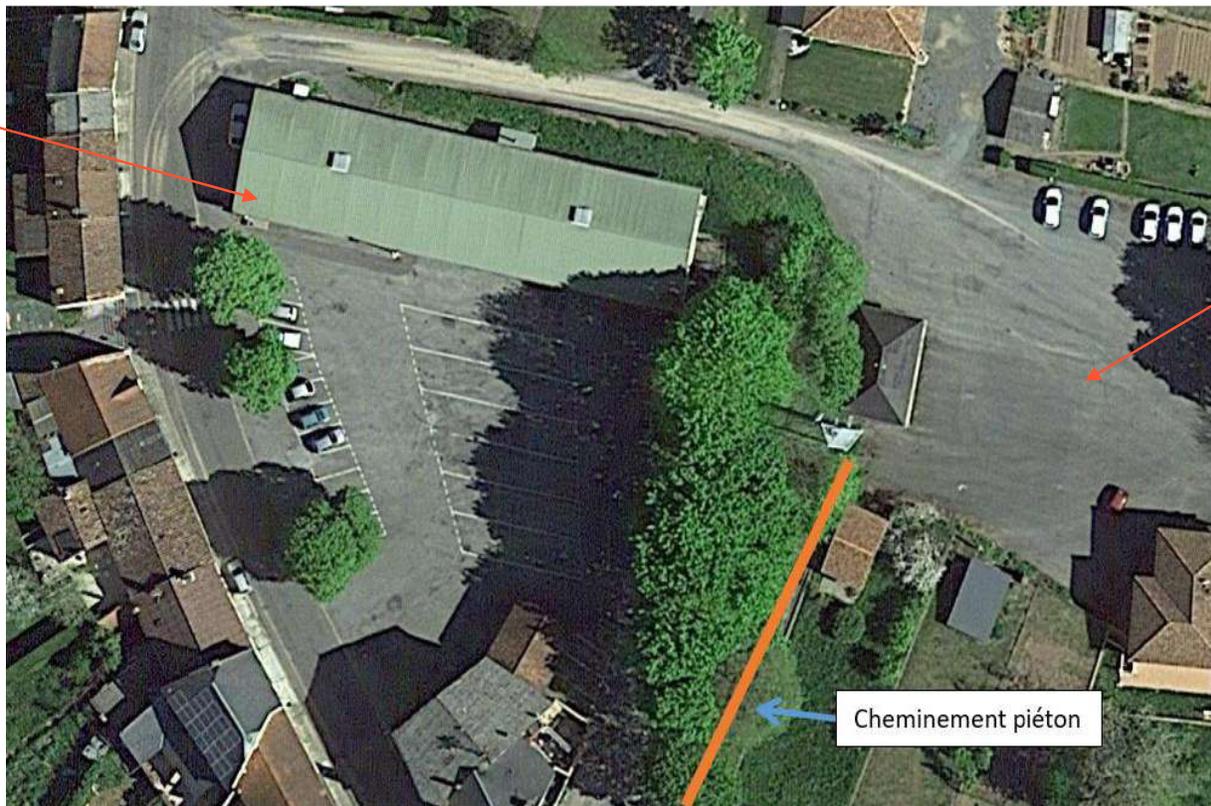
Concernant l'usage des abords du bâtiment, la circulation automobile est autorisée tout autour du bâtiment et les cheminements piétons sont absents. Aussi, piétons, véhicules se rendant sur la place du Dr Sans et véhicules entrant ou sortant du parking de la boulangerie se croisent sans organisation apparente.

La place du Docteur Sans



Les atouts	Les faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Un projet de réaménagement en cours	<ul style="list-style-type: none">• Immense espace qui sert uniquement de parking
<ul style="list-style-type: none">• Cheminement piéton à l'abri des nuisances de la RD999 vers l'école et vers la Place Belsert	<ul style="list-style-type: none">• Revêtements peu qualitatifs
	<ul style="list-style-type: none">• Absence de cheminement piéton pour relier la place des Tilleuls et le long de la route de Saint-André

Salle des fêtes

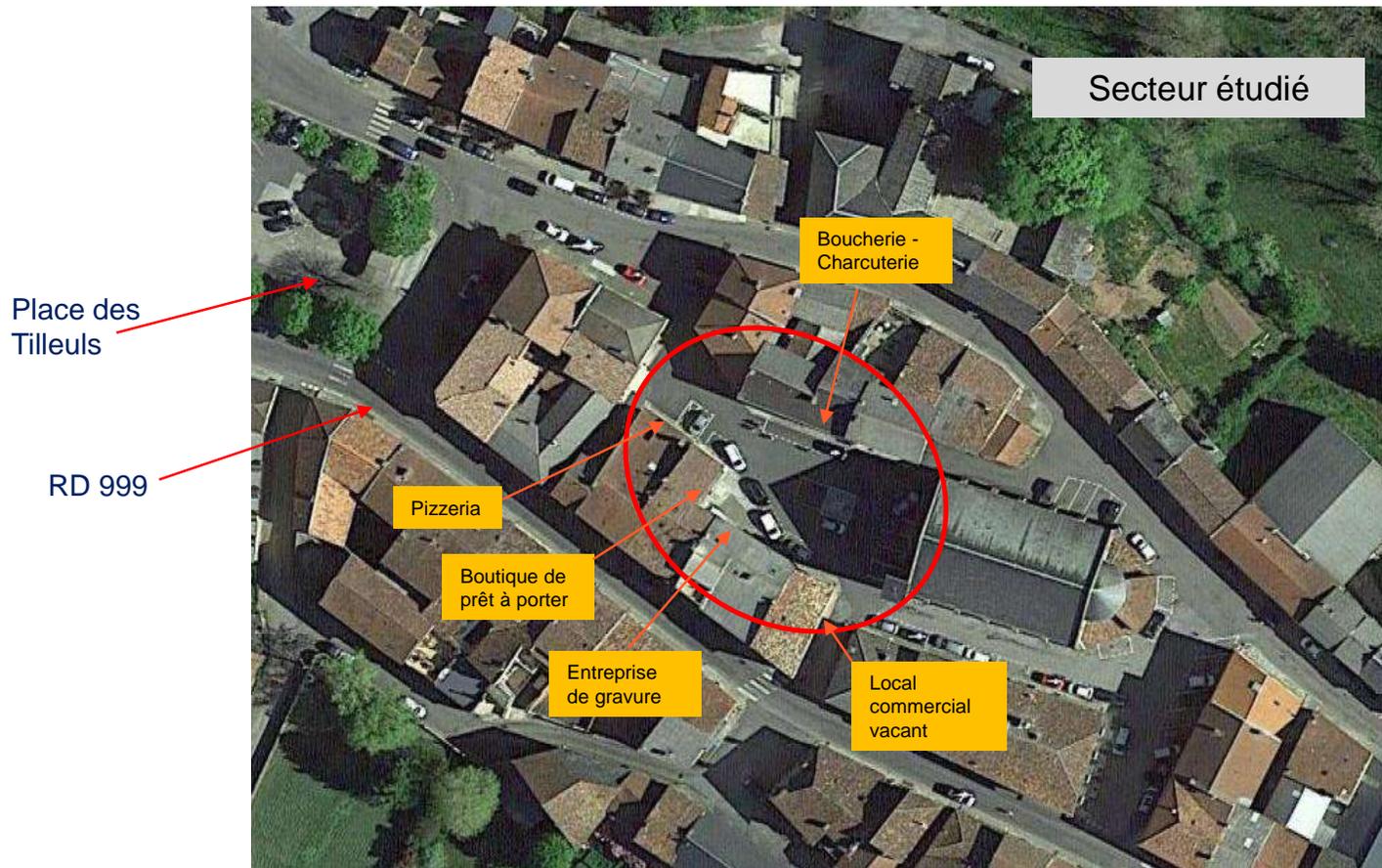


Place Belsert



→ Connecté à la place des Tilleuls par la D53, cet espace se compose d'une salle des fêtes (ancienne halle aux bestiaux) en cours de rénovation et d'un parking avec des places de stationnement pour véhicules légers (20 environ) et poids lourds (6 places). Délimitée par une bordure en béton, elle est entièrement recouverte d'enrobé. Cet espace n'a connu aucun aménagement si ce n'est la signalétique au sol. A l'Est, il est bordé par une rangée d'arbre et une barrière métallique en mauvais état. Au travers, on peut apercevoir l'horizon et les monts qui entourent le village. En contrebas, se trouve la place Belsert, immense espace d'enrobé (1600 m²) totalement inutilisé à ce jour. Un chemin piétonnier en béton de 50 mètres permet de connecter les deux places. A ce jour il est inutilisé. Une route carrossable les relie en passant derrière la salle des fêtes.

Place de l'Eglise



Place de l'Eglise

Les atouts	Les faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• A l'abri des nuisances de la RD999	<ul style="list-style-type: none">• Prédominance de la voiture
<ul style="list-style-type: none">• Place avec un potentiel de « convivialité » (fermée et commerciale)	<ul style="list-style-type: none">• Revêtements peu qualitatifs
<ul style="list-style-type: none">• L'église classée aux monuments historiques	<ul style="list-style-type: none">• Absence de cheminement et de mobilier pour piéton
	<ul style="list-style-type: none">• L'îlot d'immeubles (dit Puech) est une verrue du centre-bourg
	<ul style="list-style-type: none">• Absence de mise en valeur du parvis de l'église et du monument aux morts
	<ul style="list-style-type: none">• L'accessibilité PMR de l'église n'est pas assurée
	<ul style="list-style-type: none">• Pas de vue de l'église depuis la RD999

Rue des marchés

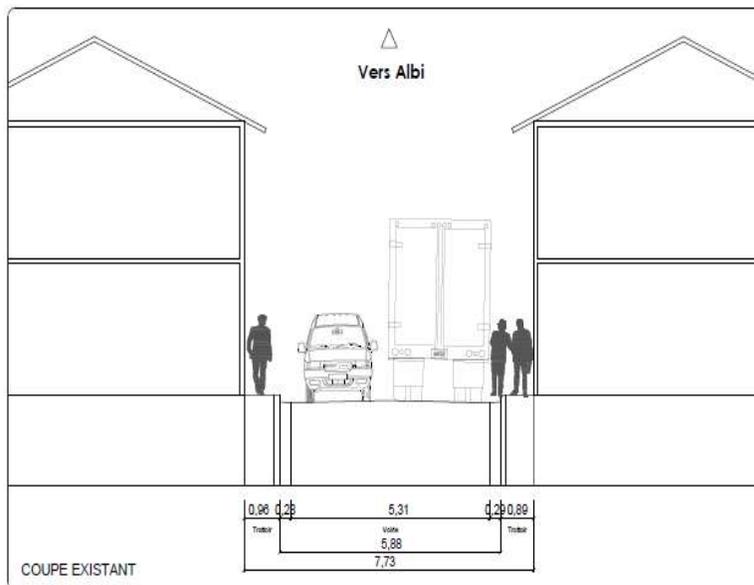
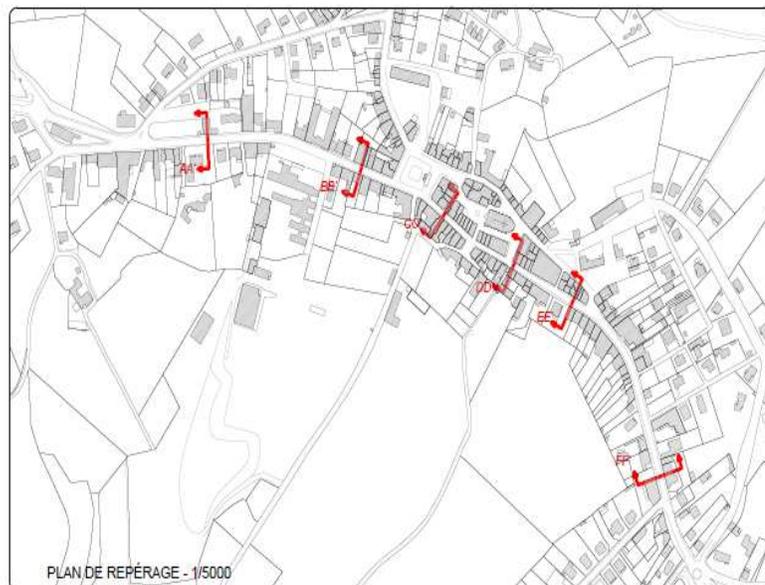


Les atouts	Les faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• A l'abri des nuisances de la RD999	<ul style="list-style-type: none">• Absence de cheminement piéton
<ul style="list-style-type: none">• La place des marronniers a été rénovée	<ul style="list-style-type: none">• Trottoirs inaccessibles pour les PMR et en mauvais état
	<ul style="list-style-type: none">• Rue étroite
	<ul style="list-style-type: none">• Carrefour vers la Place de l'église dangereux (manque de lisibilité pour les usagers)

La traverse –centre

Les atouts	Les faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Avenue commerçante	<ul style="list-style-type: none">• Trottoirs inaccessibles PMR, étroits et en mauvais état
	<ul style="list-style-type: none">• Chaussée étroite et effet « tunnel » qui ne donne pas envie à l'automobiliste de s'arrêter dans le bourg
	<ul style="list-style-type: none">• Immeubles dégradés
	<ul style="list-style-type: none">• Locaux commerciaux et logements vacants

La traverse –centre



→ Au-delà des immeubles dégradés (voir paragraphe « Habitat »), cet espace (ci-dessous) dans l'hyper centre concentre un grand nombre de problèmes. En effet avec des trottoirs de moins d'1m et une chaussée de 5,88m (soit 7.70m de façade à façade), il est difficile d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes, d'autant que pour respecter les règles en vigueur, la chaussée doit faire 7m et le trottoir 1.40m. Les plans de coupes suivants illustrent cette situation dans l'hyper centre

→ Cette photo ci-contre, illustre parfaitement la situation. Deux piétons côte à côte ne peuvent pas circuler sur le trottoir, tandis que dans le même temps, pour pouvoir se croiser deux voitures ont besoin de l'ensemble de la chaussée.



La traverse –centre

→ Au-delà de l'ancien Hôtel, les largeurs sont adaptées mais les trottoirs sont dégradés, inaccessibles par endroits et occupés par des voitures.



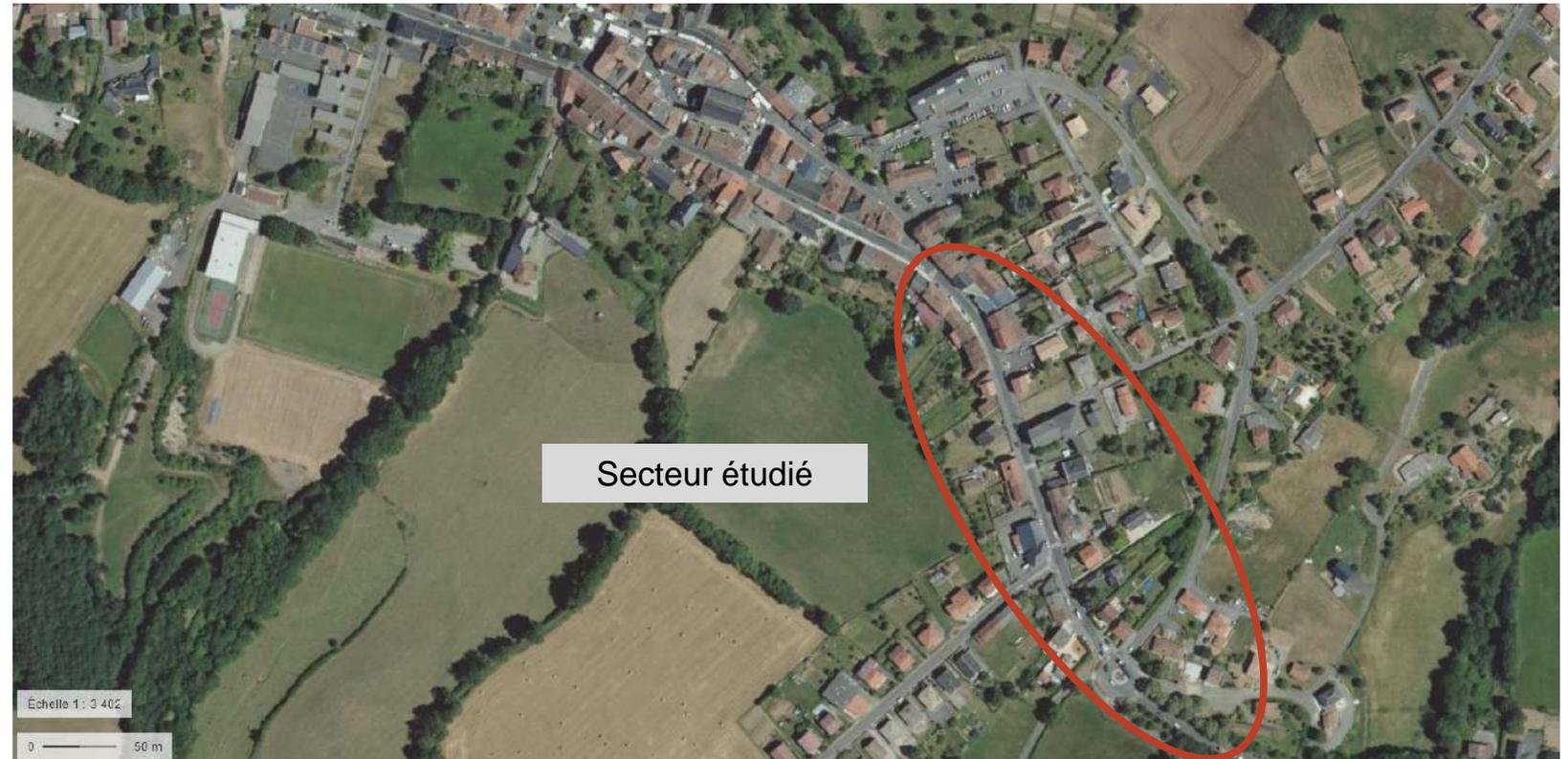
La traverse –centre

- Dans la continuité les largeurs de trottoirs sont suffisantes mais l'accessibilité piétonne est perturbée par le stationnement sur le trottoir des véhicules garés en face de l'hôtel. Cet état de fait, en plus de son impact sur la circulation piétonne et automobile, renvoie aux passants une nouvelle fois, cette image de désorganisation, alors que le secteur est occupé par des commerces animés aux façades rénovées.



Avenue de Millau

Les atouts	Les faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Secteur agréable bien aménagé	<ul style="list-style-type: none">• L'aire Ladrech à l'entrée est délaissée alors que sa situation est stratégique (entrée du centre-bourg)
<ul style="list-style-type: none">• Voirie large	<ul style="list-style-type: none">• Trottoirs en partie inaccessibles aux PMR
<ul style="list-style-type: none">• Voie piétonne sécurisée	
<ul style="list-style-type: none">• Verdoyant	
<ul style="list-style-type: none">• Avant l'entrée du village : joli panorama sur le Ségala et le Levézou	



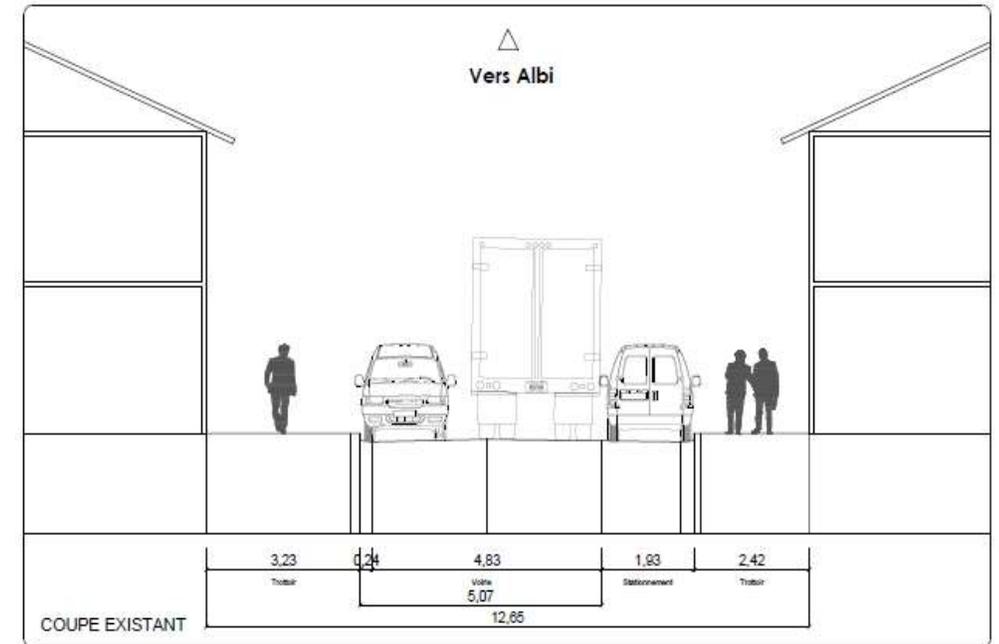
Avenue de Millau

→ Dans ce secteur, le bâtiment de la Résidence Autonomie représente une « verrue » urbaine qui sera réhabilitée à partir de 2023 par la Communauté de Communes (photo ci-contre).



Avenue de Millau

- Les trottoirs et la chaussée sont très larges. Néanmoins la présence de 6 places de stationnement devant la boulangerie entraîne un rétrécissement important de la chaussée. Ainsi, à ce niveau, la voie ne fait plus que 5 m. Un poids lourd peut mesurer jusqu'à 2,55m de largeur (sans compter les 20cm de chaque rétroviseur). La D999 étant très fréquentée par les poids lourds, plusieurs fois par jour des camions se croisent dans le bourg. Cette situation ne pas sécuritaire pour les piétons, les automobilistes en stationnement ou pour les véhicules qui circulent, et gêne la fluidité du trafic routier.



Avenue de Peyreblanque



Synthèse - L'aménagement du bourg

Atouts	Faiblesses
<p>Une forme urbaine harmonieuse (enchaînement de places)</p> <p>Des points de vue sur les monts et les prairies environnantes</p>	<p>La D999 (abimée, étroite, sinueuse)</p> <p>La non prise en compte de certains usagers (piétons, PMR, autres mobilités douces)</p> <p>L'absence de mise en valeur du bourg (traitements peu qualitatifs, omniprésence de l'enrobé, usages des espaces publics mal défini)</p>



6. Sécurité - salubrité

Des équipements urbains à améliorer :

Le bourg est relativement bien équipé en terme de mobilier urbain. L'éclairage public est présent dans la totalité des rues, des poubelles en bon état sont situées sur les principaux espaces publics mais certains lieux pourraient en être équipés (place du docteur sans, place de l'Eglise, traverse, sentiers de l'école, square Shonungen).

En revanche, la commune compte **peu d'aire de pique-nique aménagée**. Des **bancs publics** se trouvent sur les places annexes mais ils sont quasiment absents de l'hyper centre. Concernant les toilettes publiques on en comptabilise trois : ceux situés sous la place de la gare sont dans état moyen, ceux de l'aire de Ladrech ne sont plus en service, ceux de la place des marronniers viennent d'être rénovés.

Au centre il n'y a pas d'autres points d'eau potable que les toilettes publiques. On en retrouve un près du complexe sportif et un au lac.

Des défibrillateurs sont disponibles à la mairie et au sein de la maison des services.

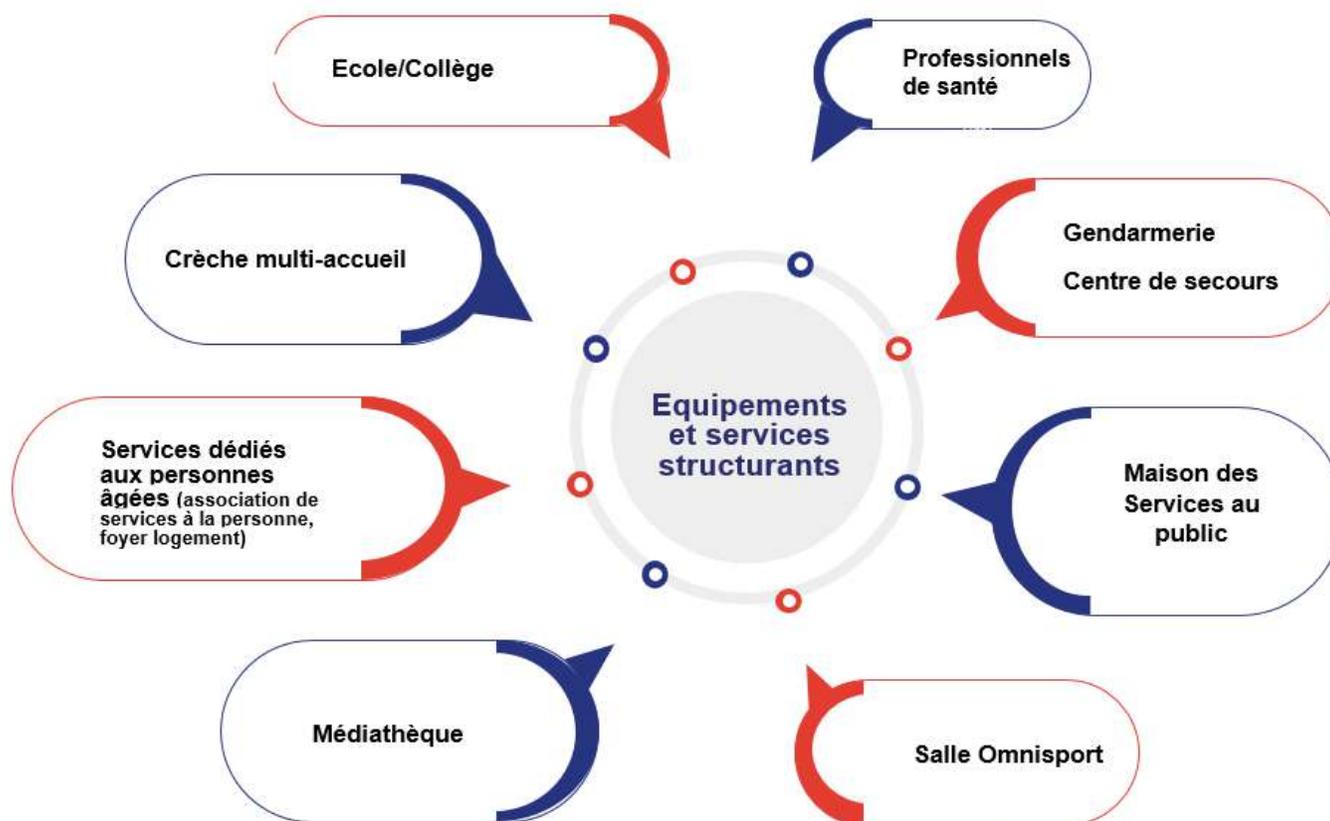
Un cadre de vie de qualité :

Selon l'observatoire de la Santé réalisé par le CREA – ORS (commandité par l'ARS en 2020) la situation d'Alban est bonne. La qualité de l'eau est quelque peu détériorée par les pesticides et présente une teneur en nitrate nécessitant un contrôle sanitaire renforcé, la qualité de l'air est bonne et sur le plan environnemental, elle est jugée favorisée.

En revanche, les habitants se plaignent de nuisances importantes au centre du village causées par le trafic de la RD999. Ces dernières sont d'ordres sonore principalement, mais également en terme de pollution au carbone.

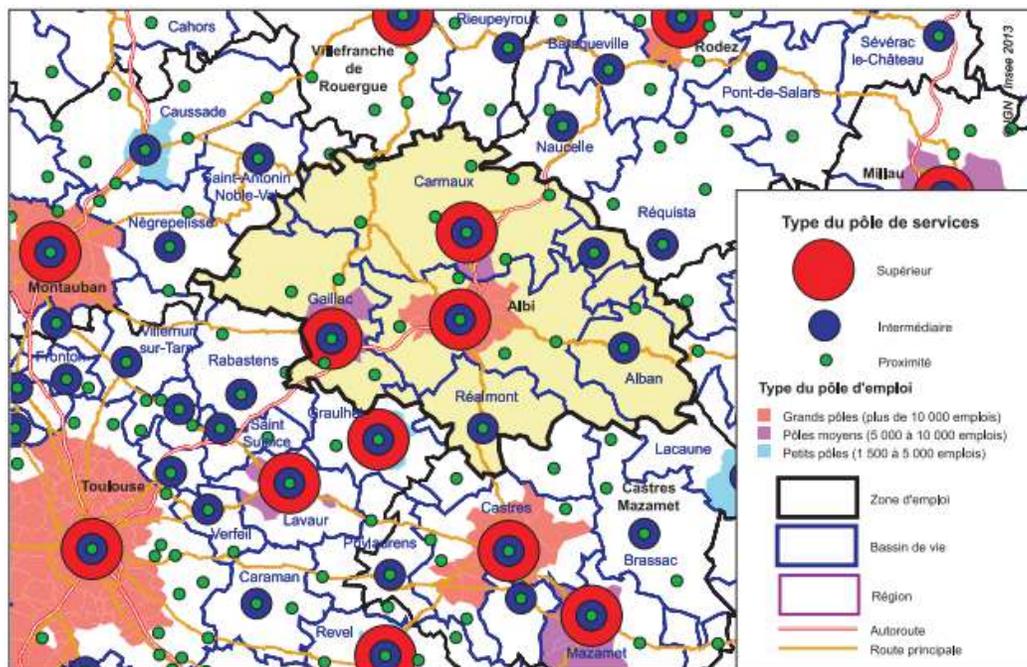
7. Services à la population et équipements : le rôle majeur d'Alban

La commune, jouant le rôle de bourg centre, elle est bien dotée en termes de services. Elle est la seule au niveau intercommunal, à disposer d'équipements de niveau intermédiaire.*



**Définition : Un équipement recouvre ici un ensemble de services rendus à la population, dans le domaine des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport, de la culture, des loisirs, des transports. Les équipements répertoriés dans la base permanente gérée par l'Insee sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur leur territoire et la proximité du service rendu.*

Un pôle de service intermédiaire



Note de lecture : l'unité urbaine de Gaillac possède la majorité des équipements des gammes supérieure, intermédiaire et de proximité.
Source : Insee, Base Permanente des Equipements 2011.

Alban compte l'ensemble des équipements de la gamme de proximité : école, poste, restaurant, boulangerie, supérette, menuisier, maçon, plombier, plâtrier-peintre, garage, électricien, coiffure, terrains de grands jeux, tennis, salle ou terrain multisports, médecin, pharmacie, masseur kinésithérapeute, infirmier, boucherie, banque, taxi,

Ainsi qu'une majorité des équipements de la gamme intermédiaire : collège, gendarmerie, dentiste, vétérinaire, ambulance, pompes funèbres, fleuriste, librairie, bricolage, vêtements, auto-écoles, crèche, supermarché, équipements du foyer, électroménager, chaussures, magasin d'optique, contrôle technique automobile, salle ou terrain de sport spécialisé,

De cette gamme, il manque à Alban : la trésorerie, un laboratoire d'analyses médicales, un orthophoniste, un pédicure-podologue, un magasins de sports-loisirs, d'ameublement et une bijouterie.

L'agglomération d'Albi permet aux habitants d'accéder à ces équipements manquants. En effet, **Alban est dans la zone d'influence d'Albi** qui compte l'ensemble des équipements de la gamme supérieure (Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecin spécialiste, cinéma...).

Des services au public qui rayonnent au-delà du bassin de vie

- La maison des services au public :

Pour palier au départ de nombreux services publics, la Communauté de Communes a décidé de créer en 2017, une Maison des services» à Alban, établissement labellisé France Services. Elle permet de centraliser les services publics et accompagner les usagers dans leurs démarches administratives. Créée pour simplifier la relation des usagers aux services publics, elle offre un accès privilégié aux services de 9 partenaires : 6 opérateurs (La Poste, Pôle emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole), et 3 administrations partenaires (intérieur, impôts et justice). Elle compte également des permanences d'assistants sociaux, de juriste.

En outre, elle accueille d'autres services tels que la Communauté de communes, le SSCIAD, l'ADMR et des professionnels de santé (diététicienne, énergéticienne, sage-femme, infirmiers).

- La Gendarmerie :

Une brigade est basée à Alban et est en charge de la sécurité sur l'ensemble du bassin de vie, elle est en lien étroit avec les partenaires locaux notamment les mairies.

- La déchetterie :

La déchetterie d'Alban est la seule du territoire de l'intercommunalité. Gérée par le syndicat mixte Trifyl et peut accueillir les déchets de l'ensemble des habitants.

- Centre de secours :

Le centre de secours d'Alban est un centre de 3e catégorie, composé exclusivement de volontaires. Il couvre 13 communes en premier appel : Alban, Ambialet, Curvalle, Le Fraysse, Massals, Miolles, Mont-Roc, Paulinet, Rayssac, Saint-André, Teillet, Trébas et sur une partie des communes d'Assac, Cadix et Le Masnau-Massugues, soit une population d'environ 4950 habitants.

Des équipements sportifs et culturels de qualité

Equipements culturel :

- une médiathèque,
- une salle de spectacle
- un auditorium,
- 2 salles polyvalentes
- une salle des fêtes

Equipements sportif :

- 2 terrains de rugby dont un homologué pour la Fédérale 3,
- 1 terrain de tennis
- 1 city-stade
- Une salle omnisports, dojo
- Un gymnase
- Un parcours-santé
- un terrain de pétanque
- lac de la Franqueze (pêche)
- Le GR36

→ *Le Fraysse, village voisin de 3 kilomètres offre des équipements complémentaires tels qu'un terrain de football et un gymnase. Côté culturel, les équipements répondent aux besoins des associations mais sont plutôt vieillissants. La chapelle de Massals permet de compléter l'offre d'équipement du bourg-centre et accueille la majorité des représentations d'artistes du bassin de vie. Tout comme la salle d'exposition de Villefranche d'Albigeois.*

Des services dédiés à la petite enfance

❖ Petite enfance

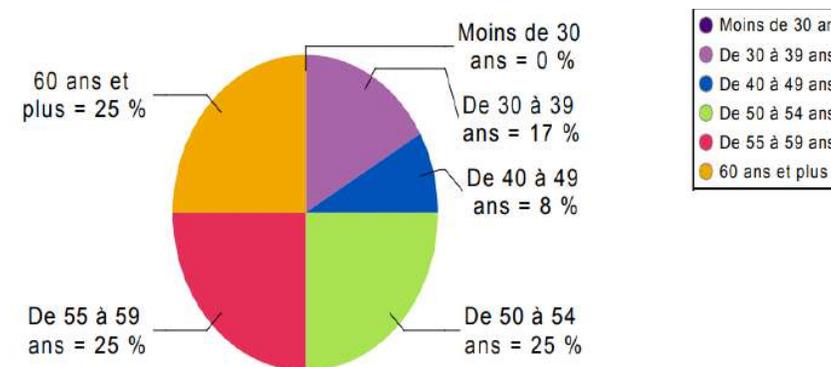
- Une association gère un multi-accueil de 14 places à Alban
- L'intercommunalité gère une micro crèche de 9 places à Villefranche d'Albigeois (avec un projet d'extension pour 12 places au 01/09/2022)
- La CCMAV a mis en place un **Relais Petite Enfance (RPE)** qui accompagne les parents dans leurs recherches pour faire garder leurs enfants. Cette structure s'adresse également aux assistante maternelle en tant qu'interlocuteur professionnel privilégié.

➤ Le territoire intercommunal en tension :

Le territoire compte, 17 assistants maternels agréés représentant 52 places (en 2022).

En 5 ans le territoire a perdu 11 professionnels (soit une perte de 29 places pour enfants). Les perspectives ne sont pas bonnes avec **75% des assistants maternels qui ont plus de 50 ans** et un renouvellement des générations qui ne s'opère pas (aucun moins de 30 ans).

Répartition par âge des assistants maternels en activité au 31 décembre 2020



Epci 81 CC DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS 2020

SOURCES : CNAF, CCMSA et Acoess-Centre Pajemploi, MEN-DEPP, IMAJE

L'enfance et à la jeunesse

❖ Accueil :

La CCMAV gère **deux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)** qui accueillent les enfants du territoire les mercredis, en période scolaire et pendant les vacances scolaires avec des objectifs pédagogiques et récréatifs.

Les ALSH des vacances sont situés à Bellegarde-Marsal (école de Bellegarde) et au Fraysse (centre de ressources) et les ALSH des mercredis ont lieu à Alban (école) et Villefranche d'Albigeois (Espace Isidore).

Le Centre de Ressources Sciences et Technologies : Ce centre permet aux enfants des écoles du territoire intercommunal, l'apprentissage des sciences, de la technologie et des nouvelles technologies. Celui-ci peut se faire dans de bonnes conditions grâce à un environnement propice, il est souvent le complément d'un travail effectué en classe.

Ce projet s'inscrit dans le plan de rénovation des sciences à l'école, proposé dans les nouveaux programmes ministériels.

Les trois cycles du primaire sont concernés. Cette démarche laisse aux enfants l'espace nécessaire à l'innovation, à la création, à la réflexion et aux différentes expériences. Elle permet également aux enseignants des échanges pédagogiques et pratiques.

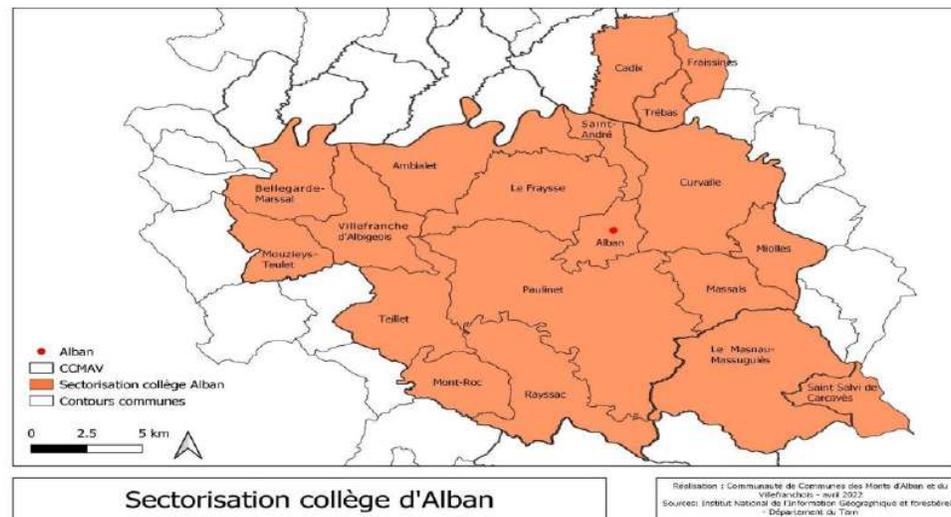
❖ Education

Le territoire de la Communauté de Communes compte **un collège** (Alban) et huit écoles primaires.

→ **L'école** primaire d'Alban accueille près de **160 enfants** répartis dans sept classes avec 7 postes enseignants.

La projection sur les deux prochaines années (-20 élèves en 2 ans) voit chuter le nombre d'élèves et met en danger un poste d'enseignant.

→ **Le collège** compte sur un effectif stable avec 221 élèves à la rentrée 2021. Il rayonne sur un large territoire (voir carte ci-contre), seulement 10% de l'effectif sont des Albanais. Le collège dispose d'un internat.



Une offre de santé complète mais fragilisée

L'ensemble des professionnels de santé de premiers recours est présent à Alban : pharmacie, médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, dentiste.

Alban, comme l'ensemble des communes de l'intercommunalité, fait partie du **bassin de santé d'Albi**, où l'on trouve la plupart des **services de santé spécialisés**. En effet, l'agglomération Albigeoise dispose de nombreuses structures (hôpitaux, cliniques, laboratoires) et professionnels de santé spécialisés (dermatologue, orthodontiste, ...). Néanmoins, certaines communes du bassin de vie d'Alban se trouvent à 45 minutes de voiture d'Albi ainsi **certaines personnes ne sont pas correctement suivies**. Ainsi pour exemple, cet éloignement fait qu'il y a 4% de moins de personnes qui se font dépister du cancer du sein et de l'utérus qu'au niveau national.

→ En moyenne en France, on compte **1,4 médecins généralistes pour 1 000 habitants**

Sur le territoire de la **CCMAV** on compte **0,78 médecins pour 1000 habitants**

→ **L'âge avancé de ces professionnels** fait planer la menace du « **désert médical** ». Deux médecins sont en âge de prendre leur retraite tandis qu'un troisième est à 3 ans de la prendre. Un quatrième médecin réalise 3 matinées de permanence dans une commune d'un autre territoire voisin.

→ Pour répondre à cette situation alarmante, la Communauté de communes s'est engagée dans la réalisation d'un projet de santé qui vise à aboutir sur **un contrat local de santé à l'échelle intercommunale** qui permettrait notamment le regroupement des professionnels de santé dans une maison de santé pluridisciplinaire multi-sites.

La santé... des structures spécialisées

Le **SSIAD (services de soins infirmiers à domicile)** contribue à accompagner à domicile les personnes âgées et les personnes en situation de handicap en dispensant des soins. Il réalise des soins d'hygiène et de confort, des soins infirmiers (pansements, distribution des médicaments, injections). Il assure également une coordination avec les autres intervenants médicaux et paramédicaux (services d'aide à domicile, kinésithérapeutes, médecin).

Au vu de la démographie du territoire, **le SSIAD a un rôle primordial pour maintenir les personnes âgées à domicile**. En effet, le SSIAD a pour objectif :

- de prévenir la perte d'autonomie,
- d'éviter une hospitalisation,
- de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation,
- de retarder une entrée dans un établissement d'hébergement (EHPAD, résidence autonomie...)

Le SSIAD gère également, **le centre d'accueil de jour d'Assou** à Alban. C'est un lieu de vie particulier adapté aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Alban compte également **un centre médico-psychologique**, antenne du bon sauveur qui permet d'accueillir des personnes souffrantes de troubles psychologiques.

Des services aux personnes âgées

- **Aucun EHPAD** existe sur le territoire intercommunal mais les personnes peuvent intégrer celui de Trébas (à 11 km). Pour les personnes plus alertes, une « **Résidence Autonomie** » (23 logements) se trouve à Alban. Elle a pour mission l'accueil et l'accompagnement des personnes autonomes, âgées de plus de 60 ans seules ou en couple, originaires d'Alban ou de son bassin de vie en priorité. Il existe une structure similaire à Villefranche d'Albigeois, la MARPA (24 logements). En tout, seulement 50 places d'hébergement sont disponibles sur le territoire intercommunal.

- **L'ADMR** : L'association ADMR ALBAN-LE-FRAYSSE intervient sur les communes du bassin de vie. Elle est animée par une équipe de bénévoles qui encadrent une équipe de salariés. Elle rend différents services aux personnes :
 - Livraison de repas
 - Ménage - Repassage
 - Services pour personnes en situation de handicap
 - Soutien aux familles

Au-delà de ces missions, elle permet, tout comme le SSIAD, de **maintenir un lien social auprès des personnes âgées isolées** et, de par leur passage quotidien (ou hebdomadaire), de réaliser une veille de leur état de santé.

Des habitants inquiets

Résultats de l'enquête menée en janvier 2022

Le questionnaire administré aux habitants rejoint les constats évoqués dans cette partie.

Pour eux le bourg est très bien doté en terme de services et répond à la majorité de leurs besoins. Néanmoins, deux sujets reviennent en majorité, **le manque de moyens de garde d'enfants et le maintien des professionnels de santé** (ainsi que l'installation de spécialistes tels que ophtalmologiste, orthophoniste, podologue).

Les services manquants



La population souhaite avoir accès à de nouveaux équipements

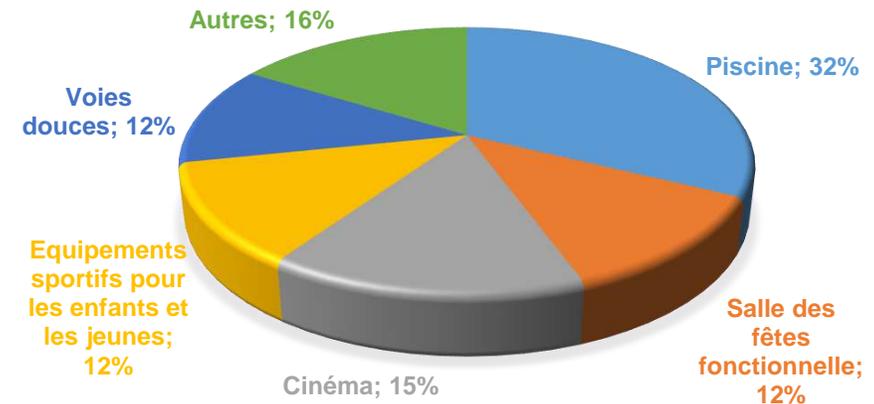
Résultats de l'enquête menée en janvier 2022

Les usagers du bourg soulignent avec force **l'absence d'équipements de baignade**. Ainsi les enfants du territoire doivent se rendre à Lacaune ou à Albi pour apprendre à nager (à Plaisance pendant la saison estivale). Selon eux, cela crée également un déficit d'attractivité : les habitants du bassin de vie comme les touristes recherchent durant la saison estivale des points de baignades.

L'absence de cinéma, d'équipements dédiés aux jeunes, d'espaces dédiés aux cheminements doux sont regrettés.

Enfin une salle des fêtes équipée est fortement sollicitée. Sur ce dernier point les usagers seront contents dès cette année 2022 avec la fin des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

EQUIPEMENTS SOLLICITÉS



* Le pourcentage est calculé sur le nombre de propositions.
Pour exemple : 32% des propositions ont concerné la piscine

Réseaux

- **Internet** : L'ensemble du territoire sera **couvert par la fibre avant la fin 2022**. Le débit internet était déjà de qualité sur le secteur d'Alban.
- **Téléphonie** : La couverture mobile d'Alban est bonne avec un réseau 4G qui fonctionne sur l'ensemble de la commune
- **Eau et Assainissement** : Concernant **l'assainissement collectif**, la commune doit réaliser un nouveau schéma d'assainissement. Elle doit réaliser de **lourds travaux de remise en conformité de ses réseaux et de sa station d'épuration**. En parallèle elle a confié au syndicat du Dadou la gestion de l'eau potable qui devra **procéder à la sécurisation des réseaux d'eau potable**.
L'existence d'un SPANC au niveau intercommunal permet de gérer l'assainissement non collectif.

Synthèse - Equipements et services

Atouts	Faiblesses
<p>Alban est très bien dotée en termes d'équipements et de services (intermédiaires)</p> <p>Des services rayonnent sur un large territoire (Collège, SSIAD, Maison des Services)</p> <p>La proximité d'Albi pour accéder aux équipements dit « supérieur »</p> <p>Un projet de contrat local de santé à l'échelle intercommunale</p>	<p>Alerte sur les modes de garde pour la petite enfance (l'offre de répond pas à la demande et une vague de départ à la retraite non remplacée)</p> <p>La démographie médicale inquiétante à l'échelle intercommunale</p> <p>La capacité limitée d'accueil des personnes âgées (50 places sur le territoire intercommunal)</p> <p>Enseignement : une fermeture de classe en suspend à l'école (effectif fragile)</p>



8. Cohésion Sociale : une dynamique collective

➤ **Les associations animent le village**

Sur le territoire, **les interactions sociales se font en majorité dans le cadre associatif**. En effet, Alban regroupe **23 associations** (sportives, culturelles, festives, 3ème âge...) qui développent de multiples activités pour tous les âges.

➤ **Des évènements**

Le club de Rugby, la MJC et le comité de fêtes sont les associations qui à travers les évènements organisés arrivent à réunir toutes les générations. La foire du 1er mardi du mois est également un évènement important de la vie du village mais celui-ci est en perte de fréquentation et provoque moins d'interactions sociales que par le passé.

➤ **Des commerces non propices aux interactions**

Il en va de même pour les restaurants et le café qui par le passé jouaient un rôle important dans la vie collective mais qui, par manque d'attractivité (pas de terrasse, pas d'animations, pas ouvert en soirée), ne réunissent plus les habitants.

➤ **L'aménagement urbain tel qu'il est, représente un frein aux interactions des usagers**

La concentration des commerces dans le cœur du bourg permet aux habitants de se rencontrer. Néanmoins l'organisation urbaine des espaces publics n'avantage pas ces échanges. Les personnes sont très souvent garées devant le commerce et ne s'attardent pas dans le bourg. Lorsqu'elles sont garées sur l'une des places publiques à proximité, elles se retrouvent forcément dérangées par la circulation d'automobiles omniprésentes dans l'ensemble du bourg.

Des risques d'isolement de la population

Le territoire est, de par sa situation géographique, sa démographie et le mode de vie de ses habitants, enclin à développer des formes d'isolement de sa population. En dehors du centre d'Alban :

- Les habitants vivent principalement dans des maisons individuelles
- L'habitat est espacé
- Les activités de groupes sont peu fréquentes.

Ainsi, on peut distinguer plusieurs formes d'isolement :

- La personne âgée en perte d'autonomie seule ou en couple, qui ne peut plus prendre sa voiture
- La personne à la retraite ou active qui ne fait partie d'aucun groupe social (association,...) pour diverses raisons (peur « de passer le pas », manque de connaissance de l'offre,...).
- Le jeune sans permis de conduire (moins de 18 ans ou plus) qui ne peut pas se déplacer et se retrouve limité en termes d'interactions sociales.

A Alban 30% des personnes âgées de plus de 65 ans vivent seules. Cette partie de la population est la plus sujette à l'isolement social. Néanmoins, la présence de services et la concentration de l'habitat permettent de limiter l'isolement. A l'échelle du bassin de vie, nous pouvons distinguer la situation sociale d'Alban, de celle des autres communes qui comptent peu (ou pas) de services de proximité et où l'isolement est fortement problématique.

Des structures luttent contre cet isolement

- **L'EVS (Espace de vie Sociale)**, porté par la communauté de communes et soutenu par la CAF mène des actions afin de renforcer les liens sociaux et rompre l'isolement sur le territoire intercommunal. Il s'appuie sur une démarche collective et solidaire, se décline en activités hebdomadaires (environ 3/semaines) sur diverse thématiques : famille et parentalité, voisinage et rencontres, savoir et savoir-faire, liens intergénérationnels et échanges divers.
- **Le club ados** est également une structure gérée par la CCMAV. A destination des collégiens et lycéens cette structure permet aux jeunes de se retrouver en dehors du cadre scolaire et familial afin de mener des actions en commun et d'échanger autour d'animations ludiques. Grâce à des projets d'autofinancement et des Chantiers Loisirs, les jeunes ont la possibilité de se responsabiliser et d'être les propres acteurs de leurs divertissements. C'est un vecteur fort de cohésion sociale de la jeunesse du territoire.
- **Les assistantes sociales** présentes aux seins de la Maison des Services permettent de repérer et de venir en aide aux personnes en difficulté sociale.

Synthèse - Cohésion sociale

Atouts	Faiblesses
<p>La vie associative dynamique fédère les habitants du territoire (les clubs de sport, MJC, comité des fêtes)</p> <p>Des structures existantes pour faciliter les interactions (EVS, Club ado) et prévenir l'isolement (ADMR, SSIAD)</p>	<p>Peu de lieu de rencontre (espace public et commerces inadaptés)</p> <p>Personnes isolées socialement (personnes âgées, jeunes, parents)</p> <p>Un désintérêt de la population pour la vie locale</p>



9. La mobilité

- **Le moyen de transport le plus utilisé est la voiture.** A Alban, plus de 85 % des ménages possèdent au moins une voiture et parmi eux, plus de 45 % en possèdent deux.
- **Dans le bourg :** les usagers circulent principalement en voiture. Cette habitude de recours systématique à l'automobile pourrait se limiter aux usagers extérieurs à la commune mais les Albanais, eux mêmes, utilisent leurs voitures pour leurs déplacements dans le bourg.
- **Le piéton :** L'aménagement urbain incite à utiliser la voiture plutôt qu'un mode doux. Quelques habitudes piétonnes sont observées notamment pour se rendre depuis la place des Tilleuls vers les commerces mais elles se limitent à ces courts déplacements dans l'hyper-centre.
- **La Place des Tilleuls :** utilisée comme un pôle d'échanges intermodal. On y retrouve les personnes garées pour se rendre dans les commerces, les utilisateurs du bus LIO et les covoitureurs.
- **Déplacements quotidiens « domicile-travail » :** une majorité des Albanais travaillant au sein de la commune (60%), le trajet médian pour se rendre au travail est d'un kilomètre. Pour les habitants qui ne travaillent pas à Alban, une partie effectue des déplacements courts au sein du territoire intercommunal et plus de 50% se rendent dans l'agglomération Albigeoise.

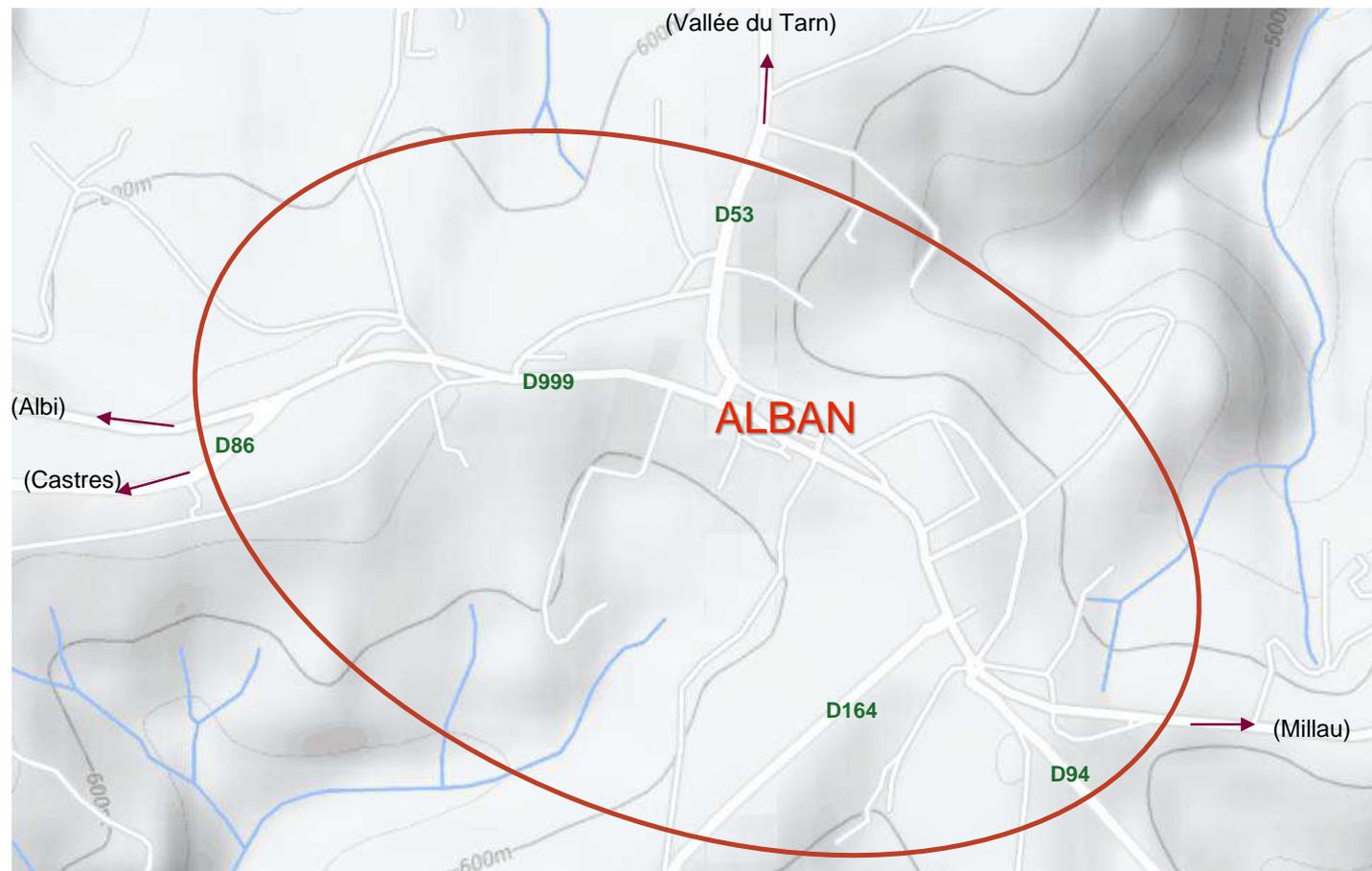
Une bonne desserte routière

Alban est au carrefour de 5 routes départementales. Ainsi, malgré un éloignement des grands centres urbains et son caractère montagnard, le bourg n'est pas enclavé. Il est facilement accessible pour les habitants du bassin de vie et Albi se trouve à 30 minutes en voiture.

- **La départementale 999** : Alban est traversé d'Ouest en Est par cette route. Cet axe central, connecté à l'A75 et à l'A68, permet de relier les deux métropoles régionales, Montpellier et Toulouse. Classée en catégorie 1 « route à grande circulation » elle doit permettre une circulation fluide et l'accès aux convois exceptionnels. Avec un trafic moyen journalier d'environ 4000 véhicules jours (dont 400 PL). La RD999 joue une double fonction. Elle permet une desserte de qualité du territoire intercommunal et communal tout en assurant une fonction de transit entre Albi et Millau.

Les autres routes sont moins importantes en termes de flux :

- **La RD 53** permet aux habitants de la vallée du Tarn d'accéder rapidement à Alban.
- **La RD 86** permet de relier Alban à Castres en moins d'une heure.
- **La RD 94 et 164** permet aux habitants des Monts environnants d'accéder facilement à Alban



L'offre de transport

-  Deux lignes de bus interrégionales desservent Alban avec 25 arrêts par jours. Les horaires sont adaptés pour amener les travailleurs du territoire d'Albi à Alban et inversement.
-  La commune dispose d'un service de transport à la demande (en porte-à-porte sans restriction de public ni d'itinéraire)
-  La commune compte une entreprise de taxi et d'ambulance (+ 1 à Curvalle). Elle rend un service important aux habitants du territoire afin de se rendre à leurs rendez-vous médicaux ou d'assurer les sorties d'hôpitaux.
-  Le territoire dispose d'un service de location de vélos à assistance électrique disponibles auprès de l'office du tourisme de la vallée du Tarn et Monts d'Albigeois avec un point de location à Alban.
-  Le bourg ne compte pas d'aire de covoiturage formalisé
-  La commune ne compte pas de voies douces dédiées aux piétons et cyclistes*
-  Le territoire ne dispose pas de gare, ni de halte ferroviaire. La gare la plus proche est celle d'Albi, à 30 km d'Alban.*

*Elle permet de relier Toulouse en 1h (12 trajets par jours) et son aéroport International (navette de bus gare-aéroport en 30 minutes). Castres, accessible via le bus Albi-Castres, compte également un aéroport.

Atouts	Faiblesses
<p>La place des Tilleuls joue le rôle de pôle multimodal (arrêt de bus, parking, aire de covoiturage)</p> <p>Un réseau de bus bien cadencé (25 arrêts par jour en période scolaire, Liaisons Albi Lacaune et Albi – Millau)</p> <p>Un service de transport à la demande sur une partie du territoire intercommunal</p> <p>Une bonne desserte routière (croisement de 5 RD)</p> <p>Une entreprise de taxi et d'ambulance</p>	<p>Peu de déplacements doux au sein du bourg. Leur développement est freiné par l'état des trottoirs et l'absence d'équipements (stationnement vélo)</p> <p>L'automobile est le mode de déplacement majeur, même pour les « courts » trajets</p>



10. Transition écologique et énergétique

La commune d'Alban s'est saisie de la thématique de la transition écologique et énergétique depuis plusieurs années :

- En 2013, la Communauté de communes a initié le projet de **chaufferie automatique au bois** pour alimenter un ensemble de bâtiments public :
 - Des équipements éducatifs : l'école, le collège,
 - Des équipements sportifs : la salle omnisports et le gymnase,
 - Des services de la vie quotidienne : la mairie, la crèche, la poste, le cabinet d'ostéopathie et un logement.

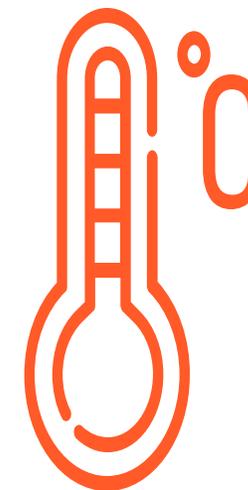
- **Engagée en 2018 dans la démarche d'extinction de son éclairage public** une partie de la nuit. Cette action permet, pour un investissement faible de réduire de plus de 50% les consommations de l'éclairage public et de 40% les dépenses financières. La commune a fait le choix d'accompagner cette action en installant des panneaux d'information aux entrées de village et en renforçant la visibilité de certains mobiliers urbains et passages routiers par des dispositifs réfléchissants.

- **Rénovation thermique** de la salle des fêtes et rénovation **énergétique** des salles Rachel Biau et Justice de paix.

- La Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois a approuvé après celui de 2010, un **nouveau Plan Climat Air Energie territorial en 2019**, visant à mettre en place une stratégie locale de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique. Plusieurs actions sont d'ores et déjà à l'étude ou mises en œuvre comme la **réalisation d'un cadastre solaire** qui permet aux habitants de connaître le potentiel solaire de sa toiture ; d'avoir une simulation financière ; de rencontrer un conseiller pour être accompagné dans son projet.

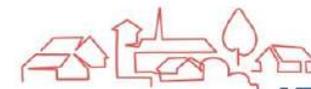
Néanmoins, comme nous l'avons vu tout au long de ce diagnostic, de nombreux sujets sont inquiétants à l'échelle du bourg :

- **La surutilisation de la voiture dans et en dehors du bourg**
- **L'habitat dégradé** qui entraîne des surconsommations d'énergie
- **Les réseaux d'assainissement et d'eau potable défectueux** qui entraînent pollution des milieux naturels et gaspillage d'eau potable
- **La bétonisation des espaces publics** qui cause des problèmes d'infiltration de l'eau et crée des îlots de chaleur au sein du bourg



Synthèse : Transition énergétique et écologique

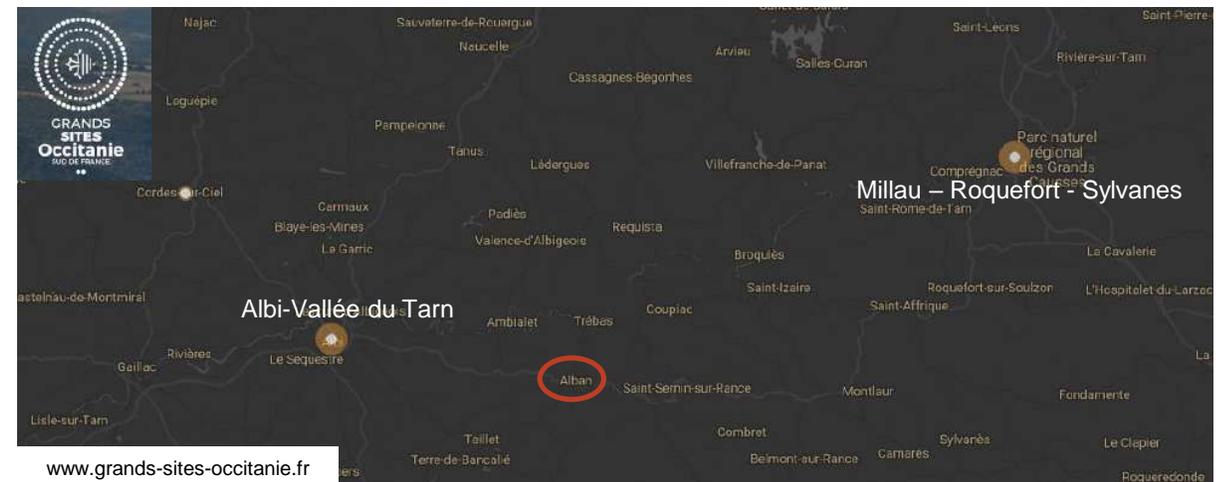
Atouts	Faiblesses
<p>Des actions menées (réseau de chaleur bois-énergie, extinction de l'éclairage public)</p> <p>Une proximité des services qui limite les déplacements</p> <p>Un cadre de vie préservé</p>	<p>La surutilisation de la voiture dans et en dehors du bourg</p> <p>Un habitat dégradé (= passoires thermiques)</p> <p>Un réseau défaillant (assainissement, eau potable)</p> <p>La RD999 : Nuisance sonore, pollution</p> <p>Des îlots de chaleur dû à la bétonisation des espaces publics</p>



11. Points d'intérêts touristiques, culturels, patrimoniaux

Idéalement situé sur l'axe touristique Albi-Millau, le village durant la saison estivale est traversé par un flux important de touristes.

- **au carrefour des grands sites Occitanie** (Albi-Vallée du Tarn, Millau-Roquefort-Sylvanes, Cordes sur Ciel)
- **à proximité directe de la vallée du Tarn,**

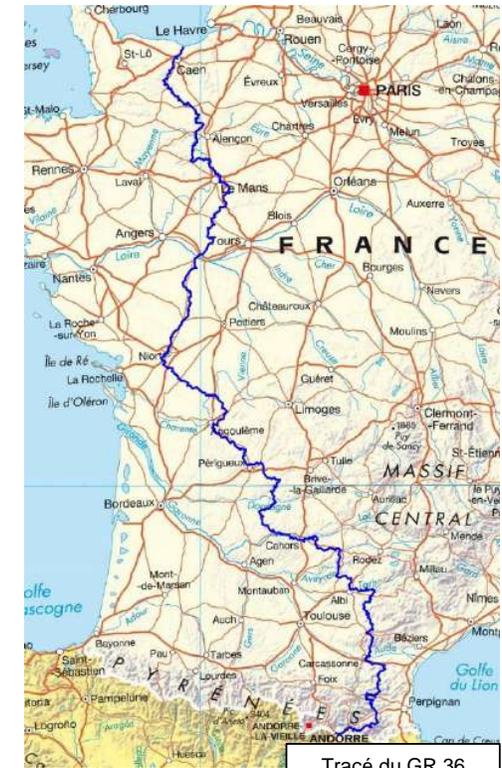


Malgré sa position stratégique, le village d'Alban n'a jamais fait l'objet d'une politique de développement touristique. **L'offre d'activités à destination des visiteurs est limitée :**

- **L'église « Notre-Dame d'Alban » classée aux monuments historiques : Attraction principale**, elle est ouverte toute l'année et des visites guidées sont organisées l'été.
- **Le site de la Franquèze** : composé d'un lac (Baignade non autorisée) et d'un camping récemment rénové. Ecrin de verdure à quelques centaines de mètres du centre-bourg, il est équipé de tables de piques niques.
- **GR 36** : La commune est traversée par ce sentier qui est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) acté par le Conseil Départemental. Cet axe de Grande Randonnée correspond à un itinéraire qui relie la Manche à la Méditerranée.
- **Des évènements** attirent des visiteurs :
 - les expositions d'arts organisées dans les rues du village depuis 3 ans,
 - le marché de Pays les vendredis soirs durant la saison estivale
 - le marché gourmand, évènements d'envergure qui rayonne sur un large territoire (mis en sommeil momentanément)
 - La MJC, le conservatoire de musique, proposent des spectacles (sur Alban et Massals) divers et variés (mais attirent principalement des locaux)



Lac de la Franquèze



Tracé du GR 36



En dehors du manque d'activité, le bourg n'est pas attractif pour plusieurs raisons :

- **Les commerces organisent peu d'évènements** festifs (hormis la fête de la musique) et ont peu d'arguments pour donner envie au touriste de s'arrêter (**terrasses peu attractives**, proximité avec la route entraîne des nuisances,...).
- **L'aspect et la configuration du village** ne donnent pas envie au touriste de flâner dans ses rues.
- La commune a une capacité d'hébergement touristique très faible. Elle **compte un seul hôtel** avec une capacité de 20 couchages (10 chambres), elle ne compte pas d'autres solutions d'hébergements touristique hormis le **camping** (22 emplacements nus pour tentes, caravanes ou camping-cars).



Camping d'Alban



Entrée du seul hôtel présent à Alban



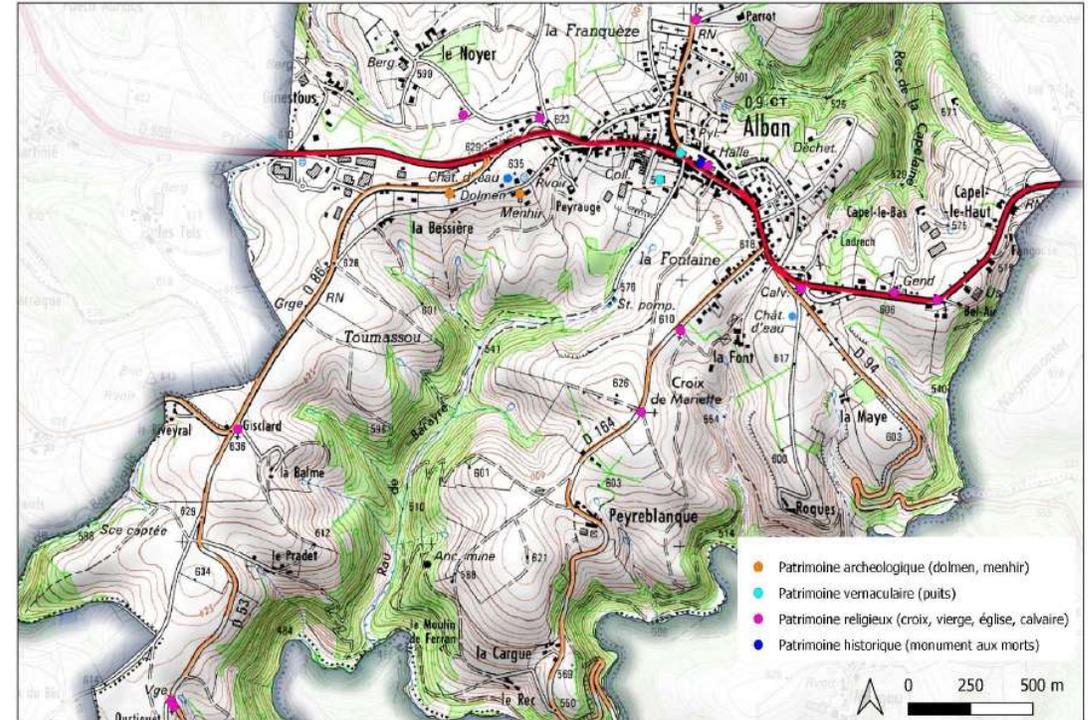
Terrasse de l'unique café d'Alban

Patrimoine

A Alban les traces du passé sont rares. On peut citer deux vestiges préhistoriques le dolmen et le menhir. Le Dolmen d'Alban est situé tout près du Sud de la route D86 Alban Réalmont et à 250m à l'Ouest du Château d'eau. Il devait se composer initialement d'une énorme pierre plate posée sur 2 pierres longues verticales, en guise de support.

A quelques dizaines de mètres vers le sud-est, à proximité du bord du chemin de la Bessière se trouve un menhir. On trouve sur la face nord-est de cette pierre de 3m, deux trous appelés des cupules qui caractérisent les menhirs.

Le site majeur reste l'église « Notre-Dame d'Alban qui abrite une croix romane classée, une vierge en bois doré du XV^e siècle, un très beau portail finement sculpté et des fresques de Nicolaï Greschny.



Petit patrimoine Alban

Réalisation : Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois - avril 2022
Sources : Institut National de l'Information Géographique et forestière® - CDMAV

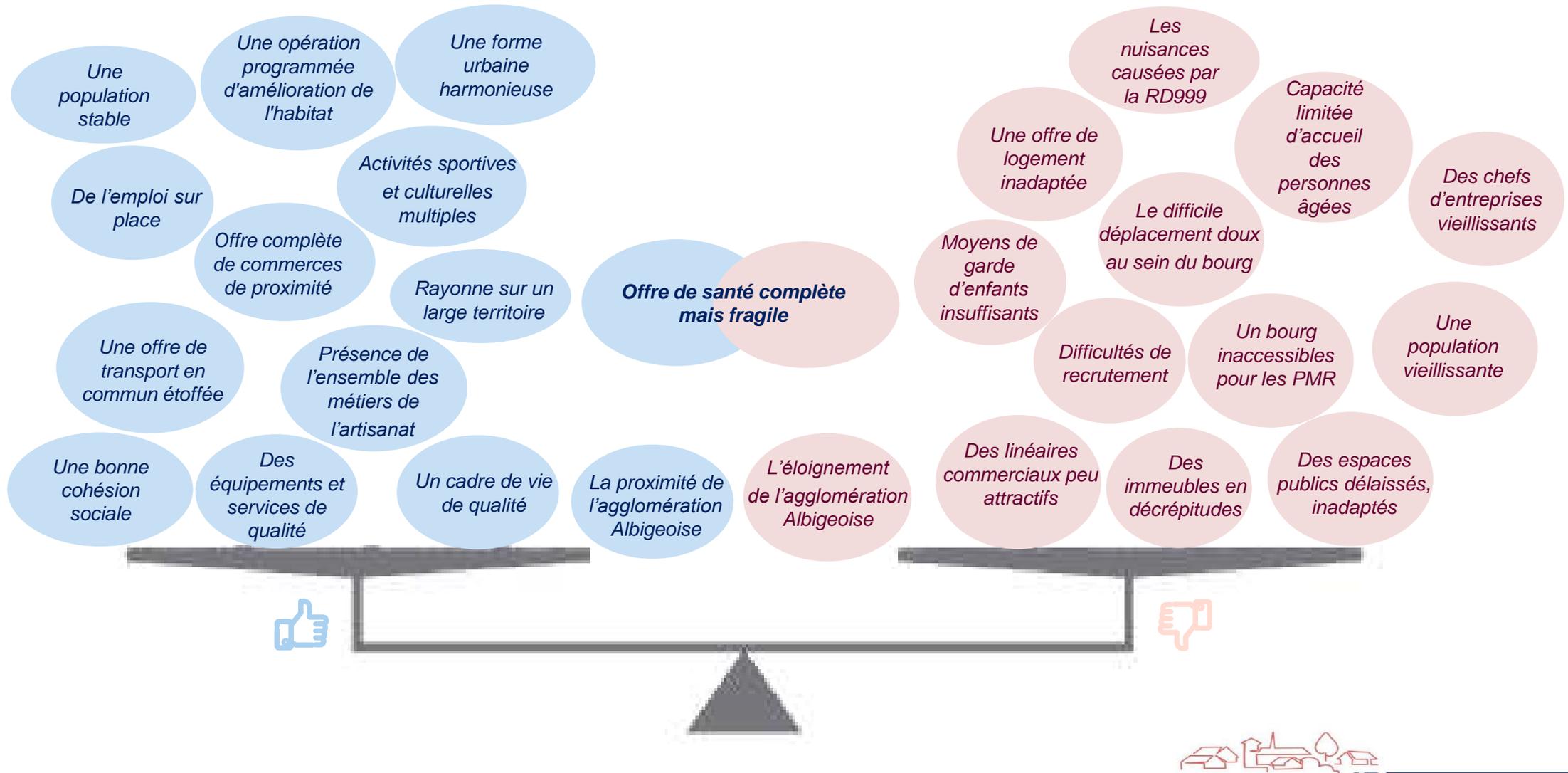
Un relevé du petit patrimoine a été réalisé en 2022 par les services de la Communauté de communes. Il révèle premièrement que peu d'initiatives de restauration ou de conservation du patrimoine ont été mené dans le village. Néanmoins des vestiges archéologiques et religieux existent et peuvent faire l'objet d'une valorisation particulière

Synthèse - Points d'intérêts

Atouts	Faiblesses
<p>Un cadre naturel préservé</p> <p>Une offre culturelle dense (MJC, Conservatoire de Musique, médiathèque, expositions temporaires)</p> <p>Le camping de la Franquèze rénové et attractif</p> <p>L'église classée aux monuments historiques</p> <p>La proximité avec de « Grands sites Occitanie »</p>	<p>Peu d'activités touristiques sur la commune</p> <p>L'aménagement urbain n'est pas attractif pour les personnes de passages</p> <p>Les commerces sont peu attractifs pour le touriste (Restaurants fermés le soir, café sans terrasse,...)</p> <p>L'offre d'hébergement est très limitée</p>



Conclusion





Monts d'Alban
et Villefrancois
Communauté de Communes



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Les orientations stratégiques du projet de territoire

ALBAN



Les enjeux pour le territoire

La RD999

La gouvernance et la participation
citoyenne

Le réaménagement des espaces publics

L'adaptation de l'habitat et lutte contre
l'habitat dégradé

La mobilité douce au sein du bourg

Le développement, le maintien et
l'attractivité des commerces et des
artisans

La transmission/reprise

L'emploi local et l'activité économique

La dynamique associative

Le « vivre ensemble »

Les équipements pour la jeunesse

L'accès aux soins médicaux

La petite enfance et les modes de gardes

Le bien vieillir

Le maintien des services publics

**L'adaptation aux changements
climatiques**

Le maintien des jeunes actifs sur le
territoire

La stratégie du projet de territoire

Elle se décline en 5 axes stratégiques avec comme socle commun la transition énergétique et la participation citoyenne

Axe 1 : Améliorer le cadre de vie des habitants



Axe 2 : Soutenir le commerce et l'artisanat pour conserver et renforcer l'offre présente



Axe 3 : Transformer l'habitat du centre bourg



Axe 4 : Garantir une offre de services et d'équipements étoffée



Axe 5 : Réunir les conditions du « bien vivre ensemble »



Les objectifs stratégiques

Axe 1 : Améliorer le cadre de vie des habitants

1. Garantir l'accessibilité et la sécurité de tous les usagers dans le bourg
2. Adapter le bourg au changement climatique
3. Avoir un espace public attractif et des places conviviales

Axe 2 : Soutenir le commerce et l'artisanat pour conserver et renforcer l'offre présente

4. Conserver l'offre existante et l'emploi local
5. Améliorer l'attractivité commerciale
6. Lutter contre la vacance commerciale et permettre l'installation de nouveaux commerces
7. Favoriser la consommation locale

Axe 3 : Transformer l'habitat du centre bourg

8. Faire disparaître la vacance et les immeubles dégradés du centre bourg
9. Développer une offre de logement adaptée à la demande
10. Continuer à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
11. Développer de nouvelles formes d'habitats

Axe 4 : Garantir une offre de services et d'équipements étoffée

12. Conserver les services et équipements existants
13. Augmenter les capacités de garde d'enfants
14. Assurer un parcours de soins et de vie de qualité
15. Permettre aux usagers d'utiliser des modes de déplacements doux au sein et en dehors du bourg
16. Conserver et étoffer l'offre de mobilités
17. Maintenir des services publics de proximité
18. Favoriser l'accès au réseau et l'apprentissage du numérique

Axe 5 : Réunir les conditions du « bien vivre ensemble »

19. Développer les activités de loisir
20. Etoffer l'offre d'animations
21. Inciter les habitants à être acteur de la vie du bourg

Périmètre d'intervention de l'ORT d'Alban



Réalisation : CCMAV - novembre 2022
Sources : BD Ortho 2016/PCI Vecteur2021



 Périmètre ORT retenu



Monts d'Alban
et Villefranchois
Communauté de Communes



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Le plan d'action du projet de territoire

ALBAN



35 actions composent le projet de territoire :

Axe 1 : Améliorer le cadre de vie des habitants

1. Aménager l'îlot Puech
2. Réaménager la place du Docteur Sans
3. Réaménager la place des Tilleuls
4. Réaménager la place du Chanoine Roussel
5. Rénover l'Eglise
6. Développer des cheminements doux
7. Développer l'offre touristique autour de Greshny
8. Faciliter les mobilités douces au sein du bourg
9. Réaménager la traverse du bourg

Axe 2 : Soutenir le commerce et l'artisanat pour conserver et renforcer l'offre présente

10. Créer un tiers lieu
11. Créer en ensemble commercial plus attractifs
12. Créer un local commercial en face du futur jardin public
13. Créer un marché hebdomadaire
14. Continuer à développer le « chèque local »
15. Faciliter l'emploi et les reprises d'entreprises
16. Sensibiliser au « consommer local »
17. Développer les usages du numérique

Axe 3 : Transformer l'habitat du centre bourg

18. Reconquérir les bâtiments vacants du centre bourg
19. Accompagner la rénovation du parc de logement et la diversification de l'offre
20. Embellissons ensemble le cœur d'Alban
21. Réhabiliter et agrandir la résidence autonomie

Axe 4 : Garantir une offre de services et d'équipements étoffée

22. Rénover les réseaux d'assainissement des eaux usées
23. Etendre la Maison des Services
24. Faciliter l'installation d'assistantes maternelles et augmenter la capacité du multi accueil
25. Créer un lieu dédié aux professionnels de santé
26. Créer des espaces et équipements dédiés aux jeunes
27. Créer un lieu pour les structures sociales du territoire
28. Développer une offre de transports alternatifs à la voiture
29. Etudier l'opportunité d'implanter une cuisine centrale sur le territoire intercommunal

Axe 5 : Réunir les conditions du « bien vivre ensemble »

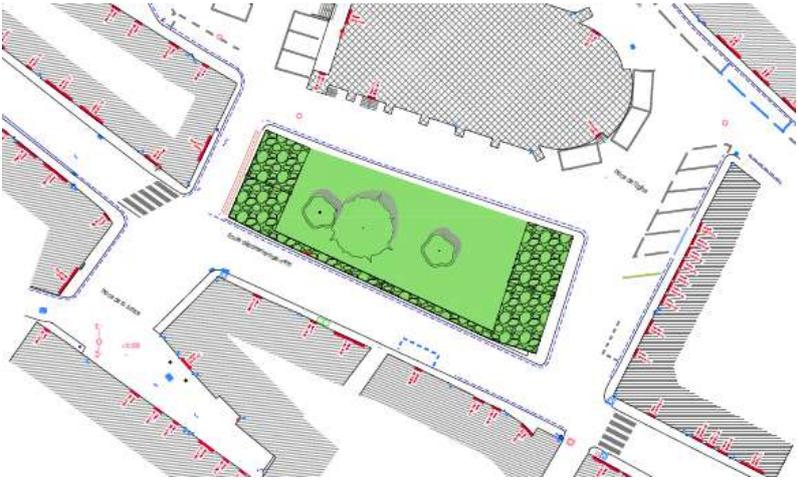
30. Faciliter l'implication citoyenne
31. Soutenir et renforcer l'évènementiel
32. Créer un jardin partagé
33. Créer un arboretum
34. Recenser les milieux humides et les valoriser
35. Créer une salle d'expositions

FICHE ACTION N° 1

Aménager l'îlot « Puech »

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie des habitants
Action nom	Aménager l'îlot « Puech »
Action n°	1
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban
Description de l'action	<p>Contexte : Le conseil municipal a choisi d'engager un projet ambitieux de réaménagement global du bourg. Le projet vise à « réenchanter » l'image d'Alban.</p> <p>Pour mener à bien ce projet, la municipalité a sélectionné, en novembre 2021, un maître d'œuvre (paysagiste-concepteur) qui l'accompagnera dans la conception, la programmation et la mise en œuvre des travaux.</p> <p>La phase d'esquisse a permis aux élus de définir les grandes orientations d'aménagements. Ainsi, le cœur de bourg sera semi-piéton et le stationnement sera réorganisé. Les surfaces seront traitées avec des matériaux de qualité et majoritairement perméables. L'ensemble des espaces publics sera végétalisé. Le projet de réaménagement, se veut être écologiquement ambitieux.</p> <p>L'îlot « Puech » est un ensemble de quatre immeubles. Il se trouve au centre du village, situé entre la route départementale 999, route à grande circulation, et l'Eglise, classée aux monuments historiques. Il est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un hôtel fermé en 2005 mais qui a gardé un usage d'habitation. En 2019, une procédure de mise en péril a obligé la mairie à reloger le propriétaire et à effectuer des travaux de sécurisation. Depuis lors, l'état du bâtiment continue à se dégrader et sa démolition devient urgente. - D'une maison vacante ayant fait l'objet d'un rapport d'huissier mettant en avant de graves problèmes de structure. - De deux maisons en état moyen. <p>La commune a saisi l'opportunité de la procédure de mise en péril portant sur l'ancien hôtel Puech pour lancer un projet d'aménagement ambitieux qui va considérablement impacter l'image du centre-ville d'Alban.</p> <p>Grâce à l'intervention du Fonds Friche de l'Etat ces bâtiments sont désormais propriété de la commune d'Alban</p>



	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atténuer le caractère routier des places du bourg, - Améliorer la sécurité et le cadre de vie des habitants, - Organiser le stationnement, - Redéfinir les usages de chaque espace public, - Gérer les eaux de ruissellement, - Végétaliser et de desimperméabiliser fortement les sols. <p>Le projet</p> <p>Les élus ont décidé de réaliser le projet d'aménagement de l'îlot « Puech » en deux temps.</p> <p>La première tranche consiste à démolir les quatre immeubles et à aménager l'espace ainsi dégagé en jardin public. L'objectif est que les habitants puissent s'approprier le lieu rapidement et qu'il embellisse le bourg. Du gazon sera implanté et ses abords seront composés d'un mélange terre-pierre engazonnée. Des végétaux (arbres et fleurs) seront également plantés. Des tables de pique-nique en bois déjà propriétés de la commune seront temporairement installées.</p>  <p>La seconde tranche viendra après les travaux sur l'Eglise (cf. fiche action n°5). Elle consistera à équiper le parc de mobilier urbain (bancs, tables, poubelles, jeux). Le monument aux morts sera déplacé de la place du Chanoine Roussel pour y être implanté (). Un cheminement doux entre l'église et le parc sera créé, le contour de l'Eglise sera végétalisé et des places de parking seront délimitées.</p>
Partenaires	<p>CAUE, EPFO, Services d'Etat concernés, banque des territoires, Région, Département, Agence de l'Eau, SDET</p> <p>Des démarches auprès de fondations seront incluses dans le projet</p>

Dépenses prévisionnelles/définitives	Poste de dépense	Montant (HT)	
	<u>Tranche 1 : Démolition et préfiguration du jardin public</u>		235 000, 00 €
	Mélange Terre/Pierre	5 700,00 €	
	Végétalisation et modelage en terre végétale avec apport	4 920,00 €	
	Géotextile anti-contaminant	210,00 €	
	GNT 0/20	1 518,00 €	
	Fouilles pour fosses de plantation	528,00 €	
	Apports de grave en fond de fosse	90,00 €	
	Substrat terreux	684,00 €	
	Fourniture et plantation arbres tiges	820,00 €	
	Fourniture et plantation arbres Cépées	470,00 €	
	Fourniture et plantation arbustes	420,00 €	
	Fourniture et plantation graminées	2 100,00 €	
	Paillage toile tissé biodégradable	400,00 €	
	Paillage BFR	560,00 €	
	Engazonnement	560,00 €	
	Entretien deux années	570,00 €	
	Bancs	3 000,00 €	
	Poubelles	700,00 €	
	Table de pique-nique	1 800,00 €	
	Ganivelle	1 750,00 €	
	Supports vélo	1 200,00 €	
	Arrosage goutte à goutte massif	800,00 €	
	Démolition Îlot maisons	205 000,00 €	
	<u>Travaux (tranche 2) : Aménagement définitif du jardin et des abords</u>	235 520,80 €	
	<u>Imprévus</u>	15 850,00 €	
	<u>Sous total</u>	250 850 €	
	Maitrise d'œuvre (taux de rémunération 7%)	16 450,00 €	
	Total	486 370,80 €	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financeurs	Montant HT	%
	Région	(demande déposée, en cours d'instruction)	
	État-DSIL	170 229,78 € (demande déposée, en cours d'instruction)	35%
	Département	(demande déposée, en cours	

		d'instruction)																			
	Agence de l'eau	(demande déposée, en cours d'instruction)	50% des dépenses éligibles																		
	Commune d'Alban	97 274,16 €	20%																		
	Total	486 370,80 €	100%																		
Calendrier	Tous les partenaires ont été associés dès le début de la réflexion en décembre 2021 Tranche 1 Novembre 2022 : Démolition de l'ilot Février 2023 : Aménagement primaire du jardin (petit mobilier, arbre et engazonnement) Tranche 2 Février 2025 : Aménagement du jardin (parcours piétons, implantation du monument aux morts, fleurissement, jeux,...)																				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PCAET, Bourg-Centre Occitanie [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]																				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Moyen de mesure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux de surface désimperméabilisée</td> <td>80%</td> <td>Sur plan</td> </tr> <tr> <td>Taux de surface végétalisée</td> <td>70 %</td> <td>Sur plan</td> </tr> <tr> <td>Taux de satisfaction</td> <td>90%</td> <td>Questionnaire</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'immeubles vacants supprimés</td> <td>4</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Surface piétonnisée</td> <td>90%</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Indicateur	Objectif	Moyen de mesure	Taux de surface désimperméabilisée	80%	Sur plan	Taux de surface végétalisée	70 %	Sur plan	Taux de satisfaction	90%	Questionnaire	Nombre d'immeubles vacants supprimés	4		Surface piétonnisée	90%	
Indicateur	Objectif	Moyen de mesure																			
Taux de surface désimperméabilisée	80%	Sur plan																			
Taux de surface végétalisée	70 %	Sur plan																			
Taux de satisfaction	90%	Questionnaire																			
Nombre d'immeubles vacants supprimés	4																				
Surface piétonnisée	90%																				
La participation citoyenne	<p>Le besoin d'espace vert est largement ressorti de la concertation des habitants menée en 2022.</p> <p>Dans la phase de conception les habitants vont être conviés à se prononcer sur les aménagements à réaliser.</p> <p>Dans la phase de mise en œuvre, les habitants (club ados, association du jardin partagé, école, centre de loisirs...) pourront participer à la plantation des végétaux</p> <p>Après la réalisation, le comité citoyen (qui sera créé dans le cadre de PVD) sera amené à s'exprimer sur l'espace public et pourra ainsi le faire évoluer selon les usages et besoins.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible. 																				

<p>La transition énergétique/écologique</p>	<p>Les essences végétales plantées seront peu consommatrices en eau et résistent aux écarts de températures connus sur le territoire + essences locales</p> <p>La création d'espaces verts permettra une gestion des eaux pluviales à la parcelle</p> <p>Les lumières utilisées seront à basse consommation (solaire ?)</p> <p>L'ensemble représentera un îlot de fraîcheur et de biodiversité</p>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Le diagnostic PVD révèle que l'aménagement urbain est un frein au développement du bourg. L'absence d'espaces publics agréables, de lieu de rencontre, d'espaces verts et la présence de bâtiments vacants sont les raisons principales du manque d'attractivité du centre-bourg.</p> <p>Cet aménagement sera un des symboles du renouveau d'Alban et de ce que deviendra le centre-bourg. L'objectif est que les habitants du bassin de vie aient envie de « pratiquer » le centre-bourg (consommer, flâner,...).</p>
<p>Annexes (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)</p>	<p>Permis de démolir accepté, le PAVE (lien avec la FA 8)</p>

Phase AVP :



Légende :

	Voirie enrobé		Massif paysager
	Voirie enrobé grenailé		Bordure métal
	béton désactivé		Bordure profil pierre largeur 10cm
	pavé pierre granit		Bordure profil pierre largeur 25cm
	Sable stabilisé		Bancs

FICHE ACTION N° 2

Réaménager la place du Docteur Sans, nouveau pôle multimodal d'Alban

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie des habitants
Action nom	Réaménager la place du Docteur Sans, nouveau pôle multimodal d'Alban
Action n°	2
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban
Description de l'action	<p>Contexte</p> <p>L'ancienne halle aux bestiaux, depuis utilisée comme salle des fêtes, présente sur la place du Dr Sans a été rénovée afin de répondre aux besoins des associations et des habitants, de disposer d'une salle adaptée pour l'organisation d'événements. Dans la prolongation de ce projet, le conseil municipal souhaite aménager la place attenante (Place du Docteur Sans) .</p>  <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer un cadre agréable pour les utilisateurs de la salle, - créer un pôle multimodal afin de développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle <p>Le projet :</p> <p>Pour mener à bien ce projet, la municipalité a sélectionné, en novembre 2021, un maître d'œuvre (paysagiste-concepteur) qui l'accompagnera dans la conception, la programmation et la mise en œuvre des travaux.</p> <p>1. L'aménagement de l'espace public</p> <p>Le parvis sera pratique pour les événements en plein air, équipé de bancs</p>

et entouré d'arbres. Les revêtements seront qualitatifs et drainants, type « béton drainant ». Des espaces végétalisés généreux (pelouses, massifs à fleurs, haies libres) viendront agrémenter cet espace et intégrer dans le paysage la rampe d'accès du bâtiment. Dans la continuité, en bordure Est de la salle, un espace vert avec jeux pour enfants sera aménagé. La volonté des élus est d'offrir aux usagers un lieu de sociabilité. Il permettra de proposer une nouvelle animation aux enfants du village ainsi qu'à ceux qui participeront aux événements organisés dans la salle des fêtes.

La place sera traversée par une voie piétonne offrant la possibilité de points de vues sur les Monts environnant. Ce parcours desservira l'aire de stationnement et assurera la liaison piétonne avec la Place des Tilleuls et la Place Belsert (via la rampe d'accès piétonne). Ce parcours (béton drainant) sera animé par des plantations arborées et du mobilier. La rampe d'accès sera agrémentée d'une main courante métallique sur l'ensemble du linéaire. Un éclairage fonctionnel sera étudié avec le Syndicat pour sécuriser ce parcours permettant une fréquentation plus importante de cet espace de stationnement stratégique aux abords immédiats du centre ancien (commerces, habitants, visiteurs). Aux extrémités de la rampe, du mobilier de repos et une signalétique touristique seront positionnés. Cette liaison pose les jalons d'une réorganisation du bourg qui vise à prioriser le piéton dans l'espace public.

2. La création du pôle multimodal

Le reste de la place sera aménagé afin qu'il devienne le pôle multimodal de la commune. Ce projet s'inscrit dans une réflexion globale de réaménagement du bourg. Les élus ont décidé de redéfinir l'usage des places publiques. Ainsi, ils souhaitent supprimer le stationnement de la Place des Tilleuls, place centrale du village et lui donner à nouveau sa vocation d'espace d'interactions sociales, inexistant à ce jour au sein de la commune. Devenue au fil du temps, aire de covoiturage, parking et seul arrêt de bus du bourg, celle-ci remplit le rôle de pôle multimodal sans être formalisé.

La réfection de la Place du Docteur Sans permet d'envisager le déplacement de l'arrêt de bus, la création de 41 emplacements de stationnement dont 2 équipées de bornes IRVE, un espace dédié au covoiturage ainsi qu'un parking pour cycles. Des plantations arborées et surfaces végétalisées en périphérie viendront définir les limites de cet

	espace tout en assurant son « intégration paysagère » à la trame urbaine du quartier axée sur le tracé de l'avenue de Saint-André. Des bornes basses sécuriseront les espaces. Les emplacements de stationnement seront traités avec une structure perméable en enrobé drainant et structures alvéolaires enherbées pour ceux situés à l'interface des 2 places.		
Partenaires	CAUE, services d'Etat concernés, Région, Département, Agence de l'Eau, SDET, banque des territoires,		
Dépenses prévisionnel/définitif	Postes de dépenses	Coûts HT	
	Travaux préalables	8 500,00 €	
	Aménagements des abords	5 314, 00 €	
	Structures / Revêtements perméables	174 678, 40 €	
	Assainissement-Ouvrage-Réseaux	70 254,00 €	
	Chaussée	18 281,00 €	
	Traitement Paysager - Mobilier Urbain	153 807,50 €	
	Signalisation	4 100, 00 €	
	Sous-total	434 934,90 €	
	Maitrise d'œuvre (taux de rémunération 6,92%)	30 097,50 €	
	Total	465 032,40 €	
Plan de financement prévisionnel	État-DSIL	162 761,34 €	35%
	Conseil Régional Occitanie	(demande déposée, en cours d'instruction)	
	AAP Désimperméabilisation Agence de l'eau Adour Garonne-Région	Acquis	80% maximum des dépenses éligibles
	Conseil Départemental du Tarn	(demande déposée, en cours d'instruction)	
	Commune d'Alban	93 006,48 €	20 %
	Total	465 032,40 €	100 %
Calendrier	Tous les partenaires ont été associés dès le début de la réflexion en décembre 2021 AVP : réalisé en juin 2022 Travaux : second semestre 2023		
Lien autres	CRTE, PCAET, Bourg-Centre Occitanie, schéma de mobilité de la		

programmes et contrats territorialisés	Communauté de communes [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Taux de surface désimperméabilisée (en m2)	70%	Sur plan
	Taux de surface végétalisée (en m2)	10 %	Sur plan
	Taux de satisfaction	90%	Questionnaire
La participation citoyenne	<p>Les habitants ont été interrogés sur leurs désirs en termes d'aménagements du centre-bourg. Le projet tente de répondre aux attentes exprimés. A savoir la végétalisation, la sécurisation pour tous les usagers, l'embellissement du centre-bourg et la conservation du même nombre de places de parking en centre-bourg. Après la réalisation, le comité citoyen qui sera créé dans le cadre de PVD sera amené à s'exprimer sur l'espace public et pourra ainsi le faire évoluer selon les usages et besoin.</p> <p>➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.</p>		
La transition énergétique/écologique	<p>Cet espace va offrir aux usagers des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle thermique + contribution au développement des modes doux au cœur du village</p> <p>Création d'espaces verts et plantation de végétaux sur un espace qui était totalement minéral (îlot de fraîcheur)</p> <p>Le luminaire utilisé est à basse consommation</p>		
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cet espace sera un pôle multimodal structurant pour le territoire du bassin de vie</p> <p>Cet espace réaménagé sera un lieu de vie pour l'ensemble des habitants du village qui auront l'occasion d'utiliser la salle et le parvis pour les évènements organisés par les différents acteurs du territoire</p>		
Annexes			



FICHE ACTION N° 3

Réaménager la place des Tilleuls

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie des habitants															
Action nom	Réaménager la place des Tilleuls															
Action n°	3															
Statut	validée															
Niveau de priorité	Fort															
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban															
Description de l'action	<p>Contexte : Cet espace est la place centrale d'Alban. Son usage est mal défini, elle est utilisée comme parking et arrêt de bus, pour la foire une fois par mois, de ce fait elle est peu fréquentée par les piétons.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redonner à cette place sa vocation de lieu de vie sociale. - Végétaliser le cœur du bourg - Développer les mobilités douces <p>Le projet :</p> <p>Le projet consistera à supprimer le stationnement sur la place et la rendre seulement accessible aux piétons.</p> <p>Les sens de circulation seront changés : afin de supprimer la possibilité de faire le tour de la place en voiture sera supprimée afin de retrouver de la sérénité autour de ce lieu. L'arrêt de bus qui entraîne des nuisances sonores sera déplacé sur la place du Docteur Sans (cf : FA1).</p> <p>Le lieu sera aménagé afin qu'il soit convivial et embelli. Les revêtements seront qualitatifs, la place sera végétalisée et désimperméabilisée.</p> <p>Du nouveau mobilier urbain et des équipements dédiés à la jeunesse seront implantés. Une concertation sera menée afin de réfléchir aux aménagements et à l'implantation de terrasse de cafés et restaurants.</p>															
Partenaires	CAUE, services d'Etat concernés, Région, Département, Agence de l'Eau, SDET, banque des territoires,															
Dépenses prévisionnelles	<table border="1"> <tr> <td>TRAVAUX PREALABLES</td> <td>8 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>STRUCTURES / REVETEMENTS</td> <td>187 381,00 €</td> </tr> <tr> <td>PERMEABLES</td> <td>41 885,60 €</td> </tr> <tr> <td>ASSAINISSEMENT OUVRAGES</td> <td>86 265,00 €</td> </tr> <tr> <td>RESEAUX</td> <td>86 265,00 €</td> </tr> <tr> <td>CHAUSSEE</td> <td>62 154,00 €</td> </tr> <tr> <td>TRAITEMENT PAYSAGER - MOBILIER URBAIN</td> <td>115 028,80 €</td> </tr> </table>		TRAVAUX PREALABLES	8 500,00 €	STRUCTURES / REVETEMENTS	187 381,00 €	PERMEABLES	41 885,60 €	ASSAINISSEMENT OUVRAGES	86 265,00 €	RESEAUX	86 265,00 €	CHAUSSEE	62 154,00 €	TRAITEMENT PAYSAGER - MOBILIER URBAIN	115 028,80 €
TRAVAUX PREALABLES	8 500,00 €															
STRUCTURES / REVETEMENTS	187 381,00 €															
PERMEABLES	41 885,60 €															
ASSAINISSEMENT OUVRAGES	86 265,00 €															
RESEAUX	86 265,00 €															
CHAUSSEE	62 154,00 €															
TRAITEMENT PAYSAGER - MOBILIER URBAIN	115 028,80 €															

	SIGNALISATION		3 300,00 €
	TOTAL		504 514,40 €
Plan de financement prévisionnel	État-DSIL	Demande à déposer	35 %
	Conseil Régional Occitanie	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Agence de l'eau Adour Garonne	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Conseil Départemental du Tarn	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Commune d'Alban	100 902,88 €	20 %
	Total	504 514,40 €	100 %
Calendrier	Tous les partenaires ont été associés dès le début de la réflexion en décembre 2021 APD : 2023 Travaux : 2024		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PCAET, Bourg-Centre Occitanie, schéma de mobilité de la Communauté de communes [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Taux de surface piétonnisée	80 %	Sur plan
	Taux de surface désimperméabilisée	10 %	Sur plan
	Taux de surface végétalisée	10 %	Sur plan
	Taux de satisfaction	90 %	Questionnaire
La participation citoyenne	Les habitants et les commerçants seront invités à donner leur avis sur l'aménagement de l'espace via des entretiens individuels pour les commerçants, des réunions publiques et ateliers de concertation / co-construction. ➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.		

La transition Énergétique/Écologique	L'implantation de végétaux participera à renaturer le centre-bourg Contribution au développement des mobilités douces en cœur de bourg par la piétonisation de l'espace
Conséquence sur la fonction de centralité	A terme cet espace doit devenir un lieu de convivialité et le cœur commerçant d'Alban, où tous les habitants du bassin de vie se croisent et échangent
Annexes (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	/

Phase Esquisse : (sous réserve de modifications en phase AVP)



FICHE ACTION N° 4

Réaménager la place du Chanoine Roussel

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie des habitants	
Action nom	Réaménager la place du Chanoine Roussel	
Action n°	4	
Statut	validée	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban	
Description de l'action	<p>Contexte : Cette place située au cœur du bourg devant l'Eglise est un espace commercial. On y trouve le monument aux morts et de multiples places de stationnement. Le déplacement piéton est mal défini alors que le déplacement est à l'abri des grands axes de circulation.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre cet espace semi-piéton - améliorer son aspect en diminuant les surfaces minérales <p>Permettre la mise en accessibilité de l'Eglise</p> <p>Projet :</p> <p>Cette place sera au cœur de la nouvelle zone semi-piétonne du centre-bourg. Elle sera le lien entre les places réaménagées du centre – bourg et le nouveau jardin public. Ce projet sera la phase 4 du projet de réaménagement du bourg il interviendra après que les autres places aient été réaménagées. Elle permettra de relier ces places entre elles, dessinant un nouveau cœur de ville. L'espace sera semi-piéton, les véhicules pourront circuler que dans un sens et le stationnement sera seulement temporaire devant les commerces. Des végétaux seront plantés, les surfaces seront retravaillées, le parvis de l'église sera dallé. Les abords de l'église seront désimperméabilisés et végétalisés.</p>	
Partenaires	CAUE, services d'Etat concernés, Région, Département, Agence de l'Eau, SDET, banque des territoires,	
Dépenses prévisionnelles/définitives	Postes de dépenses	Coûts HT
	Travaux préalables	8 500,00 €
	Aménagements des abords	191 249,00 €
	Structures / Revêtements perméables	3 296,00 €
	Assainissement-Ouvrage-Réseaux	28 630,00 €
	Traitement Paysager - Mobilier Urbain	35 029 €
	Sous-total	266 704,00 €
	Maitrise d'œuvre	18 669,28 €



	Total		285 373,28 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	État-DSIL	Demande à déposer	35 %
	Conseil Régional Occitanie	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Agence de l'eau Adour Garonne	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Conseil Départemental du Tarn	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Commune d'Alban	57074,66 €	20 %
	Total	285 373,28 €	100 %
Calendrier	Tous les partenaires ont été associés dès le début de la réflexion en décembre 2021 Etudes (esquisse / APD) : 2024 Travaux : Les travaux sont envisagés en 2025		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PCAET, Bourg-Centre Occitanie [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Taux de surface piétonnisée	100 % (semi-piétonnisé)	Sur plan
	Taux de surface désimperméabilisée	10 %	Sur plan
	Taux de surface végétalisée	10 %	Sur plan
	Taux de satisfaction	90%	Questionnaire
La participation citoyenne	Les habitants et les commerçants seront invités à donner leur avis sur l'aménagement de l'espace via des entretiens individuels pour les commerçants, des réunions publiques et ateliers pour les habitants. ➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.		
La transition énergétique/écologique	Des arbres seront plantés et contribueront au retour de la biodiversité dans le bourg. De plus, ces aménagements inviteront les usagers à circuler avec des moyens de transports doux		
Conséquence sur la fonction de centralité	Comme l'ensemble du projet de réaménagement du centre, l'aménagement de cet espace doit rendre le bourg plus attractif. Il doit retrouver sa fonction de lieu de vie, de rencontre, de convivialité pour l'ensemble des usagers.		

Annexes	/
----------------	---

Phase Esquisse : (sous réserve de modifications en phase APD)



FICHE ACTION N° 5

Rénover l'église

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie des habitants
Action nom	Rénover l'église
Action n°	5
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban
Description de l'action	<p>Contexte : L'église d'Alban est classée aux monuments historiques pour ses fresques intérieures réalisées par l'artiste Nicolas Greschny. L'église présente d'importants problèmes d'humidité (fuites dans la toiture, remontées capillaires dues à une imperméabilisation au raz du bâtiment) qui entraînent une détérioration des fresques. Un diagnostic est en cours sur l'église afin d'étudier les travaux à mener.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rénover l'église afin de stopper la dégradation des fresques - restaurer les fresques abimées <p>Projet :</p> <p>Les travaux envisageables sont la réfection de la toiture, la reprise des façades, la désimperméabilisation des abords (cf: FA n°1) et dans un second temps la rénovation par un artiste des œuvres détériorées.</p>
Partenaires	Services d'Etat concernés, Région, Département, la banque des territoires, Fondation du Patrimoine, Association des Amis de Nicolaï Greschny, autres fondations
Dépenses	<p>Tranche 1 : Toitures : 685.396,95 €</p> <p>Tranche 2 : Reprise des façades : 580.407,65 €</p> <p>Tranche 3 : Intérieur de l'église et restaurations des œuvres : 300.932,40 €</p>

Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat (DRAC)	Demande à déposer	35%
	Union Européenne	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Conseil Régional Occitanie	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Conseil Départemental du Tarn	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Fondation du Patrimoine	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Commune d'Alban	260000 €	20 %
	Total	1 706 364,50 €	100 %
Calendrier	Tranche 1 : 2024 Tranche 2 : 2025 Tranche 3 : 2027		
Lien autres programmes	CRTE, Bourg-Centre Occitanie [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Dégradation des fresques	Stoppées	Contrôle Maitrise d'œuvre Observations
	Taux de remise en état des fresques	100 %	Contrôle Maitrise d'œuvre Observations
La participation citoyenne	Un appel aux dons sera réalisé		
La transition énergétique/écologique	/		
Conséquence sur la fonction de centralité	L'Eglise Notre Dame d'Alban est un des lieux majeurs du tourisme sur le territoire ainsi qu'un lieu de culte utilisé par l'ensemble des pratiquants du bassin de vie. La mise hors d'air et hors d'eau de cet édifice permettra de conserver ses fresques classées qui font sa renommée		
Annexes	/		



FICHE ACTION N° 6

Développer les itinéraires de randonnées

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie des habitants		
Action nom	Développer les itinéraires de randonnées		
Action n°	6		
Statut	En réflexion		
Niveau de priorité	Médian		
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois - Commune d'Alban		
Description de l'action	<p>Contexte : La commune située au cœur d'un espace naturel d'exception ne compte pas de chemin de randonnée permettant de réaliser des boucles autour du bourg. De nombreux cheminements sont utilisés par les habitants mais ne sont pas balisés et passent par des parcelles privées où l'accord du propriétaire n'est pas acquis.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux habitants de réaliser des balades sécurisées au sein et autour du bourg. <p>Le projet :</p> <p>Il consiste à réaliser des voies douces dédiées aux piétons et cyclistes. En amont un schéma de déplacement doux sera élaboré pour déterminer les circuits à développer. Il faudra mener un travail de concertation avec les propriétaires des parcelles traversées, aménager les tracés, réaliser le balisage et organiser l'entretien.</p>		
Partenaires	Conseil Départemental, services d'Etat concernés, Conseil Régional, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn, PETR de l'Albigeois et des Bastides, office de Tourisme Vallée du Tarn & Monts de l'Albigeois, Association VTT Alban, l' Association Course Loisirs Albanaise, comité de massif, CEREMA		
Dépenses prévisionnel	Création de chemin (expertise + travaux : terrassement, surface en stabilisé) : 25 000 € Balisage, achat de panneaux de signalétique, peinture au sol (tracé sur bitumes) : 11 000 € Mobilier (bancs*10) : 4000 €		
Plan de financement prévisionnel / définitif	LEADER	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Conseil Départemental du Tarn	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Communauté de communes	A déterminer	
	Commune d'Alban	A déterminer	
	Total	A déterminer	
Calendrier	2023-2024		
Lien autres programmes et	Programme LEADER, PCAET, Schéma de mobilité Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)		



contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Nombre de kilomètres de voies dédiées aux modes de déplacements doux créés	Minimum 12 km	Sur plan
	Taux de satisfaction	90%	Questionnaire
La participation citoyenne	<p>Les sentiers seront co-construits avec les habitants pour : connaître les parcours actuellement pratiqués, connaître les besoins en aménagements (chemin à réaménager, à créer et mobilier à installer). Les associations sportives (VTT, randonnées) seront associées.</p> <p>➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.</p>		
La transition énergétique/écologique	Le projet permettra aux usagers de se balader au départ du centre-bourg (sans avoir en emprunter leur voiture pour rejoindre un itinéraire de randonnée)		
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence de voies douces au départ du centre-bourg permet d'améliorer le cadre de vie des habitants, c'est un indispensable dans l'objectif de faire du centre d'Alban un lieu habité. De plus, les sports de pleine nature sont en pleine expansion, le territoire a des atouts à faire valoir. A l'heure du tourisme de proximité et du télétravail, avoir ce type de parcours renforce l'attractivité du territoire.		
Annexes (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Convention avec les propriétaires des parcelles traversées		



FICHE ACTION N° 7

Développer l'offre touristique autour de Greshny

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie des habitants
Action nom	Développer l'offre touristique autour de Greshny
Action n°	7
Statut	En cours de réflexion
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban
Description de l'action	<p>Contexte : l'artiste Nicolaï Greschny a réalisé les fresques classées aux monuments historiques au sein de l'Eglise Notre Dame d'Alban. Ces peintures font de l'église, le site touristique et patrimonial principal du bourg. Cet artiste a également œuvré dans tout le Tarn.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre culturelle autour de l'église d'Alban - Lancer une dynamique au niveau départemental de valorisation des œuvres de Nicolaï Greschny <p>Projet : L'action consistera à créer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parcours découverte « Greschny » sur le nouveau jardin qui se trouvera devant l'église. L'idée est de présenter l'artiste, ses œuvres pour donner envie aux passants de découvrir l'Eglise. - une offre globale autour de l'artiste en lien avec les communes du Département qui disposent d'œuvres avec la création d'un circuit culturel et touristique.
Partenaires	Communauté de communes, Office de Tourisme Vallée du Tarn & Monts de l'Albigeois, Association des Amis de Nicolaï Greschny, DRAC, Tarn Tourisme, Conseil Régional, l'ensemble des services d'Etat concernés, fondations (des démarches auprès de fondations sont envisagées), Communes et EPCI concernées par l'œuvre de Nicolaï Greschny
Dépenses prévisionnelles	<p>Parcours découverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestation d'un chercheur-historien : 1 000 € - Panneau de signalétique : 3 000 € <p>Offre globale autour de l'artiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication : 2 000 €

Plan de financement prévisionnel / définitif	État	Demande à déposer	Demande à déposer
	Union Européenne	Demande à déposer	Demande à déposer
	Commune d'Alban	1200 €	20 %
	Total	6 000 €	100 %
Calendrier	2026		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet culturel, associatif, sportif de la CCMAV [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Nombre de visiteurs de l'église	+ 10%	Mettre en place un comptage de visite de l'Eglise (avant/après)
La participation citoyenne	Les habitants seront mobilisés afin de créer ce parcours ➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.		
La transition énergétique/écologique	Le parcours sera créé avec des matériaux durables		
Conséquence sur la fonction de centralité	Le développement de cette offre touristique doit placer Alban comme étape sur l'un des parcours touristiques les plus visités d'Occitanie (Grands sites Occitanie Millau, Albi, Vallée du Tarn)		
Annexes (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Autorisation de la famille de l'artiste (à obtenir)		

FICHE ACTION N° 8

Faciliter les mobilités douces au sein du bourg

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie des habitants
Action nom	Faciliter les mobilités douces au sein du bourg
Action n°	8
Statut	En cours de validation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban
Description de l'action	<p>Contexte : le diagnostic « Petites Villes de Demain » révèle que l'espace urbain n'est globalement pas accessible pour les PMR. La voirie n'est pas sécurisée pour l'ensemble des usages (automobile, vélo, piéton, trottinette, ...). Le déplacement doux sont dangereux et limités.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre le bourg accessible et sécurisé pour l'ensemble des usagers - développer des liaisons douces au sein du bourg <p>Projet :</p> <p>L'action consistera à construire un schéma de déplacement doux. Il devra permettre aux usagers de circuler dans tout le bourg en sécurité. En ce qui concerne l'accessibilité, la création d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) est envisagé. Ce document permettra d'établir une stratégie sur le long terme. Il servira à planifier les actions et à les réaliser.</p> <p>Il contiendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'état des lieux de l'accessibilité de la voirie - la mise en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité des cheminements accessibles entre les différents points-clef de la commune - les propositions de travaux d'amélioration pour assurer l'accessibilité - la programmation pluriannuelle des travaux et le suivi des actions
Partenaires	L'ensemble des services d'Etat concernés, Conseil Départemental, Communauté de Communes, associations (ADMR), SDIS, CAUE, Unis-cité
Dépenses prévisionnel	Ingénierie CCMVAV



	Action de mise en accessibilité des espaces publics (places et trottoirs) : 10 000 € (réalisé en grande partie dans le cadre des projets de réaménagements des places : FA 1, 2, 3, 4)		
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini		
Calendrier	2023 : création du document à 2030		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET, schéma de mobilité intercommunal [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Pourcentage d'espace public et de voirie accessible	Objectif 100%	Tests
La participation citoyenne	Une commission « sécurité » au niveau communal et une commission « accessibilité » au niveau intercommunal existent. Elles seront associées la réalisation de ce document		
La transition énergétique/écologique	Ce document facilitera la pratique de la marche pour tous les usagers au sein du centre-bourg. L'utilisation de la voiture sera réduite		
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce document permettra au centre-bourg d'être accessible aux PMR, son attractivité en sera renforcée		
Annexes	/		

FICHE ACTION N° 9

Réaménager la traverse du bourg

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie des habitants		
Action nom	Réaménager la traverse du bourg		
Action n°	9		
Statut	validée		
Niveau de priorité	Médian		
Maître d'ouvrage	Conseil Départemental – Commune d'Alban		
Description de l'action	<p>Contexte : Le village est traversé par la Route Départementale 999 qui provoque des nuisances et des problèmes de sécurité au sein du bourg pour l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir la sécurité de tous les usagers <p>Projet :</p> <p>Trois interventions sont visées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise de la chaussée sur l'ensemble du bourg afin de la remettre en état (conseil Départemental) - Sécurisation de 200 mètres de traverse dans l'hyper centre (élargissement de trottoirs, création de chicane, dos d'âne, ...), - Reprise des trottoirs sur l'ensemble de la traverse et végétalisation des abords (trottoirs et façades) - Sécurisation du carrefour entre la rue du Sénateur Boularan et la RD999 (face à la Maison des Services) <p>Le projet devra également traiter de la circulation des engins agricoles dans le bourg.</p>		
Partenaires	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, services d'Etat concernés, banque des territoires,		
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Couche de roulement voirie en enrobés</p> <p>Réfection structure de voirie (Profil type à valider avec CD81)</p> <p>Trottoirs et abords en enrobés</p> <p>Bordure béton préfabriquée</p> <p>Travaux paysagers, Mobilier urbain</p>	537 153,60 €	



Plan de financement prévisionnel / définitif	Demande à déposer	Demande à déposer	Demande à déposer
	Demande à déposer	Demande à déposer	Demande à déposer
	Demande à déposer	Demande à déposer	Demande à déposer
	Demande à déposer	Demande à déposer	Demande à déposer
	Commune d'Alban	A déterminer	
	Total	537 153,60 €	100 %
Calendrier	2023-2026		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Etat de la chaussée à N+5	Sans nid de poule	Etat des lieux N+5
	Taux de satisfaction des habitants	90%	Questionnaire
La participation citoyenne	<p>Ces aménagements sont issus de la concertation menée avec les habitants (commission « sécurité »)</p> <p>➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.</p>		
La transition énergétique/écologique	Le projet sera complémentaire des autres projets d'aménagements et continuera le travail d'implantation de végétaux en centre-bourg		
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet changera la vie quotidienne des habitants du bassin de vie		
Annexes (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Avis de la Préfecture		



FICHE ACTION N° 10

Créer un tiers lieu

Orientation stratégique	Garantir une offre de services et d'équipements étoffée
Action nom	Créer un espace de travail partagé
Action n°	10
Statut	En réflexion
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCMAV
Description de l'action	<p>Contexte : Avec le contexte de crise sanitaire accentué par la hausse des carburants, le télétravail se développe dans tous les territoires. Les espaces ruraux doivent s'organiser afin de répondre aux besoins des habitants. Alban ne dispose pas d'équipement pour accueillir les télétravailleurs. En parallèle, la communauté de communes fait face à une demande accrue d'entreprises à la recherche de bureaux pour développer des permanences ou des antennes.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - offrir un lieu adapté aux personnes désirant faire du télétravail à Alban - attirer des entreprises - offrir des solutions aux entreprises « jeunes pousses » <p>Projets : Une enquête sera menée pour évaluer les besoins et les attentes. Le projet pourrait regrouper dans un même bâtiment des espaces de télétravail et des bureaux à destination des entreprises. Ainsi il faudra créer des bureaux individuels, des salles de réunions et des espaces partagés, équipés de mobiliers, et d'équipements tels qu'une imprimante, vidéoprojecteurs,...</p>
Partenaires	CCI, services d'Etat concernés, Conseil Régional, Conseil Départemental, ADEFPAT
Dépenses prévisionnelles	Bâti (création ou achat) et Aménagement : 40 000 € Mobilier et informatique : 60 000 €



Plan de financement prévisionnel / définitif	État-DSIL	Demande à déposer	30 %
	Conseil Régional Occitanie	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Conseil Départemental du Tarn	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Communauté de Communes	20 000 €	20 %
	Total	100 000 €	100 %
Calendrier	2024 : engagement de la réflexion		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Nombre d'utilisateurs hebdomadaire	A définir	Comptage sur inscription
La participation citoyenne	<p>Les citoyens et les entreprises seront sondés afin d'évaluer le besoin et calibrer la capacité d'accueil du lieu</p> <p>➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.</p>		
La transition énergétique/écologique	Un tel équipement permet de limiter les déplacements domicile-travail		
Conséquence sur la fonction de centralité	L'ensemble des communes du bassin de vie accueillent de nouveaux arrivants qui télétravaillent. Un tel équipement renforcerait le rôle de centralité d'Alban pour les communes environnantes		
Annexes (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Autorisations d'urbanismes		



FICHE ACTION N° 11

Créer en ensemble commercial plus attractifs

Orientation stratégique	Soutenir le commerce et l'artisanat pour conserver et renforcer l'offre présente
Action nom	Créer en ensemble commercial plus attractifs
Action n°	11
Statut	Réflexion
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban- Communauté de Communes
Description de l'action	<p>Contexte : Les commerces du centre-bourg d'Alban souffrent d'un manque d'attractivité. Leurs choix d'implantations impactent l'aménagement urbain et l'aspect visuel du village.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réorganiser l'implantation des commerces dans le centre-bourg - Créer un parcours marchand cohérent et attractif. - Dynamiser le centre-bourg <p>Projet :</p> <p>L'action vise à mettre en place une stratégie de reconquête du commerce autour des places du village et de réaliser une "programmation commerciale" en vue de conforter, redynamiser et maîtriser l'évolution commerciale du village au regard du projet de réhabilitation de l'espace public.</p> <p>Pour mener à bien cette action, il va être nécessaire de compléter le travail de recensement des locaux commerciaux déjà réalisés, afin d'identifier et de qualifier les locaux stratégiques (vacants, occupés, propriété, configuration, état, rentabilité locative, potentiel de cession, sous quel délai) vis-à-vis du projet de réaménagement du village. Pour cela une enquête auprès des artisans, commerçants et propriétaires bâtis du village est prévue.</p> <p>Après avoir réuni ces données, un travail de prospective, en coopération avec les élus et les commerçants, permettra de proposer une programmation commerciale à ces locaux (flécher les activités à installer, à conserver, envisager des transferts d'activité, ainsi que les activités à évincer ...) et ainsi de dessiner de nouveaux parcours marchands au sein du centre-bourg.</p> <p>Ces deux premières étapes seront menées en interne en coopération avec les chambres consulaires.</p> <p>Enfin, pour mettre concrètement en place cette programmation commerciale, il faudra certainement envisager de maîtriser et requalifier certains locaux</p>

	stratégiques identifiés. Pour cela, l'opportunité de créer un partenariat avec une foncière sera étudié ainsi que le droit de préemption commercial.		
Partenaires	CCI, CMA, l'association « Entreprendre ensemble », l'ensemble des services d'Etat concernés		
Dépenses prévisionnel	Frais interne (salaire des agents) Accompagnement Chambre consulaire : 2 000 €		
Plan de financement prévisionnel / définitif	Communauté de communes	1 000 €	50 %
	Commune d'Alban	1 000 €	50 %
	Total	2 000 €	100 %
Calendrier			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	OCCTAVE [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation			
	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Nombre de locaux vacants dans le centre bourg	Diminution d'un quart en 4 ans	comparatif
	Nombre d'activités placées sur l'axe commerçant stratégique déterminé	3	comptage
La participation citoyenne	Les commerçants seront au cœur du projet et largement concertés ➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.		
La transition énergétique/écologique	L'organisation d'un ensemble commercial sera pensé afin que les usagers puissent s'y rendre à pied avec une utilisation de la voiture réduite		
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet est majeur pour qu'Alban conserve son rôle de centralité commerciale et de service		
Annexes	/		



FICHE ACTION N° 12

Créer un local commercial en face du futur jardin public

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie des habitants	
Action nom	Créer un local commercial en face du futur jardin public	
Action n°	12	
Statut	Validée	
Niveau de priorité	Médian	
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban	
Description de l'action	<p>Contexte : Situé en face le jardin public qui va être créée en lieu et place de l'ilot d'immeubles « Puech » (FA1), un immeuble composé de 3 niveaux a été racheté par la commune en octobre 2022 grâce à l'intervention de l'EPFO ainsi que l'activation du Fonds Friches de l'Etat. Les étages seront réhabilités par Soliha pour la création de deux logements locatifs. Au rez-de-chaussée les élus souhaiteraient y implanter un commerce. Il répondrait à un besoin de locaux pour installer de nouvelles entreprises et permettrait de mettre en place une stratégie globale concernant les espaces commerciaux du centre bourg (FA 11). La compatibilité de l'activité commerciale avec ces logements sera à prendre en compte.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - animer ce nouvel espace public - compléter l'offre commerciale du bourg <p>Projet :</p> <p>L'action visera à mener une réflexion sur le type de commerce à y implanter et élaborer une stratégie afin d'attirer un porteur de projet. Au vu de son état de délabrement, il faudra réhabiliter le local.</p>	
Partenaires	Chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture, Conseil Régional, Communauté de communes	
Dépenses prévisionnelle	DEMOL, /G. OEUVRE/RESEAUX	38 082,40 €
	PLOMB. / SANIT. / CVC	17 555,00 €
	ELECTRICITE / SSI	16 796,00 €
	MENUISERIES EXT. / INT.	30 159,20 €
	PLATRERIE / ISOLATION	14 467,62 €
	PEINTURE	5 751,26 €
	CARRELAGE / FAIENCE	10 687,91 €
	TOLERANCE Estimation	4 004,98 €
	MOBILIER	2 000 €

	ENSEIGNE	3 000 €	
	TOTAL	142 504 ,37 €	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Conseil Régional Occitanie	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	LEADER	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Etat-DETR	Demande à déposer	30 %
	Commune d'Alban	/	Taux à définir
	Total	142 504 ,37 €	100 %
Calendrier	2023 : appel à candidature 2024 : réhabilitation et ouverture d'un commerce		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Commerce installé (oui/non)</p> <p>➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.</p>		
La participation citoyenne	Les habitants ont été consultés sur les services et commerces manquants selon eux à Alban. Le conseil municipal souhaite installer une activité qui corresponde à ces attentes		
La transition énergétique/écologique	Implanter une activité nouvelle au sein du bourg-centre permettra aux habitants du bassin de vie de limiter leurs déplacements pour trouver ce service		
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce nouveau commerce ou service renforcera l'offre du bourg. Il permettra d'animer ce nouvel espace public et inciter les passants de la D999 à s'arrêter au centre-bourg d'Alban		
Annexes	/		

FICHE ACTION N° 13

Créer un marché hebdomadaire

Orientation stratégique	Soutenir le commerce et l'artisanat pour conserver et renforcer l'offre présente		
Action nom	Créer un marché hebdomadaire		
Action n°	13		
Statut	En réflexion		
Niveau de priorité	Médian		
Maître d'ouvrage	A définir (association ?)		
Description de l'action	<p>Contexte : La concertation avec les habitants révèle qu'ils sont dans l'attente de pouvoir se fournir en produits frais et locaux notamment en fruit et légumes. Une foire est organisée une fois par mois, sa fréquentation est en baisse et ne semble pas répondre à toutes les attentes.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir les circuits-courts - animer le centre-bourg -renforcer la dynamique commerciale du centre-bourg <p>Projet :</p> <p>L'idée de créer un marché alimentaire hebdomadaire semble faire l'unanimité. Il faudra pour cela fédérer un groupe de bénévoles susceptibles de mener le projet et les accompagner dans la démarche. Outre développer l'offre de service du village, il permettrait de créer un évènement régulier sur la commune qui anime le centre-bourg. Un tel projet devraient entraîner des retombées économiques pour tous les commerçants du bourg. Les agriculteurs locaux qui réalisent de la vente en direct devront être associés à la démarche.</p>		
Partenaires	Commune d'Alban, Communauté de communes, Chambres consulaires (CCI, CMA et CA), Association « Entreprendre ensemble »		
Dépenses prévisionnelles	Frais de communication : 600 € Temps agents (CCMAV)		
Plan de financement prévisionnel / définitif	Conseil Départemental du Tarn	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	LEADER	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Commune d'Alban	A définir	
	Total	600 €	100 %
Calendrier	2023 : concertation et préparation 2024 : mise en place du marché		
Lien autres programmes et	PAT [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		



contrats territorialisés										
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Moyen de mesure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'exposants</td> <td>10</td> <td>Comptage</td> </tr> <tr> <td>Nombre de producteurs locaux (à définir) présents sur le marché</td> <td>70%</td> <td>Comptage</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure	Nombre d'exposants	10	Comptage	Nombre de producteurs locaux (à définir) présents sur le marché	70%	Comptage
	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure							
	Nombre d'exposants	10	Comptage							
Nombre de producteurs locaux (à définir) présents sur le marché	70%	Comptage								
La participation citoyenne	<p>L'idée est issue de la concertation avec les habitants Sans l'implication de bénévoles ainsi que de l'association des commerçants ce projet ne pourra voir le jour</p> <p>➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.</p>									
La transition énergétique/écologique	Ce marché doit permettre aux habitants du territoire de se nourrir avec des produits locaux de saison et ainsi limiter l'impact environnemental (agriculture durable, déplacements limités)									
Conséquence sur la fonction de centralité	L'objectif est d'en faire le marché de produits locaux principal du bassin de vie. Il fera rayonner Alban au-delà même du bassin de vie.									
Annexes (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Autorisation municipale									

FICHE ACTION N° 14

Continuer à développer le « chèque local »

Orientation stratégique	Soutenir le commerce et l'artisanat pour conserver et renforcer l'offre présente		
Action nom	Continuer à développer le « chèque local »		
Action n°	14		
Statut	validée		
Niveau de priorité	Médian		
Maître d'ouvrage	Association « entreprendre ensemble »		
Description de l'action	<p>Contexte : Un chèque local a été créé en 2021 par l'association des commerçants. Il permet au détenteur de ces chèques cadeaux de consommer dans les commerces locaux (42 commerces).</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre la démarche en essayant de la développer - dynamiser le commerce local - sensibiliser au « consommer local » <p>Projet :</p> <p>L'association des commerçants souhaite continuer à développer ces chèques en multipliant le nombre d'utilisateurs (clients et commerçants)</p>		
Partenaires	Commune d'Alban, communauté de communes		
Dépenses prévisionnelles	1250 € pour 3000 chèques / an		
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement		
Calendrier			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Evolution du nombre de chèques utilisés par an	+ 20% en 3 ans	Comptage

	Nombre d'entreprises acceptant les chèques	+ 5 en 3 ans	Comptage
	-A la fin de l'année 2025, un questionnaire de satisfaction sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction pour chacune des actions menées dans le cadre de ce projet de territoire. Il faudra alors modifier, réajuster, développer ou arrêter l'action.		
La participation citoyenne	Cette action encourage la consommation locale, les habitants sont le cœur de cible de cette action		
La transition énergétique/écologique	Cette action va encourager les habitants à consommer locale et limitera leurs déplacements		
Conséquence sur la fonction de centralité	Une telle opération fait rayonner les commerces Albanais sur un large territoire. Il permet de toucher les habitants du bassin de vie et au-delà à travers la distribution de ces chèques auprès des travailleurs du territoire qui habitent en partie hors territoire.		
Annexes	/		

FICHE ACTION N° 15

Faciliter l'emploi et les reprises d'entreprises

Orientation stratégique	Soutenir le commerce et l'artisanat pour conserver et renforcer l'offre présente
Action nom	Faciliter l'emploi et les reprises d'entreprises
Action n°	15
Statut	validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois
Description de l'action	<p>Contexte : Certains secteurs d'activité du territoire peinent à recruter des salariés et/ou des apprentis. En parallèle, de nombreux chefs d'entreprises vont partir à la retraite et n'ont pas de repreneurs identifiés.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir les entreprises locales - mettre en relation les entreprises avec des potentiels travailleurs ou repreneurs - mettre en place les conditions favorables à la conservation des emplois par les entreprises - pérenniser les entreprises du territoire <p>Projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la visibilité et la qualité des offres d'emploi diffusées par les entreprises du territoire par un accompagnement à la rédaction, et la diffusion des offres via les outils de communication de la CCMAV et les plateformes de partenaires suivants les profils souhaités (Pôle emploi, JobTarn...). Pour cela, la Communauté de Communes doit faire connaître son offre d'accompagnement et améliorer l'espace de diffusion des offres sur le site internet de la Communauté de Communes. - Créer un forum de l'emploi et de la reprise/transmission des entreprises : Organiser un événement récurrent qui permette de faire connaître les offres d'emplois disponibles sur le territoire ainsi que les entreprises susceptibles d'être cédées - Créer une « rencontre des métiers » à destination des enfants et jeunes du territoire : faire découvrir les différents métiers existants afin d'ouvrir le champ des possibles aux jeunes qui recherchent une voie professionnelle. - Créer une journée « entreprise ouverte » : Créer un événement sur la zone d'activité pour faire découvrir les métiers des entreprises et les produits fabriqués. L'objectif est d'attirer de futurs salariés et de faire découvrir aux clients comment sont fabriqués les produits.



	<p>-Poursuivre les rencontres entrepreneurs sur la thématique de la transmission/reprise et les accompagnements individuels.</p> <p>- Créer des conditions favorables à l'accueil des salariés / apprentis / stagiaire sur le territoire en proposant des solutions d'hébergements transitoire et de mobilité : Mise en pratique de la convention signée avec Intergénérationnel 81, travailler à l'ouverture de l'internat du collège d'Alban pour les apprentis et les stagiaires, travailler sur des partenariats avec des hébergeurs qui n'ont pas d'activité sur la période touristique creuse, étudier l'opportunité de créer des espaces de co-living.....</p>																														
Partenaires	AFPA, pôle emploi, Chambres Consulaires, Réseau des écoles-Collège, Missions locales, Cap Emploi, Conseil Départemental (JobTarn), CRGE, Région (Pacte à l'embauche), CFA du Tarn,																														
Dépenses prévisionnelles	Temps agents CCMAV Frais de restauration : 1500 €																														
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table border="1"> <tr> <td>Communauté de communes</td> <td>1500 €</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1500 €</td> <td>100 %</td> </tr> </table>	Communauté de communes	1500 €	100 %	Total	1500 €	100 %																								
Communauté de communes	1500 €	100 %																													
Total	1500 €	100 %																													
Calendrier	2023 à 2025 : organisation d'une manifestation par an																														
Lien autres programmes	OCCTAVE [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]																														
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Moyen de mesure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Forum de l'emploi</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'entreprises participantes</td> <td>8</td> <td>Comptage</td> </tr> <tr> <td>Nombre de visiteurs</td> <td>40</td> <td>Comptage</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Rencontre des métiers</td> </tr> <tr> <td>Nombre de stands</td> <td>10</td> <td>Comptage</td> </tr> <tr> <td>Nombre de visiteurs</td> <td>80</td> <td>Comptage</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Journée « entreprise ouverte »</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'entreprises participantes</td> <td>5 (minimum)</td> <td>Comptage</td> </tr> <tr> <td>Nombre de visiteurs</td> <td>40</td> <td>Comptage</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure	Forum de l'emploi			Nombre d'entreprises participantes	8	Comptage	Nombre de visiteurs	40	Comptage	Rencontre des métiers			Nombre de stands	10	Comptage	Nombre de visiteurs	80	Comptage	Journée « entreprise ouverte »			Nombre d'entreprises participantes	5 (minimum)	Comptage	Nombre de visiteurs	40	Comptage
Indicateur	Objectif	Moyen de mesure																													
Forum de l'emploi																															
Nombre d'entreprises participantes	8	Comptage																													
Nombre de visiteurs	40	Comptage																													
Rencontre des métiers																															
Nombre de stands	10	Comptage																													
Nombre de visiteurs	80	Comptage																													
Journée « entreprise ouverte »																															
Nombre d'entreprises participantes	5 (minimum)	Comptage																													
Nombre de visiteurs	40	Comptage																													
La participation citoyenne	L'action implique les habitants en recherche d'emplois, les chefs d'entreprises et leurs salariés, les jeunes, les écoles, le collège																														

	<p>➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.</p>
La transition énergétique/écologique	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Pour renforcer son rôle de centralité, il faut qu'Alban conserve ses entreprises et ses emplois. Cette action doit aider les entrepreneurs à recruter et aux cédants à trouver des repreneurs.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 16

Sensibiliser au « consommer local »

Orientation stratégique	Soutenir le commerce et l'artisanat pour conserver et renforcer l'offre présente		
Action nom	Sensibiliser au « consommer local »		
Action n°	16		
Statut	validée		
Niveau de priorité	Médian		
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois		
Description de l'action	<p>Contexte : Dans un contexte de globalisation où les entreprises locales sont concurrencées par la vente par internet, le service développement économique et attractivité de la communauté de communes les soutient en menant des actions de promotion des entreprises et des produits locaux.</p> <p>Objectifs : - soutenir l'économie locale</p> <p>Projet : Le projet consistera à sensibiliser des commerçants à inclure des produits locaux dans leur gamme de produits (speed-meeting, ...). Dans un second temps, des actions de sensibilisation du consommateur à l'achat local seront déployées. Il faudra pour cela mener une réflexion pour définir quels outils sont appropriés (plateforme de vente en ligne, création d'un label/d'une marque produits des monts d'Alban, ...).</p>		
Partenaires	CCI, CMA, CA, association « Entreprendre ensemble »		
Dépenses prévisionnelles	Temps agents (CCMAV) à définir selon les actions développées		
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir selon les actions développées		
Calendrier	Speed meeting : 2022-2023 Actions de sensibilisation du consommateur : 2024		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PAT [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure



	Nombre d'évènements organisés	1 par an	Comptage
	Nombre de professionnels impliqués	10	Comptage
La participation citoyenne	Les habitants ont souligné leur besoin de trouver des produits locaux dans les commerces.		
La transition énergétique/écologique	La consommation en circuit court est un moyen de réduire l'impact environnemental de chacun		
Conséquence sur la fonction de centralité	Alban est au cœur d'un territoire qui compte de nombreux produits de qualité. La mise en valeur de ces derniers valorisera l'image du bourg et favorisera son attractivité.		
Annexes	/		

FICHE ACTION N° 17

Développer les usages du numérique

Orientation stratégique	Réunir les conditions du « bien vivre ensemble »
Action nom	Développer les usages du numérique
Action n°	17
Statut	validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban - Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois
Description de l'action	<p>Contexte : La concertation de la population révèle que les structures du territoire (publiques, associatives ou privées) dont la Maison des Services d'Alban peinent à informer la population des services ou actions qu'ils mettent en œuvre. En parallèle, la Communauté de communes souhaite poursuivre son travail sur l'inclusion et la médiation numérique proposée aux habitants.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre à tous les habitants d'accéder aux services existants - permettre à l'ensemble des habitants d'accéder au numérique - accompagner dans l'usage et réduire la fracture numérique <p>Projet :</p> <p>La Communauté de communes a recruté un conseiller « numérique » dans le but de permettre à tous les habitants de découvrir, faciliter ou renforcer leurs compétences dans l'utilisation du numérique. Des ateliers de médiation numérique (individuels ou collectifs) et un programme d'action à destination de tous les publics (notamment les plus éloignés du numérique) est proposé.</p> <p>En parallèle, afin d'améliorer l'accueil des usagers de la Maison des services et ses relais le conseil communautaire investit dans l'acquisition de divers outils numériques : installation de panneaux d'affichage dynamique extérieurs, écrans numériques intérieurs pour la diffusion d'informations locales, touristiques et celles des partenaires France Services, mise à disposition de matériel informatique supplémentaire dans la salle informatique accessible au grand public (ordinateurs, tablettes) et facilitant les accompagnements délocalisés (maillage du territoire).</p>



Partenaires	Associations du territoire – autres CNFS présents sur le territoire – EVS - MFS		
Dépenses prévisionnelles	Panneaux affichage lumineux Pose et installation Logiciel de pilotage (création et supervision) Formation Routeur 4g Ordinateurs + coût du poste CNFS (CCMAV)		
Plan de financement prévisionnel / définitif	Dépense de matériel		
	Région Occitanie	(demande déposée, en cours d'instruction)	
	Europe – LEADER	(demande déposée, en cours d'instruction)	
	CCMAV	10 000 €	20%
	TOTAL HT	50 000 €	100%
Calendrier	2022-2026		
Lien autres programmes	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Nombre d'accompagnements nouveaux MFS	En hausse	comptage
	Autonomisation des publics	Critères d'évaluation CNFS	
	Niveau d'information des publics	Population 100 % informée	Enquêtes
La participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Co-animation numérique (en lien avec l'EVS) ➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible. 		
La transition énergétique/écologique	L'accès au numérique doit permettre aux habitants de gagner en autonomie dans leurs démarches quotidiennes. A terme cela doit leur permettre de réduire leurs déplacements et diminuer l'usage du papier.		
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action doit permettre aux habitants d'accéder aux outils numériques et de les informer des services présents au sein de la maison des services d'Alban ou dans les lieux et structures partenaires. Celle-ci fait rayonner Alban sur tout le territoire intercommunal, voire au-delà.		
Annexes	/		

FICHE ACTION N° 18

Reconquérir les bâtiments vacants du centre bourg

Orientation stratégique	Transformer l'habitat du centre bourg
Action nom	Reconquérir les bâtiments vacants du centre bourg
Action n°	18
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban
Description de l'action	<p>Contexte : Alban compte une vingtaine de bâtiments vacants dans son centre-bourg. Ces bâtiments renvoient une image de décrépitude du village et représentent un potentiel d'habitations.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire disparaître la vacance du centre-bourg - renforcer l'attractivité du centre-bourg <p>Projet :</p> <p>Cette opération consistera à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Planifier : repérer les bâtiments stratégiques, les classer selon leur état, projections (bâti à démolir, à conserver pour commerce, pour habitat) 2) Engager des négociations avec les propriétaires des bâtiments en décrépitude situés dans le centre-bourg (proposant des solutions comme l'OPAH). 3) Utiliser les pouvoirs de police du Maire pour imposer les travaux ou préempter en utilisant les leviers juridiques offerts par l'ORT (procédures d'« état d'abandon manifeste » et de « bien sans maître », Vefa, Vir, ect) 4) Différentes issues peuvent être envisagées : remise en état, vente (Denormandie) ou démolition
Partenaires	Etablissement Public Foncier d'Occitanie, Communauté de communes, services d'Etat concernés, Conseil Régional, Foncière Occitanie (FOCCAL), ADIL
Dépenses prévisionnelles	Acquisition : 200 000 € Curetage : 200 000 €
Plan de financement	NC Le partenaire financier privilégié sera l'Etat sur cette thématique



Calendrier	2024-2026		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Nombre de logements réhabilités	10	Comptage
	Nombre d'opérations de curetage	2	Comptage
	% de logement vacant en moins après 2026	- 50 %	Comptage
La participation citoyenne	<p>Les habitants seront concertés lorsque des opérations de curettages seront menées.</p> <p>La reconquête du vacant passera par une étape de concertation des propriétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible. 		
La transition énergétique/écologique	<p>La réhabilitation et la création de logements permettront aux habitants de faire des économies d'énergie.</p> <p>Le curetage de certains bâtiments permettra d'en faire des îlots de fraîcheur avec l'implantation de végétaux.</p>		
Conséquence sur la fonction de centralité	L'état des logements en location ou à la vente n'est actuellement pas satisfaisant pour permettre d'accueillir de nouveaux habitants. Si cette situation perdure, le centre-bourg d'Alban risque d'être inhabité.		
Annexes	/		

FICHE ACTION N° 19

Accompagner la rénovation du parc de logement et la diversification de l'offre

Orientation stratégique	Transformer l'habitat du centre bourg	
Action nom	Accompagner la rénovation du parc de logement et la diversification de l'offre	
Action n°	19	
Statut	validée	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois	
Description de l'action	<p>Contexte : Le vieillissement de la population fait naître de nouveaux besoins d'adaptations des logements. En parallèle, le bourg compte de nombreux logements anciens considérés comme des « passoires thermiques » voire des habitats indignes.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer le confort des logements - lutter contre l'habitat indigne - améliorer la performance énergétique des logements - développer l'offre locative dont ceux à vocation sociale - maintenir les personnes âgées à domicile <p>Projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prolonger l'OPAH : Cette OPAH en cours depuis 2020 se termine en mars 2023. Le « stock » de demandes est plus important que les possibilités d'aides. Ainsi, la Communauté de communes souhaite pouvoir prolonger cette opération. 2. Créer de nouveaux logements : saisir les opportunités liées au « dispositif Denormandie » 3. Créer des logements à vocation sociale : l'OPAH additionnée à la convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie doit également permettre de développer l'offre de logements à vocation sociale. <p>L'intervention de l'EPFO a déjà permis l'acquisition par la commune d'un immeuble et via un bail à réhabilitation avec Soliha Tarn, deux logements à vocation sociale seront créés.</p>	
Partenaires	Etablissement Public Foncier d'Occitanie, Commune d'Alban, services d'Etat concernés, Tarn Habitat, Soliha, Conseil Régional, Conseil Départemental	
Dépenses prévisionnelles	Animation de l'OPAH Aides aux travaux CCMAV	
Plan de financement	État	A définir



prévisionnel / définitif	Communauté de communes	A définir																
	Commune	A définir																
Calendrier	2023																	
Lien autres programmes	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]																	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur *à la fin 2026</th> <th>Objectif</th> <th>Moyen de mesure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de logements au confort amélioré</td> <td>4</td> <td>Comptage par le service</td> </tr> <tr> <td>Nombre de rénovation énergétiques</td> <td>8</td> <td>Comptage par le service</td> </tr> <tr> <td>Nombre de logements créés à la fin 2026</td> <td>6</td> <td>Comptage par le service</td> </tr> <tr> <td>Nombre de logements à vocation sociale créés</td> <td>2</td> <td>Comptage par le service</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur *à la fin 2026	Objectif	Moyen de mesure	Nombre de logements au confort amélioré	4	Comptage par le service	Nombre de rénovation énergétiques	8	Comptage par le service	Nombre de logements créés à la fin 2026	6	Comptage par le service	Nombre de logements à vocation sociale créés	2	Comptage par le service		
	Indicateur *à la fin 2026	Objectif	Moyen de mesure															
	Nombre de logements au confort amélioré	4	Comptage par le service															
	Nombre de rénovation énergétiques	8	Comptage par le service															
	Nombre de logements créés à la fin 2026	6	Comptage par le service															
Nombre de logements à vocation sociale créés	2	Comptage par le service																
La participation citoyenne	<p>Les habitants ont fait remonter le besoin d'aide pour réhabiliter leur logement.</p> <p>➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.</p>																	
La transition énergétique/écologique	Cette action s'inscrit pleinement dans l'objectif de réduire la consommation d'énergie.																	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'attractivité du bourg dépend en partie de l'état de son parc de logement.</p> <p>Pour renforcer sa fonction de centralité Alban doit pouvoir accueillir de nouveaux habitants qui sont à la recherche de logement en « état »</p>																	
Annexes	/																	

FICHE ACTION N° 20

“Embellissons ensemble le cœur d’Alban”

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie des habitants
Action nom	“Embellissons ensemble le cœur d’Alban”
Action n°	20
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune d’Alban
Description de l’action	<p>Contexte : Les immeubles du centre-bourg d’Alban renvoi une image grisonnante et de décrépitude du village.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer l’aspect visuel du village - améliorer l’attractivité du centre-bourg <p>Projet :</p> <p>L’action consiste à embellir le centre-bourg d’Alban avec comme priorité une partie de la traverse (200 m) aux bâtiments délaissés. Différentes opérations seront menées en adéquation avec l’action « reconquête les bâtiments vacants du centre bourg » (fiche action 23) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur un secteur restreint du centre-bourg, lancement d’un dispositif d’aide afin d’encourager les propriétaires à rénover leur façade (opération façades). - Concertation des habitants au sujet de l’embellissement et des actions citoyennes envisageables (fleurissement, rénovation façade). Evaluation des besoins en mobilier urbain (cendriers, poubelles, distributeur de sac pour déjection canine) et implantation de ces équipements.
	Les habitants, banque des territoires, services d’Etat concernés, Conseil Régional, CAUE, Communauté de communes, Associations
Dépenses prévisionnelles	Communication : 1 000 € Mobilier urbain : 3 000 € Opération façade : 80 000 € Fleurissement : 6 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	



Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Nombre de façades rénovées	8	Comptage
	Nombre d'habitants mobilisés	40 minimum	Comptage sur l'ensemble des cations
La participation citoyenne	Les habitants seront consultés pour connaître leurs besoins. Ils seront partie prenante du projet en réalisant les actions d'embellissement de leur propriété. Réfléchir à la mise en place « d'espace citoyens » gérés par des habitants.		
La transition énergétique/écologique	La multiplication de végétaux devant les habitations participera au retour de la biodiversité en ville et participera à diminuer la température du centre-bourg.		
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action participera à remplir l'objectif de rendre le cœur du bourg plus attrayant. Ce qui engendrera plus de fréquentation du centre-bourg et donc un maintien voir un développement des services et commerces présents		
Annexes (autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur)	Carte		

FICHE ACTION N° 21

Réhabiliter et agrandir la résidence autonomie

Orientation stratégique	Transformer l'habitat du centre bourg
Action nom	Extension et réhabilitation de la résidence autonomie
Action n°	21
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois
Description de l'action	<p>Contexte : le bassin de vie compte un EPHAD à Trébas et une résidence autonomie à Alban. Ces établissements ne sont plus en capacité de répondre à toutes les demandes. De plus, la résidence autonomie d'Alban est aujourd'hui vétuste et nécessite d'être rénovée pour améliorer le confort des résidents et le cadre de vie attendu dans et autour de l'établissement.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmenter la capacité d'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie - répondre à l'évolution du besoin (niveau d'autonomie des résidents à l'entrée, ouverture de l'établissement sur l'extérieur, aménagement extérieurs partagés, etc.) - améliorer le confort des résidents et du personnel - faire du lien entre l'établissement, les structures présentes et la vie sociale du village <p>Projet :</p> <p>La Résidence Autonomie de Ladrech a actuellement une capacité d'accueil de 23 résidents. Le projet vise à augmenter de 9 places sa capacité d'accueil. Pour cela, la maison voisine a été rachetée et sera démolie afin de réaliser une extension du bâtiment existant et l'aménagement d'un jardin accessible des résidents mais aussi des habitants. Les locaux seront par ailleurs réhabilités dans leur globalité et des espaces de convivialité seront aménagés.</p> <p>En outre, la création d'un tiers-lieu participatif largement ouvert sur la vie sociale du village et co-construit avec les acteurs locaux (crèche, centre de loisirs, habitants du quartier, jeunes des clubs de loisirs et clubs sportifs, association des résidents, familles, etc.), verra le jour.</p>
Partenaires	Conseil Départemental, services d'Etat concernés, ADMR et diverses associations du territoire, professionnels de santé, EVS
Dépenses prévisionnelles	Les travaux de réhabilitation et d'aménagement comprennent les travaux



	<p>suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une isolation extérieure des murs et l'isolation des plafonds, - Changement de menuiseries extérieures, - Installation d'un système de chauffage par pompe à chaleur air/eau et d'une production d'eau chaude avec source solaire ou thermodynamique, - Installation d'une VMC double flux pour un meilleur renouvellement de l'air ambiant et la récupération de chaleur, - Mise aux normes d'accessibilité dans les logements : salle d'eau aux normes actuelles avec une douche à l'italienne, WC surélevé, lavabo et espace de retournement adaptés aux personnes à mobilité réduite, - Séparation de la cuisine du coin nuit et aménagement d'une cuisine plus adaptée dans les logements : pose d'une hotte, réfrigérateur surélevé, plaques de cuissons sécurisées, - Mise aux normes de la cage d'escalier, - Mise en sécurité des circulations avec pose d'équipements de désenfumage, - Réfection et accessibilité des WC dans la zone d'accueil au public, - Mise aux normes de l'électricité générale du bâtiment, pose d'ampoules à led, ainsi que des détecteurs de mouvement dans les couloirs et la cage d'escalier (afin de sécuriser les cheminements), - Mise aux normes de la cuisine commune, - Création d'espaces communs et conviviaux, - Extension (9 places) 		
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région Occitanie	Demande déposée	Taux d'intervention à définir
	CNAV	Demande déposée	Taux d'intervention à définir
	Etat	Demande déposée	Taux d'intervention à définir
	Département	Obtenu	
	Autofinancement CCMAV	659 691 €	20 %
	Total	3 298 614 €	100 %
Calendrier	2023-2024		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-centre Occitanie [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi			

et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Nombre de résidents supplémentaires accueillis	9	/
	Taux de remplissage	100 %	Comptage
	Nombre de structures participant au tiers lieu	10	Comptage
La participation citoyenne	Les citoyens ont souligné le manque de capacité d'accueil sur le territoire, cette extension répond à ce besoin. Les habitants seront par ailleurs sollicités dans la co-construction et gestion du 1/3 lieu et pourront investir la vie de l'établissement qui se veut largement ouvert sur son environnement (« place de village »)		
La transition énergétique/écologique	Le bâtiment sera économe en énergie par son isolation et son système de chauffage		
Conséquence sur la fonction de centralité	Cet établissement accueille en priorité les habitants du bassin de vie d'Alban. C'est le seul établissement de ce type à l'échelle du bassin de vie Son extension renforce le rôle de bourg-centre d'Alban pour les habitants du bassin de vie		
Annexes	/		

FICHE ACTION N° 22

Rénover les réseaux d'assainissement des eaux usées

Orientation stratégique	Garantir une offre de services et d'équipements étoffée
Action nom	Rénover les réseaux d'assainissement des eaux usées
Action n°	22
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban
Description de l'action	<p>Contexte : La commune d'Alban dispose d'un système d'assainissement collectif déclaré à ce jour non conforme. La mairie a été mise en demeure par l'Etat pour la remise en conformité du système.</p> <p>Les problématiques et besoins sont multiples sur la commune : surcharge hydraulique et organique de la station, débordement par temps de pluie, rejets directs, réseaux vétustes, ...</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en conformité du système d'assainissement et mettre en adéquation l'installation de traitement, - Réduire les impacts sur l'environnement <p>Projet :</p> <p>Un programme de travaux chiffré et hiérarchisé est en cours de validation par les différentes parties prenantes, permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réhabilitation et la pérennisation des ouvrages, • La suppression des rejets directs, • La suppression des rejets par temps de pluie, • Le traitement de charges domestiques et industrielles à long terme, • Un impact minime sur le milieu naturel
Partenaires	Banque des territoires, services d'Etat concernés, Conseil Régional, Conseil Départemental, Communauté de communes, Agence de l'Eau Adour Garonne,
Dépenses prévisionnelles	Station d'épuration : 1 857 600 € Travaux de mise en séparatif : 628 000 € Raccordement (des secteurs non raccordés aux réseaux) : 745 900 €



	Autres (gestion eaux pluviales) : 223 300 € TOTAL : 3 455 600 €		
Plan de financement prévisionnel / définitif	Conseil Départemental	1 036 680 €	30 %
	Agence de l'Eau	1 727 800 €	50 %
	Commune d'Alban	691 120 €	20 %
	Total	3 455 600 €	100 %
Calendrier	2023 – 2027 : mise en séparatif 2026 : créations des stations d'épurations		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Mise en conformité du système d'assainissement	Oui	Observations Contrôle de l'Etat
	Suppression des rejets directs	Oui	
	Suppression des rejets par temps de pluie	Oui	
La participation citoyenne	/		
La transition énergétique/écologique	Suppression des rejets directs en milieu naturel Meilleure gestion de l'eau		
Conséquence sur la fonction de centralité	En tant que bourg-centre Alban doit être exemplaire sur la gestion de ses réseaux		
Annexes	/		

FICHE ACTION N° 23

Etendre la Maison des Services

Orientation stratégique	Garantir une offre de services et d'équipements étoffée
Action nom	Etendre la Maison des Services
Action n°	23
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois
Description de l'action	<p>Contexte : le bâtiment actuel de la maison des services d'Alban est sur-occupé. L'activité liée à « France Service » est en hausse constante, et de nombreux partenaires sollicitent l'utilisation de bureaux de permanence ou de salles de réunion. En parallèle, la communauté de communes a besoin de bureaux supplémentaires tout comme le SSIAD.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre à la demande des partenaires en matière d'accueil (locaux et équipements) - Aménager des conditions d'accueil du public répondant à la forte croissance des accompagnements réalisés - garantir des conditions de travail optimale aux structures présentes <p>Projet :</p> <p>L'extension de ce bâtiment permettra l'implantation de la médiathèque, d'espaces partagés (salle de réunion), d'un espace d'animation mutualisé pour la petite enfance, les animations sociales, l'extension des locaux de la Communauté de communes et la création de locaux pour différentes professions libérales. Par ailleurs, de nouveaux bureaux de permanences permettront de répondre aux besoins actuels des partenaires et des accompagnements proposés par « France Services ».</p>
Partenaires	Services d'Etat concernés, Conseil Départemental, Conseil Régional, partenaires France Services, occupants permanents actuels et futurs du bâtiment
Dépenses prévisionnelles	1 784 640,00 € HT



Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat	Demande d'aide déposée						
	Europe	Demande d'aide déposée						
	Conseil Départemental	Demande d'aide déposée						
	Conseil Régional	Demande d'aide déposée						
	CAF	Demande d'aide déposée						
	MSA	Demande d'aide déposée						
	Communauté de communes	Demande d'aide déposée						
	Commune	Demande d'aide déposée						
Calendrier	2023							
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre France Services [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]							
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux d'occupation du bâtiment</td> <td>75 %</td> </tr> <tr> <td>Développement de nouveaux accompagnements de partenaires</td> <td>oui</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateur	Objectif	Taux d'occupation du bâtiment	75 %	Développement de nouveaux accompagnements de partenaires	oui
	Indicateur	Objectif						
	Taux d'occupation du bâtiment	75 %						
Développement de nouveaux accompagnements de partenaires	oui							
La participation citoyenne	Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.							
La transition énergétique/écologique	Les services de proximité développés permettront de limiter les déplacements des habitants. Le bâtiment sera isolé et aura un système de chauffage économe en énergie.							
Conséquence sur la fonction de centralité	Les nouveaux locaux permettront de développer de nouveaux services sur le bourg et donner de nouveaux moyens pour les structures existantes (pour étoffer et conforter leurs activités)							
Annexes	/							



FICHE ACTION N° 24

Faciliter l'installation d'assistantes maternelles et augmenter la capacité du multi accueil

Orientation stratégique	Garantir une offre de services et d'équipements étoffée
Action nom	Faciliter l'installation d'assistants maternels et augmenter la capacité du multi accueil
Action n°	24
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois
Description de l'action	<p>Contexte : Le territoire intercommunal ne compte plus que 17 assistants maternels agréés (en 2022). En 5 ans le territoire a perdu 11 professionnels (soit une perte de 29 places d'accueil individuel). En parallèle, les perspectives de renouvellement de la profession ne sont pas bonnes avec 75% des assistants maternels du territoire, âgés de plus de 50 ans et un renouvellement des générations qui ne s'opère pas (aucun moins de 30 ans). En parallèle le multi-accueil d'Alban a une capacité limitée à 14 places.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmenter la capacité d'accueil de jeunes enfants sur le territoire intercommunal - accueillir des jeunes actifs sur le territoire <p>Projet :</p> <p>L'action vise à proposer un parcours d'accompagnement pour les personnes souhaitant s'installer en tant qu'assistantes maternelles et étudier les possibilités d'augmentation des places du muti-accueil d'Alban.</p>
Partenaires	Conseil Départemental, CAF, MSA
Dépenses prévisionnelles	NC
Plan de financement prévisionnel / définitif	NC
Calendrier	2022/2023 : campagne de communication 2023/2024 : création du parcours d'accompagnement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
		Nombre de places pour enfants supplémentaires	4
La participation citoyenne	/		
La transition énergétique/écologique	Pouvoir proposer des moyens de garde de proximité permet de limiter les déplacements des parents		
Conséquence sur la fonction de centralité	Face au vieillissement de sa population et afin de conserver sa vitalité, Alban doit parvenir à attirer des jeunes. Pour cela, il faut impérativement que des moyens de gardes soient proposés.		
Annexes	/		

FICHE ACTION N° 25

Créer un lieu dédié aux professionnels de santé

Orientation stratégique	Garantir une offre de services et d'équipements étoffée
Action nom	Créer un lieu dédié aux professionnels de santé
Action n°	25
Statut	Réflexion en cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois
Description de l'action	<p>Contexte : le bassin de vie subit les premiers effets de la désertification médicale avec des départs à la retraite de professionnels qui peinent à être remplacés. Le territoire doit également anticiper de futurs nouveaux départs dans les 2 ans à venir. La communauté de communes prépare un Contrat Local de Santé qui permettra de flécher et de proposer des actions concrètes limitant cet impact négatif.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunir les conditions d'accueil de nouveaux professionnels de santé - favoriser et soutenir la dynamique collective locale des professionnels de santé - assurer un accès aux soins satisfaisant pour l'ensemble des habitants du bassin de vie - engager de nouvelles actions transverses (sanitaires, sociales, médico-sociales et citoyennes) et assurer un parcours de santé cohérent <p>Projet : le projet (notamment sa forme juridique) n'est pas encore défini mais des locaux doivent être trouvés pour les futurs professionnels de santé.</p>
Partenaires	ARS, Commune d'Alban, Professionnels de santé, CPAM, ESP locale, ordre des médecins, Département
Dépenses prévisionnelles	Acquisition et réhabilitation de locaux
Plan de financement prévisionnel / définitif	NC
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat local de santé [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	
	Accueillir de nouveaux professionnels de santé	oui	
La participation citoyenne	Les habitants lors de la concertation ont classé comme priorité numéro une, la conservation d'un offre de santé sur le bourg		
La transition énergétique/écologique	L'objectif de conserver une offre de soins primaire sur le bassin de vie d'Alban permettra de limiter les déplacements des habitants		
Conséquence sur la fonction de centralité	Si Alban ne remplit pas son rôle de « pôle de santé », les habitants du bassin de vie auront des difficultés à se soigner correctement. En effet, ils seraient contraints d'effectuer de longs déplacements. La population étant relativement âgée, tous ne pourront (ou ne voudront) pas se déplacer régulièrement. Certains pourraient être contraints de quitter le territoire.		
Annexes	/		

FICHE ACTION N° 26

Créer des espaces et équipements dédiés aux jeunes

Orientation stratégique	Garantir une offre de services et d'équipements étoffée		
Action nom	Créer des espaces et équipements dédiés aux jeunes		
Action n°	29		
Statut	En cours de validation		
Niveau de priorité	Fort		
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban		
Description de l'action	<p>Contexte : Alban dispose d'un collège. Cet équipement permet de garder au sein du bourg une vitalité avec une forte présence de ces jeunes au sein du centre-bourg. Néanmoins le diagnostic de l'aménagement urbain révèle que très peu d'espaces publics compte des équipements adaptés aux jeunes et à leurs pratiques de l'espace urbain.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - offrir aux jeunes des équipements publics qui leur soient dédiés <p>Projet :</p> <p>Ce projet vise à repenser les espaces publics du bourg afin qu'ils soient agréables pour les jeunes. Ainsi une concertation après du jeune public sera menée.</p> <p>En parallèle, la possibilité d'ouverture d'un lieu ressource pour les jeunes en lien avec le « club ados » sera étudié.</p>		
Partenaires	Conseil Départemental, Conseil Régional, la banque des territoires, CCMAV, services d'Etat concernés, Collégiens, Club ados d'Alban		
Dépenses prévisionnelles	Mobilier urbain à définir		
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat	Demande non déposé	25 %
	Conseil Régional	Demande non déposé	30 %
	Conseil Départemental	Demande non déposé	A définir
	Union Européenne	Demande non déposé	A définir
	Commune d'Alban		20 %



	Total	20 000 €	100 %
Calendrier	2024-2026		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Nombre d'équipements installés	4	Comptage
	Nombre d'espaces publics équipés	4	Comptage
	Baisse de la « petite délinquance » (dégradation des espaces publics)	oui	observation
	Niveau d'utilisation	Utilisé par une majorité des jeunes de la tranche d'âge visée	Enquête
La participation citoyenne	<p>Les jeunes usagers du bourg seront au cœur du projet. Un groupe de travail spécifique sera constitué. Ils seront invités à faire des propositions sur les équipements qu'ils souhaitent voir installer.</p> <p>➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.</p>		
La transition énergétique/écologique	Le choix des équipements sera réalisé en prenant en compte la durabilité des matériaux utilisés		
Conséquence sur la fonction de centralité	Grâce à la présence du collège, Alban rayonne sur tout le territoire intercommunal et au-delà. Si le bourg souhaite conserver ce service, il faut que les jeunes aient un environnement agréable où ils puissent s'épanouir.		
Annexes	/		

FICHE ACTION N° 27

Créer un lieu pour les structures sociales du territoire

Orientation stratégique	Garantir une offre de services et d'équipements étoffée		
Action nom	Créer un lieu pour les structures sociales du territoire		
Action n°	27		
Statut	validée		
Niveau de priorité	Médian		
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois		
Description de l'action	<p>Contexte : L'Espace de vie Sociale est à la recherche d'un local pour pouvoir organiser hebdomadairement ses événements et ainsi développer son activité. Ce lieu ressource permettra également de rendre visible les initiatives locales et d'inciter à la participation citoyenne, sociale et solidaire. Approprié par les bénévoles et les habitants, cet espace devra devenir LE lieu identifié comme le « rond-point » de l'action (et de l'aide) sociale.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement de l'EVS « Trait d'Union » - Ouvrir et identifier un lieu ressource pour l'action sociale sur la Commune - Soutenir et inciter les initiatives sociales et solidaires <p>Projet : De nombreux locaux vacants sont disponibles et pourraient être réhabilités pour créer cet espace au cœur du bourg, au plus proche des habitants.</p>		
Partenaires	Commune d'Alban, CAF, MSA, associations locales		
Dépenses prévisionnelles	Acquisition et réhabilitation		
Plan de financement	/		
Calendrier	2024		
Lien autres programmes	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Nombre d'animations réalisées dans les locaux	3/semaine minimum	Comptage
	Fréquentation du lieu	Diversité (des âges, des profils : jeunes parents, étudiants, personnes âgées,...)	Listing



La participation citoyenne	<p>Le projet sera co-construction avec les habitants. L'objectif est que les habitants s'approprient les lieux.</p> <p>➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.</p>
La transition énergétique/écologique	Que le projet consiste à acheter ou réhabiliter un bâtiment, l'objectif sera de le rendre économe en énergie.
Conséquence sur la fonction de centralité	Aujourd'hui l'action sociale est mal identifiée et peu accessible. Ce lieu permettra de la faire rayonner sur tout le territoire intercommunal. Alban verra son rôle renforcé sur ce volet.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 28

Développer une offre de transports alternatifs à la voiture individuelle

Orientation stratégique	Garantir une offre de services et d'équipements étoffée
Action nom	Développer une offre de transports alternatifs à la voiture individuelle
Action n°	28
Statut	validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois
Description de l'action	<p>Contexte : Pour leurs déplacements au sein et en dehors du bourg les habitants utilisent en majorité la voiture individuelle.</p> <p>Objectif : - proposer des solutions de mobilités pour se déplacer au sein et en dehors du bourg.</p> <p>Projet : Il est envisagé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des usagers un parc de vélos (électriques et non électriques) - Véhicules électriques partagés - Encourager le covoiturage du quotidien - Développer le transport à la demande <p>Pour chaque aménagement d'espaces publics la question du transport sera traitée.</p> <p>Le chef de projet Petites Villes de Demain coordonnera sur la commune, l'action d'Unis cité et du programme Mobili'terre qui intervient sur le territoire de la Communauté de Communes jusqu'en juin 2023. Ces derniers mettent notamment en place des actions de sensibilisations auprès des habitants et des travailleurs (communications, animations,..), testent des nouvelles solutions de mobilités (navettes en minibus,...).</p>
Partenaires	Commune d'Alban, Conseil départemental, Unis-Cité (Mobiliterre), banque des territoires, services d'Etat concernés, Conseil régional, LEADER
Dépenses prévisionnelles	Supports de communication Achat de matériel, de moyens de transport



Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat (ADEME)	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Unis-cité	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Union Européenne	Demande à déposer	Taux d'intervention à définir
	Communauté de communes	A définir	
	Total	NC	100 %
Calendrier	2023-2024		
Lien autres programmes	PCAET, Schéma de mobilité CCMAV [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Nombre de personne ayant empruntées un vélo (électrique et non électrique)	15/an	Comptage
	Nombre de mise à disposition de vélo électrique qui débouche sur un achat	50 % des personnes	Questionnaire à mettre en place
	Nombre d'usagers du transport à la demande (sur une année)	Hausse de la fréquentation	comptage
	Nombre de mises en relations (covoiturage) créées	10 par an	Suivi à réaliser
	Nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisations	10 minimum par action	comptage
La participation citoyenne	<p>Les citoyens ont déjà été consultés sur leur besoin. Pour la suite du projet ils seront associés aux réflexions afin de construire un projet qui correspondent à leurs usages. L'émergence d'actions portées par des associations sera recherchée.</p> <p>➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.</p>		
La transition énergétique/écologique	<p>Ce projet doit permettre la réduction du recours à la voiture individuelle. Il vise également en complément des projets d'aménagements des espaces publics, à inciter les usagers à ne plus utiliser leur voiture pour se déplacer en centre-bourg.</p>		
Conséquence sur la fonction de centralité	Alban est et sera d'autant plus un pôle de mobilité pour les habitants du bassin de vie		

Annexes	/
---------	---

FICHE ACTION N° 29

Etudier l'opportunité d'implanter une cuisine centrale sur le territoire intercommunal

Orientation stratégique	Garantir une offre de services et d'équipements étoffée
Action nom	Etudier l'opportunité d'implanter une cuisine centrale sur le territoire intercommunal
Action n°	29
Statut	validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois
Description de l'action	<p>Contexte : La loi Egalim amène les municipalités à repenser l'organisation de leurs cantines et fait ressortir toutes les difficultés de proposer un menu de « qualité ». Pour répondre à ce défi, de nombreux territoires se sont dotés de cuisines centrales mais d'autres alternatives ont vu le jour. Le territoire intercommunal compte 22 structures qui réalisent de la restauration pour un public de scolaires et de personnes âgées.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la qualité de la restauration collective du territoire - contribuer au développement des circuits-courts, de l'approvisionnement en produits frais, locaux et de saison. <p>Projet :</p> <p>Le service Développement Economique et Attractivité de la Communauté de communes va mener cette étude d'opportunité qui va comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un état des lieux des acteurs du territoire pratiquant de la restauration collective : leurs modes de gestion, leurs pratiques, leurs contraintes, le nombre de repas journalier, leur source d'approvisionnement, leur équipement, et leur intérêt pour ce projet, • L'élaboration des scénarii envisageables vis-à-vis de l'état des lieux effectué avec le chiffrage des moyens humains et financiers que cela représente : <ul style="list-style-type: none"> ○ Possibilité d'utiliser des structures existantes du territoire et/ou créer de nouvelles (ex : légumerie) ○ Création d'une cuisine centrale ○ La définition des modes de gestion envisagés selon les différents scénarii • Un état des lieux des producteurs et des structures qui pourraient être engagés dans l'approvisionnement (Agrilocal81 + PSS31) de cette cantine,



	<ul style="list-style-type: none"> Un travail sur la préfiguration d'une filière d'approvisionnement locale <p>Ce travail s'appuiera notamment sur les retours d'expériences d'autres territoires et sur la concertation menée avec les producteurs, les partenaires institutionnels et les potentiels établissements approvisionnés Il y aura aussi un travail d'accompagnement à la prise de décision.</p>		
Partenaires	Conseil Départemental, Chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture, Conseil Régional, services d'Etat concernés		
Dépenses prévisionnelles	Frais interne (temps passé par l'agent)		
Plan de financement prévisionnel / définitif	/		
Calendrier	2022-2023		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet Alimentaire Territorial [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Résultats	Aboutissement sur un ou plusieurs scénarios de mise en œuvre	/
La participation citoyenne	Les responsables des structures du territoire concernés par la fourniture de repas et leurs employés seront au cœur de la concertation		
La transition énergétique/écologique	Le projet permettra de diminuer les déplacements pour la livraison des repas. Il permettra également de fournir aux publics concernés un repas issu d'une agriculture à base de produits labélisés, de saison et locaux		
Conséquence sur la fonction de centralité	/		
Annexes	/		

FICHE ACTION N° 30

Faciliter l'implication citoyenne

Orientation stratégique	Réunir les conditions du « bien vivre ensemble »
Action nom	Faciliter l'implication citoyenne
Action n°	30
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois
Description de l'action	<p>Contexte : Les élus souhaitent que l'implication citoyenne soit au cœur du projet de territoire.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impliquer les habitants dans l'ensemble des projets et dans toutes les phases (réflexions, mise en œuvre, suivi) <p>Projet :</p> <p>Pour chaque projet une démarche de concertation et de co-construction sera mise en place.</p> <p>Afin de parvenir à mobiliser les habitants autour du projet trois actions sont ciblées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer une « commission d'initiative citoyenne », composée d'habitants (multigénérationnels) qui s'impliquent dans la vie du village. Ces derniers pourront donner des idées de projets, être acteur en menant des actions et ils seront également invité à suivre l'évolution du projet de territoire « Petites Villes de Demain ». - associer les jeunes dans la concertation et la conception des projets. Pour cela il faudra s'appuyer sur les organes existants (club ados, MJC, clubs sportifs). - améliorer la communication destinée aux habitants (réflexions sur les supports, les canaux de diffusion, le message...)
Partenaires	Commune d'Alban
Dépenses prévisionnelles	Temps d'animation par le chef de projet Petites villes de Demain
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	2023
Lien autres programmes et	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]



contrats territorialisés												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Moyen de mesure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'habitants mobilisés sur l'ensemble du projet PVD</td> <td>100</td> <td>Comptage</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'actions menées par les habitants</td> <td>6</td> <td>Comptage</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure	Nombre d'habitants mobilisés sur l'ensemble du projet PVD	100	Comptage	Nombre d'actions menées par les habitants	6	Comptage		
	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure									
	Nombre d'habitants mobilisés sur l'ensemble du projet PVD	100	Comptage									
Nombre d'actions menées par les habitants	6	Comptage										
La transition énergétique/écologique	L'ensemble des projets devront prendre en compte la transition écologique et énergétique											
Conséquence sur la fonction de centralité	Les actions menées auront comme objectifs de faciliter la vie des usagers du bourg											
Annexes	/											

FICHE ACTION N° 31

Soutenir et renforcer l'évènementiel

Orientation stratégique	Réunir les conditions du « bien vivre ensemble »
Action nom	Soutenir et renforcer l'évènementiel
Action n°	31
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Associations du territoire
Description de l'action	<p>Contexte : Fort de la présence d'un panel important d'associations, Alban compte de nombreux évènements tout au long de l'année. Néanmoins certaines manifestations d'ampleurs ont disparu ou s'essouffent (foire mensuelle, foire gourmande). Afin de conserver la convivialité au sein du bourg et du bassin de vie, il est important que le bourg propose des temps où les habitants se retrouvent.</p> <p>Objectif : - Soutenir les évènements existants - Aider de nouvelles manifestations à émerger</p> <p>Projet : Le chef de projet Petites Villes de Demain sera en appuie des associations qui souhaitent organiser des évènements populaires au sein du bourg. La priorité de cette action sera de faire perdurer l'évènement « Octobre Rose » qui mobilise une majorité des associations du territoire sur un mois d'animations ainsi que le marché de Noël, un temps fort pour les commerçants d'Alban.</p>
Partenaires	Commune d'Alban, Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois
Dépenses prévisionnelles	Frais de salaire Chef de Projet Petites Villes de Demain
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Nombre d'animations réalisées au sein du bourg sur un an	1 par mois	Comptage
La participation citoyenne	Ces actions seront organisées par les citoyens		
La transition énergétique/écologique	Le chef de Projet Petites Villes de Demain sensibilisera les organisateurs aux « éco-gestes » (utilisation de matériaux durables, tri des déchets,...)		
Conséquence sur la fonction de centralité	Les habitants du bassin de vie ont l'habitude de se rendre à Alban pour des évènements d'ampleur. Des signes d'essoufflements dans certaines associations ont fait périlcliter certains évènements. Alban doit conserver et développer sa programmation d'évènements pour rester le centre d'attraction pour les habitants du territoire.		
Annexes	/		

FICHE ACTION N° 32

Créer un jardin partagé

Orientation stratégique	Réunir les conditions du « bien vivre ensemble »						
Action nom	Créer un jardin partagé						
Action n°	32						
Statut	En réflexion						
Niveau de priorité	Médian						
Maître d'ouvrage	Association (à créer)						
Description de l'action	<p>Contexte : Des habitants ont sollicité la municipalité afin de créer un jardin partagé. Ces derniers ne sont pas structurés ainsi le porteur de projet n'est pas clairement identifié. La commune pourrait mettre à disposition une parcelle (la gestion pourrait être confiée à l'Association des Jardiniers Amateurs des Monts d'Alban et de la Vallée du Tarn</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire émerger un jardin partagé proche du centre-bourg <p>Projet :</p> <p>En coopération avec Trait d'Union (EVS) qui accompagne les habitants dans ce projet et la commune d'Alban, le chef de projet Petites Villes de Demain coordonnera ce projet. Il aidera les habitants à se structurer (en association), à créer un règlement et construire un programme d'animations.</p>						
Partenaires	Commune d'Alban, L'Espace de Vie Sociale « Trait d'Union, l'ensemble des services d'Etat concernés, l'Association des Jardiniers Amateurs des Monts d'Alban et de la Vallée du Tarn						
Dépenses prévisionnelles	Matériaux de jardinage : 3 000 € Abris de jardin : 3 000 €						
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table border="1"> <tr> <td>Association</td> <td>6 000 €</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>6 000 €</td> <td>100 %</td> </tr> </table>	Association	6 000 €	100 %	Total	6 000 €	100 %
Association	6 000 €	100 %					
Total	6 000 €	100 %					
Calendrier	2024						

Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]														
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Moyen de mesure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aboutissement du projet</td> <td>Jardin créé</td> <td>/</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'animations organisées</td> <td>6/ an</td> <td>Plan d'actions à construire</td> </tr> <tr> <td>Nombre de personnes associés</td> <td>15</td> <td>Inscription</td> </tr> </tbody> </table>			Indicateur	Objectif	Moyen de mesure	Aboutissement du projet	Jardin créé	/	Nombre d'animations organisées	6/ an	Plan d'actions à construire	Nombre de personnes associés	15	Inscription
	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure												
	Aboutissement du projet	Jardin créé	/												
	Nombre d'animations organisées	6/ an	Plan d'actions à construire												
Nombre de personnes associés	15	Inscription													
La participation citoyenne	<p>L'action est à l'initiative d'habitants et sera réalisée par ces derniers</p> <p>➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.</p>														
La transition énergétique/écologique	Les habitants seront encouragés à adopter des pratiques agricoles raisonnées (sans pesticides, économes en eau,...)														
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action concourra à rendre le centre-ville attrayant, en donnant la possibilité aux habitants qui ne dispose pas de jardin de réaliser leur potager.														
Annexes	/														

FICHE ACTION N° 33

Créer un arboretum

Orientation stratégique	Réunir les conditions du « bien vivre ensemble »		
Action nom	Créer un arboretum		
Action n°	33		
Statut	validée		
Niveau de priorité	Médian		
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban		
Description de l'action	<p>Contexte : La commune dispose d'un écrin de verdure à proximité immédiate du centre-bourg. Il se compose du lac de la Franqueze, de prairies et d'un camping. La commune a réaménagé le camping en 2020 et souhaite poursuivre le développement de ce lieu. Ainsi, les élus envisagent la création d'un arboretum entre le lac et le camping. Ce dernier pourrait être traversé par un sentier de randonnée à créer.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédagogique : faire découvrir aux habitants et visiteurs les différentes essences d'arbres et leurs propriétés - Paysagé : embellir les abords du camping et du lac - Incitatif : donner envie aux habitants de planter telle ou telle espèce dans leur propriété. <p>Projet :</p> <p>Le projet consiste à créer un arboretum afin de faire découvrir aux habitants et visiteurs les différentes essences d'arbres qui peuvent être implanter sur notre territoire. Il est prévu de planter 22 espèces différentes pour 113 arbres plantés au total. Le principe général de l'aménagement est de faire appel à des baliveaux âgés de 2 à 3 ans dont les potentialités de reprise sont plus importantes que des tiges.</p> <p>L'implantation de fruitiers de variétés anciennes permettra de créer un espace de convivialité et l'implantation d'une voie verte passant par ce lieu permettra de le rendre attractif.</p>		
Partenaires	Association Arbres et Paysages Tarnais, conseil départemental, fondations (des démarches auprès de fondations sont envisagées)		
Dépenses prévisionnelles	1 790,64 € dont 990 € d'arbres (1m50) Haie 67,50 € (non subventionnée) Panneau		
Plan de financement	Conseil Départemental	1432,51 €	80 %



prévisionnel / définitif	Commune d'Alban	425,63 €	20 %
	Total	1 858,14 €	100 %
Calendrier	2023		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	% d'arbres plantés (sur les 57 prévues)	100%	Comptage sur place
	Animations réalisées	2 / an	Comptage
La participation citoyenne	<p>Les habitants seront invités à participer à la plantation, à la réalisation du parcours pédagogique et à créer l'animation autour du site</p> <p>➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.</p>		
La transition énergétique/écologique	<p>Cette action rentre pleinement dans la démarche de transition écologique. De par leur action, chaque arbre planté permet de diminuer la pollution de l'air et de purifier l'atmosphère.</p>		

Proposition d'aménagement Mairie d'Alban

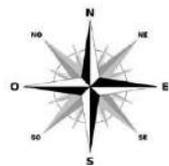


haie champêtre

Arbres et fruitiers

6 à 10 m

Sentier pédestre



FICHE ACTION N° 34

Recenser les milieux humides et les valoriser

Orientation stratégique	Réunir les conditions du « bien vivre ensemble »														
Action nom	Recenser les milieux humides et les valoriser														
Action n°	34														
Statut	En réflexion														
Niveau de priorité	Médian														
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval														
Description de l'action	<p>Contexte : la commune d'Alban compte de nombreux milieux humides. Elles jouent un rôle "d'éponges", essentiel dans un contexte de changement climatique : Elles stockent l'eau en saison pluvieuse et la restitue en saison plus sèche. Par ailleurs, elles constituent des habitats remarquables abritant une faune et flore particulières, contribuant ainsi à la présence de biodiversité.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver la biodiversité et les milieux humides - sensibiliser le grand public à l'intérêt et à la préservation des zones humides <p>Projet :</p> <p>L'action consistera à recenser les milieux humides pour mener des actions de préservation et de valorisation. Il pourrait être envisagé de les repérer par des panneaux explicatifs. La création d'un sentier pédagogique pourrait être l'action phare de ce projet. En effet, un sentier pourrait être créé, reliant le bourg au lac. Insérer dans ce parcours, la traversée de l'arboretum et un parcours pédagogique « milieux humides », donnerait une ampleur importante à ce cheminement.</p>														
Partenaires	Commune d'Alban, Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, l'agence de l'eau Adour Garonne, fondations (des démarches auprès de fondations sont envisagées), pôle tarnais des zones humides (Conseil Départemental du Tarn)														
Dépenses prévisionnelles	Temps d'agents (syndicat mixte) Panneau de signalétique et pédagogique : 5 000 €														
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table border="1"> <tr> <td>SMBVTA</td> <td>2500 €</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>LEADER</td> <td>1500 €</td> <td>30 %</td> </tr> <tr> <td>Commune</td> <td>1000 €</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>5000 €</td> <td>100 %</td> </tr> </table>			SMBVTA	2500 €	50%	LEADER	1500 €	30 %	Commune	1000 €	20 %	Total	5000 €	100 %
SMBVTA	2500 €	50%													
LEADER	1500 €	30 %													
Commune	1000 €	20 %													
Total	5000 €	100 %													
Calendrier	2025														



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inventaire du pôle tarnais des zones humides (Conseil Départemental du Tarn) [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
	Nombre d'animation créés autour du lieu	2 / an	Programme à créer
La participation citoyenne	L'action devra intégrer les habitants de façon à ce qu'elle soit menée de façon pédagogique		
La transition énergétique/écologique	Sensibiliser les habitants à l'importance du respect de l'environnement et à l'importance de ces zones et milieux humides rentre pleinement dans une politique de transition écologique.		
Conséquence sur la fonction de centralité	Alban ne doit pas être qu'un lieu d'attraction commercial et de service. Sa fonction de centralité doit aussi servir à sensibiliser les habitants du bassin de vie à la sauvegarde des milieux naturels		
Annexes	/		

FICHE ACTION N° 35

Créer une salle d'expositions

Orientation stratégique	Réunir les conditions du « bien vivre ensemble »	
Action nom	Créer une salle d'expositions	
Action n°	35	
Statut	En réflexion	
Niveau de priorité	Médian	
Maître d'ouvrage	Commune d'Alban	
Description de l'action	<p>Contexte : Le conseil municipal d'Alban a mis en place une programmation culturelle tout au long de l'année (exposition d'œuvre d'art sur les espaces publics, concerts, expositions temporaires). En parallèle des associations souhaitent organiser des expositions (photos, peintures). Pour réaliser les expositions en intérieur, la commune ne dispose pas de lieux dédiés et adaptés.</p> <p>Objectif : - soutenir l'émergence d'activités culturelles sur le territoire en créant un lieu dédié aux expositions intérieures</p> <p>Projet : Temporairement un habitant a mis à disposition un local pour permettre d'organiser des expositions. Les élus souhaitent pouvoir proposer aux habitants et artistes locaux un lieu permanent. Il faut que ce lieu soit dans le centre-bourg. De nombreux locaux vacants pourraient être investis.</p>	
Partenaires	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, l'Espace de Vie Sociale « Trait d'Union »	
Dépenses prévisionnelles	Acquisition (ou location) Réhabilitation	
Plan de financement prévisionnel / définitif	NC	
	Etat	Demande d'aide déposée
	Europe	Demande d'aide déposée
	Conseil Départemental	Demande d'aide déposée
	Conseil Régional	Demande d'aide déposée



Calendrier	2023 : lancement de la réflexion (modalité d'utilisation, de gestion,...) 2024 : implantation d'une salle d'expositions			
Lien autres programmes	Projet culturel de la CCMAV [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]			
Indicateurs de suivi et d'évaluation		Indicateur	Objectif	Moyen de mesure
		Fréquentation annuelle	Fixer 30 visites minimales par expositions	Comptage à organiser
		Création d'un programme d'expositions et d'animations annuel	Assurer une programmations étoffée toute l'année Capter l'ensemble des tranches d'âges	Bilan annuel
La participation citoyenne	Ce lieu sera ouvert aux artistes locaux qui pourront exposer leurs œuvres et aux associations pour organiser des animations culturelles. Ainsi toutes ces personnes seront concertées afin de connaître leur besoin et ainsi déterminer quel type de local rechercher. ➤ Suite à la mise en œuvre de l'action, un questionnaire sera soumis à la population afin de connaître leur niveau de satisfaction. Il faudra alors faire évoluer l'action, dans la mesure du possible.			
La transition énergétique/écologique	Proposer une offre culturelle de proximité, limite les déplacements des habitants du territoire souvent obligés de se rendre à Albi pour accéder à des animations culturelles			
Conséquence sur la fonction de centralité	Avec ce projet Alban renforcerait sa fonction de centralité au niveau culturel. Rôle que le bourg ne remplit que partiellement actuellement. Elle permettra aux habitants d'accéder plus facilement à la culture.			
Annexes	/			

Maquette financière prévisionnelle

Action	Nom de l'action	Porteur de projet	Partenaires techniques	Coût de l'action	Commune d'Alban	CCMAV	Etat	Conseil Régional	CD 81	Agence de l'eau	Union Européenne	Autre
Action 1	Aménager l'îlot Puech	Commune d'Alban	CAUE, EPFO, UDAP, SDET	486 370,80	97 274,16		192681*	aide sollicitée	aide sollicitée	aide sollicitée		
Action 2	Réaménager la place du Docteur Sans	Commune d'Alban	CAUE, EPFO, UDAP, SDET	465 032,40	93 006,48		aide sollicitée	aide sollicitée	aide sollicitée	à définir		
Action 3	Réaménager la place des Tilleuls	Commune d'Alban	CAUE, EPFO, UDAP, SDET	504 514,40	100 902,88 €		aide à solliciter	aide à solliciter	aide à solliciter	aide à solliciter		
Action 4	Réaménager la place du Chanoine Roussel	Commune d'Alban	CAUE, EPFO, UDAP, SDET	285 373,28	57 074,66 €		aide à solliciter	aide à solliciter	aide à solliciter	aide à solliciter		
Action 5	Rénover l'Eglise	Commune d'Alban	UDAP, Fondation du Patrimoine, Association des Amis de Nicolai Greshny	1300000	260 000,00 €		aide à solliciter	aide à solliciter	aide à solliciter		aide à solliciter	
Action 6	Développer des itinéraires de randonnées	Communauté de communes- Commune d'Alban	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn, PETR de l'Albigeois et des Bastides, Office de Tourisme Vallée du Tarn & Monts de l'Albigeois, Association VTT Alban, Association Course Loisirs Albanaise	40000	12 000,00 €				aide à solliciter		16000	
Action 7	Développer l'offre touristique autour de Greshny	Commune d'Alban	Office de Tourisme Vallée du Tarn & Monts de l'Albigeois, Association des Amis de Nicolai Greshny, DRAC	6000	1 200,00 €		aide à solliciter		aide à solliciter		3600	
Action 8	Faciliter les mobilités douces au sein du bourg	Commune d'Alban	CCMAV, associations (ADMR), SDIS, CAUE	100000	20000		aide à solliciter	aide à solliciter	aide à solliciter			
Action 9	Réaménager la traverse du bourg	Commune d'Alban	CCMAV, Conseil départemental	537153,6	53715,36			aide à solliciter	aide à solliciter	aide à solliciter		
Action 10	Créer un tiers lieu	Communauté de communes	CCI, Associations, entreprises locales, pôle emploi	100000	30000		aide à solliciter	aide à solliciter	aide à solliciter			
Action 11	Créer en ensemble commercial plus attractifs	Communauté de communes	CCI, CMA, l'association « Entreprendre ensemble »	2000	1000	1000						
Action 12	Créer un local commercial sur le nouvel espace public	Commune d'Alban	CCMAV, CCI, CMA, l'association « Entreprendre ensemble »	142504,37	99753,06			aide à solliciter			aide à solliciter	
Action 13	Créer un marché hebdomadaire	Association	Commune d'Alban, CCMAV, CCI, CMA, l'association « Entreprendre ensemble »	600	300				aide à solliciter		aide à solliciter	
Action 14	Continuer à développer le « chèque local »	Association "Entreprendre Ensemble"	Commune d'Alban, CCMAV,	5000								5000
Action 15	Faciliter l'emploi et les reprises d'entreprises	Communauté de communes	AFP, pôle emploi, Chambres Consulaires, Réseau des écoles, Collège, Missions locales, Cap Emploi, Conseil Départemental (JobTarn), CRGE, Région (Pacte à l'embauche)	1500		1500						
Action 16	Sensibiliser au « consommer local »	Communauté de communes	CCI, CMA, CA, l'association « Entreprendre ensemble »	NC								
Action 17	Faciliter le développement du numérique	Commune d'Alban	Associations du territoire, CCMAV	50 000,00	10 000,00							14 294,06
Action 18	Reconquérir les bâtiments vacants du centre bourg	Commune d'Alban	Etablissement Public Foncier d'Occitanie, CCMAV, Etat, Conseil Régional, Foncière Occitanie (FOCCAL) ADIL	400000	120000		aide à solliciter					
Action 19	Accompagner la rénovation du parc de logement et la diversification de l'offre	Communauté de communes - Commune d'Alban	ANAH, Tarn Habitat, Soliha	193666	27500	50166	à définir					
Action 20	Embellissons ensemble le cœur d'Alban	Commune d'Alban	Habitants, Banque des territoires, CAUE, UDAP, CCMAV	90000	74000				aide à solliciter			
Action 21	Réhabiliter et agrandir la résidence autonomie	Communauté de communes	Conseil Départemental	3 298 614		659691	aide sollicitée	aide à solliciter	Obtenue			1164796
Action 22	Rénover les réseaux d'eau et d'assainissement	Commune d'Alban	Communauté de communes,	3 455 600	691120				aide à solliciter	aide à solliciter		
Action 23	Etendre la Maison des Services	Communauté de communes	CAF, caisses de mutuelles	1 784 640		356 928	314890**	aide à solliciter	aide à solliciter			
Action 24	Faciliter l'installation d'assistantes maternelles et augmenter la capacité du multi accueil crèche	Communauté de communes	Conseil Départemental, CAF	NC								
Action 25	Créer un lieu dédié aux professionnels de santé	Commune d'Alban - Communauté de communes	ARS, Commune d'Alban, Professionnels de santé	NC								
Action 26	Créer des espaces et équipements dédiés aux jeunes	Commune d'Alban	Collégiens, Club ados d'Alban, CCMAV, CAF, MSA	20000	4000		aide à solliciter	aide à solliciter	aide à solliciter		aide à solliciter	
Action 27	Créer un lieu pour les structures sociales du territoire	Communauté de communes	Commune d'Alban, CAF	70000		35000	aide à solliciter		aide à solliciter			
Action 28	Développer une offre de transports alternatifs à la voiture	Communauté de communes	Commune d'Alban, Conseil départemental, Unis-Cité	2000		2000					aide à solliciter	
Action 29	Etudier l'opportunité d'implanter une cuisine centrale sur le territoire intercommunal	Communauté de communes	Conseil Départemental, Chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture, Conseil Régional	0								
Action 30	Faciliter l'implication citoyenne	Communauté de communes - Commune d'Alban	Associations du territoire	0								
Action 31	Soutenir et renforcer l'évènementiel	Associations	Commune d'Alban, Communauté de communes,	0								
Action 32	Créer un jardin partagé	Association	Commune d'Alban, L'Espace de Vie Sociale « Trait d'Union	6000								6000
Action 33	Créer un arboretum	Commune d'Alban	Association Arbres et Paysages Tarnais	4 858,14	2675,63				aide à solliciter			
Action 34	Recenser les milieux humides et les valoriser	Syndicat Mixte Tarn aval	Commune d'Alban, Communauté de communes,	5000	1000						1500	2500
Action 35	Créer une salle d'expositions	Commune d'Alban	Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, l'Espace de Vie Sociale « Trait d'Union	50000	15000		aide à solliciter	aide à solliciter	aide à solliciter		aide à solliciter	
TOTAL				13 406 426,99	1 771 522,23	1 106 285,00	0,00	Non défini	Non défini	0,00	21 100,00	1 192 590,06

* fond friche sur le déficit d'opération
** sur tranche 1

Maquette financière

Action	Nom de l'action	Porteur de projet	Niveau de priorité*				Calendrier d'exécution																
							Phase préparatoire (études,...)				Phase de réalisation												
							2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2026	2027 Et plus							
Action 1	Aménager l'îlot Puech	Commune d'Alban	1	2	3	4																	
Action 2	Réaménager la place du Docteur Sans	Commune d'Alban																					
Action 3	Réaménager la place des Tilleuls	Commune d'Alban																					
Action 4	Réaménager la place du Chanoine Roussel	Commune d'Alban																					
Action 5	Rénover l'Eglise	Commune d'Alban																					
Action 6	Développer des itinéraires de randonnée	Communauté de communes																					
Action 7	Développer l'offre touristique autour de Greshny	Commune d'Alban																					
Action 8	Faciliter les mobilités douces au sein du bourg	Commune d'Alban																					
Action 9	Réaménager la traverse du bourg	Commune d'Alban																					
Action 10	Créer un tiers lieu	Communauté de communes																					
Action 11	Créer en ensemble commercial plus attractifs	Communauté de communes																					
Action 12	Créer un local commercial sur le nouvel espace public	Commune d'Alban																					
Action 13	Créer un marché hebdomadaire	Association																					
Action 14	Continuer à développer le « chèque local »	Association "Entreprendre Ensemble"																					
Action 15	Faciliter l'emploi et les reprises d'entreprises	Communauté de communes																					
Action 16	Sensibiliser au « consommer local »	Communauté de communes																					
Action 17	Favoriser le développement du numérique	Communauté de communes																					
Action 18	Reconquérir les bâtiments vacants du centre bourg	Commune d'Alban																					
Action 19	Prolonger l'OPAH et développer l'offre de logements sociaux	Communauté de communes																					
Action 20	Embellissons ensemble le cœur d'Alban	Commune d'Alban																					
Action 21	Extension de la résidence autonomie	Communauté de communes																					
Action 22	Rénover les réseaux d'eau et d'assainissement	Commune d'Alban																					
Action 23	Extension de la Maison des Services au Public	Communauté de communes																					
Action 24	Faciliter l'installation d'assistantes maternelles Et augmenter la capacité du multi accueil crèche	Communauté de communes																					
Action 25	Créer un lieu dédié aux professionnels de santé	Commune d'Alban																					
Action 26	Créer des espaces et équipements dédiés aux jeunes	Commune d'Alban																					
Action 27	Créer un lieu pour les structures sociales du territoire	Communauté de communes																					
Action 28	Développer une offre de transports alternatifs à la voiture	Communauté de communes																					
Action 29	Etudier l'opportunité d'implanter une cuisine centrale Sur le territoire intercommunal	Communauté de communes																					
Action 30	Faciliter l'implication citoyenne	Communauté de communes																					
Action 31	Soutenir et renforcer l'événementiel	Associations																					
Action 32	Créer un jardin partagé	Association																					
Action 33	Créer un arborétum	Commune d'Alban																					
Action 34	Recenser les milieux humides et les valoriser	Syndicat Mixte Tarn aval																					
Action 35	Créer une salle d'expositions	Commune d'Alban																					
			TOTAL																				

Niveau de priorité :
 1 = important
 2 = très important
 3 = prioritaire
 4 = priorité absolue



Annexe 5

Monts d'Alban
et Villefrancois
Communauté de Communes



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Les actions non-retenues sur cette programmation

ALBAN

Les actions non-retenues

Issues de la concertation PVD

A réétudier post 2026

Les actions suivantes sont issues du travail de concertation mené auprès des habitants, des acteurs du territoire et des partenaires institutionnels.

Les membres du comité de projet ont considéré que ces actions ne pourraient pas être menées sur la période 2022-2026. Néanmoins, elles pourraient être intégrées dans un prochain projet de territoire post 2026.

Axe 1 : Améliorer le cadre de vie des habitants

Actions	Contenu	Porteur du projet
Réaménager l'aire de pique nique de Ladrech (entrée côté Millau)	Rénover le mobilier (tables, poubelles), fleurir, définir le stationnement et installer de la signalétique	Commune
Coordonner l'animation et la diffusion de l'information touristique	Palier à l'absence d'un point d'information touristique en créant des espaces dans les commerces ou autres moyens d'informations (borne interactive,...)	OT
Développer des aménagements autour du lac	Animer le site avec des jeux pour enfants, espaces détente pour les familles, jeux d'eau, parcours sportifs. Valorisation écologique et touristique du lac d'Alban (améliorer la biodiversité, analyser qualité pour baignade?)	Commune

Axe 2 : Soutenir le commerce et l'artisanat pour conserver et renforcer l'offre présente

Actions	Contenu	Porteur du projet
Créer un parcours d'accompagnement à destination des commerçants/artisans	Professionnalisation du commerçant sur les sujets du numérique, de l'écologie, de l'accueil client, l'accessibilité, la qualité des produits (locaux)	CCMAV
Créer un parcours immobilier pour favorisant l'installation d'entreprises	Mettre à disposition des outils qui permettent aux entrepreneurs de tester leur activité (pépinière, atelier relais, « boutique à l'essai ») puis de les accompagner dans leur évolution (installation définitive sur le territoire)	CCMAV
Faciliter l'installation de nouvelles entreprises sur la ZA du Dolmen	Mobiliser du foncier pour pouvoir proposer des terrains ou des locaux disponibles	CCMAV
Etudier la possibilité de créer une coopérative de producteurs locaux	Accompagner les producteurs dans cette démarche qui permettrait aux producteurs d'améliorer leurs revenus et aux habitants de se fournir en produits locaux	Producteurs

Axe 3 : Transformer l'habitat du centre bourg

Actions	Contenu	Porteur du projet
Faire émerger des projets d'habitat inclusif, partagés, intergénérationnel	Faire émerger de nouvelles formes d'habitats pour répondre aux besoins de publics spécifiques (jeunes, personnes âgées)	Privés
Instaurer un permis de louer	Permet à la commune d'appliquer des mesures de contrôle des biens mis en location. Ce dispositif oblige les bailleurs dont le logement se trouve dans un secteur concerné, de faire une demande de mise en location.	Commune

Axe 4 : Garantir une offre de services et d'équipements étoffée

Actions	Contenu	Porteur du projet
Rénover le parcours de santé	Remettre en état le parcours de santé existant et laissé à l'abandon	Commune
Créer des navettes à destinations des évènements du territoire (marchés d'été, fêtes du village)	Permettre aux habitants de se rendre aux évènements du territoire	CCMAV

Direction Départementale des Territoires

81-2023-01-30-00001

Arrêté autorisant l'organisation d'épreuves de
travail pour chiens courants

Service économie agricole et forestière
Bureau forêt-chasse

Arrêté autorisant l'organisation d'épreuves de travail pour chiens courants

Le préfet du Tarn,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L420-3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 janvier 2005 modifié le 15 novembre 2006 fixant certaines conditions de réalisation des entraînements, concours et épreuves de chiens de chasse ;

Vu le décret du Président de la République du 26 janvier 2022 portant nomination de monsieur François-Xavier LAUCH en qualité de préfet du Tarn ;

Vu l'arrêté du 1er avril 2022 donnant délégation de signature à monsieur Maxime CUENOT, directeur départemental des territoires et vu l'arrêté du 19 juillet 2022 portant délégation de signature aux chefs de service et à certains agents ;

Vu la demande présentée par monsieur le secrétaire de l'AFACCC 81 relative à l'autorisation d'organiser un concours de meutes sur lièvres non tirés, les 11 et 12 février 2023 sur les territoires des sociétés de chasse d'Itzac, Diane de Milhars, Mouzieys-Panens, Montirat les 3 vallées, Salles, Le Ségur et Salles, Saint-Marcel Campes, Vindrac-Loubers, Laparroquial, Lous singlars, Saint-Hubert de Trévien, Tonnac, Saint-Christophe et Lacamar ;

Considérant les accords donnés par les présidents des sociétés de chasse susvisées représentant 20 500 hectares ;

Sur proposition de la cheffe du bureau forêt-chasse,

Arrête

Article 1 : L'AFACCC du Tarn demeurant chemin du séminaire du Roc 81000 Albi, est autorisée à organiser un concours de meutes pour chiens courants sur lièvres non tirés, **les 12 et 13 février 2023.**

Article 2 : Sont attendus dix huit meutes de 6 à 8 chiens courants dans le milieu ouvert, sur les prairies, les zones de cultures céréalières en herbe, les friches et les bois...

Les épreuves pourront avoir lieu sur les territoires des sociétés de chasse d'Itzac, Diane de Milhars, Mouzieys-Panens, Montirat les 3 vallées, Salles, Le Ségur et Salles, Saint-Marcel Campes, Vindrac-Loubers, Laparroquial, Lous singlars, Saint-Hubert de Trévien, Tonnac, Saint-Christophe et Lacamar (environ 20 500 ha).

Tél : 05 81 27 59 81

Mél : didier.delapanouse@tarn.gouv.fr

19, rue de Ciron

81013 ALBI cedex 09

Ouverture au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h30, ou sur rendez-vous

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. La présente autorisation devra être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité publique.

Article 4 : Le directeur départemental des territoires, les maires de Bournazel, Cordes sur ciel, Itzac, Labarthe-Bleys, Lacapelle-Ségalar, Laparrouquial, Le Ségur, Les Cabannes, Loubers, Marnaves, Milhars, Montirat, Mouzieys-Panens, Saint-Christophe, Saint-Marcel Campes, Saint-Martin Laguépie, Salles, Tonnac, Trévien et Vindrac-Alayrac, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Albi, le 30 janvier 2023,

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental adjoint,
La cheffe du service,



Laure DEUDON

Délais et voies de recours – " La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)".

Direction Départementale des Territoires

81-2023-01-17-00005

Arrêté modifiant l'arrêté du 5 juillet 2022
renouvelant la composition de la section
« Structures et économie des exploitations »
de la commission départementale d'orientation
de l'agriculture (CDOA) du 17/01/2023



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté modifiant l'arrêté du 5 juillet 2022 renouvelant la composition de la section
« Structures et économie des exploitations »
de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA)**

Le préfet du Tarn,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles R313-1, R313-5 et R313-6 ;
Vu la loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, notamment l'article 2 ;
Vu le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitations agricoles au sein de certaines commissions, modifié par le décret n° 2000-139 du 16 février 2000, par le décret n° 2012-838 du 29 juin 2012 et par le décret n° 2017-1246 du 07 août 2017 ;
Vu l'ordonnance n°2004-637 du 1^{er} juillet 2004 ; relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;
Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif, modifié par le décret 2015-1342 du 23 octobre 2015 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 2022 fixant l'organisation générale de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2022 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) en séance plénière ;
Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2019, relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains comités, organismes ou commissions ;
Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2022 fixant pour 3 ans la composition de la formation spécialisée structures et économie des exploitations de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) ;
Vu le décret du Président de la République du 26 janvier 2022 portant nomination de Monsieur François-Xavier LAUCH en qualité de préfet du Tarn ;

Considérant les courriers de la Confédération Paysanne des 13 janvier 2023 et 17 janvier 2023 désignant leurs représentants à la formation spécialisée « structures et économie des exploitations » de la CDOA, suite à l'assemblée générale du 10 octobre 2022.

Sur proposition du directeur départemental des territoires

Arrête

Article 1^{er} : - L'article 1^{er} de l'arrêté du 5 juillet 2022 est modifié comme suit :

La formation spécialisée « structures et économie des exploitations » de la CDOA, placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant, est composée des membres suivants :

- Huit représentants des organisations syndicales d'exploitations agricoles à vocation générale habilitées :

19, rue de Ciron
81013 ALBI cedex 09
Ouverture au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h30, ou sur rendez-vous

- Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations Agricoles

Titulaires	Suppléants
Monsieur JOUGLA Philippe	Monsieur MARLOT Ludovic Monsieur PALOUS Bernard
Monsieur VIGUIER Laurent	Monsieur ZANCHETTA Arcangelo Monsieur ROLLAND Marc

- Jeunes Agriculteurs

Titulaires	Suppléants
Monsieur REGIS Christopher	Monsieur VERDIER François
Monsieur GRANIER Jean-Philippe	Monsieur BOUDRY Nathan Monsieur BLANC Séverin

- Confédération Paysanne

Titulaires	Suppléants
Monsieur DEBRUS Daniel	Monsieur CARAYOL Jérôme Madame MIOT Sandrine
Madame MARCONNET Laure	Madame BOURGOIS Sabine Monsieur INIDRY Hervé

- Coordination Rurale

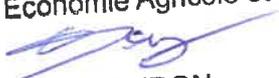
Titulaires	Suppléants
Non désigné	Non désigné

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté du 5 juillet 2022 demeurent inchangées.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Albi, le **17 JAN, 2023**

La Cheffe du Service
Economie Agricole et Forestière


Laure DEUDON

Délais et voies de recours – " La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre en charge de l'Agriculture. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)".